
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 12 septembre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *M^{mes} Laurence Andersen, Ariane Arlotti*, *MM. David Carrillo, Marc Dalphin*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Roman Juon, Jacques Mino, Jean-Pierre Oetiker* et *Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller, Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2006, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 30 septembre 2006, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai deux communications à transmettre à votre Conseil. L'une concerne l'enquête publique sur le projet de liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annessemasse). Cette enquête est ouverte depuis le 11 septembre jusqu'au 10 octobre et je vais demander à l'huissier de distribuer une note à l'ensemble des membres du Conseil municipal, où je vous indique les contacts possibles auprès du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève, à la rue Jargonnant. Si vous souhaitez prendre connaissance des plans – il y en a une centaine, c'est une lecture assez fastidieuse, je peux vous le dire pour l'avoir faite personnellement – il est préférable d'avoir à vos côtés un collaborateur ou une collaboratrice du Service de l'urbanisme, ne serait-ce que pour mettre les plans à l'endroit et, peut-être, pour répondre aux questions que vous auriez à poser. Il est opportun de prendre rendez-vous, pour des questions de disponibilité, et vous allez donc recevoir dans un instant les coordonnées. L'enquête publique étant ouverte, il est légitime que votre Conseil puisse suivre de près l'un des dossiers en cours les plus importants en ce qui concerne la mobilité dans notre région.

La deuxième communication a trait à la motion M-358 que vous aviez votée en juin 2003 et qui invitait le Conseil administratif à diminuer la surface réservée actuellement à un parking devant le Musée d'histoire naturelle. Vous nous aviez demandé d'examiner la possibilité d'agrandir l'espace herbeux, ce que nous avons fait. Des études ont été engagées, un architecte a été mandaté et nous avons examiné cette question dans une de nos dernières séances. Il est apparu qu'il y avait, en quelque sorte, une disproportion entre le montant à engager, de l'ordre d'un peu plus de 100 000 francs, et une surface herbeuse d'environ 300 m² – je vous laisse calculer le prix du mètre carré – ce d'autant que les 34 places de parc actuelles, qui sont désormais louées, rapportent une somme qui vient alimenter le bouquet de transports. Ces locations, je vous le rappelle, permettent de réduire le montant des abonnements des Transports publics genevois pour les fonctionnaires qui souhaitent les utiliser. Donc, en tenant compte de ces deux éléments, en faisant le bilan, nous avons estimé que ce n'était pas une démarche très écologique. Raison pour laquelle nous avons renoncé à procéder à cet aménagement.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Caroline Schum. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous fais part du décès, cet été, de notre ancien collègue Pierre Johner, conseiller municipal durant vingt-huit ans et époux de notre ancienne collègue Liliane Johner. Je vous demande de vous lever et d'observer un instant de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. Le bureau du Conseil municipal présente ses condoléances à M^{me} Laurence Andersen, qui a eu le chagrin de perdre son père, et à M. Queloz, qui a perdu sa mère.

Notre collègue M^{me} Nelly Hartlieb nous a informés de sa décision de quitter les rangs de l'Union démocratique du centre. Elle siégera désormais dans notre Conseil en tant que conseillère hors parti.

M. Oberholzer va maintenant vous donner lecture de la lettre de démission de M. Patrice Reynaud.

Lecture de la lettre:

Genève, le 6 juillet 2006

Concerne: Démission de mes fonctions de conseiller municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En raison d'importantes difficultés professionnelles m'obligeant à restructurer en profondeur le *modus operandi* de mes activités, je suis amené à ne consacrer mes efforts que sur une telle démarche dans les mois à venir.

C'est dire que le maintien de mes fonctions de conseiller municipal de la Ville de Genève serait alors incompatible avec la liberté de temps et d'esprit que j'ai toujours dévouée à l'exercice de telles fonctions.

C'est pourquoi j'ai l'infini regret de devoir porter à votre connaissance ma démission de mes fonctions de conseiller municipal.

J'aurai vécu depuis le mois de février 2003 des moments aussi intenses que passionnants parmi l'ensemble des membres du Conseil municipal et ce, tous bancs politiques confondus.

Je quitte aujourd'hui avec profondément de regrets le conseil délibératif de cette ville à laquelle je suis totalement attaché mais conserve l'espoir d'y revenir un jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée et de ma très sincère gratitude.

Patrice Reynaud

Le président. Merci, Monsieur le secrétaire. Vous allez maintenant donner lecture d'une autre lettre de démission, celle de M. Jean-Pierre Oetiker.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 août 2006

Concerne: Démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal pour raisons personnelles.

Bien entendu, ma démission prendra effet après la prestation de serment de mon successeur.

Je conserverai un excellent souvenir de mon mandat et tiens à remercier tous les membres de ce Conseil municipal pour les expériences partagées avec eux.

De plus, je tiens tout particulièrement à remercier le secrétariat, les huissiers et les mémorialistes pour leur amabilité et leur dévouement.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous présente, Monsieur le président, mes respectueuses salutations.

Jean-Pierre Oetiker

Le président. Je vous informe que notre collègue M. Frédy Savioz est malade. Nous lui souhaitons, au nom de tout le Conseil municipal, un prompt rétablissement.

Suite au vote des résolutions R-95 et R-96 au mois de juin dernier, concernant les nouvelles lois sur les étrangers et l'asile, des avis sont parus dans la *Tribune de Genève* le 30 août et dans le *Courrier* le 1^{er} septembre. Le même avis a été mis au pilier public, vous en trouverez un exemplaire au fond de la salle.

La visite et le pique-nique à la villa La Grange sont annulés en raison du peu de participants inscrits.

Samedi 30 septembre, dernier délai, nous devrions aborder le rapport de la commission des finances sur le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005, ainsi que le précise l'article 75 de la loi sur l'administration des communes. Suite à la discussion et au vote de ce rapport, nous traiterons les propositions des conseillers municipaux reportées des précédentes séances, à savoir les points 57 et suivants de notre ordre du jour.

M. le conseiller administratif Mugny est excusé pour les deux séances de ce mardi. Il sera présent demain mercredi et les points qui le concernent sont donc reportés à demain.

M. le conseiller administratif Tornare devra nous quitter à 18 h 15 et sera de retour pour notre séance de 20 h 30.

Enfin, notre huissier, M. Murzynowski, est accompagné dès ce soir par son futur remplaçant, M. Gregory Polliand, qui a pris ses fonctions au Secrétariat du Conseil municipal le 1^{er} septembre. Nous lui souhaitons la bienvenue. (*Applaudissements.*)

3. Prestation de serment de M. Alexandre Chevalier, remplaçant M. Patrice Reynaud, conseiller municipal démissionnaire.

M. Alexandre Chevalier est assermenté. (Applaudissements.)

Le président. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demandant le report au 30 septembre du point 4, soit l'élection de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG).

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, notre groupe vous prie instamment de bien vouloir accepter ce report. La plupart

des élections des représentants du Conseil municipal ont lieu au mois de novembre, les nouveaux conseils entrant en fonction en janvier. Or l'élection au conseil d'administration des SIG fait exception et a lieu en septembre. Par conséquent, à la lecture de notre ordre du jour dans la *Feuille d'avis officielle*, des candidatures se sont manifestées. Nous vous demandons donc le temps d'étudier ces candidatures, afin de procéder aux élections dans le calme et la sérénité qui nous caractérisent. Si vous acceptez ce report au 30 septembre, cela nous permettra d'y voir plus clair et de traiter ces candidatures comme il se doit.

Le président. Je passe la parole à M. Pattaroni, en rappelant l'alinéa 2 de l'article 52 sur les motions d'ordre, à savoir qu'une personne par groupe peut s'exprimer et pas plus de deux minutes.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti n'est pas d'accord avec la demande de reporter l'élection. En effet, si nous voulons que le conseil d'administration des SIG fonctionne, il faut que les choses soient faites à temps. En l'occurrence, on peut remercier le précédent bureau pour nous avoir dûment avisés de cette élection. Ceux qui ont l'habitude de lire les textes savent que celle-ci se fait toujours à la première séance de septembre. Beaucoup de partis ici se sont organisés en conséquence – c'est le cas du nôtre – et, indépendamment du circuit d'information du Conseil municipal ou de la tradition, nous savions que nous aurions à élire ce soir nos représentantes et représentants au conseil d'administration des SIG. Pour ma part, je me demande si cette demande de report ne cache pas un manque d'entente – si je puis dire! – au sein de l'Alternative. J'ai l'impression que, si les choses avaient été claires, il n'aurait pas été question de reporter cette élection. Alors, Monsieur le président, comme disait l'autre, faisons comme on a dit, votons ce soir!

M. Guy Dossan (R). Comme le groupe démocrate-chrétien, le groupe radical refusera la demande de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Comme l'a dit le préopinant M. Pattaroni, nos groupes se sont organisés; nous savons tous que, pour élire des représentants dans ces conseils d'administration importants – les Services industriels, ce n'est pas rien! – il faut quand même se préparer à l'avance. Aussi, nous nous inquiétons de constater que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) reçoit, à la dernière minute, des candidatures spontanées. Nous nous inquiétons de la qualité des personnes qu'elle va nous présenter... Nous refuserons donc le report au 30 septembre. Comme l'a dit M. Pattaroni, nous avons voté le nouveau règlement et il serait un peu curieux de le transgresser la première fois où nous devons l'appliquer...

M. Gérard Deshusses (S). C'est une séance ordinaire que celle du 30 septembre, le groupe socialiste aura donc la bienveillance d'accéder à cette demande de report, ni plus ni moins. Il n'y a pas de mésentente au sein de l'Alternative; en tout cas, en tant que chef du groupe socialiste, je ne suis pas au courant d'une quelconque mésentente. Si le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a besoin de quelques jours de plus, ce n'est pas bien grave, et pour notre part nous accèderons à cette demande.

M. Guy Jousson (T). Notre groupe soutiendra également la demande de reporter l'élection au 30 septembre.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Etant donné que le report est demandé pour une session ordinaire, le groupe des Verts accédera à cette demande par sympathie pour les nouvelles candidatures.

M. Roland Crot (UDC). Sachant que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est représentée au bureau, pour notre part, nous ne reviendrons pas sur la décision de ce dernier. Le bureau a décidé de procéder à cette élection ce soir et nous demandons que cela soit fait.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux prôneront le respect des procédures et l'élection dans les délais prévus.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 29 non (1 abstention).

Le président. Cette élection est donc reportée au 30 septembre.

Nous avons reçu une seconde motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation I-156 de M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann: «Personnel du Grand Théâtre».

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous demandons que cette interpellation puisse être développée durant cette session. Etant donné que M. Mugny est absent ce soir, nous souhaitons qu'elle soit traitée demain. Dans notre ordre du jour, plusieurs points concernent le Grand Théâtre, qui traverse

en ce moment une crise du personnel. Il vous est certainement venu aux oreilles que des problèmes récents avaient été partiellement résolus par le déplacement d'une dizaine de titulaires et par le non-réengagement d'intérimaires. La gestion du personnel du Grand Théâtre nous semble de plus en plus catastrophique. Vous avez peut-être su qu'une lettre avait été signée par 70 employés du Grand Théâtre, suite au suicide d'un de leurs collègues. Celui-ci avait demandé à plusieurs reprises un allègement de son temps de travail, ou du moins une écoute compréhensive de la part de la direction, qu'il n'a jamais eue. Par conséquent, il nous semble urgent de débattre dans ce Conseil de la gestion du personnel par la direction du Grand Théâtre. Il faut cesser de faire croire qu'il suffit de déplacer des gens, ou que les employés sont les seuls responsables de leur souffrance... Sans attendre d'autres souffrances, voire d'autres suicides, il est urgent que notre Conseil traite de ce problème. Voilà pourquoi nous vous appelons à lier les quatre points à l'ordre du jour concernant le Grand Théâtre demain, afin que la question soit débattue dans son ensemble et en profondeur.

Le président. Madame Gaillard-Iungmann, j'entends deux demandes dans votre intervention: l'une est de lier les quatre points à l'ordre du jour, et l'autre de pouvoir développer votre interpellation. Nous ne voterons pour l'instant que sur votre interpellation.

M. Gérard Deshusses (S). Au sein du groupe socialiste, voilà plusieurs mois que nous nous inquiétons de ce qui se passe à la Fondation du Grand Théâtre, où notre représentant nous donne des informations qui nous font grand souci. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette motion d'ordre, ce d'autant que notre ordre du jour comporte quatre objets concernant le Grand Théâtre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 12 non.

Le président. Cette interpellation sera donc développée demain soir, en présence du magistrat chargé des affaires culturelles. Le bureau examinera par ailleurs la demande de regrouper tous les points qui concernent le Grand Théâtre.

4. Questions orales.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ma question est simple. Elle s'adresse à M. Ferrazino. J'ai observé, cet été, que les fontaines portaient parfois une indication «eau potable», parfois une indication «eau non potable», parfois aucune indication, mais jamais un logo clair tel qu'un verre barré ou un verre bleu. Par ailleurs se pose aussi la question de l'endroit où cette indication est posée. Lorsqu'elle est posée près du robinet, on sait tout de suite si l'eau est potable ou non, mais, lorsqu'elle est posée ailleurs sur le corps de la fontaine, on ne la voit pas forcément. Résultat: on se rend compte que l'eau n'est pas potable uniquement en sentant le chlore de la fontaine. Serait-il possible d'y remédier?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. N'étant pas un grand buveur d'eau, je n'ai pas l'expérience de M^{me} Ecuyer, mais je vais me renseigner. Le risque de confusion ne m'a pas frappé et peu de citoyens, apparemment, en ont été frappés, puisque c'est la première fois que j'entends dire qu'il y aurait confusion en fonction des sigles utilisés. Je vais donc vérifier et je vous donnerai une réponse plus circonstanciée dès que j'aurai ces informations.

Le président. Madame Ecuyer, j'ai le souvenir qu'il y a quelques années notre Conseil municipal avait fait apposer des petits verres sur les fontaines potables, et des verres barrés sur les fontaines non potables. Mais M. Ferrazino vérifiera et vous répondra demain.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le 25, rue du Stand. On a pu lire dans la presse qu'il y avait certains problèmes au niveau de l'exploitation du restaurant, et nous souhaiterions avoir plus d'informations.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il faut toujours vous méfier, Monsieur Queloz, de ce que vous lisez dans la presse, surtout à propos de certains dossiers... Comme nous l'avons déjà dit, l'association Rehma qui exploite la cafétéria du 25, rue du Stand, vise à permettre la réintégration de personnes en difficulté. Le Conseil administratif, par mon intermédiaire, avait expliqué ici que la personne pressentie par l'association Rehma, M^{me} Malik, avait reçu le prix de la Ville de Genève «Femmes engagées, femmes exilées». La Ville de Genève est particulièrement fière, non seulement de donner des prix, mais égale-

ment de permettre à des gens en difficulté de se réinsérer socialement. C'est ainsi, d'ailleurs, que mon collègue Mugny – et je l'en remercie – a accepté d'engager au secrétariat du Musée d'histoire naturelle une de ces femmes en difficulté, qui est de plus une personne à mobilité réduite. C'est vous dire que la Ville essaie par tous les moyens de répondre concrètement à ces attentes.

Pour revenir à la cafétéria de la rue du Stand, il est évidemment difficile d'arriver à équilibrer le budget d'une telle association avec une cafétéria se limitant à servir les repas de midi aux collaboratrices et collaborateurs travaillant dans le bâtiment. Je rappelle en effet que notre Conseil n'avait pas souhaité d'exploitation nocturne, comme demandé par l'association. En l'occurrence, nous aimerions que cette expérience puisse continuer, vu non seulement le côté sympathique de la démarche, mais également son caractère social et écologique. Nous avons donc demandé à une fiduciaire d'examiner la situation financière et de nous dire si, selon elle et d'un point de vue tout à fait objectif, l'exploitation est viable ou non. Dès que nous aurons cette réponse, nous en discuterons avec l'association. Monsieur Queloz, vous souriez, mais n'allez pas voir des problèmes là où il n'y en a pas et n'imaginez pas que nous allons remettre une couche sur le mille-feuilles! Non, vous n'aurez pas de couche à vous mettre sur la langue, parce que de deux choses l'une: soit l'exploitation n'est pas viable financièrement et nous y mettrons un terme, en demandant à notre collègue Muller de trouver un exploitant qui gèrera cette cafétéria de manière traditionnelle, comme les autres buvettes et établissements de la Ville. Soit, au contraire, l'exploitation est viable et nous en serons alors particulièrement heureux, puisque, je le répète, il s'agit d'un projet social digne d'intérêt. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a aucune anguille sous roche, ni aucun problème. Nous espérons simplement que nous pourrions poursuivre cette bonne expérience, avec votre soutien d'ailleurs, d'après ce que j'ai pu comprendre, un soutien indirect.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne Baby-Plage. Monsieur le magistrat, vous n'êtes pas sans savoir que c'est un lieu très prisé des Genevoises et des Genevois, puisque vous avez vous-même, avec vos services, prolongé les aménagements pour favoriser l'accès au lac. Or, de nombreux parents ont pu constater, durant le dernier week-end, que la douche de Baby-Plage ne fonctionnait plus et que le site était jonché de détritits. Ils se sont demandé ce qui était fait pour maintenir dans un état agréable cet accès au lac pour les habitants de notre ville.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame Valiquer, il est amusant que vous m'interrogiez sur ce sujet aujourd'hui. En effet, pas plus

Questions orales

tard que ce matin, en sortant de chez moi, j'ai rencontré un habitant des Eaux-Vives, M. Jean-Georges Ernst, qui est l'ancien président de Cheetah Baby Plage, l'association à l'origine de l'aménagement des jeux pour enfants. Il m'a dit qu'il avait pris connaissance de ma décision de ne pas solliciter un troisième mandat, que les habitants s'étaient réunis et qu'ils aimeraient bien que je prenne la présidence de l'association, pour s'assurer que les projets engagés par la Ville se réalisent. Inutile de vous dire que j'ai décliné cette invitation fort sympathique; si j'arrête de travailler au sein du département que je préside, ce n'est pas pour reprendre une fonction dans une association qui gérerait des dossiers d'aménagement. Enfin, cela pour dire que le contact est non seulement direct, voire quotidien avec les usagers, mais qu'il est plutôt agréable.

Maintenant, comme me le souffle mon collègue Muller, la plomberie n'est pas ma spécialité et lorsqu'une douche est bouchée, je ne suis pas d'une grande utilité... Par contre, les différents services de la Ville ont à cœur de répondre à toutes les demandes qui sont formulées. M. Jean-Georges Ernst m'a ainsi parlé non pas de la douche, mais des sanitaires, qui avaient connu une inondation. Il a téléphoné à la Voirie qui s'est fait fort, comme chaque fois dans des situations similaires, d'installer une sanisette – vous connaissez, certains d'entre vous sont spécialistes de ce dossier! – pour dépanner les baigneurs pendant le week-end du Jeûne genevois et, depuis, les W.-C. ont été remis en état, si c'était la question que vous posiez.

Je peux vous dire que les services de la Ville, que ce soit le Service des espaces verts et de l'environnement pour la pelouse, ou la Voirie pour les poubelles et les W.-C. publics, ont à cœur que cette plage soit agréable et accessible au plus grand nombre. Puisque l'occasion m'en est donnée, je précise que M. Cramer, dimanche dernier, m'a confirmé la volonté de l'Etat de s'associer à la Ville pour soutenir le projet que vous avez également appelé de vos vœux, à savoir l'agrandissement de Baby-Plage. Nous avons élaboré un projet modeste, peu coûteux, qui permettrait d'abriter beaucoup mieux les baigneurs. Malheureusement, il est contesté actuellement par l'Association genevoise de ski nautique, qui plaide devant le Tribunal administratif. Nous ne sommes pas partie à la procédure, puisque c'est l'Etat de Genève qui gère le lac et qui est par conséquent en litige avec cette association. Reste que j'ai eu confirmation, de la part des représentants de l'Etat, qu'il y avait une volonté commune Ville-Etat de satisfaire cette demande légitime des citoyens de voir l'agrandissement de Baby-Plage.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'ai été alertée récemment par des parents d'enfants en bas âge qui vont jouer au ping-pong au parc des Bastions. Ils m'ont signalé que, dans la zone des tables de ping-pong, ils ont trouvé des seringues et des détritux aussi ragoûtants que des préservatifs usagés... Ils ont par ailleurs vu

une escouade de policiers faire un contrôle sous les tables de ping-pong. Je ne suis pas spécialiste, mais je peux imaginer qu'il s'agissait de voir si, par hasard, de la drogue était planquée là. Je voulais donc savoir si nos autorités étaient au courant et si elles avaient pensé à prendre des mesures face à ce problème de salubrité et de sécurité.

M. André Hediger, maire. Madame, la question que vous soulevez se pose non seulement aux Bastions, mais dans différents quartiers de la ville. Depuis plusieurs années, j'ai demandé aux agents de ville de bien vouloir ramasser les seringues qu'ils découvrent lors de leurs rondes. Ils disposent de tout le matériel nécessaire, c'est-à-dire de gants et d'une petite boîte pour mettre la seringue. Des parents nous signalent souvent des cas similaires. Aux Bastions, il y a non seulement les agents de ville qui font leur ronde, mais aussi les jardiniers du Service des espaces verts et de l'environnement, qui signalent la présence de seringues. Quant à savoir s'il y a eu une augmentation ces derniers temps, il est difficile de le dire, puisque le trafic de drogue se déplace. Les dealers sont aux Bastions pendant quelques jours, ensuite on les retrouve à la Roseaie, puis dans les lieux habituels tels que le Seujet ou l'Usine. Mais nous sommes attentifs à ce problème et les agents de ville font leur travail dans ce domaine.

Le président. Je passe la parole à M. Muller, qui veut aussi répondre à cette épineuse question...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Oui, cette épineuse question devait être adressée à celui qui vous parle, Madame la conseillère municipale, puisque vous me savez en charge des agents de ville depuis le 1^{er} juin! M. Hediger, par une sorte de déformation professionnelle, a répondu avec enthousiasme à la question que vous lui posiez. Mais, croyez-moi, j'ai donné personnellement des instructions aux agents de ville pour qu'ils fassent le nécessaire dans les parcs et, notamment, qu'ils intensifient les rondes sur les quais, lieu emblématique du deal.

M. Lionel Ricou (DC). J'ai une question à l'intention de M. Tornare, qui concerne le petit tunnel donnant accès au square des Allobroges. J'ai été frappé – et je ne suis pas le seul – par la quantité de graffitis sur les murs de ce passage qui va de la rue des Allobroges jusqu'à l'école, et je voulais savoir quand la commune avait l'intention de les nettoyer.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Il y a quelques années, une bataille a été menée pour préserver le périmètre Freundler/Prévost-Martin/Jean-Violette/Saint-François. Or le journal de la Maison de quartier de Plainpalais nous apprend qu'un parking souterrain de 148 places est actuellement prévu sous la place de jeux, ainsi qu'un immeuble de quatre niveaux à l'arrière de l'église Saint-François, côté Prévost-Martin. En l'état, le parc bénéficie actuellement d'une belle arborisation, qui offre une ombre bienvenue en période estivale. Or la construction de ce parking éliminera ces arbres. Seuls de modestes arbustes en bac pourront être plantés. Je crois même qu'un concours est prévu pour embellir tout ce périmètre. Par ailleurs, la construction d'un parking de 148 places ne peut que générer un trafic supplémentaire, avec les nuisances associées – bruit, pollution, insécurité pour les enfants fréquentant le parc à la rue Prévost-Martin – alors qu'une zone 30 km/h a été aménagée depuis la fin août 2004. Que pensent donc le Conseil administratif et plus particulièrement M. Ferrazino de ce projet immobilier important?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Rumo, vous posez effectivement une question importante pour la Roseaie. C'est un quartier qui s'est battu, vous l'avez rappelé, pour maintenir son habitat – on se souvient d'un plan localisé de quartier qui avait fait couler beaucoup d'encre – un quartier qui s'est mobilisé aussi pour la qualité de vie et pour les espaces verts, vous avez cité celui qui se trouve derrière l'église Saint-François. La Ville a d'ailleurs participé activement à ces efforts, en lançant un concours d'aménagement pour essayer de créer une pénétrante de verdure entre la rue Prévost-Martin et la rue de Carouge, en passant par la villa Freundler, qui mérite un meilleur traitement que celui qui lui est réservé actuellement.

Et, tout à fait subitement, nous avons appris que la paroisse Saint-François, qui est propriétaire de la parcelle où se trouve une partie du parc donnant sur Prévost-Martin, avait mandaté un architecte pour la construction d'un garage souterrain et d'un petit immeuble. Alors, à cet architecte qui nous a contactés, nous avons conseillé d'organiser une séance publique dans le quartier pour enregistrer les réactions des principaux intéressés. Cette séance publique a eu lieu, quelques représentants du Service de l'urbanisme y ont participé, et nous avons pu constater qu'il y avait une opposition très large à ce projet, la plupart des participants déplorant qu'il vienne un peu tard, c'est-à-dire une fois arrêtés les projets d'aménagement et d'amélioration du site. Pour sa part, la Ville de Genève a préavisé défavorablement ce projet, compte tenu de toutes les conséquences qu'il impliquerait pour les habitants du quartier, notamment le va-et-vient supplémentaire de véhicules à cet endroit. Comme vous l'avez relevé, dans le journal de la maison de quartier, on peut lire une prise de position reflétant celle des habitants, qui s'étaient déclarés défavorables. Vous serez bien évidemment tenu au courant de

l'évolution de ce dossier. Mais, en l'état actuel, je dirais que le projet est plus un projet virtuel qu'un projet vraiment concret.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ma question s'adresse à la fois aux magistrats Manuel Tornare et Christian Ferrazino. Elle concerne l'éclairage dans les écoles, et je ne sais pas lequel des deux va pouvoir me répondre le plus clairement. Voilà ce qui se passe: à l'école de la rue de Zurich, en particulier, la lumière est allumée jusqu'à très tard le soir. Renseignements pris, il s'avère que des détecteurs de mouvements, censés économiser l'électricité, sont dorénavant installés dans les nouvelles écoles et dans celles qui sont rénovées. A l'école de la rue de Zurich, des dysfonctionnements ont été signalés en décembre 2005 déjà. Un électricien serait venu cet été pour vérifier, mais il semblerait que le système ne fonctionne toujours pas, ce qui rend fous les enseignants: quand c'est éteint, cela devrait être allumé, et quand c'est allumé, cela devrait être éteint... Nous sommes à la fin de l'été, les jours sont longs, mais en hiver les choses vont se compliquer. L'un ou l'autre des magistrats pourrait-il nous indiquer si une révision complète desdits détecteurs de mouvements a été agendée?

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'ai lu il y a quelques jours – et j'en ai été très choquée – que, suite à une course de jet-ski ou de je ne sais quel engin sur la rade, il était probable qu'un cygne ait été percuté par l'un de ces hors-bord. Le cygne est décédé aujourd'hui. La mort d'un cygne est bien sûr une chose regrettable, mais j'aimerais savoir ce qui a été fait en la matière depuis dix ans par le Conseil administratif. En effet, je me permets de rappeler la résolution R-509 qui avait été votée à l'époque – c'était le 7 octobre 1996 – et qui s'intitulait: «Pas de canards à moteur dans la rade». Elle était signée par M. Guy Valance, M^{me} Isabelle Brunier, M^{me} Beatriz de Candolle et M. Roberto Brogginini, et sa teneur était: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne plus autoriser sur le territoire municipal des manifestations de sports interdits en Suisse et notamment les courses de jet-ski.» En l'occurrence, un cygne a vraisemblablement été atteint par un engin à moteur. Indépendamment de ce qui est arrivé à cet animal, j'aimerais savoir quelles seront les mesures qui seront prises pour éviter qu'il y ait un tel bruit, des manifestations aussi bruyantes et polluantes dans la rade de Genève.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je me propose de vous répondre, Madame Contat Hickel, puisque j'ai partagé les mêmes préoccupations. Avant d'apprendre qu'un cygne avait été touché, ce qui m'a heurté, c'est le

fait que des compétitions de formule 1 sur le lac soient autorisées. Sachant que la compétence en la matière n'appartient pas à la Ville de Genève mais au Canton, et comme je voyais M. Cramer dimanche, je me suis empressé de lui dire que j'en parlerai à mes collègues du Conseil administratif mercredi. Habitant le quartier des Eaux-Vives, j'ai trouvé cette manifestation absolument scandaleuse, comme plusieurs habitants qui m'ont contacté pour s'étonner qu'on autorise de pareilles manifestations. M. Cramer m'a répondu que l'Etat, suivant les préavis municipaux, les avait toujours interdites, mais qu'en l'occurrence ses services avaient été induits en erreur – c'est une formule diplomatique que j'utilise à dessein – par les demandeurs, qui avaient parlé de «bateaux anciens»... Effectivement, renseignements pris, ces bateaux avaient quelques décennies, plus de soixante ans, et il semble que l'autorité cantonale compétente n'ait pas vraiment vu de quoi il s'agissait. Quoi qu'il en soit, vous aurez compris que les services de la Ville n'ont pas grand-chose à voir dans cette affaire. Le Service des agents de ville et du domaine public a toujours strictement interdit toute emprise sur les quais pour une utilisation liée à ce type d'événement. Nous nous associons donc aux reproches que vous formulez, mais vous comprendrez qu'il vaut mieux les adresser au Canton plutôt qu'à la Ville, qui n'a pas la compétence d'intervenir.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif, car je ne sais pas exactement à quel magistrat la poser. Je m'explique. M. Ferrazino a dit tout à l'heure qu'il ne serait pas, dans un futur métier, expert en matière de plomberie pour déboucher les tuyaux... En revanche, il a montré certaines capacités à déboucher des rues en matière de circulation; je pense par exemple à la rue Jean-Violette, une toute petite rue de mon quartier qui était engorgée par une circulation parasitaire et qui, grâce à son travail, a été fermée...

Le président. Monsieur Norer, veuillez poser une question et non développer une interpellation...

M. Olivier Norer. C'est bien une question, Monsieur le président, et j'y viens. Grâce à ce nouvel état de fait, la rue Jean-Violette présente un intérêt pour les commerçants, notamment pour les restaurateurs, qui ont installé des tables. Toutefois, il n'y a pas de marquage au sol permettant de localiser les emplacements des terrasses, et celles-ci ont tendance à déborder, ce qui entrave la circulation des piétons mais aussi celle des cyclistes, puisque ceux-ci ont la possibilité de circuler dans cette rue. J'aimerais donc savoir ce qu'il en est de la gestion de cette nouvelle zone piétonne à la rue Jean-Violette.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En fait, M. Hediger va vérifier auprès de ses services. Comme vous le savez, l'autorisation pour les terrasses doit être sollicitée auprès du Service des agents de ville et du domaine public qui, la plupart du temps, les autorise, mais avec un plan. Les terrasses sont cadastrées, comme me le rappelle mon collègue Muller, qui le sait bien, puisqu'il a eu, il y a quelques jours, des échanges avec le tenancier d'un café-restaurant situé non loin de cette salle. Après vérification par le service municipal, il s'est avéré que ce dernier avait utilisé une surface de 30% supérieure à celle qui était autorisée. Le cas est peut-être identique à la rue Jean-Violette et le Service des agents de ville et du domaine public va donc vérifier. Si tel devait être le cas, les démarches seront évidemment faites pour que les commerçants respectent les conditions de l'autorisation.

M. René Winet (R). J'ai appris que le propriétaire du manège qui se trouve en face du pavillon cher à M. Ferrazino, sur les quais aux Eaux-Vives, s'en allait, dégoûté et découragé par le vandalisme et les dealers. Le Conseil administratif est-il au courant de cette affaire? Je trouve dommage que cette animation pour les enfants sur les quais disparaisse. Ce manège était bien sympathique et je voulais attirer l'attention à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Winet, je suis au courant de ce problème, puisque j'ai rencontré ce monsieur... (*Remarque.*) Oui, je rencontre beaucoup de monde aux Eaux-Vives, c'est l'avantage de la marche: à pied, on rencontre les gens et on parle plus facilement!

Le président. Monsieur Ferrazino, concentrez-vous sur la réponse...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je suis parfaitement concentré, Monsieur le président, et je ne perds pas de vue la question de M. Winet!

J'ai donc rencontré ce monsieur un soir, à 21 h 30, avec M. Cartier, le responsable de la Task Force Drogue du Canton de Genève. En ce moment, nous essayons en effet d'améliorer la situation au niveau de l'éclairage, pour faire en sorte que les dealers quittent cet endroit, qui est une des plus belles promenades de Genève, surtout par les belles soirées d'été. Vous aurez peut-être vu que nous avons installé un certain nombre de spots dans les arbres, qui permettent aux uns et aux autres de se réapproprier les bancs en face du manège dont vous parliez, et de faire en sorte que les dealers aillent ailleurs.

Questions orales

A cette occasion, ce monsieur m'a fait part, disons, d'une certaine lassitude, que nous comprenons, sachant que le matin, lorsqu'il vient ouvrir son manège, il trouve des choses peu sympathiques tout autour et dans le manège. Nous lui avons demandé de patienter, car nous sommes convaincus que c'est par l'animation du lieu que nous parviendrons, avec certaines mesures d'aménagement, à réhabiliter cette promenade que nous aimons tous. Ce n'est pas en démissionnant que nous y parviendrons. Il a été convaincu par notre argumentation et, aux dernières nouvelles, il continue à exploiter son manège. Nous sommes conscients des difficultés qui sont les siennes, mais nous sommes aussi persuadés que les efforts que nous déployons, tous services confondus, entre la Ville et l'Etat, permettront de recueillir des résultats assez rapidement dans le quartier des Eaux-Vives.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Winet, vous avez entièrement raison, et la réponse de M. Ferrazino est parfaitement exacte. Pour ma part, j'ai une solution: en décembre prochain, Mesdames et Messieurs, lorsque vous voterez le budget 2007, donnez-moi, donnez au Conseil administratif une ligne budgétaire supplémentaire pour engager des ASM! Parallèlement, je rappelle que nous avons engagé des démarches – le Parti radical a d'ailleurs fait, tout récemment, une conférence de presse sur ce sujet – pour que la police municipale de la Ville de Genève ait plus de compétences, de manière à ce que nous soyons plus efficaces. C'est le but; pour le moment, la balle est dans le camp du Canton, et chez vous en ce qui concerne la problématique budgétaire!

M. Alexis Barbey (L). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Lors de la dernière session du Conseil municipal, en juin, vous avez, Monsieur Tornare, retiré le projet de restaurant scolaire à l'école de Geisendorf, pour en faire une analyse complémentaire avant de revenir vers nous, alors que le projet de l'école du 31-Décembre était maintenu. Or j'ai appris que, pour la rentrée, les inspecteurs de Geisendorf avaient demandé aux professeurs de procéder à l'évacuation des salles destinées à ce nouveau restaurant scolaire, comme si le projet allait de l'avant sans autre, avant toute décision du Conseil municipal. J'aurais bien voulu avoir des nouvelles de votre part à ce sujet.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, dans ce domaine, ce n'est pas le Canton, voire le Département de l'instruction publique, qui commande, mais le Conseil administratif. Les inspecteurs ont peut-être pris certaines dispositions, mais je peux vous assurer que c'est le Conseil administratif qui donnera le signal, s'agissant de procéder à l'installation de ce nouveau restaurant.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Hediger et concerne la piscine de Varembe. J'ai été alertée par les usagers de cette piscine, où deux lignes de natation sont ouvertes tout au long des heures d'ouverture de cette piscine, alors que la troisième ligne est ouverte seulement entre midi et 14 h. Je relaie ici la demande des usagers: serait-il possible que cette troisième ligne soit également ouverte toute la journée?

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse à M. Hediger. C'est malheureusement encore une question qui concerne la sécurité, dont on a déjà beaucoup parlé ce soir. Je me fais l'interprète de personnes qui ont carrément été agressées sur le quai Gustave-Ador. L'autre soir, en revenant de la fête d'ouverture du Festival de la Bâtie, trois personnes – deux jeunes femmes et un jeune homme d'une trentaine d'années, qui sont donc vigousses – sont passées sur le quai, l'une d'entre elles habitant à côté. Elles ont été interpellées par des jeunes gens et il y a eu une altercation. Les trois personnes en question, qui sont raisonnables, se sont enfuies au pas de course, mais elles ont été rattrapées; il y a eu des gifles, des coups de pied, et le jeune homme a même dû être hospitalisé par la suite. Elles ont téléphoné à la police, qui est arrivée quarante minutes après, et plainte a été déposée. Moi qui dis toujours autour de moi qu'il ne faut pas dramatiser l'insécurité, qu'il ne faut pas avoir peur, je n'ai vraiment pas de chance d'avoir été pratiquement témoin de cette scène inadmissible! Alors, que se passe-t-il au niveau du Conseil administratif, que fait-il pour que, indépendamment des éclairages et de toutes les promesses, on puisse se promener au quai Gustave-Ador sans se faire agresser violemment? Les trois personnes dont j'ai parlé, j'en répons, ne sont pas du genre à faire de la provocation, loin de là!

M. Philippe Herminjard (R). L'été, les soirées sont longues et chaudes et, dans les parcs de notre belle ville, notamment dans celui de Beaulieu, les jeunes batifolent, à juste titre, mais en faisant un tapage nocturne qui dure tout au long de la nuit, jusqu'au petit matin. Les habitants s'en émeuvent et s'en plaignent, ils téléphonent régulièrement à la police, pour qu'elle fasse cesser le tapage. Évidemment, la police fait ce qu'elle peut, elle vient une fois, deux fois, puis elle vient de moins en moins, et le tapage, quant à lui, continue... Sachant que le parc de Beaulieu et les autres appartiennent à la Ville de Genève, ne pourrait-on pas demander aux agents de ville, par exemple, d'intervenir par des patrouilles systématiques et régulières?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ce que vous venez d'expliquer, Monsieur Herminjard, est malheureusement connu et fréquent, en ville de

Questions orales

Genève, mais, encore une fois, nous allons résoudre ces problèmes grâce à vous et grâce à des compétences supplémentaires. J'imagine que vous avez lu la loi sur la police: quelles sont les compétences des agents de ville, des polices municipales? Vous savez qu'elles sont extrêmement réduites et que, pour le moment, nous n'avons malheureusement pas la possibilité, ni en termes de personnel ni en termes de compétences, d'agir de la manière qui conviendrait face à ce genre d'événement.

Le président. Voilà une demi-heure que nous avons débuté le tour des questions orales. Il reste trois intervenants et le bureau a donc décidé de le prolonger de quelques minutes, pour autant que les questions soient brèves. Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare et concerne le bateau *Genève*. J'ai lu avec intérêt les divers articles à son sujet durant l'été et j'ai constaté que M. Tornare déclarait dans *Le Temps* qu'il allait prochainement rencontrer les responsables. Je suppose que cette rencontre a eu lieu depuis, auquel cas je souhaiterais savoir ce qui s'est dit lors de cette entrevue.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Brandt, j'ai effectivement rectifié les déclarations de certaines personnalités politiques concernant l'association Le Bateau, déclarations qui étaient totalement fausses. J'ai demandé à mon directeur adjoint, M. Sami Kanaan, d'organiser une rencontre entre ladite association et moi-même. Cette rencontre est inscrite dans mon agenda, je vous tiendrai au courant, mais je ne ferai évidemment pas de déclaration avant le rendez-vous.

M. Eric Fourcade (HP). Ma question s'adresse à M. Pierre Muller. Le conseiller administratif pourrait-il répondre sur le fait que la section des amendes d'ordre de la Ville perdrait environ 10 millions de francs? Ces pertes seraient dues, entre autres, aux sommes abyssales que doit l'Etat à la Ville, sommes représentant les amendes devenues contraventions impayées des frontaliers. Selon les informations que je possède – ma source est la motion M 1659 des députés du Mouvement citoyens genevois, du 15 novembre 2005 – il y aurait 120 000 contraventions impayées, provenant de contredanses infligées aux frontaliers de la Haute-Savoie ou de l'Ain. Pourriez-vous répondre à cette question?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Fourcade, il ne faut pas toujours croire ce qui est écrit dans le journal, ou ce qui est colporté par un ou des députés du MCG! Les chiffres que vous avez cités sont farfelus. Je n'ai pas en tête le montant exact des amendes d'ordre qui sont transformées en contraventions et qui ne sont pas payées, mais j'en ai discuté tout récemment avec le chef du Service des agents de ville et du domaine public, et si les chiffres vous intéressent, je vous les donnerai volontiers. En tout cas, ils ne sont de loin pas aussi élevés que ceux que vous venez de citer.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). J'ai une question pour M. Manuel Tornare, en tant qu'ancien maire. Lors de notre séance du 10 avril dernier, nous votions en urgence la résolution R-90: «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres», suite à la réduction par le Conseil d'Etat des prestations de base aux bénéficiaires de l'aide sociale. Monsieur Tornare, pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas respecté le caractère urgent de cette résolution, sachant que son courrier pour relayer notre demande auprès du Conseil d'Etat a pris plus de deux mois? Ce courrier, semble-t-il, n'est arrivé à la connaissance dudit Conseil qu'à quelques heures du vote du budget par le Grand Conseil.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne sais pas qui vous a donné cette information, Monsieur Bertrand. Je vais vérifier demain, mais il ne me semble pas que cela ait pris deux mois... Je précise que j'avais eu la délicatesse de téléphoner à M. Mino pour l'informer de ce que nous avions fait. Mais je vérifierai et je vous répondrai demain.

5. Proposition du Conseil administratif du 21 juin 2006 en vue du boucllement du crédit de 150 000 francs (proposition PR-287, votée le 2 juin 1998) destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour la crèche collective et la crèche familiale avec halte-garderie, qui devaient être créées sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, sur la parcelle 3591, feuille 39 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-484).

Un des buts de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, outre celui de supprimer les nuisances sonores dues au train, était de récupérer une importante surface de terrain et de l'aménager en un espace de qualité reliant deux quartiers longtemps séparés par une tranchée.

La couverture des voies a créé une plate-forme sur laquelle était prévue la construction de petits bâtiments à usage socioculturel et artisanal. L'un des équipements socioculturels prévus était une crèche collective doublée d'une crèche familiale avec halte-garderie totalisant 65 places d'accueil.

A cet effet et entre autres dépenses d'investissement, un crédit de 150 000 francs avait été voté pour pourvoir spécifiquement à l'achat du mobilier et du matériel de ces lieux d'accueil.

Des experts mandatés par la Ville de Genève pour vérifier les conséquences potentielles de la construction d'une crèche sur le périmètre en question ont constaté des perturbations électromagnétiques.

A la suite de cette constatation, le Conseil administratif avait décidé, le 17 mars 1999, de suspendre les travaux dans l'attente soit de la confirmation d'absence de risques pour les enfants en bas âge, soit d'une solution technique adéquate.

L'influence des champs électriques et magnétiques sur les organismes vivants et sur les hommes étant peu connue, et les solutions techniques pour y remédier extrêmement coûteuses, ce projet a été abandonné à la fin de 1999.

En remplacement, un projet a été soumis par le Conseil administratif et voté par le Conseil municipal pour créer de nouvelles places d'accueil dans le quartier de Saint-Jean. Il s'agit d'une crèche à la rue de Saint-Jean.

Aussi, au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver la clôture du crédit d'investissement pour non-réalisation suite à la décision d'abandon du projet.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve, en conséquence de l'abandon du projet, le boucllement du compte relatif au crédit d'investissement de 150 000 francs voté le 2 juin 1998 et destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour l'ameublement des crèches qu'il était prévu de construire sur la plate-forme résultant de la couverture des voies CFF à Saint-Jean.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6.a) Présentation du 2^e plan financier d'investissement 2007-2018 (D-39)

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

751

Table des matières

Présentation générale	3-5	Répartition des projets de substitution non retenus dans le plan par groupes fonctionnels (<i>graphique N° 5</i>)	22-23
Options proposées	6		
Conclusion	7		
Lexique des abréviations	8-9		
Graphiques et tableaux		Listes détaillées	
Introduction	11	Présentation des listes	24
Planification des dépenses totales d'investissement (<i>graphique N° 1</i>)	12	Liste des projets dont le dépôt devrait intervenir en 2007 (<i>pages blanches</i>)	25-27
Planification des dépenses et recettes totales d'investissement (<i>tableau N° 1</i>)	13	Liste des crédits votés par le Conseil municipal (<i>pages bleues</i>)	29-51
Répartition et récapitulation des investissements totaux par groupes et sous-groupes fonctionnels (<i>graphique et tableau N° 2</i>)	14-17	Liste des crédits déposés au Conseil municipal (<i>pages vertes</i>)	53-60
Répartition et récapitulation des crédits d'investissement votés et déposés par groupes fonctionnels (<i>graphique et tableau N° 3</i>)	18-19	Liste des projets retenus dans le plan financier d'investissement (<i>pages jaunes</i>)	61-104
Répartition et récapitulation des investissements projetés par groupes fonctionnels (<i>graphique et tableau N° 4</i>)	20-21	Liste des études votées (PRI2-VOT) dont le crédit de réalisation est enregistré en PRI2 (<i>pages bleues claires</i>)	105-107
		Liste des projets de substitution non retenus dans le plan financier ; projets PRI2 (<i>pages roses</i>)	109-117

Présentation générale

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 2^{ème} plan financier d'investissement de la Ville de Genève (ci-après PFI), couvrant les années 2007 à 2018.

Répondant également à une demande du Conseil municipal, il est déposé en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2007.

S'il reste un plan d'intentions du Conseil administratif en matière de projets d'investissements, il se veut également un outil de gestion et de planification à l'attention des autorités et des services municipaux.

Finances et 25^{ème} BFQ 2007 - 2010

Ce plan a été élaboré avec pour objectif principal le respect du budget de fonctionnement quadriennal (ci-après BFQ) qui limite le volume des investissements à 100 millions de francs par an pour les quatre prochaines années. Le maintien de cet objectif en matière de dépenses vise notamment une gestion responsable de la charge de la dette et, à terme, l'amélioration des conditions d'autofinancement des investissements et le désendettement.

Sur l'entier de la période considérée, le volume total des dépenses d'investissements retenues dans le plan a ainsi été ramené à 1'231 millions de francs (valeur nette, recettes déduites), alors même que la somme des besoins exprimés par l'ensemble des départements s'élève à 1'932 millions de francs bruts, soit une valeur nette de 1'833 millions de francs.

La différence, soit près de 600 millions de francs, apparaît dans le présent document sous forme de projets de substitution, à réaliser en remplacement de projets abandonnés ou qui ne retiendraient pas l'accord du Conseil municipal.

Par la mise à jour de ce plan, le Conseil administratif entend, dans la mesure des moyens financiers de la municipalité :

- ✓ tenir comptes des obligations de la Ville de Genève, sur le plan légal, comme sur le plan de ses engagements avec d'autres collectivités publiques, notamment avec l'Etat de Genève dans le domaine des transports en commun.
- ✓ confirmer d'une part ses options pour la fin de la législature et, d'autre part, tenir compte des besoins auxquels la Ville de Genève doit faire face pour répondre aux demandes formulées tant par le Conseil municipal que par la population.

Nouvelle approche de gestion des investissements

Le Conseil administratif a également décidé d'améliorer ses outils de gestion des investissements.

Ce plan suit cette ambition et va également dans le sens de la motion N° 580 du 18 janvier 2006¹ intitulée «*Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion*». Elle a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 5 avril 2006.

Dans sa présentation, il offre plusieurs approches allant de différentes vues générales, synthétiques, jusqu'au détail de chaque objet.

Afin d'en améliorer sa lisibilité, certaines nouveautés ont été introduites, à savoir :

- ✓ Simplification des graphiques et tableaux de synthèse, améliorant ainsi la vision stratégique d'ensemble ;
- ✓ Séparation des objets votés (pages bleues) et déposés (pages vertes) ;
- ✓ Création de trois nouveaux sous-groupes fonctionnels : le 106 regroupe les objets d'aménagement du domaine public relatifs aux transports publics ; le 111 regroupe les objets mobiliers destinés à l'administration générale ; le 112 regroupe les objets immobiliers destinés à l'administration générale² ;

¹ Motion N° 580 de M. Alpha Dramé, Mme Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiand, Mmes Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Mme Frédérique Perlier-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Robert Brogini.

² Par rapport au premier plan financier, seul le troisième chiffre du numéro PFI a changé (exemple : l'ancien 101.081.10 est devenu 106.081.10).

✓ Insertion d'une liste des crédits d'investissements susceptibles d'être déposés en 2007. En fonction de certaines incertitudes dans l'avancement des projets, cette description peut cependant subir quelques changements ;

✓ Pour les listes détaillées des objets votés et déposés, rajout du numéro de la PR dans la deuxième colonne ;

✓ Pour l'ensemble des listes détaillées, insertion au dessous des différents totaux de la somme des objets et d'un nouveau cumul représentant les dépenses totales sur les douze années du plan.

✓ Création d'une liste détaillée des objets de substitution, non retenus dans le plan (objets PRI2) ; il s'agit d'objets susceptibles de remplacer un autre projet du plan, ce dernier étant devenu non prioritaire, non réalisable ou caduc.

✓ Création d'une liste détaillée des études votées dont les crédits de réalisation sont inscrits en PRI2 (non retenus dans le plan).

✓ Insertion d'une liste récapitulative des abréviations utilisées dans ce document.

Autre paramètre influençant la planification des dépenses d'investissements, ce PFI prend aussi en compte, dans la mesure du possible, la capacité de gestion technique et administrative des services en charge des différentes opérations. Bien que l'exercice soit difficile, il s'agit en matière de planification et d'organisation d'être le plus proche possible de la réalité. Signalons à cet égard que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie gère plus de 80% des crédits d'investissements de la Ville de Genève.

Bouclement des crédits d'investissements terminés

Par rapport au précédent PFI, de nombreux crédits ne figurent plus dans les pages bleues des objets votés par le Conseil municipal. Ceci résulte d'une volonté du Conseil administratif de boucler un maximum de crédits dont les réalisations sont achevées ou devenues sans objet. Ce but répond également à des recommandations du Conseil municipal exprimées notamment dans le rapport D-45 A de la commission des finances du 3 décembre 2005.

En conséquence et selon les dispositions légales des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif a récemment adopté une nouvelle directive à l'attention des départements et services municipaux. Elle prévoit le bouclement de tout crédit d'engagement sitôt l'achèvement du projet et rappelle les dispositions réglementaires en cas de dépassement de crédit, d'une part, et de crédits non utilisés d'autre part.

Plusieurs objets sont concernés et doivent, par conséquent, être soumis pour bouclement à la délibération du Conseil municipal. Bien que cette décision implique un travail considérable (en cours) pour les services gestionnaires, le Conseil administratif entend bien atteindre cet objectif à relativement court terme.

De la même manière, en référence aux données statistiques établies sur la base de plusieurs années, la capacité de traitement des différentes propositions de crédit par le Conseil municipal est également une variable retenue. Le Conseil administratif estime ainsi qu'il est raisonnable de déposer annuellement au Conseil municipal environ 50 demandes de crédits d'investissements.

Enfin, une nouvelle procédure interne à l'administration permet désormais aux départements et services d'exprimer leurs besoins et de vérifier les informations les concernant au moyen d'une nouvelle application informatique développée en interne, en collaboration avec la direction des systèmes d'information (DSI).

Ce système d'information, qui intègre les notions de « service bénéficiaire », respectivement de « service gestionnaire » du projet concerné, est désormais en ligne dans toute l'administration. En fonction des droits octroyés, chaque responsable peut consulter les objets de son département ou service. Bien que ce PFI représente une photographie à un moment donné³, cette application est vivante et continuellement mise à jour.

Signalons enfin que cette démarche s'accompagne par le dépôt auprès du Conseil municipal d'une demande de crédit permettant le financement de préétudes et d'études couvrant uniquement les besoins de l'année 2007.

³ Dans le cas présent, fin juin 2006

Options proposées

L'analyse de la répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels (graphique et tableau n°2) permet de mettre en évidence les principales priorités retenues par le Conseil administratif.

En prévoyant plus de 350 millions de francs d'investissement dans le **domaine de la culture & des loisirs** (groupe 40), le Conseil administratif entend rattraper le retard pris ces dernières années en matière d'entretien en procédant à la restauration de plusieurs bâtiments d'importance. Il entend également investir dans de nouveaux équipements d'exploitation, répondant ainsi à des demandes exprimées depuis de nombreuses années. Les principaux investissements concernent le Musée d'Art et d'Histoire, le Musée d'ethnographie, le Muséum d'Histoire naturelle, la Comédie, l'Alhambra, le Grand Théâtre et le site du Conservatoire et Jardin botaniques.

En matière d'**aménagement du domaine public** (groupe 100), des investissements très importants ont été consacrés depuis plusieurs années. Ils sont dictés par la réalisation des grands projets de transports collectifs. Le Conseil administratif entend profiter de la réalisation de ces infrastructures (nouvelles lignes de tramways, liaison CEVA) pour réaliser des aménagements de qualité dans les différents quartiers concernés. D'une manière générale, dans chaque projet, il s'agit également de favoriser la mobilité douce et le déplacement des personnes à mobilité réduite, ainsi que l'intégration des objectifs fixés par les ordonnances sur la protection de l'air (OPAir) et la protection contre le bruit (OPB).

La **rénovation des bâtiments**, que ce soit des immeubles de logements (groupe 10) ou des bâtiments à vocation publique ou administrative (divers groupes) est une constante que l'on retrouve dans de nombreux chapitres du plan. Le Conseil administratif entend ainsi répondre aux inquiétudes maintes fois exprimées s'agissant d'un défaut d'entretien

du patrimoine bâti de la municipalité. Les montants prévus s'inscrivent en complément des sommes prévues annuellement au budget de fonctionnement et respectent la stratégie mise en place dans ce domaine afin de poursuivre la mise à niveau des bâtiments. Il s'agit également de répondre aux dispositions légales en matière d'isolation thermique et phonique.

Les dépenses d'**hygiène et salubrité publique** (groupe 80) ne laissent que peu d'options au Conseil administratif. Elles représentent 10% du plan et concernent principalement des obligations légales en matière d'assainissement des eaux (application du plan général d'évacuation des eaux et maintien de l'état du réseau), d'assainissement des fumées (crématoire) et d'acquisition de véhicules pour le nettoyage des voiries et la levée des déchets.

Différents investissements sont également prévus dans le domaine des écoles publiques (groupe 30) du sport (groupe 50) et du social (groupe 60). Il en va de même s'agissant de la sécurité publique (groupe 70) et de l'aménagement de domaine privé de la Ville de Genève (groupe 90), qui comprend notamment les parcs et promenades. Compte tenu de la limite d'investissements imposée, ceux-ci ont cependant été réduits au minimum nécessaire.

Les contraintes liées à cette limite d'investissement s'exprime par l'édition d'une liste de projets de substitution dont le montant total s'élève à près de 600 millions de francs.

Conclusion

Afin de garantir un rétablissement durable de l'équilibre financier et de planifier l'avenir avec une vision stratégique réaliste, ce deuxième plan financier d'investissement a fait l'objet de nombreux choix par rapport aux projets initialement demandés par les départements.

Si le montant de dépense de 100 millions par an, soit 1,2 milliards de francs pour la durée du plan, est globalement respecté par l'édition d'une liste de projets de substitution, il n'en va pas de même s'agissant de sa répartition dans le temps. La publication désormais annuelle du PFI doit permettre, année après année, d'affiner les choix et la définition des priorités afin d'atteindre au mieux l'objectif fixé en matière d'investissement.

Le Conseil administratif souhaite que ce nouveau programme financier soit favorablement accueilli par le Conseil municipal. Il souhaite également que le débat qu'il suscitera contribuera à un dialogue constructif tant sur le fonds, par la définition des priorités en matière d'investissement, que sur sa forme, résolument nouvelle par la mise à disposition d'un véritable outil de gestion et de planification.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)

2^e plan financier d'investissement 2007-2018

757

Lexique des abréviations

A. Statuts des objets du PFI

DEP Objet déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal (*pages vertes*)

PRI1 Opération projetée figurant au plan financier d'investissement (*pages jaunes*)

PRI1-DL Opération projetée figurant au plan financier d'investissement et faisant référence au discours de législature (*pages jaunes*)

PRI1-OL Opération projetée figurant au plan financier d'investissement et faisant référence à une obligation légale (*pages jaunes*)

PRI2 Opération non retenue dans le plan, susceptible d'être réalisée en remplacement d'un objet figurant au plan (*pages roses*)

PRI2-VOT Etude votée dont le crédit de réalisation est en PRI2, objet de substitution (*pages bleues claires*)

VOT Crédit voté par le Conseil Municipal – PR (*pages bleues*)

B. Autorités, départements et services municipaux

ACH Service des achats

ADP Service des agents de ville et du domaine public

AMU Service d'aménagement urbain

ARC Service d'architecture

BAA Bibliothèque d'art et d'archéologie

Direction du département des affaires culturelles
Service des bâtiments

Bibliothèques et discothèques municipales

Bibliothèque publique et universitaire

Conseil administratif

Conservatoire et jardin botaniques

Conseil municipal

Direction de l'administration générale

Délégation à la jeunesse

Direction générale

Délégation à la petite enfance

Direction du département des finances

Direction des systèmes d'information

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service de l'énergie

Service des pompes funèbres et cimetières

Service du génie civil

Gérance immobilière municipale

Service logistique et technique

Musée d'art et d'histoire

Musée d'histoire naturelle

Service de la mobilité

Service des opérations foncières

Service des espaces verts et de l'environnement

Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Service d'incendie et de secours

Service social

Service des sports

Service des ressources humaines

Service d'urbanisme

Voie – Ville propre

C. Autres abréviations

BFQ	Budget financier quadriennal	PIQ	Plan informatique quadriennal
CASS	Centre d'action sociale et de santé	PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse	PLQ	Plan localisé de quartier
CFF	Chemins de fer fédéraux	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
EMS	Etablissement médico social	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)	PS	Plan de site
MAV	Mobilier, machines diverses, machines de bureau et machines de nettoyage (ancienne abréviation remplacée par PAQ - voir plus bas)	SIG	Services industriels de Genève
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air	TC	Plan directeur des transports en commun
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit	TCMC	Tram Cornavin, Meyrin, CERN
PAQ	Plan d'achat quadriennal de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage et objets dont la valeur unitaire dépasse la somme de 10'000 francs (remplace MAV)	TCOB	Tram Cornavin, Onex, Bernex
PFI	Plan financier d'investissement	TGSA	Tram Grand-Saconnex
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	TPG	Transports publics genevois
		TSR	Télévision suisse romande
		UACP	Unité d'action communautaire de proximité
		ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)

Graphiques et tableaux

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non dépensées) ;
- ✓ les crédits déposés au Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif.

Les totaux figurant dans les graphiques et tableaux représentent des dépenses brutes, les recettes annuelles étant indiquées généralement et globalement au bas des différents tableaux.

Les objets de substitution (pages roses) non retenus par le Conseil administratif ne font pas partie du plan financier ; ils sont mentionnés dans le présent document à titre indicatif.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

Graphique et tableau N° 1 - Totalité du plan

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets retenus dans le plan financier (Statuts VOT, DEP, PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL). Cumulés, ils représentent le total brut du PFI.

La représentation graphique ne mentionne que les dépenses brutes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

Par contre, le tableau détaille les dépenses et les recettes annuelles.

Graphique et tableau N° 2 - Totalité du plan

Ils présentent également les crédits votés, déposés et les projets retenus dans le plan (Statuts VOT, DEP, PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL).

Le graphique en « secteurs » détaille les investissements totaux, par groupes fonctionnels et en pourcentage. Le tableau récapitule les investissements totaux détaillés par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs.

Graphique et tableau N° 3 - Crédits votés et déposés

Il s'agit du cumul des opérations en cours de réalisation et des crédits d'investissement actuellement à l'étude du Conseil municipal (Statuts VOT, DEP).

Le graphique en « secteurs » détaille les investissements votés et déposés, par groupes fonctionnels et en pourcentage. Le tableau récapitule les mêmes investissements par groupes fonctionnels, en millions de francs.

Graphique et tableau N° 4 - Projets retenus dans le plan

Il s'agit des projets retenus par le Conseil administratif (Statuts PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL).

Le graphique en « secteurs » détaille ces projets, par groupes fonctionnels et en pourcentage. Le tableau récapitule les mêmes projets par groupes fonctionnels, en millions de francs.

Graphique et tableau N° 5 - Projets non retenus dans le plan

Le graphique en « secteurs » détaille ces objets, par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage (Statut PRI2, PRI2-VOT).

Graphique N° 1

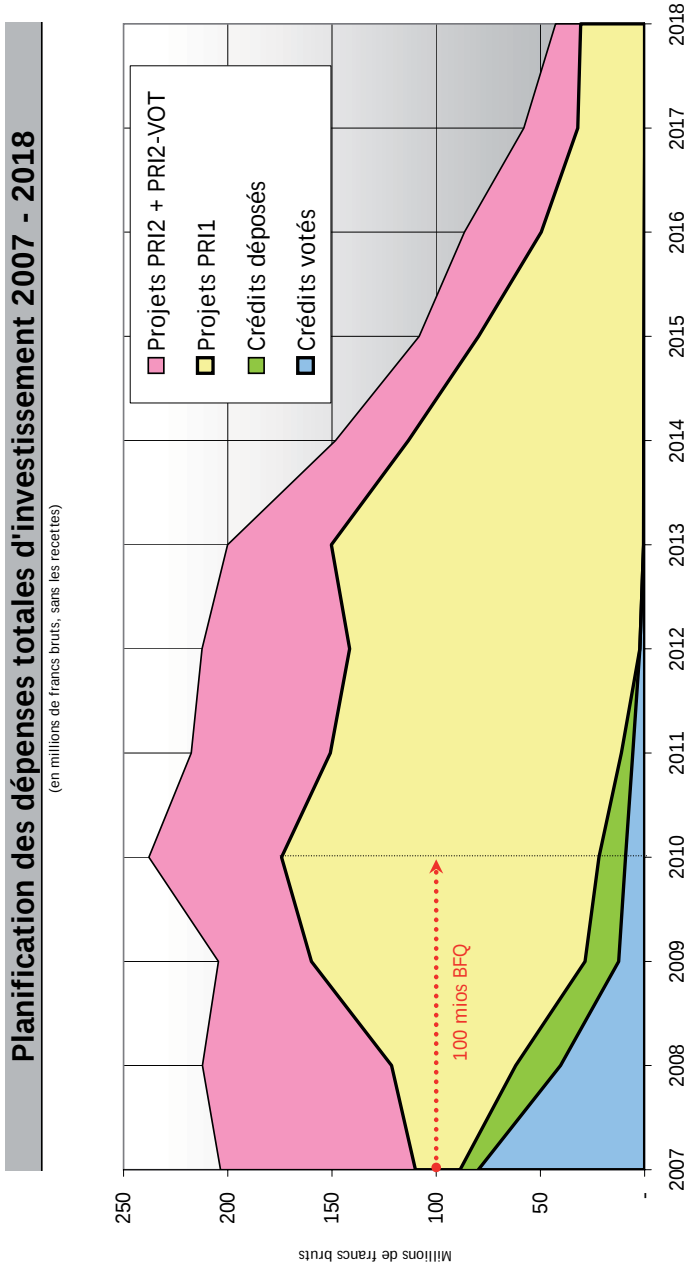


Tableau N° 1

[illegible]

Répartition et récapitulation des investissements totaux par groupes fonctionnels

Vision d'ensemble du plan financier, il s'agit de la planification des dépenses brutes des crédits votés, déposés et des projets retenus dans le plan financier (Statuts VOT, DEP, PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL). Cumulés, ils représentent le total brut du PFI que l'on retrouve également dans le tableau N° 1.

Le graphique en « secteurs » découpe, en pourcentage, ces investissements totaux tels que présentés dans le tableau N° 2.

Le tableau N° 2 reprend les mêmes objets mais détaillés par groupes et sous groupes fonctionnels.

Graphique N° 2

Répartition des investissements totaux

Cumul des crédits votés, déposés et des projets retenus (VOT + DEP + PRI1 + PRI1-DL + PRI1-OL)

(par groupes fonctionnels et en pourcentage)

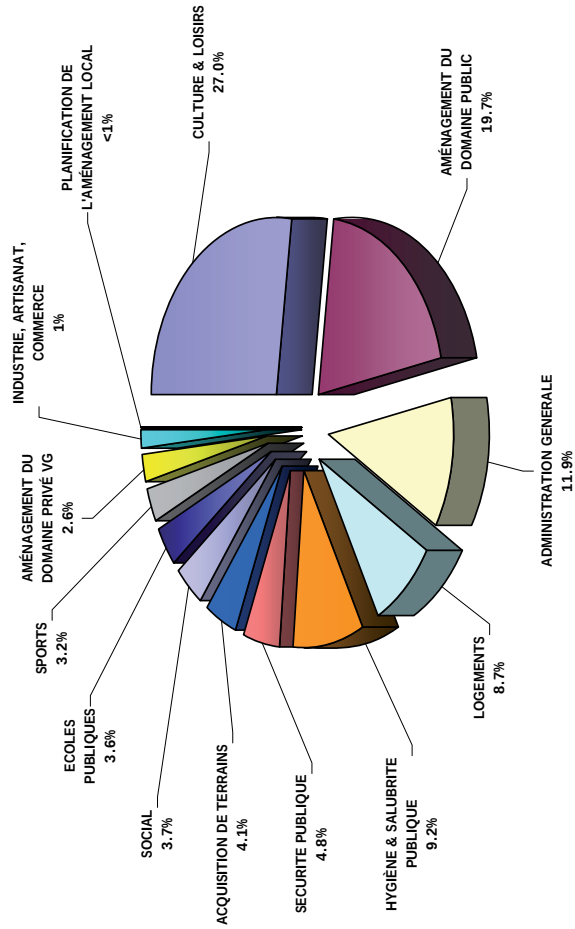


Tableau N° 2

Récapitulation des investissements totaux (VOT + DEP + PRI1)																		
(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs)																		
Sous-groupe		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Totaux bruts		%		
010	LOGEMENTS	15.0	16.0	14.8	21.9	21.9	8.6	4.9	3.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	114.2	8.7%		
	010 Logements (en général)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.2	0.1%		
	011 Logements nouveaux	5.7	5.8	-	5.0	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	21.5	1.6%		
	012 Logements existants	8.4	9.0	13.7	16.6	16.8	8.5	4.8	3.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	88.4	6.7%		
	013 Logements mis à disposition de tiers	0.8	1.2	1.0	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.2	0.2%		
020	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	1.4	3.9	6.8	5.1	2.1	-	-	-	-	-	-	-	-	19.3	1.5%		
030	ECOLES PUBLIQUES	3.0	3.7	3.2	1.8	5.9	9.9	9.4	2.9	0.6	2.5	3.0	1.1	1.1	47.0	3.6%		
040	CULTURE & LOISIRS	14.8	15.6	18.0	32.0	46.1	53.0	68.8	56.0	36.3	13.3	0.1	0.1	0.1	354.0	27.0%		
	041 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques	2.9	2.0	4.1	2.5	1.6	0.9	0.4	0.1	-	-	-	-	-	14.4	1.1%		
	042 Musées, conservatoire & jardin botaniques	2.4	6.4	7.3	14.1	28.1	32.3	39.3	33.8	22.2	6.4	-	-	-	192.3	14.6%		
	043 Théâtres & concerts	7.6	5.5	1.5	11.8	10.0	13.5	25.1	21.5	14.0	6.0	-	-	-	116.5	8.9%		
	044 Conservation du patrimoine	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3	0.1%		
	046 Animations & loisirs	0.7	0.6	4.0	3.4	6.2	6.3	4.0	0.6	-	0.8	-	-	-	26.7	2.0%		
050	SPORTS	3.4	4.5	7.5	10.5	2.4	3.2	4.1	5.6	1.0	-	-	-	-	42.0	3.2%		
060	SOCIAL	3.4	3.6	9.7	8.9	8.9	8.8	5.0	0.5	-	-	-	-	-	48.6	3.7%		
	060 Social (équipements généraux)	2.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.2	0.2%		
	061 Enfants et jeunesse	1.2	3.0	7.2	3.1	5.3	6.3	4.5	0.5	-	-	-	-	-	31.1	2.4%		
	062 Handicapés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
	063 Personnes âgées	-	-	0.5	1.8	1.8	0.5	-	-	-	-	-	-	-	4.5	0.3%		
	064 Centres sociaux	-	0.5	2.0	4.0	1.9	2.0	0.5	-	-	-	-	-	-	10.8	0.8%		
070	SECURITE PUBLIQUE	3.1	3.2	3.2	2.3	3.1	7.1	11.5	13.5	12.4	3.5	-	-	-	62.7	4.8%		
	070 Sécurité publique (équipements généraux)	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.0%		
	071 Etat civil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
	072 Police municipale	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	0.4	0.0%		
	073 Service d'incendie	2.9	3.1	3.1	2.2	3.0	7.1	11.5	13.5	12.4	3.5	-	-	-	62.2	4.7%		
	074 Protection civile (SAPP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		

Tableau N° 2 (suite)

Récapitulation des investissements totaux (VOT + DEP + PRI1)																			
(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs)																			
Sous-groupe		2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018												Totaux bruts		%			
080	HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE																120.6	9.2%	
	081	Protection des eaux															91.5	7.0%	
	082	Enlèvement & traitement des déchets															20.7	1.6%	
	084	Cimetières & crématoires															8.4	0.6%	
090	AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG																34.0	2.6%	
	091	Parcs & promenades															25.9	2.0%	
	092	Moyens de gestion des espaces verts															8.1	0.6%	
100	AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																258.7	19.7%	
	100	Aménagement du domaine public (en général)															1.2	0.1%	
	101	Rues, routes & ouvrages d'art															113.9	8.7%	
	102	Places, rues résidentielles, trafic modéré															57.2	4.4%	
	103	Parkings publics															2.7	0.2%	
	104	Bâtiments, édifices publics															4.4	0.3%	
	106	Transports publics															79.3	6.0%	
	110	ADMINISTRATION GENERALE																155.8	11.9%
		111	Objets mobiliers															99.7	7.6%
112		Objets immobiliers															56.1	4.3%	
120	PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL																1.1	0.1%	
130	ACQUISITION DE TERRAINS																55.3	4.2%	
140	OPERATIONS FINANCIERES																0.0	0.0%	
		Totaux bruts PFI												1'313	100.0%				
		Recettes												83					
		Totaux nets PFI												1'231					

Crédits votés par le Conseil municipal - statut vot (pages bleues)

Il s'agit d'opérations en cours de réalisation. Il peut s'agir de crédits de préétudes, d'études ou de réalisation.

Crédits déposés au Conseil municipal - statut DEP (pages vertes)

Il s'agit de crédits d'investissements, non votés, actuellement à l'étude du Conseil municipal. En cas d'acceptation par le Conseil municipal, ils seront intégrés aux objets votés. Dans le cas contraire, ils seront retirés du PFI.

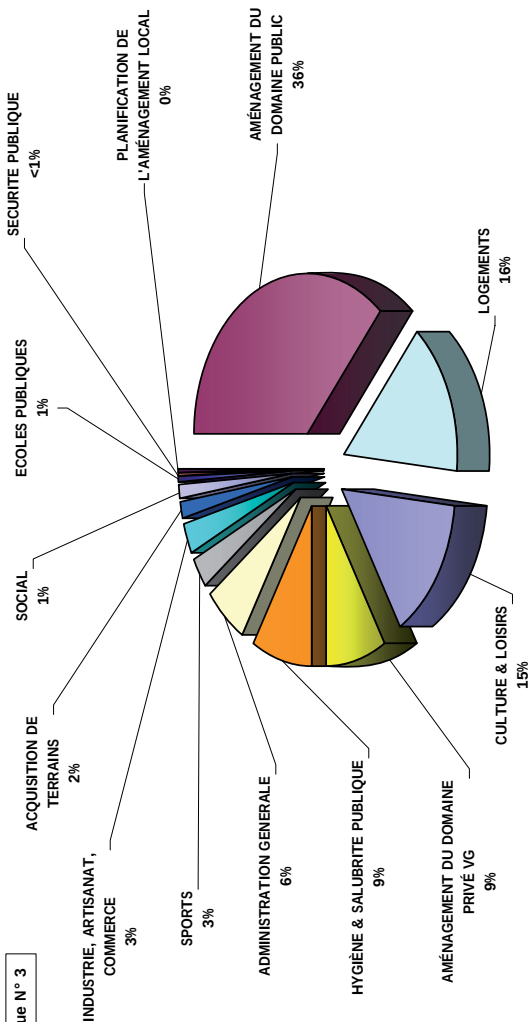


Tableau N° 3

Récapitulation des crédits d'investissements votés et déposés (VOT + DEP)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs)

Groupe	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Totaux bruts	%
010 LOGEMENTS	12.9	8.4	1.9	5.2	5.0	-	-	-	-	-	-	-	33.5	15.5%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	1.3	1.7	2.7	0.9	0.2	-	-	-	-	-	-	-	6.7	3.1%
030 ECOLES PUBLIQUES	0.8	0.3	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.2	0.5%
040 CULTURE & LOISIRS	12.6	11.4	2.9	3.2	1.5	-	-	-	-	-	-	-	31.7	14.7%
050 SPORTS	2.7	3.3	0.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.5	3.0%
060 SOCIAL	2.8	0.1	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.0	1.4%
070 SECURITE PUBLIQUE	0.7	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.7	0.3%
080 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE	10.5	6.1	1.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.4	8.5%
090 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG	4.1	2.8	3.7	4.4	3.9	-	-	-	-	-	-	-	19.0	8.8%
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	34.0	19.3	13.2	7.1	0.6	2.3	0.5	0.5	0.2	0.2	-	-	77.8	36.1%
110 ADMINISTRATION GENERALE	5.8	4.8	1.6	1.0	-	-	-	-	-	-	-	-	13.2	6.1%
120 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	0.4	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.6	0.3%
130 ACQUISITION DE TERRAINS	-	3.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.5	1.6%
140 OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	0.0%
Totaux bruts	89	62	29	22	11	2	0	1	0	0	-	-	216	100.0%
Recettes	5	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	
Totaux nets	83	60	28	22	11	2	0	1	0	0	-	-	209	

Projets retenus dans le plan - statuts PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL (pages jaunes)

Il s'agit des projets retenus dans le Plan financier par le Conseil administratif. La majorité de ces opérations disposent d'un statut PRI1 mais d'autres font référence soit au discours de législation du Conseil administratif (PRI1-DL), soit à des obligations légales (PRI1-OL).

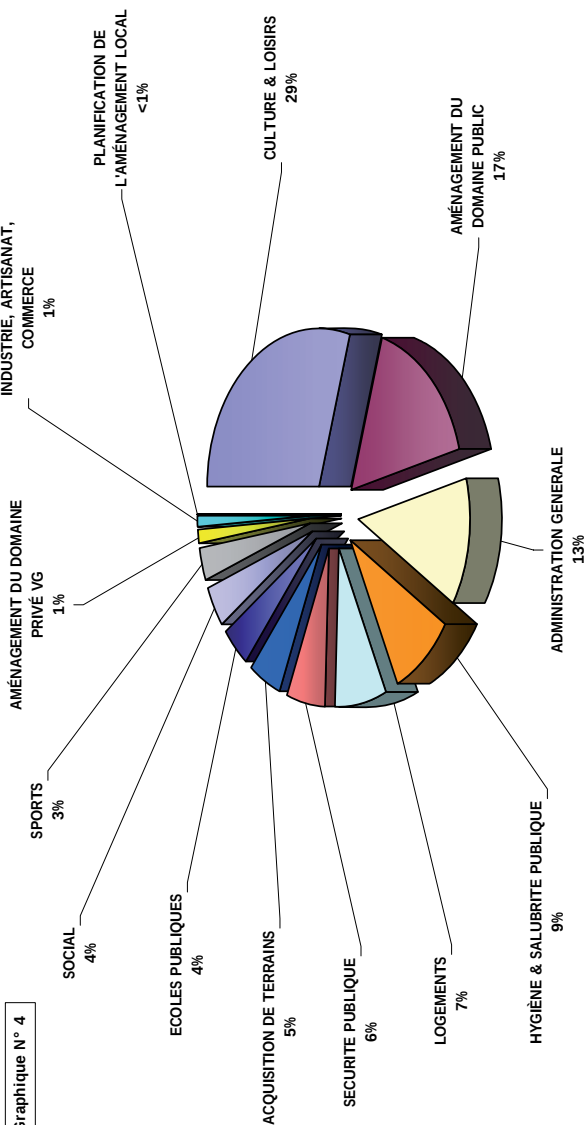


Tableau N° 4

Récapitulation des projets retenus dans le plan (PRI1 + PRI1-DL + PRI-OL)																
(par groupes fonctionnels, en millions de francs)																
Groupe	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Totaux bruts		%	
010 LOGEMENTS	2.0	7.6	12.9	16.6	16.9	8.6	4.9	3.1	2.0	2.0	2.0	2.0	80.7	7.4%		
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	0.1	2.3	4.1	4.2	2.0	-	-	-	-	-	-	-	12.6	1.1%		
030 ECOLES PUBLIQUES	2.2	3.4	3.1	1.8	5.9	9.9	9.4	2.9	0.6	2.5	3.0	1.1	45.9	4.2%		
040 CULTURE & LOISIRS	2.2	4.2	15.1	28.7	44.6	53.0	68.8	56.0	36.3	13.3	0.1	0.1	322.3	29.4%		
050 SPORTS	0.7	1.2	7.0	10.5	2.4	3.2	4.1	5.6	1.0	-	-	-	35.5	3.2%		
060 SOCIAL	0.6	3.5	9.5	8.9	8.9	8.8	5.0	0.5	-	-	-	-	45.6	4.2%		
070 SECURITE PUBLIQUE	2.4	3.1	3.2	2.3	3.1	7.1	11.5	13.5	12.4	3.5	-	-	62.0	5.6%		
080 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE	1.0	7.7	19.5	17.9	14.2	12.0	8.0	4.0	5.0	4.0	5.0	4.0	102.2	9.3%		
090 AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG	1.2	2.5	3.1	2.2	2.1	2.3	0.8	0.5	0.5	-	-	-	15.1	1.4%		
100 AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	2.8	15.0	31.9	38.5	17.8	16.2	18.8	10.8	6.5	8.6	6.6	7.6	180.9	16.5%		
110 ADMINISTRATION GENERALE	2.8	5.8	14.0	12.6	13.7	15.0	15.5	12.9	12.3	12.6	12.4	12.9	142.7	13.0%		
120 PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	-	-	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	0.5	0.0%		
130 ACQUISITION DE TERRAINS	3.4	3.4	8.0	8.0	8.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	51.8	4.7%		
140 OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	0.0%		
Totaux bruts													1'098	100.0%		
Recettes													76			
Totaux nets													1'022			

Objets ne faisant pas partie du plan financier

Crédits d'études votés dont le projet de réalisation n'est pas retenu dans le plan *statut PRI2-VOT*

Il s'agit également d'objets votés par le Conseil municipal.

Toutefois cette liste ne concerne que des préétudes et études dont les crédits de réalisation sont aujourd'hui enregistrés comme projets de substitution (PRI2).

Ils sont détaillés dans les pages bleues claires, ci-après.

Projets de substitution non retenus dans le plan *statut PRI2*

Il s'agit d'opérations non retenues dans le plan, susceptibles d'être réalisées en remplacement d'un autre objet figurant au plan.

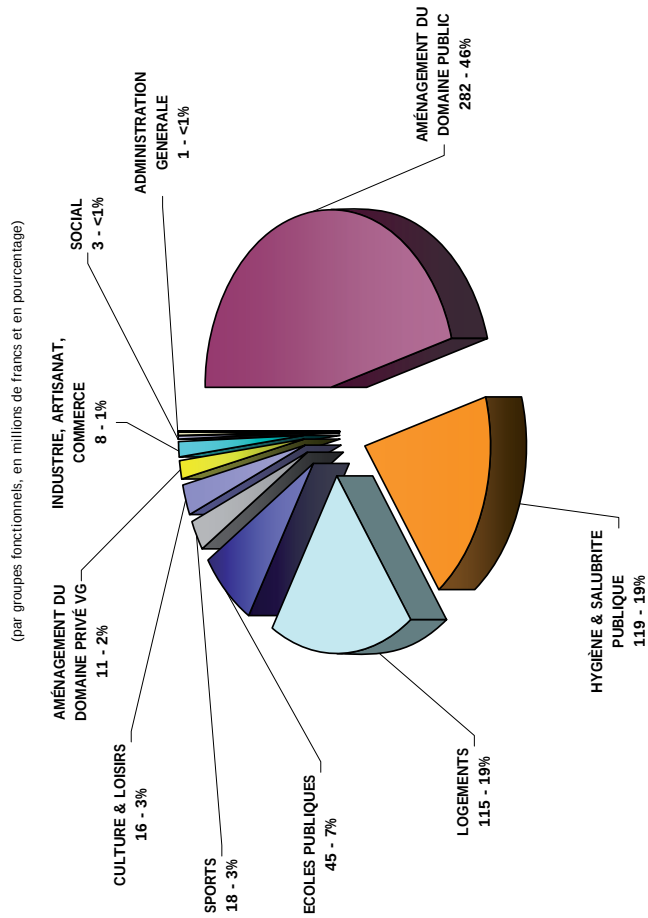
Ces projets sont détaillés dans les pages roses.

* * *

Le graphique de la page suivante offre une vision d'ensemble de ces opérations, par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage.

Graphique N° 5

Répartition des projets de substitution non retenus dans le plan Cumul de crédits d'études votés et des projets non retenus (PRI2-VOT + PRI2)



Listes détaillées

Chaque objet du PFI est détaillé dans six types de listes :

Crédits d'investissement ou projets faisant partie du plan financier

Projets dont le dépôt devrait intervenir en 2007

(pages blanches – statut PRI(1))

Crédits votés par le Conseil municipal

(pages bleues – statut VOT)

Crédits déposés au Conseil municipal

(pages vertes – statut DEP)

Projets retenus dans le plan

(pages jaunes – statuts PRI1, PRI1-DL, PRI1-OL)

Objets ne faisant pas partie du plan financier

Crédits d'études votés dont le projet de réalisation n'est pas retenu dans le plan

(pages bleues claires – statut PRI(2-VOT))

Projets de substitution non retenus dans le plan

(pages roses – statut PRI(2))

Projets de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2007

Liste des projets (crédits de réalisation) dont le dépôt devrait intervenir en 2007

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI		Service Gestionnaire Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Coût prévisible	%
LOGEMENTS							
10				Total du groupe fonctionnel		18'244'500	14%
012.022.09	BAT	GIM	Aménagement, constructions et voirie - BAT :	Carouge 35, rue de, Villa Freudler :	Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2008	1'500'000	
012.034.02	ARC	GIM		Rousseau 14, rue :	Rénovation de la villa	2'815'000	
012.036.07	BAT	GIM		Etuves 15, rue des :	Rénovation de l'immeuble	3'050'000	
012.044.04	ARC	GIM		De-Grenus 2, pl. :	Rénovation de l'immeuble	3'216'000	
012.044.06	ARC	GIM		Giuseppe-Motta 20. av. :	Rénovation légère du bâtiment	2'133'000	
012.062.03	ARC	GIM		Impératrice 10, ch. de l' :	Restauration du château	1'618'000	
012.066.04	ARC	GIM		Aménagement, constructions et voirie - ENE :	Travaux liés à la politique énergétique 2008 - 2011	2'312'500	
012.085.07	ENE	GIM				1'600'000	
30				Total du groupe fonctionnel		9'450'000	7%
030.056.05	OFI	ECO		Forêt, quartier de la :	Acquisition de parcelles pour 19458 m2	8'850'000	
030.084.01	ECO	ECO		Ecoles diverses - ECO :	Améliorations techniques	600'000	
CULTURE & LOISIRS							
40				Total du groupe fonctionnel		22'095'000	17%
041.006.03	BAT	MAH		Pin 5, prom. du, Bibliothèque d'Art & d'Archéologie :	Aménagement de locaux, ascenseur	2'500'000	
041.015.06	ACH	BMU		Bibliothèques et discothèques municipales :	Remplacement d'un bibliobus	475'000	
041.030.00	BMU	BMU		Bibliothèques et discothèques municipales :	Catalogage rétrospectif de documents musicaux	682'000	
042.032.04	ARC	MAH		Malagnou 15, rte. de - Musée de l'Horlogerie :	Restauration et construction nouveau bâtiment	5'548'000	
042.040.02	BAT	MHN		Malagnou 1, rte. de - MHN :	Isolation du bâtiment, sécurité, boutique	7'000'000	
046.054.02	ARC	SEP		Sécheron, Foyer de :	Réalisation d'un équipements de quartier (2600 m2)	5'890'000	
50				Total du groupe fonctionnel		10'200'000	8%
050.012.13	BAT	SPO		Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Vernets :	Réaménagement partiel & mise en conformité	10'200'000	
SOCIAL							
60				Total du groupe fonctionnel		8'160'000	6%
061.042.02	ARC	DPE		Frontenex 5, plateau de, Villa Fromel :	Aménagement d'une crèche	4'010'000	
061.047.01	ARC	DPE		Cendrier 1-3, rue du :	Création d'une crèche	3'000'000	
061.047.02	DPE	DPE		Cendrier 1-3, rue du :	Mobilier - matériel pour nouvelle crèche	150'000	
064.017.03	BAT	SOC		Grottes, quartier des :	Aménagement d'un CAS	1'000'000	
80				Total du groupe fonctionnel		18'000'000	14%
081.011.02	GCI	GCI		Franchises, Moillebeau, secteur :	Construction d'un collecteur EP	3'000'000	
081.027.06	GCI	GCI		Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entret., reconstruct., modifict., collecteurs 2008	3'000'000	

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

775

Liste des projets (crédits de réalisation) dont le dépôt devrait intervenir en 2007

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Service Cessionnaire/bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible	%
081.031.01	GCI	Eugène-Rigot, ch. :	Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP	500'000	
082.015.08	LOT	Aménagement, constructions et voirie - LOT :	Renouvellement des véhicules 2008 - 2009	3'000'000	
082.015.50	LOT	Aménagement, constructions et voirie - LOT :	Acquisition matériel viabilité hivernale	2'000'000	
084.005.03	BAT	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	Mise en conformité fours crématoires et inst. techn.	6'500'000	
90		AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	4'932'000	4%
091.011.00	GCI	Parcs publics - SEVE :	Remise en état des chemins piétonsiers	865'000	
091.084.03	ARC	Sécheron, foyer de :	Réalisation d'un parc public	1'067'000	
092.045.04	BAT	Région genevoise - Lieu à déterminer - SEVE :	Rénovation d'un établissement horticoles loué	1'500'000	
092.050.00	SEV	Parcs publics, five droite - SEVE :	Construction station pompage d'arrosage	1'500'000	
100		AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	26'610'120	20%
101.015.15	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entret. et rénovation du domaine public 2008 - 2009	3'750'000	
101.030.03	AMU	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Renouvellement des éclairages publics - 2ème étape	1'500'000	
101.074.03	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Amén. envir urb compl à imm. équipements, PLQ-PLCP 08-09	3'000'000	
101.081.02	ARC	Foyer de Sécheron Foyer de :	Réalisation d'aménagements extérieurs (rues)	2'860'120	
101.091.03	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Revêtements antibruit OPB 2008	2'000'000	
101.092.02	BAT	Aménagement, constructions et voirie :	Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB 2008	1'500'000	
101.096.02	GCI	Franchises, Moillibeau, secteur :	Aménagements surface après construction d'un collecteur	6'000'000	
102.019.09	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Aménag. places et rues à trafic modéré 2008 - 2009	3'000'000	
102.020.02	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Aménagement zones 30 km/h - 2ème étape	1'500'000	
102.075.02	AMU	William-Lescaze, ch., Cayla, quartier de :	Aménagement d'une allée piétonne	1'500'000	
110		ADMINISTRATION GENERALE	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	11'850'000	9%
111.030.13	DSI	Administration générale - DSI :	12ème PIQ - Plan informatique quadriennal	4'000'000	
111.034.13	ACH	Administration générale - ACH	10ème PRV - Renov. véhicules (hors SIS & voirie)	1'900'000	
111.047.10	ACH	Administration générale - ACH :	8ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2'000'000	
112.025.02	BAT	Stand 25, rue du :	Travaux d'aménagement du 7ème étage	950'000	
112.042.02	BAT	La Grange, villa :	Assainissement des sous-sols	3'000'000	
130		ACQUISITION DE TERRAINS		3'000'000	
130.001.15	OFI	Aménagement, constructions et voirie - OFI :	Dotation générale totale 2007	3'000'000	2%
Total général				132'541'620	100%

Crédits votés par le Conseil municipal

Opérations en cours de réalisation.

Il peut s'agir de crédits de préétudes,
d'études ou de réalisation.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

777

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10 LOGEMENTS																	
11 Logements nouveaux																	
011.050.02 VOT			Aménagement, constructions et voirie - SIM : 300/2 Préétudes constr/démol/reconstr. bat. loc.	11.11.1997 10.02.1998	300'000 150'000	150'000 150'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
011.050.03 VOT			Aménagement, constructions et voirie - SIM : 117 Préétudes constr/démol/reconstr. bat. loc.	10.04.2001 15.01.2002	300'000 0	150'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
011.052.00 VOT			Fondation HLM de la Ville de Genève : 377 Financement de la fondation	19.01.2005 15.02.2006	20'000'000 5'000'000	5'000'000 5'000'000	0 5'000'000	5'000'000 0	5'000'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						5'300'000 5'150'000	5'000'000 5'000'000	0 0	5'000'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
						Dép. totales : 20'450'000											
12 Logements existants																	
012.001.03 VOT			Jean-Robert Chouet 4, rue : 175 Etude de rénovation du bâtiment	04.12.2001 25.05.2002	217'500 100'000	0 100'000	112'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.015.01 VOT			Tour-de-Boël 7, rue de la : 117 Etude de rénovation de l'immeuble	10.04.2001 15.01.2002	311'747 0	251'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.022.06 VOT			Aménagement, constructions et voirie - BAT : 141 Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. VI	01.10.2001 29.04.2002	4'144'000 0	200'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.034.01 VOT			Carouge 35, rue de, Villa Freudler : 117CA Etude de rénovation du bâtiment	13.04.2005 13.04.2005	185'000 0	80'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.038.04 VOT			Lissignol 8, rue : 138CA Préétude compl. pour rénovation de l'immeuble	12.02.2003 12.02.2003	32'500 0	32'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

N°			Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N° PFI	Groupe	PR				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
012.041.02			Etuves 11, rue des :	30.11.2004		885000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	368		Rénovation de l'immeuble	08.11.2005		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.041.04			Etuves 9, rue des :	30.11.2004		1300000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	367		Rénovation de l'immeuble	08.11.2005		261000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.044.02			Etuves 17, rue des :	09.09.2003		726000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	298		Rénovation des immeubles	17.11.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.044.03			Etuves 15, rue des :	12.09.1995		30000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	31		Etude de rénovation de l'immeuble	15.04.1997		72000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.044.05			De-Grenus 2, pl. :	12.09.1995		30000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	31		Etude de rénovation de l'immeuble	15.04.1997		66000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.046.02			Industrie 8, rue de l' :	07.09.2004		20000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	353/1		Etude de rénovation pour logements associatifs	14.03.2006		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.046.04			Industrie 12, rue de l' :	07.09.2004		30000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	353/3		Etude de rénovation pour logements associatifs	14.03.2006		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.047.02			Industrie 11, rue de l' :	07.09.2004		80000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	353/2		Etude de rénovation pour logements associatifs	14.03.2006		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.048.02			Jean-Jacques-de-Sellon 3, rue :	30.11.2005		1150000		384000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	433		Rénovation de l'immeuble et aménagement combles	20.03.2006		1150000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.050.03			Aménagement, constructions et voirie -BAT :	10.04.2001		115000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	117		Préétudes pour la rénovation d'immeubles locat.	15.01.2002		100000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.052.06			Gares 17, rue des :	21.06.2004		850000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	350		Rénovation de l'immeuble	19.09.2005		148000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

779

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N° Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 2018
012.053.01 VOT		Adhémar-Fabriz 4, rue, Fonds Duguay :	11.11.1997	60'000	0	19'000		0	0	0	0	0	0	0
	300	Etude de rénovation intérieure de l'immeuble	10.02.1998		40'000	0		0	0	0	0	0	0	0
012.057.01 VOT		Claparède 2, pl. Fonds Revilod :	10.04.2001	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	117	Etude réflexion des façades et cage d'escalier	15.01.2002		70'000	0		0	0	0	0	0	0	0
012.064.02 VOT		Frontenex 2, av. de :	09.03.2004	2'379'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	325	Rénovation légère de l'immeuble	27.06.2005		109'000	0		0	0	0	0	0	0	0
012.066.03 VOT		Impératrice 10, ch. de l' :	04.12.2001	127'500	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	175	Etude cpl de rénovation du château	25.05.2002		0	0		0	0	0	0	0	0	0
012.074.01 VOT		Dassier 15, rue :	11.11.1997	350'000	12'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	300	Etude de rénovation de l'immeuble	10.02.1998		0	0		0	0	0	0	0	0	0
012.080.01 VOT		Bois-des-Frères 90 et 92, rte. du :	13.09.1994	160'000	30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	349	Préétude pour la rénovation des immeubles	14.02.1995		0	0		0	0	0	0	0	0	0
012.085.06 VOT		Aménagement, constructions et voirie - ENE :	14.01.2003	1'595'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	261	Travaux liés à la politique énergétique 2003 (04/07)	03.06.2003		0	0		0	0	0	0	0	0	0
012.092.01 VOT		Taconnerie 6, pl. de la :	10.04.2001	186'052	0	104'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	117	Etude de rénovation légère de l'immeuble	15.01.2002		75'000	0		0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'261'000	619'000	0	0	0	0	0	0	0	0
					2'191'000	0		0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					24									
Logements mis à disposition de tiers					Dép. totales :									
013.004.02 VOT		Lyon 45bis - 49, rue de, Clos Voltaire :	12.03.2002	285'000	22'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	184	Etude de restauration de l'enveloppe et du jardin	11.03.2003		0	0		0	0	0	0	0	0	0

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

Dépenses planifiées pour les 12 années du plan															
N° PFI		N° Groupe		Dates de dépôt et de vote		Coût voté									
Statut	PR	Localisation	Libellé			2007	2008	2009	2010	2012	2014	2016	2018		
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE															
Totaux du sous-groupe fonctionnel :															
				1		285'000		22'000		0		0		0	
				Nombre d'objets :				0		0		0		0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :				1		44'544'069		12'582'000		619'000		5'000'000		22000	
				28				7'341'000		5'000'000		0		0	
				Nombre d'objets :								Dép. totales :		30574000	
30 ECOLES PUBLIQUES															
				3		1'228'000		364'000		0		0		364000	
				Nombre d'objets :				0		0		0		0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :				3		1'228'000		364'000		0		0		0	
				3				0		0		0		0	
				10 04 2001		300'000		100'000		0		0		0	
030 001 02				Aménagement, constructions et voirie - ARC :				100000		0		0		0	
VOT				117		Préétudes diverses de bâtiments scolaires									
				10 04 2001		175'696		0		78'000		0		0	
030 015 02				Etude d'aménagement de locaux parascolaires				197000		0		0		0	
VOT				117		Lamarine 18bis, rue :									

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

781

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
030.040.07			Ouches, ch. des, Ecole des Ouches :	11.09.2002	1'076'000	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	238	Equipement et mobilier scolaire	11.02.2003		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.075.02			Grand-Pré 22, rue du, école de Beaulieu :	11.05.2004	414'500	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	340	Construction d'un préau couvert	08.11.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.087.01			XXI Décembre, Eaux-Vives, écoles :	16.05.2006	262'000	262'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	470	Création rest. scolaire, transf. loc. parascolaires	27.06.2006		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'228'196	712'000	78'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						297'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						2'228'196	712'000	78'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						297'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Dép. totales : 1'087'000											
40 CULTURE & LOISIRS																	
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques																	
041.006.02			Pin 5, prom. du, Bibliothèque d'Art & d'Archéologie :	10.04.2001	147'119	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	117	Etude cpl. aménagement de locaux, ascenseur, sécurité	15.01.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
041.021.00			Bastions, parc des - BPU :	20.01.2004	400'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	316	Conversion rétrospective anciens fichiers BAA et CJB	12.05.2004		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
041.022.02			Bastions, parc des - BPU :	19.04.2005	1'000'000	250'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	397	Rétroconversion des anciens fichiers du 19e siècle	09.11.2005		250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
041.022.04			Bastions, parc des - BPU :	09.03.2004	500'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	334	Chantier de numérisation de documents	13.09.2005		200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
041.028.01			Bibliothèques et discothèques municipales :	18.05.2005	3'269'000	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	VOT	408	Migration informatique des bibliothèques municipales	06.11.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
041.028.02			Bibliothèques et discothèques municipales :	08.04.2003	450'000	15'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		280	Catalogue retrospectif des documents musicaux	21.01.2004		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						5'766'119	2'615'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Dép. totales : 3415000											
						6											
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques																	
042.018.03			Aménagement, constructions et voirie - ARC :	10.04.2001	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		117	Préétudes diverses de musées	15.01.2002		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.024.01			Impératrice 1, ch. de l' - CJB :	11.11.1997	280'000	279'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		300	Concours pour la construction 5e étape - BOTV	10.02.1998		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.032.02			Malagnou 15, rte. de - Musée de l'horlogerie :	01.10.2001	76'000	49'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		142	Etude cpl d'aménagements de salles d'expositions	29.04.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.032.03			Malagnou 15, rte. de - Musée de l'horlogerie :	21.06.2004	326'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		347	Etude cpl 2 d'aménagements de salles d'expositions	21.02.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.036.01			Neuve 1, pl., Musée Rath :	10.04.2001	275'000	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		117	Etude générale de rénovation du musée	15.01.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.037.01			Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB :	10.04.2001	160'679	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		117	Etude de rénovation générale du bâtiment	15.01.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.040.01			Malagnou 1, rte. de - MHN :	04.12.2001	170'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		175	Etude d'isolation du bâtiment, sécurité, boutique	25.05.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.041.01			Vieux-Grenadiers 10, rue des :	01.11.2005	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		300CA	Etude et aménagement du BAC + 3	29.09.2005		0	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

783

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N°		Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
N° PFI	Groupe PR				2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
					Dép. totales : 1'308'000												
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'627'679	1'068'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						100'000	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					8												
43 Théâtres & concerts																	
043.003.02	VOT	Général-Dufour 16, rue du, Le Grütli :	04.12.2001	52'500	21'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
175		Etude de réaménagements intérieurs et extérieurs	25.05.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.005.06	VOT	Général-Dufour 14, rue du, Victoria-Hall :	16.03.2005	10'837'800	27'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
398		Réamén. entrée, ventilation, scène, sièges	13.09.2005	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.009.05	VOT	Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre :	04.11.2003	550'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
307		Etude générale de rénovation du théâtre	21.01.2004	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.009.08	VOT	Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre :	18.01.2005	6'404'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
372		Rénovation des ponts de scène	17.05.2005	839'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.018.03	VOT	Aménagement, constructions et voirie - ARC :	10.04.2001	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
117		Préétudes diverses de théâtres	15.01.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.042.04	VOT	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	20.01.2004	933'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
320		Etude de rénovation et d'aménagement de la salle	13.09.2004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					18'977'300	5'921'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2'139'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					6												
Dép. totales :					821'000												
44 Conservation du patrimoine																	
044.001.01	VOT	Aménagement, constructions et voirie - CPA :	10.04.2001	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
117		Préétudes diverses de conservat. du patrimoine	15.01.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

2^{ème} PFI 2007 - 2018

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

785

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N°	N° PFI	Groupe	Localisation	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan										
	Statut	PR	Libellé			2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'163'420	745'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						4										
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						29'484'518	10'599'000	500'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0
							3'089'000	240'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						29										
Dép. totales :						14'520'000										
50 SPORTS																
050.012.09			Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Verniets :	16.03.2005	1'150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	392		Mise en conformité des condenseurs et tours	14.09.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
050.019.03			Aménagement, constructions et voirie - ARC :	10.04.2001	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	117		Préétudes diverses d'installations sportives	15.01.2002		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
050.059.01			François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	04.12.2001	92'000	92'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	175		Etude de remplacement de la piste du vélodrome	25.05.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'442'000	342'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						3										
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						1'442'000	342'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						3										
Dép. totales :						442'000										

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

N°		N° PFI Statut	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
							2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
060.006.03				Lyon 99, rue de Europe, promenade de l' :	09.03.2004	7'146'700	1460'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	330			Aménagements intérieurs	08.09.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0
060.007.02				Servette 100, rue de la :	16.05.2006	200'000	600'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	465			Aménagement bureaux ECO - DEJ	16.05.2006		0		0	0	0	0	0	0	0	0
060.009.01				Lausanne 120b, rue de, Villa Moynier :	11.11.1997	50'000	10'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	300			Etude de rénovation du bâtiment	10.02.1998		0		0	0	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :							7'791'700	2'145'000	0	0	0	0	0	0	0	0
							65'000		0	0	0	0	0	0	0	0
							Dép. totales :									
							2210'000									
61 Enfants et jeunesse																
061.036.03				Saint-Jean 39, rue de :	07.10.2003	4'324'000	100'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	304			Construction d'une crèche	21.01.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0
061.036.04				Saint-Jean 39, rue de :	07.10.2003	1'924'000	50'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	304			Transformation de la villa	21.01.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0
061.036.05				Saint-Jean 39, rue de :	07.10.2003	219'000	80'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	304			Déménagement, mobilier et matériel de crèche	21.01.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0
061.038.01				Sécheron, Foyer de :	15.03.2005	299'000	149'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	363/2			Etude d'une crèche	18.05.2005		0		0	0	0	0	0	0	0	0
061.045.00				Lyon 99, rue de Europe, promenade de l' :	09.03.2004	228'500	228'000		0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	330			Equipements de la crèche (v/060.006.03)	08.09.2004		0		0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

N°		N° PFI	Groupe	Statut	Localisation	Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan																		
									2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018							
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE																											
81 Protection des eaux																											
081.003.03	VOT						08.09.2004	5'767'360	1500'000		1000'000		0	0	0	0	0	0	0	0							
354							18.05.2005		1000'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.008.11	VOT						04.12.2001	350'000	328'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
175							25.05.2002		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.008.22	VOT						16.03.2005	4'429'000	429'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
396							07.06.2005		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.008.26	VOT						09.03.2004	4'195'900	495'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
327/1							06.10.2004		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.011.01	VOT						11.11.1997	310'000	272'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
300							10.02.1998		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.014.01	VOT						11.11.1997	320'000	300'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
300							10.02.1998		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.022.00	VOT						19.01.2005	16'289'350	4000'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
383/1							07.06.2005		2000'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.029.00	VOT						13.09.2005	681'000	281'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
429							15.02.2006		0		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
081.045.04	VOT						17.01.2006	2'530'000	1000'000		530'000		0	0	0	0	0	0	0	0							
444/2							26.06.2006		1000'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0							
Totaux du sous-groupe fonctionnel :									34'872'610	8'605'000	1'530'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Nombre d'objets :									9										Dép. totales :								
																			141'350'000								

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

789

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N°		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N° PFI	Groupe PR				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
82 Enlèvement & traitement des déchets																
082.019.01 VOT	26	Aménagement, constructions et voirie - VOI :	07.12.1999	1'965'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Promotion de la récupération des déchets ménagers	23.05.2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
082.021.00 VOT	240	Aménagement, constructions et voirie - VOI :	11.09.2002	3'919'000	950'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Création d'espaces récupération des déchets	08.10.2003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				5'884'000	1'150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				2	Dép. totales : 1'150'000											
84 Cimetières & crématoires																
084.003.02 VOT	175	Furet, ch., Cimetière de Châtelaine :	04.12.2001	90'000	44'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Etude cpl de rénovation du bâtiment d'entrée	25.05.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.004.01 VOT	117	Moise-Duboule, ch., Cimetière du Petit-Saconnex :	10.04.2001	60'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Etude rénovation du bâtiment d'entrée et amén. int.	15.01.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.005.02 VOT	117	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	10.04.2001	165'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Etude constr. 4e four crématoire + mise en conformité	15.01.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.011.01 VOT	175	Aménagement, constructions et voirie - ARC :	04.12.2001	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Préétudes diverses d'équipements de cimetières	25.05.2002	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				415'000	204'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				4	Dép. totales : 254'000											
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :				41'171'610	9'959'000	1'530'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					4'050'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				15	Dép. totales : 15'539'000											

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

N°			Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N° PFI	Groupe	Localisation			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Statut	PR	Libellé														
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG																
91 Parcs & promenades																
091.009.00		Prévost-Martin et Freundler, parcs :	09.03.2005	70'000	35'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		117CA Etude d'aménagement des parcs	09.03.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.022.03		Vernets, quat. Acacias - Ecole-de-Médecine, sect. :	10.04.2001	251'333	0	79'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		117 Etude d'aménagement d'un cheminement piétons	15.01.2002		70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.062.00		Frontenex, triangle de :	18.02.1997	143'000	0	93'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		196 Aménagement de la nouvelle parcelle	24.06.1997		50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.064.03		Chaumettes, parc des, la Cluse :	16.04.2002	6'040'000	17'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		194 Aménagement d'un espace public	12.02.2003		659'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.078.03		Saint-Jean 37, rue de, "La Pastourelle" :	07.10.2003	1'180'000	149'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		304 Aménagement d'un parc public	21.01.2004		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.080.01		Bois-de-la-Bâtie, Saint-Jean, falaises :	16.04.2002	2'549'500	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		188 Pose de filets de protection	25.06.2002		549'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.081.03		Eugène-Rigot 5, ch., Campagne Rigot :	25.06.2002	690'000	690'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		225 Etude de restauration de la campagne	10.09.2003		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.084.01		Sécheron, foyer de :	15.03.2005	83'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		363/3 Etude pour aménagement d'un parc public	18.05.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				11'006'833	3'634'000	172'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					1'328'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				8	Dép. totales :											
					5134'000											

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

N°			Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N° PFI	Groupe	2007				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Statut	PR																
101.015.10		N°	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	11.09.2002	5'882'950	1'500'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		241	Entretien et rénovation du domaine public 2002	10.09.2003		709'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.020.02			Cluse, bd. de la :	17.04.1991	13'748'000	1'500'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		396	Reconst. chaus., trot., aménag. cycl., collect. EU/EP	03.12.1991		1'318'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.020.10			Cluse bd. de la, Lombard, Sautter, rues :	17.01.2006	3'465'000	1'500'000		465'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		444/1	Réfection chaussées, trottoirs & amén. cyclables	26.06.2006		1'500'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.062.00			Mont-Blanc, Gustave-Ador, quais, Délices, pont des :	18.02.1997	2'333'000	470'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		199	Reconstruction et entretien du domaine public	24.06.1997		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.071.12			Maronniers, Flèche, Chapelle, rues :	15.01.2002	2'327'000	230'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		178	Aménagement et construction collecteurs EU/EP	23.11.2002		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.072.09			Sous-Bois, Mon-Soleil, Rochette, Colombettes, ch. :	11.11.1997	80'000	51'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		300	Etude d'aménagement du domaine public	10.02.1998		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.072.11			Chandieu, rue :	11.11.1997	200'000	0		50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		300	Etude d'aménagement de nouvelles rues et places	11.02.1998		50'000		56'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.072.13			Saint-Jean, rue de :	11.11.1997	150'000	75'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		300	Etude d'aménagement de la rue et d'un parc public	10.02.1998		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.073.01			Cluse, Roseraie, secteur :	09.11.1999	387'000	30'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		23	Etude de mesure d'aménagement pour l'écomobilité	17.01.2001		35'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.081.01			Sécheron foyer de :	15.03.2005	139'880	139'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		363/4	Etude d'aménagement extérieur (rues)	18.05.2005		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.083.12			De-Châteaubriand, pl., Butini, rue et abords :	11.09.2002	3'255'000	455'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT		239	Aménagement et adaptation du domaine public	12.02.2003		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

793

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N° Statut		Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
101.087.00 VOT	242		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Reconstr./entretien routes & ouvrages d'art 2003	11.09.2002 09.03.2004	398'475	244'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
101.089.00 VOT	98		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Marquage des zones bleues	14.11.2000 29.04.2002	2'106'700	597'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
101.091.01 VOT	331		Aménagement, constructions et voirie - MOB : Etude de revêtements antibruit OPB	09.03.2004 05.10.2004	2'760'000	670'000 620'000	570'000 670'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						11'710'000	1'925'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
						5'677'000	726'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						20											
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré						Dép. totales : 200389000											
102.005.03 VOT	49		Longemalle, Port, pl., Fontaine, rue de la : Etude d'aménagement urbain	18.04.2000 29.04.2002	155'000	15'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.014.04 VOT	5		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Réal. aménag. desp. public, trafic modéré étape 1	13.06.1995 05.12.1995	3'061'600	200'000 200'000	300'000 300'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.015.02 VOT	175		Aménagement, constructions et voirie - AMU : Préétudes d'aménagement de places et de rues	04.12.2001 25.05.2002	300'000	60'000 60'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.015.03 VOT	300		Deux-Ponts, rue des, Jonction, rond-point de la : Etude de réaménagement de la rue et de la place	11.11.1997 10.02.1998	100'000	0 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.015.07 VOT	PA 24		Dorcière, place : Etude d'un nouvel emplacement de la gare routière	30.11.2002 30.11.2002	100'000	65'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
102.017.03 VOT	252		Ivoy, bd. : Aménagement du boulevard	19.11.2002 09.04.2003	1'948'000	300'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
102.020.01 VOT	172	Aménagement, constructions et voirie - CGI : Aménag. zones circulation à 30 km/h. 1ère étape	04.12.2001 12.02.2003	3'685'000 0	1'000'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.032.00 VOT	98	"Au fil du Rhône" : Etude générale, information publique	16.04.1996 12.11.1998	250'000 0	0 37'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.033.06 VOT	361	Bergues, pont des, "Au fil du Rhône" : Restauration et adaptation du pont	05.10.2004 14.09.2005	1'020'000 0	1'000'000 62'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.036.02 VOT	349	Machine, pont de la, "Au fil du Rhône" : Restauration passerelle et aménagement du pont	21.06.2004 14.09.2005	11'434'600 0	4'000'000 4'000'000	3'430'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.037.01 VOT	66	Aménagement, constructions et voirie - URB : Etude réels. chem. pié. selon pl. dir. com. étape 1	05.12.1995 12.03.1996	385'000 0	80'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.037.02 VOT	395	Aménagement, constructions et voirie - URB : Elaboration du plan piétons	13.10.1998 18.05.1999	580'000 0	134'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.037.04 VOT	302	Aménagement, constructions et voirie - URB : Promotion des promenades pour les piétons	07.10.2003 19.04.2004	445'000 0	120'000 50'000	50'000 50'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.038.05 VOT	246	De Grenus, place, Rousseau, Etuves, rues : Etude de l'aménagement urbain	19.11.2002 20.01.2005	468'000 0	200'000 268'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.040.02 VOT	195	Natons, pl. et abords : Aménagement de la place	17.04.2002 09.04.2003	7'978'000 0	441'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.048.01 VOT	174	Gustave-Ador, Mont-Blanc, Wilson, quais : Etude des quais marchands de la ratée et des édicules	04.12.2001 23.11.2002	1'444'400 0	200'000 118'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
102.066.02 VOT	273	Eaux-Vives, Montchoisy, rues : Réalisation d'aménagements urbains	12.03.2003 07.04.2004	3'200'000 0	500'000 0	0 0	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

795

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
102.067.01			Jonction, quartier de la :	18.04.2000	522'500	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		46	Etude de mesures d'aménagement urbain	26.04.2002		27'000	50'000	0	0	0	0	0	200'000	0	0		
102.070.03			Grottes, quartier, îlots 5a et 7 :	19.04.2005	130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		401	Etude d'aménagement d'un square public	17.05.2005		0	130'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.072.01			Fontenex, plateau de, Allières, quartier des :	13.03.2001	246'600	30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		112	Etude d'aménagement d'une liaison piétonne	15.05.2002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.072.02			Fontenex, plateau de, Allières, quartier des :	25.06.2002	725'000	287'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		221	Aménagement d'une liaison piétonne	09.04.2003		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						38'178'700	8'672'000	37'80'000	50'000	0	0	0	200'000	0	0		
						5'480'000	530'000	2'000'000		Dép. totales : 20712000							
106 Transports publics (TPG, CEVA, etc.)																	
106.072.05			Contrat-Social, rue du, Promeneur solitaire, sent. :	11.11.1997	20'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		300	Etude d'aménagement abords station RER (2010)	10.02.1998		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
106.081.08			Cornavin, Montbrillant, pl. - TPG :	12.03.2002	3'978'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
		191	Renforcement des structures du parking	25.06.2002		0	1208'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
106.082.07			Terrassière, rue de la - TPG :	04.12.2001	381'700	0	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0		
		175	Etude d'aménagement de la rue	25.05.2002		0	0	100'000		181'000	0	0	0	0	0		
106.083.02			Tranway Cornavin, Meyrin, Cern - TCMC :	19.01.2005	17'864'000	6'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		383/2	Travaux d'aménagement et de réfection des chaussées	07.06.2005		2'864'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
106.083.04			Tranway Cornavin, Meyrin, Cern - TCMC :	19.01.2005	10'646'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		383/3	Travaux d'aménagements urbains	07.06.2005		1'646'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N° PFI	Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
106.084.01		Aménagement, constructions et voirie - MOB - TPG :	25.06.2002	2'000'000	500'000		100'000		400'000		0		0	0
VOT	222	Etudes d'aménag. urb. liés au plan dir. TC 2003-2006	09.04.2003		125'000		300'000		0		0		0	0
106.084.03		Petit-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	570'000	0	0	0	0	0	200'000	170'000		0	0
VOT	271	Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne n°3	23.06.2003		0		0		0	200'000			0	0
106.084.04		Petit-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	2'448'000	800'000		0		0	0	0		0	0
VOT	271	Aménagements urbains liés à la restruct. ligne n°3	23.06.2003		200'000		0		0	0	0		0	0
106.084.09		Aménagement, constructions et voirie - TPG :	06.05.2003	760'350	380'000		0		0	0	0		0	0
VOT	283	Etude de rehaussement des arrêts de tram	13.09.2004		0		0		0	0	0		0	0
106.095.01		Aménagement, constructions et voirie - CEVA :	23.06.2003	2'300'000	250'000		150'000		150'000		150'000		65'000	0
VOT	292	Etudes d'aménagements	21.01.2004		130'000		150'000		150'000		150'000		0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					40'968'050	12'450'000	2'250'000	1'658'000	550'000	250'000	450'000	531'000	235'000	0
						4'965'000							0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					10	137'874'255	32'832'000	7'955'000	600'000	450'000	450'000	235'000	235'000	0
						16'122'000	2'914'000	2'250'000	531'000	200'000	200'000	200'000	200'000	0
Nombre d'objets :					51								Dép. totales :	64089000

110 ADMINISTRATION GENERALE

111 Administration générale - objets mobiliers

111.007.02		Administration générale - DSI/DSF :	14.05.2002	8'712'000	550'000		0		0		0		0	0
VOT	200	Refonte du système d'information des finances	12.09.2002		0		0		0	0	0		0	0
111.030.09		Administration générale - DSI :	12.03.2003	3'982'200	700'000		0		0	0	0		0	0
VOT	270	Plan informatique quadriennal (P IQ) 2002	06.05.2003		700'000		0		0	0	0		0	0
111.030.10		Administration générale - DSI :	09.03.2004	3'963'370	600'000		600'000		0	0	0		0	0
VOT	324	Plan informatique quadriennal (P IQ) 2003	08.09.2004		600'000		0		0	0	0		0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

797

Liste des crédits votés par le Conseil municipal

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
111.030.11			Administration générale - DSI :	07.09.2004	3'938'270	500'000		1'000'000		0	0	0	0	0	0
VOT		359	Plan informatique quadriennal (Piq) 2004	27.06.2005		1'000'000		1'000'000		0	0	0	0	0	0
111.034.12			Administration générale - ACH :	15.02.2005	4'786'500	2'000'000		0		0	0	0	0	0	0
VOT		386	Renouvellement véhicules 2004 (hors SIS & voirie)	14.09.2005		1'986'000		0		0	0	0	0	0	0
111.045.07			Administration générale - ACH :	11.09.2002	3'877'100	200'000		0		0	0	0	0	0	0
VOT		236	Renouvellement mobilier, machines, équip. M.A.V. 2003	03.06.2003		0		0		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						29'269'440	4'550'000	1'600'000		0	0	0	0	0	0
						4'286'000	1'000'000			0	0	0		0	0
Nombre d'objets :						6									
112 Administration générale - objets immobiliers															
112.020.06			Aménagement, constructions et voirie - ENE :	15.09.2001	3'528'000	350'000		0		0	0	0	0	0	0
VOT		157	Travaux liés à la politique énergétique 2002	12.09.2002		0		0		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3'528'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0
						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1									
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						32'797'440	4'900'000	1'600'000		0	0	0	0	0	0
						4'286'000	1'000'000			0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						7									
Dép. totales :						11'436'000									

120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL

120.005.02			Aménagement, constructions et voirie - UR8 :	19.04.2005	850'000	400'000		0		0	0	0	0	0	0
VOT		399	Mise à jour du plan directeur communal - Genève 2001	18.01.2006		150'000		0		0	0	0	0	0	0

Crédits déposés au Conseil municipal

Crédits d'investissements, non votés,
actuellement à l'étude du Conseil municipal.

En cas d'acceptation par le Conseil municipal,
ils seront intégrés aux objets votés.
Dans le cas contraire, ils seront retirés du PFI.

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

N°			N° PFI	Statut	Groupe	Localisation		Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan																		
Libellé												2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018					
10 LOGEMENTS																												
12 Logements existants																												
012.030.03		DEP		381	Lausanne 79, rue :		Etude de rénovation légère et mise en conformité		19.01.2005	177'000	0	0	177'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
012.052.12		DEP		479	Gares 19, rue des :		Rénovation de l'immeuble		26.06.2006	2'791'600	350'000	11'000'000	241'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
					Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'968'600	350'000	11'000'000	241'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
					Nombre d'objets :		2			2'968'600	350'000	11'000'000	241'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
					TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2'968'600	350'000	11'000'000	241'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
					Nombre d'objets :		2																					
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE																												
020.007.02		DEP		445	Ile, pl. de l', Halles de l'île :		Adaptation et agrandissement de la brasserie		17.01.2006	1'340'000	200'000	670'000	470'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
020.020.03		DEP		277	Moulins, quai :		Subvention pour la construction du Bateau Lavoir		08.04.2003	757'400	757'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
020.022.01		DEP		309	Bâtie 20, chemin de la, "Le Châlet" et abords :		Concours et étude d'un nouvel établissement public		04.11.2003	550'000	0	0	250'000	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
020.023.01		DEP		365	Gustave-Ador, Mont-Blanc, Wilson, quais :		Construction d'édicules établis. publics, 1ère étape		02.11.2004	3'726'000	0	100'000	200'000	726'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

801

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N°	N° PFI	Groupe	Localisation	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
		PR	Libellé			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
30 ECOLES PUBLIQUES																	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						6'373'400	957'000	2'720'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0
							1'670'000	876'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						4											
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						6'373'400	957'000	2'720'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0
							1'670'000	876'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						4											
Dép. totales :						6'373'000											
030.087.02	DEP	470	Lyon 56, rue de, école Geisendorff-Faller ; Création restaurant scolaire	16.05.2006	72'450	72'450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						72'450	72'450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1											
Dép. totales :						72'450	72'450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1											
Dép. totales :						72'450											
40 CULTURE & LOISIRS																	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'970'000	970'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1											
Dép. totales :						2'970'000											
040.026.01	DEP	471	Aménagement, constructions et voirie - BAT ; Accessib. pers. mobilité réduite bâtim. culturels	06.06.2006	2'970'000	970'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'970'000	970'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1											
Dép. totales :						2'970'000											
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques																	
041.018.07	DEP	431	Bastions, parc des - BPU ; Réfection de l'Espace Lullin	11.10.2005	1'622'000	152'000	770'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'622'000	152'000	770'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1											
Dép. totales :						2'970'000											

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

2 ^{ème} PFI 2007 - 2018															
N° PFI		Localisation	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan										
Statut	PR				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'622'000	152'000	770'000	0	0	0	0	0	0	0	0
					700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dép. totales :								1'622'000	
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques															
042.009.08			26.06.2006	3'600'000	100'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEP			Etude extension & réaménagement du musée		3'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					3'600'000	100'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0
					3'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dép. totales :								3'600'000	
43 Théâtres & concerts															
043.007.02			06.06.2006	4'000'000	750'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEP			Etude pour construction de la Nouvelle Comédie		3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.016.05			14.02.2006	103'400	53'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEP			Gravière 10, chemin de la : 451 Subvention gpi pr mise niveau rec. Théâtre du Loup		50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.044.03			08.11.2005	4'558'280	0	180'000	1'378'000	0	0	0	0	0	0	0	0
DEP			Frontenex 71, rie. de La Grange, parc : 436 Rénovation du théâtre de l'Orangerie		0	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.047.00			11.09.2002	296'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEP			Mont-Blanc 30, quai du. Bains des Plaquis : 237 Construction d'une scène flottante		296'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'957'680	803'000	430'000	1'378'000	0	0	0	0	0	0	0
					3'346'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					4	Dép. totales :								8'957'000	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					17'149'680	2'025'000	2'400'000	1'378'000	0	0	0	0	0	0	0
					8'346'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					7	Dép. totales :								17'149'000	

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N° Groupe			Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan													
N° PFI	Statut	PR				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
50 SPORTS																			
050.023.02	DEP	461	Vessy 6, rte de : Réfection des courts de tennis - DRIZIA	04.04.2006	1'518'000	250'000	288'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.027.01	DEP	472	Département sports et sécurité - SPO : Travaux entretien & améliorations bâtiments sportifs	06.06.2006	2'268'000	468'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.060.01	DEP	459	Bois-de-la-Bâtie 4, ch. : Réhabilitation du stade de football B & éclairage	04.04.2006	2'248'000	1'600'000	648'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						6'034'000	2'318'000	468'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
							3'248'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						3												Dép. totales :	6'034'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						6'034'000	2'318'000	468'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
							3'248'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						3												Dép. totales :	6'034'000
60 SOCIAL																			
61 Enfants et jeunesse																			
061.005.01	DEP	430	Eduard-Tavan, ch. : Etude d'aménagement d'une crèche - Cité Univ.	11.10.2005	220'200	0	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						220'200	0	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
							50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :						1												Dép. totales :	220'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						220'200	0	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
							50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1												Dép. totales :	220'000

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

N° PFI		Groupe	N°	Localisation	Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
Statut	PR							2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE																	
81 Protection des eaux																	
081.031.02			409	Paix, avenue de la :	Réalisation d'un réseau public d'assainissement	18.05.2005	2'863'000	500'000	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :								500'000	2'000'000	363'000	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :								1									
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :								500'000	2'000'000	363'000	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :								2'863'000									
Nombre d'objets :								1									
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG																	
91 Parcs & promenades																	
091.004.02			309	Bois-de-la-Bâtie :	Mise en valeur de la zone forestière, étude	04.11.2003	100'000	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
091.007.03			477	Ecoles & parcs publics - Places de jeux :	Rénovation 17 places de jeux réalisées entre 81-99	06.06.2006	1'755'700	400'000	400'000	550'000	0	0	0	0	0	0	0
091.018.04			419	Plainpalais, plaine de :	Réfection de la Plaine, 2ème étape	27.06.2005	11'930'000	0	1'000'000	3'930'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :								450'000	1'450'000	3'550'000	3'930'000	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :								1'450'000	4'405'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :								3									
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :								450'000	1'450'000	3'550'000	3'930'000	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :								1'450'000	4'405'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :								3									
Dép. totales :								13'785'000									

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

805

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

2^{ème} PF 2007 - 2018

N°		Localisation		Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan										
N° PFI	Groupe	Statut	Libellé			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																
101 Rues, routes & ouvrages d'art																
101.016.06		DEP	Edouard-Tavan, ch. :	11.10.2005	210'000	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Etude circulation, aménagement & assainissement			30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.02		DEP	Paix, av. de la :	18.05.2005	6'506'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Réaménagement de la rue			1'000'000	3'506'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.03		DEP	Paix, pont de l'avenue de la :	18.05.2005	3'063'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Reconstruction du tablier et renforcement des culées			1'000'000	563'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					9'779'000	180'000	3'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2'030'000	4'069'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					3	Dép. totales : 9'779'000										
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré																
102.015.10		DEP	Barthélémy-Menn, rue :	26.06.2006	489'100	489'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Assainissement et aménagement de la zone piétonne			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.033.03		DEP	Mont-Blanc, pont du :	15.02.2005	1'975'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Etude de l'élargissement du pont			975'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.058.01		DEP	Acacias, quartier des :	06.04.2004	1'506'000	0	1'206'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Etude de mesures d'aménagement urbain			150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					3'970'100	989'000	1'706'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1'125'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					3	Dép. totales : 397'000										
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					13'749'100	1'169'000	5'206'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3'155'000	4'219'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					6	Dép. totales : 13'749'000										

Liste des crédits déposés devant le Conseil municipal

N°			Localisation	Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan						
N° PFI	Groupe	2007					2009	2011	2013	2015	2017		
Statut	PR	2008					2010	2012	2014	2016	2018		
110 ADMINISTRATION GENERALE													
111 Administration générale - objets mobiliers													
11.1.047.09					16.05.2006	1'365'120	900'000	0	0	0	0	0	0
DEP	466						465'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							900'000	0	0	0	0	0	0
							465'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							1						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							1'365'120	900'000	0	0	0	0	1'365'000
							465'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							1						
TOTAUX GÉNÉRAUX :							64'581'250	8'741'450	16'154'000	5'458'000	0	0	0
							21'484'000	12'741'600	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							29						
								Dép. totales : 64'579'050					

Projets retenus dans le plan

Projets retenus dans le Plan financier
par le Conseil administratif.

La majorité de ces opérations disposent d'un statut PRI1 mais d'autres font référence soit au discours de législation du Conseil administratif (PRI1-DL), soit à des obligations légales (PRI1-OL).

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
10 LOGEMENTS																
10 Logements (en général)																
010.000.01 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2007	2006	100'000	50000 50'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.02 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2008	2007	100'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.03 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2009	2008	100'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.04 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2010	2009	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.05 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2011	2010	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.06 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2012	2011	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.07 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2013	2012	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.08 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2014	2013	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.09 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2015	2014	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
010.000.10 PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2016	2015	100'000	0 50'000	0 50'000	50'000 0	0 0	0 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	50'000 50'000

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

809

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°	N° PFI	Statut	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
010.000.11			Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2017	2016	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000	50'000	
010.000.12			Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine financier 2018	2017	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						50'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	
						100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	
Nombre d'objets :						12											Dép. totales : 1'150'000	
11 Logements nouveaux																		
011.055.00			Perron 10, rue du :	2006	1'000'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PPR1			Création d'appartements dans bâtiment existant			600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1											Dép. totales : 1'000'000	
12 Logements existants																		
012.001.04			Jean-Robert Chouet 4, rue :	2010	2'382'000	0	0	0	280'000	220'000	0	0	0	0	0	0	0	
PPR1			Rénovation du bâtiment			0	100'000	1'782'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.015.02			Tour-de-Boël 7, rue de la :	2009	2'988'000	0	300'000	1'200'000	1200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
PPR1			Restauration de l'immeuble			0	1'200'000	288'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.022.09			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2007	1'500'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PPR1			Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2008			500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.022.10			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2008	1'500'000	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PPR1			Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2009			0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
012.022.11	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2010	2009	1'500'000	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
012.022.12	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2011	2010	1'500'000	0	0	0	500'000	0	0	0	0	0	0
012.022.13	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2012	2011	1'500'000	0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0
012.022.14	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2013	2012	1'500'000	0	0	0	0	500'000	0	0	0	0	0
012.022.15	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2014	2013	1'500'000	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0
012.022.16	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2015	2014	1'500'000	0	0	0	0	0	500'000	0	0	0	0
012.022.17	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2016	2015	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000	0
012.022.18	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2017	2016	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000
012.022.19	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - BAT : Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon. 2018	2017	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000
012.030.04	PRI1	Lausanne 79, rue de : Rénovation légère & mise conformité installations tech.	2009	1'323'000	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
012.034.02	PRI1	Carouge 35, rue de, Villa Freundler : Rénovation de la villa	2007	2'815'000	0	1'500'000	285'000	0	0	0	0	0	0	0
					280'000	750'000								

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

811

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° Groupe	Statut	N° PRI	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
012.036.06	PRI1-DL		Rousseau 14, rue :	2006	52'000	52000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Etude cpl pour la rénovation de l'immeuble			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
012.036.07	PRI1-DL		Rousseau 14, rue :	2009	3'050'000	0	0	0	2400'000	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation de l'immeuble			0	300'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0		
012.043.04	PRI1		Cordiers 8, rue des :	2010	1'900'000	0	0	0	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation générale du bâtiment			0	0	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0		
012.044.04	PRI1-DL		Etuves 15, rue des :	2007	3'216'000	0	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation de l'immeuble			800'000	716'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
012.044.06	PRI1-DL		De-Grenus 2, pl. :	2007	2'133'000	0	1200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation de l'immeuble			600'000	333'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
012.046.03	PRI1		Industrie 8, rue de l' :	2008	1'260'000	0	0	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation pour logements associatifs			0	400'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0		
012.046.05	PRI1		Industrie 12, rue de l' :	2008	1'300'000	0	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation pour logements associatifs			0	300'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0		
012.047.03	PRI1		Industrie 11, rue de l' :	2008	950'000	0	0	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation pour logements associatifs			0	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0		
012.047.04	PRI1		Industrie, 7-9, rue de l' :	2006	265'000	165'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Etude rénov. immeuble & restruct. parcelle			100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
012.047.05	PRI1		Industrie, 7-9, rue de l' :	2011	2'700'000	0	0	0	1'600'000	0	0	0	0	0	0	0	
			Rénovation immeuble & restruct. parcelle			0	300'000	800'000	0	0	0	0	0	0			
012.057.02	PRI1		Claparède 2, pl. Fonds Revillod :	2009	930'000	0	0	730'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Réfection des façades			0	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0		

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
012.060.01 PRI1		Grottes 6bis, 8, 10, rue, Grottes 12-14, place : Etudes pour la rénovation des immeubles	2006	555'000	300'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					255'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.060.02 PRI1		Grottes 6bis, rue des : Rénovation générale du bâtiment	2008	1'900'000	0	200'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	1'500'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0
012.060.03 PRI1		Grottes 8, rue des : Rénovation générale du bâtiment	2008	1'900'000	0	200'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	1'500'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0
012.060.04 PRI1		Grottes 10, rue des : Rénovation générale du bâtiment	2008	1'900'000	0	200'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	1'500'000		0		0	0	0	0	0	0	0	0
012.060.05 PRI1		Grottes 12-14, place des : Rénovation générale du bâtiment	2009	1'900'000	0	0	1'500'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	200'000		200'000		0	0	0	0	0	0	0	0
012.062.03 PRI1		Giuseppe-Motta 20, av. : Rénovation légère du bâtiment	2007	1'618'000	0	11'18'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					300'000												
012.064.03 PRI1		Frontenex 54, rte : Réfection de la façade	2009	1'200'000	0	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0												
012.066.04 PRI1		Impératrice 10, ch. de l' : Restauration du château	2007	2'312'500	0	750'000	312'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					250'000	1'000'000		0									
012.074.02 PRI1		Dassier 15, rue : Rénovation de l'immeuble	2008	3'128'000	0	500'000	628'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	2'000'000		0									
012.083.02 PRI1		Terrassière 5bis, rue de la : Rénovation de l'immeuble	2007	1'500'000	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					500'000	100'000		0									
012.085.07 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2008 - 2011	2007	1'600'000	0	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					400'000	400'000		0									

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

813

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° PRI Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
012.085.08 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2012 - 2015	2011	1'600'000	0	0	0	0	0	400'000	400'000	400'000	0	0
012.085.09 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2016 - 2019	2015	1'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400'000
012.089.02 PRI1-DL		Rousseau 7, rue : Rénovation de l'immeuble	2008	3'000'000	0	0	1'000'000	800'000	0	0	0	0	0	0
012.092.02 PRI1		Taconnerie 6, pl. de la : Rénovation légère de l'immeuble	2011	1'500'000	0	0	0	0	0	800'000	300'000	0	0	0
012.095.03 PRI1		Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Etude mise aux normes installations techniques	2007	180'000	0	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0
012.095.04 PRI1		Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Mise aux normes installations techniques	2010	1'000'000	0	0	0	100'000	800'000	100'000	0	0	0	0
012.101.02 PRI1		Louis-Favre 23 à 29, rue : Réfection des façades	2006	1'900'000	200'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
012.102.01 PRI1		Cité-de-la-Corderie 10, rue de la : Etude de rénovation de l'immeuble	2006	170'000	40'000	100'000	30'000	0	0	0	0	0	0	0
012.102.02 PRI1		Cité-de-la-Corderie 10, rue de la : Rénovation de l'immeuble	2009	2'500'000	0	0	0	2100'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					757'000	757'000	11'778'000	158'355'500	4'820'000	1'900'000	1'900'000	1'900'000	1'900'000	1'900'000
Nombre d'objets :					46	46	5 685'000	16'322'000	8'530'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
					<i>Dép. totales :</i>									
					75'327'500									

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N°		Localisation	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
N° PFI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2012	2014	2016	2018					
Statut		Libellé															
13 Logements mis à disposition de tiers																	
013.004.03		Lyon 45bis - 49, rue de, Clos Voltaire :	2006	3215'000	815'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Restauration de l'enveloppe du bâtiment			1'200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				3215'000	815'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				1'200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :				821'42'500	2'022'000	12'878'000	16'935'500	4'920'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
				7'585'000	16'622'000	8'630'000	3'100'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Nombre d'objets :				60													
Dép. totales :																	
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE																	
020.005.02		Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction :	2006	111'160'000	0	4'000'000	1'660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1-OL		Mise en conformité sécurité, étanchéité de la dalle			1'500'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020.024.00		Rousseau 1, île J.-J. - :	2009	500'000	0	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Rénovation du pavillon			0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020.025.00		Grand-Rue 39 :	2006	950'000	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Café de l'Hôtel-de-Ville, rénovation cuisine			750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				126'10'000	100'000	4'100'000	1'960'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				2'250'000	4'200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				3													
Dép. totales :																	
30 ECOLES PUBLIQUES																	
030.003.02		Liottard 66, rue :	2006	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Mise aux normes de la salle de gymnastique			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				1													
Dép. totales :																	

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

815

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°	N°	PF	Statut	Groupe	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
									2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	030.015.03				Lamarline 16bis, rue : Aménag. locaux parascolaires & dépôt neuf SEVE		2009	2'200'000	0	0	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	
	030.018.02				Aire 1, avenue d' : Mise aux normes de la salle de gymnastique		2006	170'000	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	030.019.08				Allobroges 4-6, rue des : Mise aux normes du restaurant scolaire		2006	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	030.020.02				Allières 14, avenue des : Mise aux normes de la salle de gymnastique		2006	110'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	030.021.01				Saint-Jean 12, rue de : Etude de rénovation du bâtiment		2006	355'000	155'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	030.021.02				Saint-Jean 12, rue de : Rénovation du bâtiment		2009	6'000'000	0	0	0	2600'000	500'000	0	0	0	0	0	0	
	030.023.08				Micheli-du-Crest 17, rue : Mise aux normes du restaurant scolaire		2006	45'000	45'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	030.025.05				William-Lescaze 12, ch. Cayla, quartier de : Concours pour une salle de gymnastique définitive		2010	250'000	0	0	0	125'000	0	0	0	0	0	0	0	
	030.025.06				William-Lescaze 12, ch. Cayla, quartier de : Etude de construction salle d'éducation physique		2012	550'000	0	0	0	0	300'000	0	0	0	0	0	0	
	030.025.10				William-Lescaze 12, ch. Cayla, quartier de : Construction d'une salle d'éducation physique		2014	6'200'000	0	0	0	0	0	0	0	600'000	2500'000	600'000	0	
	030.036.07				Baulacre 8, rue, Ecole des Croquettes : Etude création locaux parascolaires		2008	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
030.036.08		Bauliacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	2011	1'000'000	0	0	0	0	0	0	200'000	0	0	0	0	0
PRI1		Création locaux parascolaires			0	0	0	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0
030.046.01		Stand, rue du, ex SIG, Ecole de la Coulouvrenière :	2016	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000	500'000
PRI1		Concours et étude pr construction groupe scolaire			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.056.05		Forêt, quartier de la :	2007	8'850'000	0	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0
PRI1		Acquisition de parcelles pour 19488 m2			1'500'000	0	2'850'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.072.05		Eaux-Vives 84, rue des :	2006	500'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Locaux répétitions musicales - aménagements (ECO-DEJ)			200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.077.03		Dizerens 26, rue, école Hugo-de-Senger II :	2006	1'60'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Mise aux normes de la salle de gymnastique			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.077.06		Dizerens 26, rue, école Hugo-de-Senger II :	2011	1'000'000	0	0	0	0	0	0	700'000	0	0	0	0	0
PRI1		Entretien façades & éléments intérieurs			0	0	0	0	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0
030.083.03		Crêts-de-Champel 40, avenue des :	2009	400'000	0	0	0	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Etude de rénovation de l'école			0	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.083.04		Crêts-de-Champel 40, avenue des :	2011	4'600'000	0	0	0	0	0	0	370'000	0	0	0	0	0
PRI1		Rénovation de l'école			0	0	0	0	450'000	450'000	0	0	0	0	0	0
030.084.01		Ecoles diverses - ECO :	2007	600'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Améliorations techniques			300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.085.02		Ecoles diverses - ECO :	2006	2'600'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Travaux de réfection			120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.085.04		Ecoles diverses - ECO :	2008	9'000'000	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	2'000'000	2'000'000	0	0	0	0	0
PRI1		Travaux de réfection			0	1'000'000	1'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

817

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan															
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018				
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					46'370'000	2'240'000	3'100'000	5'925'000	9'400'000	9'400'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	1'100'000	1'100'000				
					3'400'000	1'780'000	9'925'000	2'900'000	2'900'000	2'900'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	458'000	458'000				
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					23															
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					46'370'000	2'240'000	3'100'000	5'925'000	9'400'000	9'400'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	1'100'000	1'100'000				
					3'400'000	1'780'000	9'925'000	2'900'000	2'900'000	2'900'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	458'000	458'000				
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					23															
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					46'370'000	2'240'000	3'100'000	5'925'000	9'400'000	9'400'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	1'100'000	1'100'000				
					3'400'000	1'780'000	9'925'000	2'900'000	2'900'000	2'900'000	600'000	600'000	3'000'000	3'000'000	458'000	458'000				
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					23															

40 CULTURE & LOISIRS

41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques

041.006.03	PRI1	Pin 5, prom. du. Bibliothèque d'Art & d'Archéologie : Aménagement de locaux, ascenseur	2007	2'500'000	0	1'750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.015.06	PRI1	Bibliothèques et discothèques municipales : Remplacement d'un biblibus	2007	475'000	0	475'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.017.01	PRI1	Minoteries 5-7, rue des - lieu à trouver : Discothèque : aménagement et démenagement	2009	1'500'000	0	50'000	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.017.02	PRI1	Minoteries 5-7, rue des : Bibliothèque : réaménagement après transf. disco.	2009	1'000'000	0	0	25'000	400'000	75'000	0	0	0	0	0	0	0
041.018.08	PRI1	Bastions, parc des - BPU : Etude d'installation espace public au rez-de-chaussée	2008	300'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.020.02	PRI1	Biblioth. & discoth. municipales, lieu à déterminer : Création d'un local pour le service du biblibus	2009	1'170'000	0	0	500'000	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0
041.022.03	PRI1	Bastions, parc des - BPU : Retroconversion du fichier matière	2008	800'000	0	200'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0
041.022.05	PRI1	Bastions, parc des - BPU : Désacidification et préservation de documents	2006	400'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° PRI	Groupe	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
041.030.00		Bibliothèques et discothèques municipales :		2007	682'000	0		229'600		0	0	0	0	0	0
PRI1		Catalogue rétrospectif de documents musicaux				227'700		227'700		0	0	0	0	0	0
041.031.00		Bastions, parc des - BPU :		2016	500'000	0		125'000		125'000	0	0	0	0	0
PRI1		Genevens@ : bibliothèque numérique pour Genève				125'000		125'000		0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :						100'000	100'000	3'076'600	160'000	160'000	400'000	0	0	0	0
						702'700	2'452'700	920'000	75'000	0	0	0	0	0	0
						Dép. totales :									
						9'327'000									
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques															
042.003.03		Lausanne 128, rue, Musée de l'Histoire des Sciences :		2014	500'000	0		0		0	0	0	100'000	0	0
PRI1		Construction d'une buvette				0		0		0	0	0	400'000	0	0
042.009.09		Charles-Galland 2, rue - MAH :		2008	80'000'000	0		500'000		17'000'000	17'000'000	8'000'000	0	0	0
PRI1		Extension & réaménagement du musée				0		6'000'000		17'000'000	14'500'000	0	0	0	0
042.010.03		Saint-Georges 17, bd., Stand, rue du :		2008	1'500'000	0		750'000		0	0	0	0	0	0
PRI1		Etude de construction dépôt collections patrimoniales				0		750'000		0	0	0	0	0	0
042.024.03		Impératrice 1, ch. de l' - CJB :		2009	127'20'000	0		0		5100'000	1320000	0	0	0	0
PRI1		Construction de la 5e étape - BOT V				0		1'300'000		5'000'000	0	0	0	0	0
042.032.04		Malagnou 15, rte. de - Musée de l'Horlogerie :		2007	5'548'000	0		2'000'000		548'000	0	0	0	0	0
PRI1		Restauration et construction nouveau bâtiment				300'000		2'700'000		0	0	0	0	0	0
042.034.02		Carl-Vogt 65/67, boulevard :		2010	60'000'000	0		0		1'600'000	17'000'000	13'400'000	0	0	0
PRI1-DL		Agrandissement du Musée d'ethnographie				0		0		5'000'000	17'000'000	6'000'000	0	0	0
042.036.02		Neuve 1, pl. - Musée Rath :		2006	40'000'000	1'000'000		1'000'000		0	0	0	0	0	0
PRI1		Adaptation aux conditions d'exposition				2'000'000		0		0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

819

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Groupe	N° PFI	Statut	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
						2006	2009	2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
042.037.02			Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB : Etude cpl de rénovation générale du bâtiment	2006	215'000	215'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.037.03			Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB : Rénovation générale du bâtiment	2009	6'000'000	6'000'000	0	0	500'000	2'000'000	2'000'000	300'000	0	0	0	0	
042.040.02			Malagnou 1, rte. de - MHN : Isolation du bâtiment, sécurité, boutique	2007	7'000'000	7'000'000	0	2'800'000	700'000	2'800'000	0	0	0	0	0	0	
042.041.03			Vieux-Grenadiers 10, rue des : Aménagement du BAC+3	2010	7'360'000	7'360'000	0	0	660'000	2'000'000	2'000'000	700'000	0	0	0	0	
042.043.00			Impératrice 1, ch. de l' - CJB : Rénovation du bâtiment - BOT III	2009	2'500'000	2'500'000	0	0	200'000	250'000	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						187'343'000	1'215'000	7'050'000	28'108'000	39'320'000	39'320'000	33'800'000	22'200'000	6'400'000	0	0	
						3'000'000	14'000'000	32'250'000	33'800'000	33'800'000	33'800'000	33'800'000	6'400'000	187'343'000			
						Dép. totales :											
43 Théâtres & concerts																	
043.006.06			Philosophes 6, bd. des - La Comédie : Réfection structures techn. et modernis. installat.	2008	4'000'000	4'000'000	0	600'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	
043.007.03			Gare-des-Eaux-Vivres, av. de la : Construction de la Nouvelle Comédie	2011	66'000'000	66'000'000	0	0	0	20'000'000	14'000'000	6'000'000	0	0	0	0	
043.009.06			Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre : Rénovations et aménagements divers	2010	9'500'000	9'500'000	0	0	1'000'000	350'000	1'500'000	0	0	0	0	0	
043.039.00			Affaires culturelles, la fanfare municipale : Remplacement des uniformes de la fanfare	2006	320'000	320'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N°		Localisation	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan										
N° PFI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018
Statut		Libellé													
44	043.042.05	Rôtisserie 10, rue de la Alhambra :	2008	18 917'000	0	300'000	7'000'000	161'7000	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1-DL	Rénovation et aménagement de la salle			0	6'000'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	043.043.00	Affaires culturelles, autres corps de musique :	2006	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1	Remplacement des uniformes (anciennement fonds II)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	043.048.00	Département affaires culturelles - BAC	2006	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1	Crédit d'étude global pour les théâtres			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :				99 287'000	87'0000	900'0000	8'600'0000	25'117'0000	14'000'0000	0	0	0	0	0
					0	8'800'0000	13'500'0000	21'500'0000	6'000'0000	0	0	0	0	0	0
				7	Dép. totales : 99 287'0000										
Conservation du patrimoine															
44	044.027.10	Aménagement, constructions et voirie - CPA :	2008	150'000	0	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1	Subventions travaux bâtiments culturels 2009 - 2011			0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	044.027.11	Aménagement, constructions et voirie - CPA :	2011	150'000	0	0	0	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0
	PRI1	Subventions travaux bâtiments culturels 2012 - 2014			0	0	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0
	044.027.12	Aménagement, constructions et voirie - CPA :	2014	150'000	0	0	0	0	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
	PRI1	Subventions travaux bâtiments culturels 2015 - 2017			0	0	0	0	0	0	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
	044.027.13	Aménagement, constructions et voirie - CPA :	2017	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1	Subventions travaux bâtiments culturels 2018 - 2020			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :				600'0000	0	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000
					0	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000	50'0000
			4	Dép. totales : 500'0000											

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

821

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Groupe	N° PFI Statut	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
46 Animations & loisirs																
	046.001.02 PRI1	Lieu à déterminer - DEJ : Structures jeunes, étude et réalisation	2009	4'000'000	0 0	0 400'000	0 1'100'000	1'000'000 400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.008.00 PRI1	Sainte-Clotilde 18bis, rue : Rénovation de la Maison de quartier de la Jonction	2009	3'000'000	0 0	0 300'000	0 1'200'000	300'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.009.00 PRI1	Bout-du-Monde 4, route du : Rénovation de la villa Saint Exupéry	2010	3'500'000	0 0	0 0	0 2'800'000	350'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.013.00 PRI1	Lieu à déterminer - DEJ : Etude et réalisation d'un skate-parc couvert	2009	1'500'000	0 0	0 25'000	0 150'000	1'000'000 200'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.014.00 PRI1	Lieu à déterminer - DEJ : Réalisation d'un bowl en béton pour skate	2009	750'000	0 0	0 25'000	0 75'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.054.02 PRI1	Sécheron, Foyer de : Réalisation d'un équipements de quartier (2'600 m2)	2007	5'890'000	0 500'000	0 1'390'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.055.03 PRI1	Henri-Golay 40, avenue : Rénovation de la Ferme Menuit-Pellet	2009	4'800'000	0 0	0 500'000	0 1'000'000	2'800'000 500'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.104.02 PRI1	Aménagement, constructions et voirie - LOT : Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2009	2009	800'000	0 0	0 800'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.104.03 PRI1	Aménagement, constructions et voirie - LOT : Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2012	2012	800'000	0 0	0 0	0 0	0 800'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	046.104.04 PRI1	Aménagement, constructions et voirie - LOT : Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2015	2015	800'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 800'000	0 0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N°			Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N°	PFI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Statut																	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :																	
						0	500'000	4'000'000	6'225'000	6'325'000	600'000	3'950'000	800'000	0	0	0	0
						Dép. totales :											
						25840'000											
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						2'185'000	4'202'700	15'076'600	28'742'700	44'583'000	53'045'000	68'837'000	13'250'000	36'250'000	50'000	50'000	50'000
						4'202'700	28'742'700	53'045'000	56'025'000	68'837'000	13'250'000	36'250'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
						Dép. totales :											
						322'397'000											
50 SPORTS																	
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											
						322'397'000											
						Dép. totales :											

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

823

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°		Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
N° PFI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
050.018.03		Hans-Wilsdorf 4, rue, Piscine des Vernets : Mise à niveau installations chauffage et ventilations	2008	1'500'000	0	500'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	850'000	0										
050.046.03		Neuchâtel 47, rue de :	2009	1'200'000	0	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1		Réfection complète de la piscine de Plâquis Centre			0	700'000	0										
050.052.04		Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets : Acquisition d'un plancher démontable	2006	300'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	0											
050.052.05		Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets : Etudes travaux rénovation, installations techniques	2008	500'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	250'000	0										
050.059.02		François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve : Remplacement de la piste du vélodrome	2008	910'000	0	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	710'000	0										
050.060.02		Bois-de-la-Bâtie 4, ch. du : Transf. bâtiments, vestiaires; rénov. éclairage terrain A	2010	3'000'000	0	0	300'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	0	2'400'000	0									
050.061.01		Hans-Wilsdorf 4, rue - SPO : Acquisition de patinoires de quartier	2006	600'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	0	300'000	0									
050.062.00		Hans- Wilsdorf 4, rue - SPO : Etude & réalisation; surélévation bâtiments administratifs	2011	4'500'000	0	0	0	250'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1					0	0	200'000	360'000	0								
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				35'510'000	700'000	7'000'000	2'400'000	4'050'000	950'000	0	0	0	0	0	0	0	0
			16		1'200'000	10'510'000	3'150'000	5'550'000	0								
					Dép. totales :												35'510'000
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :				35'510'000	700'000	7'000'000	2'400'000	4'050'000	950'000	0	0	0	0	0	0	0	0
			16		1'200'000	10'510'000	3'150'000	5'550'000	0								
					Dép. totales :												35'510'000

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI		N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan															
		Statut					2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018				
2 ^{ème} PRI 2007 - 2018																					
60 SOCIAL																					
61 Enfants et jeunesse																					
061.008.02	PRI1-DL		Edouard-Tavan, ch. : Mobilier pour crèche Cité-Universitaire	2008	150'000		0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
061.012.01	PRI1-DL		Ernest-Ansermet, qual. "TSR" : Aménagement crèche en partenariat (vc mobilier)	2009	140'000		0	0	0	70'000	0	0	0	0	0	0	0				
061.014.01	PRI1-DL		Jean-Daniel Colladon 2, rue, "Palais de Justice" : Aménagement de la crèche pour l'association	2006	2'500'000		400'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
061.014.03	PRI1-DL		Jean-Daniel Colladon 2, rue, "Palais de Justice" : Mobilier pour crèche	2006	125'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
061.021.04	PRI1-DL		Madeline 16, rue de la : Réfection enveloppe et réaménagement cuisine	2009	1'200'000		0	0	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0				
061.025.03	PRI1-DL		Lamarline 2, rue, "Les Gazouillis" : Etude réfect. bâtiment, combles; constr. annexe	2006	280'000		200'000	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
061.025.04	PRI1-DL		Lamarline 2, rue, "Les Gazouillis" : Réfection bâtiment, aménag. combles, constr. annexe	2009	3'000'000		0	0	0	1'000'000	1'800'000	0	0	0	0	0	0				
061.028.01	PRI1-DL		Bois-de-la-Bâtie, "Pavillon" : Rénovation du bâtiment pour centre d'accueil de jour	2009	620'000		0	0	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0				
061.038.02	PRI1-DL		Sécheron, Foyer de : Construction d'une crèche	2009	4'350'000		0	0	0	2'000'000	2'000'000	50'000	0	0	0	0	0				
061.038.03	PRI1-DL		Sécheron, Foyer de : Mobilier - matériel pour future crèche	2009	125'000		0	0	0	0	125'000	0	0	0	0	0	0				

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

825

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	
061.039.01 PRI1-DL			William-Lescaze 12, ch. - DPE : Concours pour construction d'une crèche	2007	300'000	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.039.02 PRI1-DL			William-Lescaze 12, ch. - DPE : Cayla, étude et construction d'une crèche	2009	3700'000	0	250'000	1500'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0
061.039.06 PRI1-DL			William-Lescaze 12, ch. - DPE : Mobilier - matériel pour future crèche de Cayla	2011	175'000	0	0	0	175'000	0	0	0	0	0	0	0	0
061.042.02 PRI1-DL			Frontenex 5, plateau de, Villa Fromel : Aménagement d'une crèche	2007	41010'000	0	3200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.042.03 PRI1-DL			Frontenex 5, plateau de, Villa Fromel : Mobilier pour nouvelle crèche	2006	98'000	0	98'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.046.02 PRI1-DL			Champel, quartier de : Mobilier crèche centre médical universitaire - CMU	2008	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.047.01 PRI1-DL			Cendrier 1-3, rue du : Création d'une crèche	2007	3'000'000	0	2'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.047.02 PRI1-DL			Cendrier 1-3, rue du : Mobilier - matériel pour nouvelle crèche	2007	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.048.01 PRI1-DL			Eaux-Vives, gare des : Etude de création d'une crèche	2008	900'000	0	300'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.048.02 PRI1-DL			Eaux-Vives, gare des : Création d'une crèche	2011	5100'000	0	0	0	0	4100'000	0	0	0	0	0	0	0
061.048.03 PRI1-DL			Eaux-Vives, gare des : Mobilier pour crèche	2011	175'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

État des Projets d'Investissements (en M.€)

N°		Localisation	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan													
N° PFI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Statut		Libellé																
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					30'248'000	600'000	7'048'000	5'270'000	4'450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						2'965'000	3'140'000	6'275'000	500'000	Dép. totales :								30'248'000
63 Personnes âgées					21													
Clubs d'airnés - SOC :					2008	0	500'000	1'750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						0	1'750'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						0	500'000	1'750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						0	1'750'000	500'000	0	Dép. totales :								4'500'000
64 Centres sociaux					1													
Centres sociaux - SOC :					2008	0	800'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1-OL						0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Jonction, quartier de la :					2008	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1-OL						0	680'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Grottes, quartier des :					2007	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1-OL						500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers lieux - CASS - 8 centres - étape 1 :					2008	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1-OL						0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Divers lieux - CASS - 8 centres - étape 2 :					2010	0	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1-OL						0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
William-Lescage, ch. :					2009	0	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017
073.028.03	PRI1	Vieux-Billard 11, rue du - SIS : Renouvellement du parc de véhicules 2010 - 2012	2009	6'350'000	0	0	0	2'500'000	0	0	0	0	0	0
073.028.04	PRI1	Vieux-Billard 11, rue du - SIS : Renouvellement du parc de véhicules 2013 - 2015	2012	6'350'000	0	0	0	0	0	1'500'000	2'350'000	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'300'000	2'300'000	3'100'000	3'000'000	11'500'000	12'350'000	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					3'050'000	2'200'000	7'050'000	7'050'000	13'500'000	3'500'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					7									61'550'000
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					6'197'000	2'370'000	3'170'000	3'070'000	11'500'000	12'350'000	0	0	0	0
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					3'120'000	2'270'000	7'120'000	7'120'000	13'500'000	3'500'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					8									61'970'000

80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE

81 Protection des eaux

081.008.03	PRI1-OL	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Equipements d'assainissement (PGEE) - étape 1	2010	10'000'000	0	0	0	3'000'000	3'000'000	0	0	0	0	0
081.011.02	PRI1	Franchises, Molliebeau, secteur : Construction d'un collecteur EP	2007	3'000'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
081.016.02	PRI1	Longemalle, place, Fontaine, rue de la : Réfection des collecteurs unitaires	2008	1'000'000	0	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.06	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret., reconstruct., modifiat., collecteurs 2008	2007	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.07	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret., reconstruct., modifiat., collecteurs 2009	2008	3'000'000	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.08	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret., reconstruct., modifiat., collecteurs 2010	2009	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

829

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° PRI	Groupe	N°	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
							2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
081.027.09			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2010	3'000'000	0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2011				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.10			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2011	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2012				0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0
081.027.11			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2012	3'000'000	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2013				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.12			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2013	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2014				0	0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0
081.027.13			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2014	3'000'000	0	0	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2015				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.14			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2015	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2016				0	0	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0
081.027.15			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2016	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2017				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.027.16			Aménagement, constructions et voirie - GCI :		2017	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2018				0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000
081.031.01			Eugène-Rigot, ch. :		2007	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP				500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.035.01			Champel, plateau de - CEVA :		2008	3'000'000	0	1'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Travaux d'assainissement				0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
081.035.02			Gare des Eaux-Vives, avenue de la - CEVA :		2009	12'000'000	0	0	0	4'000'000	4'000'000	0	0	0	0	0
PRI1			Travaux d'assainissement				0	4'000'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N°			Localisation	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
N° PRI	Groupe	Libellé				2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2016	2017	2018
Statut															
081.036.00			Tram Cornavin-Onex-Bernex - TC0B :	2008	12'000'000	0	8'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Travaux d'assainissement en liaison tram TPG			0	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						0	14'200'000	11'000'000	6'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
						3'500'000	13'800'000	11'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
						Dép. totales : 74'500'000									
82 Enlèvement & traitement des déchets															
Nombre d'objets :															
082.015.08			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2007	3'000'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2008 - 2009			1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
082.015.09			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2009	3'000'000	0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2010 - 2011			0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
082.015.10			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2011	3'000'000	0	0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2012 - 2013			0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0
082.015.11			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2013	3'000'000	0	0	0	0	2'000'000	0	2'000'000	0	0	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2014 - 2015			0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0
082.015.12			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2015	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2016 - 2017			0	0	0	0	0	0	1'000'000	0	2'000'000	0
082.015.13			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2017	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Renouvellement des véhicules 2018 - 2019			0	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000	0
082.015.50			Anénagement, constructions et voirie - LOT :	2007	2'000'000	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Acquisition matériel viabilité hivernale			500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
082.022.00			François-Dussaud 10. rue - VOI :	2006	1'500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Réfection complète des vestiaires du personnel			1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2^{ème} PFI 2007 - 201885

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI		N° groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
091.012.02			Gourgas, parc :	2006	800'000	500'000		0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Rénovation du parc			300'000		0	0	0	0	0	0	0	0
091.075.00			Parcs publics - SEVE :	2006	500'000	200'000		0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Achat de bancs publics supplémentaires			300'000		0	0	0	0	0	0	0	0
091.084.03			Sécheron, foyer de :	2007	1'067'000	0		400'000		210'000	0	0	0	0	0
PRI1			Réalisation d'un parc public			107'000		350'000		0	0	0	0	0	0
091.089.00			Rousseau, île :	2010	750'000	0		0	0	150'000	0	0	0	0	0
PRI1			Réaménagement de l'île			0		0	0	600'000	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						907'000	700'000	765'000	1'150'000	860'000	500'000	500'000	500'000	0	0
						Dép. totales :									
						6 982'000									
92 Moyens de gestion des espaces verts															
092.011.03			Parcs publics - SEVE :	2008	1'545'000	0		500'000		0	0	0	0	0	0
PRI1			Remise en état de divers réseaux d'arrosage			600'000		445'000		0	0	0	0	0	0
092.045.04			Région genevoise - Lieu à déterminer - SEVE :	2007	1'500'000	0		800'000		0	0	0	0	0	0
PRI1			Rénovation d'un établissement horticoles loué			350'000		350'000		0	0	0	0	0	0
092.050.00			Parcs publics, rive droite - SEVE :	2007	1'500'000	0		1'000'000		0	0	0	0	0	0
PRI1-DL			Construction station pompage d'arrosage			500'000		0		0	0	0	0	0	0
092.086.00			Bois-de-la-Bâtie - SEVE :	2009	3'000'000	0		0	0	1'200'000	300'000		0	0	0
PRI1			Rénovation parc animalier			0		300'000		1'200'000	0		0	0	0
092.067.00			Lausanne 114, rue de, parc Non-Repos :	2006	550'000	450'000		0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Transformation de l'Orangerie			100'000		0		0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°		Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
N° PFI	Statut				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'095'000	450'000	2'300'000	1'095'000	1'200'000	1'200'000	300'000	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					5												
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					15'077'000	1'150'000	3'065'000	2'060'000	2'300'000	800'000	500'000	0	0	0	0	0	
Totaux des totaux :					15'077'000	1'150'000	3'065'000	2'245'000	2'300'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	
Dép. totales :																	
Dép. totales :																	
100 - AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																	
100 Aménagement DP (en général)																	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2006	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2007							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2007	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2008						100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2008	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2009						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2009	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2010						0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2010	100'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2011						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2011	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2012						0	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2012	100'000	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2013						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement, constructions et voirie - SIM :					2013	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etudes diverses aménag. du domaine public 2014						0	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0	0	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
					2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
100.000.09		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses aménag. du domaine public 2015	2014	100'000	0	0	0	0	0	0	0	100'000	0	0
100.000.10		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses aménag. du domaine public 2016	2015	100'000	0	0	0	0	0	0	0	100'000	0	0
100.000.11		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses aménag. du domaine public 2017	2016	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000	0
100.000.12		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses aménag. du domaine public 2018	2017	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
					100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
					Dép. totales : 1'200'000									
101 Rues, routes & ouvrages d'art					12									
101.003.03		Aménagement, constructions et voirie - AMU : Etude de renouvellement des éclairages publics	2006	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.004.06		Diverses rues - Etape 5 - GCI : Réalisation étaménagement cyclables	2008	2'000'000	0	600'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0
101.004.08		Diverses rues - Etape 6 - GCI : Réalisation étaménagement cyclables	2011	2'000'000	0	0	0	0	0	700'000	700'000	0	0	0
101.004.10		Diverses rues - Etape 7 - GCI : Réalisation étaménagement cyclables	2014	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	600'000	700'000	0
101.015.11		Aménagement, constructions et voirie - GCI Expertises ouvrages génie civil - oblig. légales	2006	250'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

835

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	101.015.15	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2008 - 2009	2007	3750'000	0	2000'000	0	2000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				1750'000		0		0		0		0		0		0
	101.015.17	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2010 - 2011	2009	4'000'000	0	0	2000'000	0	2000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				0	2000'000			0		0		0		0		0
	101.015.19	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2012 - 2013	2011	4'000'000	0	0	0	0	2000'000	0	2000'000	0	0	0	0	0	0
	PRI1				0	0	0	2000'000			0		0		0		0
	101.015.21	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2014 - 2015	2013	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	0	0	0	0
	PRI1				0	0	0	0	0	0	2'000'000			0		0	0
	101.015.23	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2016 - 2017	2015	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	0	0
	PRI1				0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000		0	0
	101.015.24	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Entret. et rénovation du domaine public 2018 - 2019	2017	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	0
	101.030.01	Aménagement, constructions et voirie - AMU : Renouvellement des éclairages publics - 1ère étape	2006	750'000	500'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				500'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	101.030.04	Aménagement, constructions et voirie - AMU : Renouvellement des éclairages publics - 2ème étape	2007	1'500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				500'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	101.030.05	Aménagement, constructions et voirie - AMU : Renouvellement des éclairages publics - 3ème étape	2009	1'500'000	0	0	0	0	500'000	500'000	0	500'000	0	0	0	0	0
	PRI1				0	0	0	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0
	101.060.08	Carouge, pont de, Pont-Neuf : Réfection de l'ouvrage (partic. commune de Carouge)	2006	3'060'000	0	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				0	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	101.069.01	Aménagement, constructions et voirie - MOB : Etudes d'aménagements cyclables - 5ème étape	2008	750'000	0	250'000	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	PRI1				0	250'000	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° Groupe	Statut	N° PRI	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		101.069.03	Aménagement, constructions et voirie - MOB : Etudes d'aménagements cyclables - 6 ^{ème} étape	2011	750'000	0	0	0	0	0	0	250'000	250'000	0	0	0	0
		PRI1				0	0	0	0	250'000	250'000	0	0	0	0	0	0
		101.069.05	Aménagement, constructions et voirie - MOB : Etudes d'aménagements cyclables - 7 ^{ème} étape	2014	750'000	0	0	0	0	0	0	250'000	250'000	250'000	0	0	0
		PRI1				0	0	0	0	0	0	0	0	250'000	250'000	0	0
		101.072.02	Eugène-Rigot, ch. : Elargissement et reconstruction du chemin	2008	2'000'000	0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		PRI1				0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		101.072.14	Saint-Jean, rue de (tronçon : Délices, Jean-Jacques) : Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ, PLCP	2006	2'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		PRI1				1'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		101.074.03	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 08-09	2007	3'000'000	0	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		PRI1-OL				1'500'000	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		101.074.04	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 10-11	2009	3'000'000	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0
		PRI1-OL				0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		101.074.05	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 12-13	2011	3'000'000	0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0
		PRI1-OL				0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0
		101.074.06	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 14-15	2013	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0
		PRI1-OL				0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0
		101.074.07	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 16-17	2015	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000
		PRI1-OL				0	0	0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0
		101.074.08	Aménagement, constructions et voirie - GCI : Amén envir urb compl à imm, équipements, PLQ-PLCP 18-19	2017	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'500'000
		PRI1-OL				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000
		101.081.02	Foyer de Sécheron Foyer de : Réalisation d'aménagements extérieurs (rues)	2007	2'860'120	0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		PRI1				1'500'000	1'500'000	360'120	360'120	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

837

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° PFI Statut		Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
101.091.03 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2008	2007	2'000'000	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
101.091.04 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2010	2009	2'000'000	0 0	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
101.091.05 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2012	2011	2'000'000	0 0	0 0	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
101.091.06 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2014	2013	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0			
101.091.07 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2016	2015	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2'000'000	0 0	0 0	0 0			
101.091.08 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - GCI : Revêtements antibruit OPB 2018	2017	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2'000'000			
101.092.02 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie : Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB 2008	2007	1'500'000	0 500'000	500'000 500'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2'000'000			
101.092.03 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie : Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB 2011	2010	1'500'000	0 0	0 0	500'000 500'000	500'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
101.092.04 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie : Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB 2014	2013	1'500'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 500'000	0 500'000	0 500'000	0 0			
101.092.05 PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie : Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB 2017	2016	1'500'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	500'000 500'000			
101.096.02 PRI1		Franchises, Molliebeau, secteur : Aménagements surface après construction d'un collecteur	2007	6'000'000	0 0	500'000 5'000'000	500'000 0	500'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°	N° PF	Statut	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
							2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							88'080'120	1'910'000	9'350'000	5'950'000	5'950'000	7'350'000	6'950'000	5'450'000	4'850'000	4'950'000	4'950'000		
								9'000'000	15'370'120										
Nombre d'objets :							38											Dép. totales :	84'080'120
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré																			
102.005.06							2008	4'000'000	0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.019.09							2007	3'000'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.019.11							2009	3'000'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.019.13							2010	3'000'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.019.15							2013	3'000'000	0	0	0	0	0	1'500'000	0	0	0		
PRI1																			
102.019.17							2015	3'000'000	0	0	0	0	0	0	1'500'000	0	0		
PRI1																			
102.019.19							2017	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.020.02							2007	1'500'000	0	700'000	0	0	0	0	0	0	0		
PRI1																			
102.046.05							2011	9'000'000	0	0	0	0	0	7'000'000	0	0	0		
PRI1																			

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

839

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N°	N° PRI	Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
102.075.02			William-Lescage, ch., Cayla, quartier de : Aménagement d'une allée piétonne	2007	1'500'000	0	20'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1								500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						34'000'000	0	3'000'000	3'500'000	3'000'000	8'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	
						2'500'000	2'500'000	3'000'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	32'500'000	
103 Parkings publics						Dép. totales :											
103.002.02			Montrillant, place - Ilot 5 - 7 : Réalisation d'une vélo-station	2006	2'730'000	300'000	430'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'730'000	300'000	430'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Dép. totales :											
104 Bâtiments, écoles publics						Dép. totales :											
104.004.01			Aménagement, constructions et voirie - BAT : Etude rénovation & adaptation toilettes publiques	2007	400'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
104.000.02			Aménagement, constructions et voirie - BAT : Rénovation des toilettes publiques - Etape 1	2008	2'000'000	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
104.000.03			Aménagement, constructions et voirie - BAT : Rénovation des toilettes publiques - Etape 2	2009	2'000'000	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRI1						0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						4'400'000	0	800'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	
						100'000	1'500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	4'400'000	
						Dép. totales :											
Nombre d'objets :																	
3																	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI		N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan										2 ^{ème} PRI 2007 - 2018	
Statut						2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
106 Transports publics (TPG, CEVA, etc.)																	
106.081.09	PRI1		Cornavin, Montbrillant, pl. - TPG : Renforcement structures parking, complément	2006	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
106.084.07	PRI1		Diverses rues - TPG : Aménagements liés au plan directeur TC 2007-2010	2006	4'000'000	500'000	1'250'000	1'250'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
106.084.11	PRI1		Aménagement, constructions et voirie - MOB : Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2011-2014	2010	1'000'000	0	0	0	250'000	250'000	250'000	0	0	0	0	0	0
106.084.12	PRI1		Diverses rues - TPG : Aménagements liés au plan directeur TC 2011-2014	2010	4'000'000	0	0	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0
106.095.02	PRI1		Eaux-Vives, avenue de la Gare des - CEVA : Amén. en liaison avec la Gare (Eaux-Vives)	2009	5'000'000	0	0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
106.095.03	PRI1		Champel, plateau de - CEVA : Travaux d'aménagement (Champel)	2009	3'000'000	0	0	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0
106.096.01	PRI1		Tram Cornavin-Onex-Bernex - TCOB : Travaux d'aménagement en liaison tram TPG	2008	26'000'000	0	10'000'000	5'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
106.096.02	PRI1		Il. pont de l' - TPG - TCOB : Reconstruction du Pont de l'île	2008	1'0'000'000	0	7'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						55'000'000	500'000	18'250'000	6'750'000	4'750'000	0	0	0	0	0	0	0
						1'250'000	18'000'000	5'250'000	1'250'000	Dép. totales :							
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						8	186'410'120	2'810'000	31'930'000	17'800'000	18'800'000	6'450'000	6'550'000	6'550'000	7'600'000	7'600'000	180'910'120
						72	14'950'000	38'470'120	16'200'000	10'800'000	8'550'000	8'550'000	8'550'000	8'550'000	8'550'000	8'550'000	180'910'120
						Nombre d'objets :											
						Nombre d'objets :											

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

841

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan													
				2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018								
110 ADMINISTRATION GENERALE																	
111 Administration générale - objets mobiliers																	
111.011.04 PRI1	Administration générale - DSI : Renouvellement de l'infrastructure de téléphonie	2008	2'000'000	0 0	200'000 600'000	600'000 600'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.011.05 PRI1	Administration générale - DSI : Equipements liés à l'évolution du réseau télécom	2011	2'000'000	0 0	0 0	600'000 700'000	700'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.019.00 PRI1	Administration centrale - SRH : Mandat étude des ressources humaines	2006	200'000	50'000 150'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.024.00 PRI1	Croix-Rouge 4, rue de la - DG : Refonte du contenu du site Internet VdG	2006	200'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.12 PRI1	Administration générale - DSI : 11ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2006	4'000'000	1'200'000 700'000	700'000 700'000	700'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.13 PRI1	Administration générale - DSI : 12ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2007	4'000'000	0 500'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.14 PRI1	Administration générale - DSI : 13ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2008	4'000'000	0 0	500'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
111.030.15 PRI1	Administration générale - DSI : 14ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2009	4'000'000	0 0	0 500'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 0	700'000 700'000	700'000 0	700'000 0	700'000 0	700'000 0	700'000 0	700'000 0	700'000 0	
111.030.16 PRI1	Administration générale - DSI : 15ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2010	4'000'000	0 0	0 0	500'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	700'000 700'000	
111.030.17 PRI1	Administration générale - DSI : 16ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2011	4'000'000	0 0	0 0	0 500'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	0 700'000	700'000 700'000	

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2ème PRI 2007 - 2018

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N°		Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
N° PRI	Groupe				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
111.030.18	PRI1	Administration générale - DSI : 17ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2012	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	500'000	700'000	700'000	700'000	700'000
111.030.19	PRI1	Administration générale - DSI : 18ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2013	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	700'000	700'000	700'000	700'000
111.030.20	PRI1	Administration générale - DSI : 19ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2014	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	500'000	700'000	700'000	700'000	700'000
111.030.21	PRI1	Administration générale - DSI : 20ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2015	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000	700'000	700'000
111.030.22	PRI1	Administration générale - DSI : 21ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2016	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000	700'000
111.030.23	PRI1	Administration générale - DSI : 22ème PIQ - Plan informatique quadriennal	2017	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500'000
111.034.13	PRI1	Administration générale - ACH 10ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2007	1'900'000	200'000 800'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.14	PRI1	Administration générale - ACH : 11ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2008	1'900'000	0	1500'000 200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.15	PRI1	Administration générale - ACH : 12ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2008	1'900'000	0	1000'000 900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.16	PRI1	Administration générale - ACH : 13ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2009	1'900'000	0	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.17	PRI1	Administration générale - ACH : 14ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2010	1'900'000	0	0	1000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

843

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut	N° PFI	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan												
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	111.034.18	Administration générale - ACH : 15ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2011	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	900'000	0	0	0	0	0
	111.034.19	Administration générale - ACH : 16ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2012	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0
	111.034.20	Administration générale - ACH : 17ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2013	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	900'000	0	0	0	0
	111.034.21	Administration générale - ACH : 18ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2014	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0
	111.034.22	Administration générale - ACH : 19ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2015	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900'000	0
	111.034.23	Administration générale - ACH : 20ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2016	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000	900'000
	111.034.24	Administration générale - ACH : 21ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)	2017	1'900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000
	111.047.10	Administration générale - ACH : 8ème PAQ - Renouv. mobilier, machines, équip.	2007	2'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	111.047.11	Administration générale - ACH : 9ème PAQ - Renouv. mobilier, machines, équip.	2008	2'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	111.047.12	Administration générale - ACH : 10ème PAQ - Renouv. mobilier, machines, équip.	2009	2'000'000	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	111.047.13	Administration générale - ACH : 11ème PAQ - Renouv. mobilier, machines, équip.	2010	2'000'000	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° Groupe	N° PFI Statut	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
	111.047.14 PRI1	Administration générale - ACH : 12ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2011	2'000'000	0 0	0 0	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
	111.047.15 PRI1	Administration générale - ACH : 13ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2012	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.047.16 PRI1	Administration générale - ACH : 14ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2013	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.047.17 PRI1	Administration générale - ACH : 15ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2014	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.047.18 PRI1	Administration générale - ACH : 16ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2015	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.047.19 PRI1	Administration générale - ACH : 17ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2016	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.047.20 PRI1	Administration générale - ACH : 18ème PAQ - Renov. mobilier, machines, équip.	2017	2'000'000	0 0	0 0	0 0	0 1'000'000	0 1'000'000	0 0	1'000'000 0	0 0	0 0			
	111.052.02 PRI1	Administration générale - DSI : Système d'information et équipement du CM 2007	2006	700'000	400'000 100'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0			
	111.052.03 PRI1	Administration générale - DSI : Système d'information et équipement du CM 2011	2010	700'000	0 0	0 0	0 100'000	400'000 100'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0			
	111.052.04 PRI1	Administration générale - DSI : Système d'information et équipement du CM 2015	2014	700'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	400'000 100'000	100'000 100'000	0 0			
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					99'300'000	1'950'000 3'550'000	7'600'000 7'400'000	8'800'000 8'600'000	8'700'000 8'000'000	8'300'000 8'000'000	8'300'000 8'000'000	8'000'000 8'690'000	8'000'000 86'900'000			
Nombre d'objets :					42	Dép. totales :								86'900'000		

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

845

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Groupe	N° Statut	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
					2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
112 Administration générale - objets immobiliers																
112.000.01	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2007	2006	300'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.02	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2008	2007	300'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.03	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2009	2008	300'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.04	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	2009	300'000	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0
					0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.05	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes rénovation du patrimoine administratif 2011	2010	300'000	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0
					0	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.06	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2012	2011	300'000	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
112.000.07	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2013	2012	300'000	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
112.000.08	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2014	2013	300'000	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
112.000.09	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes rénovation du patrimoine administratif 2015	2014	300'000	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
112.000.10	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2016	2015	300'000	0	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
112.000.11	PRI1	Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes diverses du patrimoine administratif 2017	2016	300'000	0	0	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0
					0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI	Groupe	N°	Localisation	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
112.000.12	PRI1		Aménagement, constructions et voirie - SIM : Etudes rénovation du patrimoine administratif 2018	2017	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.013.07	PRI1		Aménagement, constructions et voirie - BAT : Installations détection feu & vol, bât, publics 2016	2015	3'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.020.07	PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2007 - 2010	2006	2'500'000	625'000	625'000	625'000	625'000	0	0	0	0	0	0
112.020.08	PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2010 - 2013	2009	2'500'000	0	0	625'000	625'000	625'000	0	0	0	0	0
112.020.09	PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2014 - 2017	2013	2'500'000	0	0	625'000	625'000	625'000	0	0	0	0	0
112.020.10	PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - ENE : Travaux liés à la politique énergétique 2018 - 2020	2017	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.023.02	PRI1		Saint-Léger, rue ou autre localisation à trouver : Extension des archives	2012	2'150'000	0	0	0	0	0	550'000	800'000	600'000	200'000	0
112.025.02	PRI1		Stand 25, rue du : Travaux d'aménagement du 7 ^{ème} étage	2007	950'000	0	300'000	550'000	100'000	0	0	0	0	0	0
112.026.02	PRI1-OL		Aménagement, constructions et voirie - BAT : Accessibilité pers. mobilité réduite bâtim. publ. 2	2010	3'000'000	0	0	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0	0	0
112.027.02	PRI1		Aménagement, constructions et voirie - BAT : Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2008	2008	2'500'000	0	0	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0
112.027.03	PRI1		Aménagement, constructions et voirie - BAT : Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2009	2009	2'500'000	0	0	0	2'500'000	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

847

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PRI	Groupe	N°	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
112.027 04			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2010	2'500'000	0	0	0	2500'000	0	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2010			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.027 05			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2011	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2011			0	0	0	2500'000	0	0	0	0	0	0
112.027 06			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2012	2'500'000	0	0	0	0	2500'000	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2012			0	0	0	0	0	2500'000	0	0	0	0
112.027 07			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2013	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2013			0	0	0	0	0	2500'000	0	0	0	0
112.027 08			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2014	2'500'000	0	0	0	0	0	0	2500'000	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2014			0	0	0	0	0	0	0	2500'000	0	0
112.027 09			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2015	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2015			0	0	0	0	0	0	0	2500'000	0	0
112.027 10			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2016	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2500'000
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2016			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.027 11			Aménagement, constructions et voirie - BAT :	2017	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Aménagement, mise à niveau bâtiments publics 2017			0	0	0	0	0	0	0	0	0	2500'000
112.030 02			François-Dusaud 10. rue - VOI :	2010	5'000'000	0	0	0	500'000	2'000'000	0	0	0	0	0
PRI1			Réaménagement du dépôt pour des bureaux			0	0	0	2'000'000	500'000	0	0	0	0	0
112.042.01			La Grange, villa :	2006	110'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Etude pour assainissement des sous-sols			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.042.02			La Grange, villa :	2007	3'000'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Assainissement des sous-sols			1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° PRI	Groupe	N°	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
							2007	2008	2009	2010	2012	2013	2015	2016	2017	2018
112.057.01			Croix-Rouge 4, rue de la - DG :		2007	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Palais Eynard; étude restauration salons et halls				50'000		0	0	0	0	0	0	0	0
112.057.02			Croix-Rouge 4, rue de la - DG :		2008	1'450'000	0	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Palais Eynard; restauration salons et halls				0	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							578'10'000	885'000	6'425'000	4'925'000	6'825'000	4'025'000	4'025'000	4'425'000	4'425'000	4'425'000
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :								2'275'000	5'150'000	6'425'000	4'875'000	4'625'000	4'625'000	4'925'000	4'925'000	4'925'000
Nombre d'objets :							35								55'785'000	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :								157'110'000	2'835'000	14'025'000	13'725'000	15'525'000	12'325'000	12'325'000	12'425'000	12'425'000
Nombre d'objets :							77									142'685'000
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL																
120.007.02			Aménagement, constructions et voirie - URB :		2009	500'000	0	0	0	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
PRI1			Maquette Ville de Genève - Digitalisation des plans				0	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							500'000	0	0	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :								0	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :							1								500'000	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :								0	0	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :							1									500'000
130 ACQUISITION DE TERRAINS																
130.001.15			Aménagement, constructions et voirie - OH :		2007	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Dotation générale totale 2007				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
130.001.16			Aménagement, constructions et voirie - OH :		2008	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Dotation générale totale 2008				3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
2^e plan financier d'investissement 2007-2018

849

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

2^{ème} PRI 2007 - 2018

N° Statut			Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan											
							2007 2008	2009 2010	2011 2012	2013 2014	2015 2016	2017 2018						
130.001.17	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2009	2009	3'000'000	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
130.001.18	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2010	2010	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
130.001.19	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2011	2011	3'000'000	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0		
130.001.20	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2012	2012	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
130.001.21	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2013	2013	3'000'000	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0		
130.001.22	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2014	2014	3'000'000	0	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0	0		
130.001.23	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2015	2015	3'000'000	0	0	0	0	0	0	3'000'000	0	0	0		
130.001.24	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2016	2016	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
130.001.25	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2017	2017	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000	0		
130.001.26	PRI1			Aménagement, constructions et voirie - OFI : Dotation générale totale 2018	2018	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000		
130.013.01	PRI1			Saint-Georges 17, bd., Stand, rue du : Préétudes et études de l'aménagement du site	2006	750'000	400'000 350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Liste des projets retenus dans le plan (PRI 1)

N° PRI	Statut	N° Groupe	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan									
						2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
130.013.02			Saint-Georges 17, bd., Strand, rue du :	2008	15'000'000	0	0	5'000'000	5'000'000	0	0	0	0	0	0
PRI1-OL			Décontamination et réaménagement du site			0	0	5'000'000	0	0	0	0	0	0	0
130.015.00			Grottes, quartier des, Îlots 5 et 7 :	2006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRI1			Recette soultte échanges fonciers (Fr. 2 Mio)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3'400'000	3'400'000	8'000'000	8'000'000	8'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
						3'350'000	3'350'000	8'000'000	8'000'000	8'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
Nombre d'objets :						15	15	51'750'000	51'750'000	51'750'000	51'750'000	51'750'000	51'750'000	51'750'000	51'750'000
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :															
Nombre d'objets :						15	15	1'121'619'620	1'121'619'620	139'628'500	149'882'000	78'425'000	32'025'000	32'025'000	32'025'000
TOTALS GÉNÉRAUX :						59'544'700	59'544'700	152'259'820	152'259'820	139'270'000	112'850'000	49'425'000	30'675'000	30'675'000	30'675'000
Nombre d'objets :						387	387	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620	1'087'644'620

Crédits d'études votés dont le projet de réalisation n'est pas retenu dans le plan

Il s'agit également d'objets votés
par le Conseil municipal.

Toutefois cette liste ne concerne que des préétudes et études
dont les crédits de réalisation sont aujourd'hui enregistrés
comme projets de substitution (PRI2).

Liste des études votées dont le projet de réalisation est enregistré en PRI2

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
10	LOGEMENTS				Total du groupe fonctionnel 2739938
12	Logements existants				
012.001.01	ARC	GIM	Servette 36, rue de la :	Etude de rénovation du bâtiment	321542
012.001.05	ARC	GIM	Servette 40, rue de la :	Etude de rénovation du bâtiment	342504
012.004.01	BAT	GIM	Minoteries 1-3-5-7, rue des :	Etude de réfection toiture et façades	330000
012.005.01	BAT	GIM	Carouge 98-100-102, rue de :	Etude de réfection toiture et façades	298000
012.051.01	BAT	GIM	Navigation 4, place de la, Fonds Galland :	Etude de réfection légère du bâtiment	64452
012.063.01	BAT	GIM	Rois 13-15-17, rue des :	Etude de réfection des façades	60000
012.069.01	ARC	GIM	Lausanne 21bis, rue de :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	223702
012.069.03	ARC	GIM	Lausanne 23bis, rue de :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	213560
012.069.05	ARC	GIM	Lausanne 25bis, rue de :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	213560
012.069.07	ARC	GIM	Lausanne 27, rue de :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	244058
012.069.09	ARC	GIM	Lausanne 31, rue de :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	305055
012.078.01	BAT	GIM	James-Fazy 2, bd. :	Etude de rénovation légère de l'immeuble	53505
012.099.01	ARC	GIM	Zürich 40, rue de :	Etude de rénovation	70000
30	ECOLES PUBLIQUES				Total du groupe fonctionnel 610'000
030.074.04	ARC	ECO	Eaux-Vives, quartier des, Eaux-Vives, gare des :	Concours 1/2 groupe scolaire	610'000
40	CULTURE & LOISIRS				Total du groupe fonctionnel 200'000
46	Animations & loisirs				
046.040.02	BAT	GIM	Terreaux-du-Temple 8, rue des, Salle du Faubourg :	Préétude complémentaire pour rénovation	200'000
50	SPORTS				Total du groupe fonctionnel 300'529
050.014.01	ARC	SPO	Frontenex 7, plateau de :	Préétude de construction d'un complexe sportif	300'529
80	HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE				Total du groupe fonctionnel 504'560
81	Protection des eaux				
081.017.01	GCI	GCI	Frontenex, Allières, Boissière, Malagnou, secteur :	Etude de construction d'un collecteur EP	504'560

Liste des études votées dont le projet de réalisation est enregistré en PRI2

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Gestionnaire	Service	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
100				AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC		1'446'200
101				Rues, routes & ouvrages d'art		
101.006.03	GCI	GCI	GCI	Grottes, rue des :	Etude de constr. chaussées et collecteurs EU/EP	240'000
102				Places, rues résidentielles, trafic modéré		
102.070.01	AMU	GCI	GCI	Cité-de-la-Corderie, rue de la :	Etude d'aménagement du square	286'200
102.088.01	AMU	GCI	GCI	Malagnou, rte. :	Etudes de mesures d'aménagement urbain	920'000
TOTAL GÉNÉRAL :						5'801'227

Projets de substitution non retenus dans le plan

Opérations non retenues dans le plan, susceptibles d'être réalisées en remplacement d'un autre objet figurant au plan.

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Service Gestionnaire	Localisation	Libellé	Total du groupe fonctionnel	Coût prévisible
10		LOGEMENTS		112'893'500	
12		Logements existants			
012.001.02	ARC	GIM	Rénovation du bâtiment		51'72'500
012.001.06	ARC	GIM	Rénovation du bâtiment		4'552'000
012.004.02	BAT	GIM	Réfection toiture et façades		36'70'000
012.004.03	ENE	GIM	Assainis. tech. locaux sanitaire & électricité		330'500
012.005.02	BAT	GIM	Réfection toiture et façades		3'302'000
012.007.01	BAT	GIM	Etude de réfection de l'enveloppe et des fluides		250'000
012.007.02	BAT	GIM	Réfection de l'enveloppe et des fluides		275'000
012.009.01	BAT	GIM	Etude de réfection de l'enveloppe et des fluides		250'000
012.009.02	BAT	GIM	Réfection de l'enveloppe et des fluides		275'000
012.013.01	BAT	GIM	Etude de réfection enveloppe, isolation thermique		250'000
012.013.02	BAT	GIM	Réfection de l'enveloppe, isolation thermique		275'000
012.013.03	BAT	GIM	Etude de réfection enveloppe, isolation thermique		1'70'000
012.013.04	BAT	GIM	Réfection de l'enveloppe, isolation thermique		183'0'000
012.036.03	BAT	GIM	Rénovation des immeubles		4'300'000
012.038.05	BAT	GIM	Rénovation de l'immeuble		2'200'000
012.040.04	BAT	GIM	Rénovation de l'immeuble		3'000'000
012.051.02	BAT	GIM	Réfection légère du bâtiment		303'1'000
012.051.04	BAT	GIM	Réfection légère du bâtiment		2'494'000
012.063.02	BAT	GIM	Réfection des façades		1'940'000
012.067.01	BAT	GIM	Etude de réfection des façades et des fluides		800'000
012.067.02	BAT	GIM	Réfection des façades et des fluides		820'000
012.069.02	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		197'6'000
012.069.04	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		188'6'500
012.069.06	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		17'85'000
012.069.08	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		215'6'000
012.069.10	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		25'95'000
012.073.03	ARC	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		365'0'000
012.077.02	BAT	GIM	Rénovation du bâtiment		2'400'000
012.078.03	BAT	GIM	Rénovation légère de l'immeuble		2'940'000
012.099.08	ARC	GIM	Transformation et rénovation de l'immeuble		183'0'000
012.103.02	BAT	GIM	Aménagement de logements pour les jeunes		200'0'000
012.104.01	BAT	GIM	Etude réfection enveloppe et installations techn.		250'000
012.104.02	BAT	GIM	Réfection enveloppe et installations techn.		112'250'000

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire			
012.104.03	BAT	GIM	Ernest-Ansermet 36-38, quai :	Etude réfection enveloppe et installations techn.	250'000
012.104.04	BAT	GIM	Ernest-Ansermet 36-38, quai :	Réfection enveloppe et installations techn.	112'500'000
012.104.05	BAT	GIM	Ernest-Ansermet 40-42, quai :	Etude réfection enveloppe et installations techn.	250'000
012.104.06	BAT	GIM	Ernest-Ansermet 40-42, quai :	Réfection enveloppe et installations techn.	112'500'000
012.104.07	ENE	GIM	Ernest- Ansermet 36, quai :	Assainiss. tech. locaux sanitaire & électricité	563'000
012.108.00	BAT	GIM	Patrimoine financier - GIM :	Créations "d'armoires à déchets" dans immeubles	600'000
20			INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	8'000'000
020.003.00	ARC	GIM	François-Grast, rue :	Etude et construction d'ateliers d'artistes	400'000
020.016.05	BAT	GIM	Eaux-Vives, parc des, restaurant :	Rénovation des dépendances	100'000
020.022.02	ARC	GIM	Bâtie 20, chemin de la, "Le Chalet" :	Réalisation d'un nouvel établissement	300'000
30			ECOLES PUBLIQUES	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	44'330'000
030.053.01	ARC	ECO	Soret, av. :	Concours, étude et construction groupe scolaire	3'000'000
030.053.05	OFI	ECO	Soret, av., Bourgogne, rue de :	Acquis. 7734 m2 = 3'515 m2(Bourg.)+4'219 m2(Soret)	91'40'000
030.055.03	OFI	ECO	Boissière, Malagnou, Chevillarde, quartier :	Acquisition de 19.686 m2 (parcelle n° 1.608) Cénacle	12'000'000
030.055.04	OFI	ECO	Boissière, Malagnou, Chevillarde, quartier :	Acquisition de 1.400 m2 (parcelle n° 1.997) Wahl	1'300'000
030.068.03	OFI	ECO	Chandieu, rue :	Acquisition des parcelles (Nos 326-2'700-3075-3076)	15'000'000
030.074.05	ARC	ECO	Eaux-Vives, quartier des, Eaux-Vives, gare des :	Etude d'un 1/2 groupe scolaire	580'000
030.074.06	ARC	ECO	Eaux-Vives, quartier des, Eaux-Vives, gare des :	Construction d'un 1/2 groupe scolaire	168'10'000
40			CULTURE & LOISIRS	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	18'574'000
41			Bibliothèques, discothèques, vidéothèques		
041.024.03	ARC	BPU	Bois-de-la-Bâtie, ex réservoirs SIG 2 :	Aménagement de dépôts	5524'000
041.026.00	ARC	BMU	Cité-Vieuxseux 2, discothèque de Vieuxseux :	Rapatriement dans des locaux Ville de Genève	750'000
43			Théâtres & concerts		
043.003.04	ARC	DAC1	Général-Dufour 16, rue du, Le Grütli :	Réaménagements intérieurs et extérieurs	300'000
043.041.00	ARC	GTH	Affaires culturelles, Grand Théâtre, lieu à déterm. :	Regroupement ateliers et stockage des décors	1'000'000

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
44					
Conservation du patrimoine					
044.016.00	BAT	GIM	Eaux-Vives, parc des :	Restauration des communs	2'500'000
044.029.00	GCI	GCI	Cité, rue de la, Dorcière, pl. :	Réfection fontaines de l'Escalade et des 4 Saisons	500'000
46					
Animations & loisirs					
046.002.00	BAT	ECO	Les Plattets, Le Chalet Suisse, La Rippe :	Colonies de vacances - travaux de réfection	200'000
046.040.03	BAT	GIM	Terreaux-du-Temple 8, rue des :	Salle du Faubourg - Rénovation	3650'000
046.052.02	ARC	DEJ	Baulacre 10, rue, :	Etude rénovation & aménagement maison de quartier	165'000
046.052.03	ARC	DEJ	Baulacre 10, rue :	Rénovation et aménagement maison de quartier	2'185'000
50					
SPORTS					Total du groupe fonctionnel
050.014.02	ARC	SPO	Frontenex 7, plateau de :	Concours et étude construction complexe sportif	600'000
050.014.03	ARC	SPO	Frontenex 7, plateau de :	Construction d'un complexe sportif	13'650'000
050.020.02	BAT	SPO	Trembley, parc :	Réfection d'un terrain de football en synthétique	1600'000
050.040.02	ARC	SPO	Vermont 33, rue de :	Etude & surélévation bât. Silver Star - tennis table	2400'000
60					Total du groupe fonctionnel
SOCIAL					3'200'000
61					
Enfants et jeunesse					
061.040.00	ARC	DEJ	William-Lescage 12, ch, Cayla, quartier de :	Etude et construction de locaux pour jeunes	2200'000
64					
Centres sociaux					
064.017.02	BAT	SOC	Grottes, quartier des :	Mise en place d'une UACP	1'000'000
80					
HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE					Total du groupe fonctionnel
81					118'434'000
Protection des eaux					
081.007.02	GCI	GCI	Boiserette, quartier de la :	2e étape collecteur EP (Le-Corbusier - Chevillarde)	2420'000
081.008.14	GCI	GCI	Pont-d'Arve, bd. du, Voisins, rue des :	Construction d'un nouveau collecteur EP/EU	1000'000
081.008.32	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Equipements d'assainissement (PGEE) - étape 2	105'24'000
081.010.02	GCI	GCI	Bel-Air, pl. et abords :	Reconstruction du collecteur primaire v/101.12.02	8600'000
081.010.04	GCI	GCI	B.-Hugues, de la Poste, quais, Bel-Air, place :	Modification et entretien des collecteurs	8600'000

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) 2^e plan financier d'investissement 2007-2018

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
081.012.06	GCI	GCI	Champel, Philosophes, Arve, secteur :	Construction d'un collecteur EP	600000
081.014.02	GCI	GCI	Montbrillant, pl. de St-Jean, parc de :	Construction d'un collecteur EP entre place et parc	5680000
081.017.02	GCI	GCI	Frontenex, Allières, Boissière, Malagnou, secteur :	Construction d'un collecteur EP	8995000
081.019.02	GCI	GCI	Montbrillant, rue de :	Reconstruction des collecteurs v/101.17.02	5000000
081.021.07	GCI	GCI	Charmilles, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur :	Construction d'un collecteur EP.	13190000
081.024.06	GCI	GCI	Alpes, pl. des :	Construction collecteurs à système séparatif EU/EP	3000000
081.024.08	GCI	GCI	Alpes, place des, Thalberg, Adhémar-Fabri, rues :	Reconstruction des collecteurs unitaires	4000000
081.025.00	GCI	GCI	Soubeyran, quartier de :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	2500000
081.026.00	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, place du :	Reconstruction et réfection des collecteurs	1500000
081.027.05	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entret., reconstruct., modifcat., collecteurs 2006	3000000
081.032.00	GCI	GCI	Eaux-Vives, Pâquis, quais marchands :	Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP	2000000
081.033.00	GCI	GCI	De Grenus, place et abords :	Reconstruction réseau d'assainissement des eaux	400000
081.037.00	GCI	GCI	Tram Grand-Saconnex - TGSA :	Travaux d'assainissement en liaison tram TPG	3000000
081.038.00	GCI	GCI	Malagnou, route de :	Entretien, construction, modification des collecteurs	500000
081.040.00	GCI	GCI	A. Richard, Battoirs, Vermont, Vidollet, des Crêts, Rousseau :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	4900000
081.041.00	GCI	GCI	Fort-Barreau, Grand-Pré, rues :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	2000000
081.042.00	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	5000000
081.043.00	GCI	GCI	Lac, rue du :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	330000
081.044.00	GCI	GCI	Jean-Violette, Prévost-Martin, rues, Saint-François, pl. :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	3000000
081.045.02	GCI	GCI	Sautter, rue :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	1800000
081.046.00	GCI	GCI	Savoises, rue des :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	1000000
081.047.00	GCI	GCI	Schaub, Chouet J.-R., Rosselet C., rues :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	570000
081.048.00	GCI	GCI	Velours, ch. du :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	900000
081.049.00	GCI	GCI	Voie-Creusa, rue de la :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	2000000
081.050.00	GCI	GCI	Voltaire, de Malatrex, du Vuache, rues :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	350000
081.051.00	GCI	GCI	Chabrey, Ferrier, rues :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	610000
081.052.00	GCI	GCI	Dorcière, place et abords :	Reconstruction des collecteurs	1750000
82			Enlèvement & traitement des déchets		
082.019.03	BAT	VOI	François-Dussaud 10, rue - VOI :	Etude de construction d'un couvert de triage	240000
082.019.04	BAT	VOI	François-Dussaud 10, rue, Centre de voirie :	Construction d'un couvert de triage	2160000

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) 2^e plan financier d'investissement 2007-2018

859

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
84					
Cimetières & crématoires					
084.009.05	ARC	FUN	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	Etude aménagement lieu d'accueil ancienne chapelle	160'000
084.009.06	ARC	FUN	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	Aménagement lieu d'accueil dans ancienne chapelle	1755'000
90					
AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG					
91					
Parcs & promenades					
091.005.01	ARC	GIM	Asters 5, rue des :	Etude de réaménagement de la cour	95'000
091.005.02	ARC	GIM	Asters 5, rue des :	Réaménagement de la cour	1'055'000
091.053.00	OFI	AMU	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Acq. terrains espaces verts des îlots forte densité	5'000'000
091.074.00	AMU	GCI	Val d'Arve :	Aménagement d'un cheminement piétonnier	400'000
091.079.00	AMU	GCI	Crêts-de-Champel av. des, Bout-du-Monde, rte. du :	Aménagement d'un cheminement piétonnier	900'000
091.083.00	AMU	SEV	Théodore de Beze, promenade :	Réfection du sol et plantations	12'000'000
091.088.00	AMU	SEV	William-Lescaze, ch. :	Aménagement d'un parc public	2442'000
100					
AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC					
101					
Rues, routes & ouvrages d'art					
101.000.01	AMU	GCI	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Etudes d'aménagement de voies publiques 2004-2007	800'000
101.000.02	AMU	GCI	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Etudes d'aménagement de voies publiques 2008-2011	800'000
101.000.03	AMU	GCI	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Etudes d'aménagement de voies publiques 2012-2015	800'000
101.000.04	AMU	GCI	Aménagement, constructions et voirie - AMU :	Etudes d'aménagement de voies publiques 2016-2019	800'000
101.006.00	GCI	GCI	Grottes, quartier des :	Construction chaussées et collecteurs EU/EP	2224'000
101.006.04	GCI	GCI	Grottes, rue des :	Constr. chaussées et collecteurs EU/EP par étapes	12'000'000
101.006.08	GCI	GCI	Faucille, rue de la :	Reconstruction chaussées et trottoirs	700'000
101.006.10	GCI	GCI	Jean-Jacques-de-Sellon, rue :	Reconstruction chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP	900'000
101.006.12	GCI	GCI	Cité-de-la-Corderie, rue de la :	Reconstruction et aménagement	500'000
101.009.00	GCI	GCI	Adhémar-Fabri, rue :	Réaménagement de la chaussée.	2'000'000
101.011.06	GCI	GCI	Genêts, quartier des, 3e étape :	Construction chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP	5'000'000
101.015.14	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entretien et rénovation du domaine public 2007	5'000'000
101.015.16	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entretien et rénovation du domaine public 2009	5'000'000
101.015.18	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entretien et rénovation du domaine public 2011	5'000'000
Total du groupe fonctionnel					11'092'000
Total du groupe fonctionnel					280'381'780

Liste des objets de substitution (PRI 2)

Liste des objets de substitution (PFI 4)					
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire			
101.015.20	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entretien et rénovation du domaine public 2013	5'000'000
101.015.22	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Entretien et rénovation du domaine public 2015	5'000'000
101.017.02	GCI	GCI	Montrillant, rue de :	Reconstr. chaussée, trot., pistes cycl. v/81.19.02	10'025'780
101.018.07	AMU	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Etude d'aménagement (3ème étape)	200'000
101.018.08	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Reconstr. chaussées, trottoirs (3ème étape)	1'000'000
101.018.14	GCI	GCI	Vieille-Ville, quartier de :	Aménagement accès à la Vieille-Ville (portes)	1'000'000
101.019.01	AMU	GCI	Boisserette, Petite-Boissière, chemins de la :	Etude d'aménagement	220'000
101.020.12	GCI	GCI	Sautter, rue :	Entretien et rénovation du domaine public	800'000
101.027.04	GCI	GCI	Fort-Barreau, Grand-Pré, rues :	Entretien et rénovation du domaine public	730'000
101.028.01	AMU	GCI	Ecole-de-Médecine, pont et rue de l' :	Etude de reconstruction et réaménagement	600'000
101.028.02	GCI	GCI	Ecole-de-Médecine, pont et rue de l' :	Reconstruction et réaménagement	8'000'000
101.028.04	GCI	GCI	Ecole-de-Médecine, passerelle de l' :	Entretien et rénovation du domaine public	950'000
101.029.00	GCI	GCI	Fontenex, rte de :	Reconstr. chaussées, trot. et aménag. pistes cycl.	1'500'000
101.033.00	AMU	GCI	Chantepoulet, rue de :	Reconstr. et réaménagement, chaussée et trottoirs	2'500'000
101.035.06	GCI	GCI	Alpes, rue des, tronçon rue de Berne - pl. Cornavin :	Reconstruction et réaménagement	1'000'000
101.040.00	GCI	GCI	Jacques-Dalcroze, bd. :	Reconstruction et aménagement	5'000'000
101.046.00	GCI	GCI	De-Budé, avenue :	Reconstr. collecteurs & entretien chaussées, trottoirs	4'700'000
101.050.06	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords :	Amén. places & rues, reconstr. chaussées, trottoirs	15'000'000
101.062.02	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du :	Construction d'une passerelle piétonne	5'000'000
101.070.18	GCI	GCI	Edouard-Rod, Soubeyran, Soret, rues :	Amén. compl. à constr. immeubles, PLQ, PLCP 05-06	4'300'000
101.070.19	GCI	GCI	William-Lescage, ch. :	Aménagement du chemin	660'000
101.070.20	GCI	GCI	Lyon, rue de :	Entretien chaussées & trottoirs, reconstruction collecteurs	5'000'000
101.072.18	GCI	GCI	Saint-Jean, rue de (tronçon : Délices, Jean-Jacques) :	Entretien et rénovation du domaine public	900'000
101.085.02	GCI	GCI	Voie-Creusa, rue de la :	Amén. cpl à construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP	1'500'000
101.090.00	GCI	GCI	Wilson, quai :	Reconstruction des chaussées et collecteurs	8'000'000
101.093.02	MOB	GCI	Aménagement, constructions et voirie - MOB :	Transp. indiv. publ. mise l'oeuvre ét. marché	750'000
101.095.00	GCI	GCI	Délices, rue des :	Reconstr. collecteurs, entretien chaussées & trottoirs	2'390'000
101.096.01	GCI	GCI	Pestalozzi, Moillebeau, Trembley, carrefour :	Aménagement du carrefour	3'000'000
101.097.00	GCI	GCI	Ernest-Ansermet, quai - Gravière, chemin de la :	Amén. cpl à construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP	600'000
101.098.00	GCI	GCI	Velours, ch. du :	Amén. cpl à construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP	4'100'000
101.099.00	GCI	GCI	Ferrier, rue :	Amén. cpl à construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP	933'000

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire			
101.100.00	GCI	GCI	Malagnou, route de :	Entretien et rénovation du domaine public	4000'000
101.101.00	GCI	GCI	Gustave-Revilliod, rue :	Aménagements place, rue & reconstruction collecteurs	2000'000
101.102.00	GCI	GCI	Agasse; Gustave Muller-Brun, rues :	Amén., entretien chaussée & reconstruction collecteurs	3530'000
101.103.00	GCI	GCI	Albert Richard, Battoirs, Vermont, Vidollet, rues :	Entretien et rénovation du domaine public	3970'000
101.104.00	GCI	GCI	Chabrey, Stand, du Tir, rues :	Entretien et rénovation du domaine public	485'000
101.105.00	GCI	GCI	Schaub, Chouet J.-R., Rosselet C., rues :	Entretien et rénovation du domaine public	2'000'000
101.106.00	GCI	GCI	Voltaire, de Malatrex, du Vuache, rues :	Entretien et rénovation du domaine public	1'450'000
102			Places, rues résidentielles, trafic modéré		
102.001.04	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, pl. du :	Reconstruction chaussées, trottoirs (1ère étape)	5'000'000
102.001.08	GCI	GCI	Vieille-Ville, Rôtisserie, rue de la :	Reconstruction chaussées, trottoirs (2ème étape)	7'480'000
102.008.02	GCI	GCI	Jargonnant, pl. et rue :	Reconstruction et réaménagement	2'000'000
102.009.02	GCI	GCI	Grottes, pl. des :	Reconstruction et aménagement de la place	1'500'000
102.015.11	GCI	GCI	Dorcière, place et abords :	Aménagements de place et de rues	6'250'000
102.017.04	GCI	GCI	Diverses rues :	Réalisation diverses rues à trafic modéré	37'11'000
102.019.07	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Aménag. de places et de rues à trafic modéré 2005	1'850'000
102.022.01	GCI	GCI	Chantepoulet, square de :	Réaménagement	3'000'000
102.022.02	GCI	GCI	Pradier, square :	Réaménagement	3'000'000
102.025.08	GCI	GCI	Jean-Violette, Voisins rues, Saint-François, pl. :	Réaménagement d'espaces publics	2'500'000
102.031.05	AMU	GCI	Neuve, pl. :	Etude et aménagement d'un espace public	150'000
102.034.02	GCI	GCI	Bergues, quai des "Au fil du Rhône" :	Restauration des infrastruct. et aménagement du quai	5'650'000
102.036.06	GCI	GCI	Ile, pl. de l', Halles de l'île "Au fil du Rhône" :	Création d'une passerelle piétonne	1'000'000
102.038.08	GCI	GCI	De Grenus, place et abords :	Amén. en liaison avec trémie accès souterraine	30'000'000
102.038.09	GCI	GCI	De Grenus, place et abords :	Aménagement place et reconstruction chaussées	10'000'000
102.038.10	GCI	GCI	Simon-Goullart, place :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	2'000'000
102.048.02	GCI	GCI	Gustave-Ador, quai - Rive gauche :	Aménagement des quais marchands de la rade	5'000'000
102.048.03	GCI	GCI	Mont-Blanc, Willson, quais - Rive droite :	Aménagement des quais marchands de la rade	4'000'000
102.049.02	GCI	GCI	Cheval-Blanc, quai du :	Réaménagement du quai	5'000'000
102.059.01	AMU	GCI	Foret, avenue de la :	Etude d'aménagement	125'000
102.060.02	GCI	GCI	Pré-Evêque, pl. du :	Aménagement de la place	3'850'000
102.062.02	GCI	GCI	Poterie, rue de la :	Réaménagement de la rue	3'000'000

Liste des objets de substitution (PRI 2)

2^{ème} PFI 2007 - 2018

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
102.087.02	GCI	GCI	Jonction, quartier de la :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	1'150'000
102.087.04	GCI	GCI	Jonction, quartier de la, cheminements :	Aménagements de places et de rues à trafic modéré	500'000
102.070.02	GCI	GCI	Cité-de-la-Corderie, rue de la :	Aménagement d'une place publique	700'000
102.076.01	GCI	GCI	François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, carrefour :	Création d'un espace public	3'300'000
102.076.02	GCI	GCI	Voltaire, de Malatrex, du Vuache, rues :	Aménagement de places et rues à trafic modéré	500'000
102.081.01	MOB	GCI	Aménagement, constructions et voirie - MOB :	Analyse des besoins en stationnement	180'000
102.082.00	GCI	GCI	Abraham-Gervay, Philippe-Plantamour, rues :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	750'000
102.083.00	GCI	GCI	Chabrey, Stand. Tir, r. : Roseraie, av. : Soubeyran, quartier :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	1'783'000
102.084.00	GCI	GCI	Lac, rue du :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	550'000
102.085.00	GCI	GCI	Savoises, rue des :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	1'000'000
102.086.00	GCI	GCI	Hans-Wilsdorf, François-Dussaud, rues :	Aménagement de places et rues à trafic modéré	3'300'000
102.087.00	GCI	GCI	Palais Wilson, place de Châteaubriand :	Amén. cpi à construction d'immeubles; suite PLQ, PLCP	800'000
102.088.02	GCI	GCI	Malagnou, route de :	Aménagements de places et rues à trafic modéré	2'000'000
102.089.00	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Bornes télescopiques télécommandées - diverses rues	800'000
103			Parkings publics		
103.002.03	AMU	GCI	Pré-Évêque 1, place du :	Etude d'aménagement, parking souterrain habitants	685'000
106			Transports publics (TPG, CEVA, etc.)		
106.082.10	AMU	GCI	Rive 1, rond-point de, & abords :	Etude d'aménagement pôle d'échange TPG	800'000
106.097.00	GCI	GCI	Tram Grand-Saconnex - TGSA :	Travaux d'aménagement en liaison tram TPG	7'000'000
110			ADMINISTRATION GENERALE	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	900'000
112			Administration générale - objets immobiliers		
112.029.01	BAT	GIM	Aménagement, constructions et voirie :	Bâtiments publics - Numérisation plans d'architectes	450'000
112.029.02	BAT	GIM	Aménagement, constructions et voirie :	Bâtiments publics - Numérisation plans d'ingénieurs	450'000
130			ACQUISITION DE TERRAINS	<i>Total du groupe fonctionnel</i>	150'000
130.004.00	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI :	Etude d'assainissement des sites pollués	150'000
TOTAL GÉNÉRAL :					616'205'280

Il est pris acte du 2^e plan financier d'investissement 2007-2018.

6.b) Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485).

Table des matières

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET PRÉSENTATION FINANCIÈRE	I-1		
DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	II-1		
Délégation à l'Agenda 21	II-3		
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	II-4		
Délégation « fêtes et quartiers »	II-5		
Délégation au mobilier urbain	II-6		
OBJECTIFS 2007 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS	III-1		
AUTORITÉS	III-3		
Direction générale	III-7	Administration générale	III-25
Service de la Direction générale	III-7		III-25
Administration centrale	III-8		III-27
Service juridique	III-10		III-29
Relations extérieures	III-11		
Ressources humaines	III-12		
Contrôle financier	III-14		
FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	III-15		
Direction et secrétariat du département	III-18		
Caisse municipale	III-19		
Assurances	III-20		
Comptabilité générale et budget	III-21		
Gérance immobilière municipale	III-22		
Taxe professionnelle	III-24		
		Administration générale	
		Direction de l'administration générale	
		Achats et impression	
		Direction des systèmes d'information	
		AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE	III-31
		Direction et secrétariat du département	III-34
		Conservation du patrimoine architectural	III-36
		Information et communication	III-37
		Domaine de l'organisation urbaine	III-38
		Opérations foncières	III-38
		Urbanisme	III-39
		Mobilité	III-40
		Domaine des constructions	III-42
		Architecture	III-42
		Bâtiments	III-43
		Energie	III-44
		Espaces publics et voirie	III-46
		Logistique et technique	III-46
		Domaine des espaces publics	III-47
		Aménagement urbain	III-47
		Génie civil	III-48
		Domaine de la voirie	III-49
		Voirie-Ville propre	III-49

AFFAIRES CULTURELLES		III-51	SPORTS ET SÉCURITÉ	III-75
	Direction et secrétariat du département	III-56	Direction et secrétariat du département	III-78
	Domaine art et culture	III-58	Sports	III-79
	Service administratif et technique	III-58	Incendie et secours	III-80
	Promotion culturelle	III-59	Service d'assistance et protection de la population	III-82
	Service aux artistes et acteurs culturels	III-60	Agents de ville et domaine public	III-85
	Domaine des musées	III-61	AFFAIRES SOCIALES, ÉCOLES ET ENVIRONNEMENT	III-87
	Conservatoire et jardin botaniques	III-61	Direction et secrétariat du département	III-90
	Musées d'art et d'histoire	III-63	Délégation à la petite enfance	III-91
	Musée d'ethnographie	III-65	Écoles et institutions pour l'enfance	III-92
	Muséum d'histoire naturelle	III-67	Espaces verts et environnement	III-95
			État civil	III-97
	Domaine des bibliothèques	III-69	Pompes funèbres et cimetières	III-98
	Bibliothèques et discothèques municipales	III-69	Social	III-99
	Bibliothèque publique et universitaire	III-73	Délégation à la jeunesse	III-101

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET PRÉSENTATION FINANCIÈRE

Présentation générale

Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif présente au Conseil municipal de la Ville de Genève le projet de budget 2007 dont les chiffres globaux sont les suivants :

Budget de fonctionnement (sans les imputations internes)

Revenus nets	98'009'521
Charges nettes	98'531'008
Résultat hors transfert de charges de l'État (PL 9679)	478'513
Excédent de revenus présumé	
Revenus non rattachés de l'État à la Ville	-1'000'000
Charges transférées de l'État à la Ville	-17'497'167
Résultat après transfert de charges de l'État (PL 9679)	-18'018'654
Excédent de charges présumé	

Budget des investissements

Investissements nets présumés	100'000'000
-------------------------------	-------------

Financement des investissements

Investissements nets présumés	100'000'000
Autofinancement total	47'609'399
Insuffisance de financement	52'390'601

La procédure budgétaire appliquée l'an passé pour le budget 2006 ayant fait ses preuves, le projet de budget 2007 a été élaboré selon les mêmes principes. Les instructions données aux départements et services consistaient à respecter l'enveloppe budgétaire allouée lors de l'exercice précédent (budget de référence), afin de contenir la hausse des charges de fonctionnement dans des proportions comparables à l'augmentation prévisible des revenus fiscaux. Les mécanismes salariaux ordinaires ont été maintenus, mais le gel des effectifs a été reconduit par le Conseil administratif. Des modifications au sein de l'enveloppe de base ont été autorisées afin d'axer l'action de chaque département sur les priorités reconnues. Les éventuelles demandes budgétaires supplémentaires ont été identifiées comme telles et discutées au sein du Conseil administratif, dans les limites des ressources disponibles.

Nonobstant cette procédure restrictive et prudente, le budget de la Ville de Genève présente un excédent de charges de plus de 18 millions de francs. Cette situation est provoquée par l'adoption, par le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du PL 9679 instituant un transfert de charges du canton vers les communes. Pour 2007, l'impact de ce transfert est estimé à 18,5 millions de francs pour la Ville de Genève (voir page I-5).

L'article 77 LAC n'est par conséquent pas respecté puisque le budget déposé n'est pas équilibré. En revanche, le retour à l'équilibre dans un délai de quatre ans est démontré par le 25^{ème} Budget financier quadriennal 2007-2010, conformément à l'article 53 al.2 RALAC. Cette évolution positive tient au caractère temporaire du PL 9679, lequel ne s'applique que sur les exercices 2006 et 2007.

Il convient néanmoins de relever deux points.

Tout d'abord, la politique de l'État visant à transférer des charges supplémentaires aux communes pourrait trouver de nouvelles concrétisations dans les années à venir, sans que des revenus correspondants puissent être encaissés.

Ensuite, malgré l'embellie économique connue au premier semestre 2006, les prévisions de croissance des revenus fiscaux restent mesurées et devraient couvrir les charges supplémentaires liées aux mécanismes salariaux, à l'inflation et aux obligations incontestables. La marge dont disposera le Conseil administratif dans le futur ne lui permettra pas, sans même considérer d'éventuels transferts de charges, de développer une politique dynamique et innovatrice. Des choix politiques entre la réalisation de diverses prestations se révéleront indispensables.

Pour ces raisons, il apparaît clairement que la procédure budgétaire mise en place devrait évoluer au cours des prochains exercices. En effet, si le système actuel, basé sur le budget précédent et identifiant les demandes supplémentaires, présente des avantages de transparence, il induit également un effet néfaste consistant à ne pas remettre en cause les prestations assumées et les budgets existants.

Des groupes de réflexions ont été constitués pour évaluer la pertinence et l'actualité de certaines prestations. L'objectif est de supprimer la référence automatique au passé et d'évaluer au plus près les moyens indispensables à une exécution efficiente des missions de base des services. Le développement du contrôle de gestion vers un budget par missions et prestations de tous les services de la Ville est une voie parallèle qui devrait permettre, à terme, d'effectuer des choix éclairés entre les multiples activités produites ou soutenues par la collectivité.

Enfin, il conviendra de s'interroger sur le compte de financement qui, sur la base des prévisions d'investissements ressortant du 2^{ème} PFI, accuse un déficit chronique, malgré une diminution de 10 millions de francs du volume des investissements par rapport au budget précédent. Au vu des amortissements prévus, un déficit de financement de 40 à 50 millions par an semble inexorable en l'absence d'excédents importants du compte de fonctionnement. À ce rythme, la dette de la Ville devrait atteindre 2 milliards de francs à l'horizon 2010.

Transfert de charges induit par la loi 9679 du 8 juin 2006 « Loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'État et au financement du Fonds d'équipement communal (FEC) »

Bien que plusieurs groupes de travail planchent sur des transferts de compétence et de charges entre le canton et les communes, le Conseil d'État, suivi en cela par le Grand Conseil, a jugé opportun de mettre d'ores et déjà à contribution les communes pour « l'assainissement des finances de l'État ». Ce transfert de charges est composé de trois mesures:

- Une augmentation de 50% des frais de perception, au demeurant déjà élevés en regard des frais effectifs, passant de 3 à 4,5%;
- Une augmentation de la participation à la compensation financière aux communes frontalières pour atteindre 33%, au lieu de 25%;
- La réattribution en faveur du FEC de la part initialement dévolue aux communes des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers.

Ce transfert de charges est effectif en 2006 et 2007 seulement et est destiné au financement du FEC.

Conséquences chiffrées pour 2006 et 2007 (en millions de francs)

Frais de perception 2006	-9,4
Compensation aux communes frontalières 2006	-65
Absence de rétrocession des impôts spéciaux 2006	-1,0
Effets pour 2006 estimés	-16,9
Frais de perception 2007	-9,6
Compensation aux communes frontalières 2007	-6,7
Absence de rétrocession des impôts spéciaux 2007	-1,0
Intérêts induits par l'endettement complémentaire	-1,2
Effets pour 2007 estimés	-18,5

Ainsi le résultat négatif du compte de fonctionnement du projet de budget 2007 est entièrement imputable à ce transfert de charges imposé. En faisant abstraction de ce dernier, le budget de la Ville de Genève présenterait un excédent d'environ 0,5 million de francs.

À noter qu'un respect par l'État de l'article 20 de la Loi sur les routes (L 110), qui prévoit qu'une subvention annuelle doit être versée par le canton à la Ville de Genève pour l'entretien de ses voies publiques, permettrait de compenser le découvert résultant de l'adoption du PL 9679. En 2005, selon les chiffres communiqués par l'État, cette subvention aurait dû s'élever à 20,5 millions.

Gestion financière

Fiscalité

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5. Ce niveau est inchangé depuis 1984.

Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, est l'évaluation du revenu de l'imposition des personnes physiques. Ainsi, lors du processus budgétaire 2007, seule l'estimation de la production de l'exercice 2005 figurant aux comptes – et des impôts partiellement produits de 2004 et 2003 – est disponible. Afin de faire une projection des revenus de cet impôt en 2007, il convient d'estimer également la production pour 2006. Cet exercice est rendu particulièrement difficile par le fait que l'administration fiscale cantonale ne communique que peu d'informations statistiques de la production effective des années servant de base à nos estimations.

S'agissant des personnes morales, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année. Seuls les derniers résultats connus sont, dès lors, pris en compte.

Enfin, il convient de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs, par leur attribution aux exercices concernés, est indispensable pour appréhender convenablement la réalité.

L'évaluation des revenus fiscaux 2007 a donc été basée sur les comptes 2005, dès que les effets des correctifs 2002, 2003 et 2004 ont été neutralisés.

Ces données ont également été confrontées aux recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement) ; ces recommandations découlent notamment des enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à l'expertise des membres du groupe dans différents domaines.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2007 (en milliers de francs) :

Année	Personnes physiques	Personnes morales	Total
2005			
Production effective	10'964	2'722	13'686
+/-Rectification ¹	-322	+158	-164
Production rectifiée	10'642	2'880	13'522
2006			
PP, croissance 2,4%	+254		+254
-Rectification ²	-68		-68
P.M., croissance 1,2%	+32	+32	+32
Production prévisionnelle	10'828	2'912	13'740
2007			
PP, croissance 2,2%	+239		+239
P.M., croissance 1,2%		+34	+34
Production prévisionnelle	11'067	2'946	14'013

Les évaluations des rentrées fiscales 2006 font état d'une prévision de croissance des revenus nominaux à Genève de 2,4% et d'une inflation de 1,0%.

Pour les prévisions fiscales 2007, il est prévu une croissance des revenus nominaux 2006 à Genève de 2,2% et une inflation de 1,2%.

¹ La rectification relative aux personnes physiques pour 2005 tient compte de la neutralisation des corrections négatives de 14,7 millions de francs liés aux années 2001, 2002, 2003 et 2004. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de 7,2 millions de francs.

² Une correction négative en 2006 concernant la production 2005 de 3,1 millions de francs est anticipée.

Plan de financement (en mils de francs)

A. Emplois de fonds

Investissements totaux	100,0
Remboursement des dettes venant à échéance	420,0
Total des décaissements	520,0

B. Sources de fonds

Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	65,6
Déficit du budget de fonctionnement	-18,0
Autofinancement net	47,6
Excédent d'emplois de fonds	472,4

En 2007, 420 millions de francs d'emprunts arrivant à échéance devront être remboursés. Compte tenu du résultat du compte de fonctionnement, des amortissements budgétés et des investissements prévus, une somme de 472,4 millions devra théoriquement être empruntée, soit un endettement supplémentaire de la Ville de Genève équivalant à l'insuffisance de financement de 52,4 millions de francs.

Un endettement supplémentaire de 112 millions, lié à une nouvelle estimation du reliquat par l'Etat, pourrait s'ajouter à ces montants. Il n'en est pas tenu compte dans ce plan de financement, lequel ne concerne que le projet de budget 2007.

Budget d'investissements et financement

Investissements

En 2007, les investissements budgétés dans le patrimoine administratif devraient s'élever à 80 millions de francs et ceux du patrimoine financier à 20 millions de francs.

Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2006 et le projet de budget 2007 (en millions de francs) :

	PB2007	B2006
Investissements nets	100,0	110,0
Autofinancement	47,6	64,5
Insuffisance de financement	52,4	45,5
Autofinancement en %	47,6%	58,6%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2007 est de 47,6%, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

	2007		2006	
	(en mios de francs)	en %	(en mios de francs)	en %
Patrimoine financier	20,0	20,0	25,0	23,0
Patrimoine administratif	80,0	80,0	85,0	77,0
Total	100,0	100,0	110,0	100,0

Présentation financière Budget de fonctionnement

Évolution entre les comptes 2005, le budget 2006 et le projet de budget 2007 (par chapitre)

(en mio de francs)	PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
Revenus nets					
Impôts	747,4	724,2	737,6	+23,2	+9,8
Revenus des biens	152,1	150,8	152,5	+1,3	+0,2%
Revenus divers	59,8	59,7	65,7	+0,1	+0,2%
Parts et contributions	1,3	2,3	3,6	-1,0	-44,8%
Dédommagements de coll. publiques	12,9	12,8	32,5	+0,0	+0,1%
Subventions et allocations	6,6	6,3	6,7	+0,2	+3,7%
Total	980,0	956,1	998,6	+23,8	+2,5%
Charges de fonctionnement					
Charges de personnel	399,0	389,8	389,0	+9,2	+2,4%
Biens, services et marchandises	183,9	182,7	168,8	+1,2	+0,7%
Intérêts passifs	64,1	62,3	61,3	+1,8	+2,9%
Pertes sur débiteurs	11,2	12,1	70,5	-0,8	-6,9%
Contributions à d'autres collectivités	26,7	19,5	19,4	+7,2	+36,9%
Dédommagements à des coll. publiques	38,8	27,9	24,2	+10,9	+39,1%
Subventions et allocations à des tiers	208,6	197,4	196,5	+11,2	+5,7%
Total	932,4	891,6	925,8	+40,8	+4,6%
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires	65,6	63,8	63,3	+1,9	+2,9%
Investissements nets	100,0	110,0	100,3	-10,0	-9,0%
Compte de fonctionnement et de financement					
Excédent/déficit du compte de fonctionnement	-18,0	+0,8	+5,6	-	-
Excédent/insuffisance de financement	-52,4	-45,5	-31,4	-	-

Les charges de personnel font état d'une progression – qui peut être qualifiée de mesurée en regard des exercices antérieurs – de 9 millions par rapport au budget précédent et de 10 millions en comparaison avec les comptes 2005. Cette hausse mesurée est le reflet de la décision du gel des effectifs reconduite pour la seconde année consécutive. Dans ce cadre, seuls trois postes ont été accordés et émarginés au projet de budget 2007 : il s'agit principalement de régulariser des situations spécifiques de collaborateurs en place ou de transferts. Pour l'exercice 2007, l'application des mécanismes salariaux automatiques, à l'exception des annuités extraordinaires, est prévue. La mesure relative à la suppression de la participation aux primes d'assurance maladie des employés et pensionnés est maintenue selon les mêmes termes que pour l'exercice 2006, seul le personnel dont le salaire annuel est inférieur à 78 874,- obtient une participation de 600 francs sur l'ensemble de l'année. Enfin, il faut mettre en exergue la diminution du gel des postes vacants de 10 à 5 millions, effet collatéral de la stabilisation des effectifs, qui explique la moitié de l'écart enregistré sur le chapitre 30 par rapport au budget 2006.

Les charges prévues au titre des « Biens, services et marchandises » font preuve d'une grande stabilité en comparaison avec le budget 2006. L'écart de 15 millions par rapport aux comptes 2005 résulte essentiellement des choix effectués à l'occasion du processus budgétaire 2005 de réduire sensiblement la dotation dévolue à l'entretien des bâtiments, option qui s'est traduite dans les comptes.

Après de nombreux exercices de baisse, le chapitre 32 « intérêts passifs » devrait s'inscrire à nouveau en 2007. L'endettement enregistré ces dernières années est à l'origine de ce renversement de tendance, de même que l'anticipation d'une hausse – certes contenue – des taux d'intérêts. À noter que la concrétisation du transfert de charges de l'État aux communes pourrait quelque peu accélérer le mouvement de hausse du service de la dette à l'avenir en raison de l'augmentation de l'endettement ainsi induit.

Après avoir neutralisé les corrections liées aux années antérieures sur les rentrées fiscales 2005, les revenus liés aux impôts 2006 ont été estimés à nouveau, de même que ceux attendus pour 2007. Il ressort de cette évaluation que les revenus prévisibles pour 2007 sont certes supérieurs aux rentrées fiscales enregistrées aux comptes 2005, mais l'écart positif est faible. Toutefois, la prise en compte de l'ensemble des paramètres liés à la production fiscale (notamment le correctif 2005 de 7,5 millions) laisse présager une solide tendance haussière des revenus fiscaux, hypothèse retenue lors de l'élaboration budgétaire pour estimer les rentrées fiscales (cf. infra).

Les revenus des biens, ainsi que les revenus divers sont en ligne avec les prévisions du budget 2006. Les prévisions 2007 sont également en phase avec les comptes 2005 s'agissant du chapitre 42. Une diminution prévisible du produit des amendes d'ordre (>2,2 millions) péjore en revanche les chiffres du projet de budget par rapport à 2005 pour les revenus divers (Ch. 43).

À relever encore la diminution de 1 million entre le budget 2006 et le projet de budget 2007 du chapitre 44, parts et contributions. Celle-ci résulte de l'adoption par le Grand Conseil du PL 9679 qui prive la Ville de Genève de la rétrocession des impôts spéciaux.

Globalement, les revenus nets s'inscrivent en hausse de près de 24 millions de francs par rapport au budget 2006 – dont 23 millions d'impôts – mais en diminution par rapport aux comptes 2005. S'agissant de ce second écart, il convient de neutraliser la prise en compte, à hauteur de 20,5 millions, de la subvention cantonale pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal dans les comptes 2005 (provisionnés en totalité), ajustement qui fait ressortir un accroissement net des revenus d'un million (alors que les impôts ont progressé de près de 10 millions).

Le vote par le Grand Conseil du PL 9679 est également la cause de l'explosion des coûts du chapitre 35. Suite à cette décision unilatérale de l'État, les communes sont contraintes de s'acquitter de frais de perception, calculés sur la base des revenus fiscaux, à hauteur de 4,5% au lieu de 3% auparavant. Ces pourcentages sont sans lien avec les coûts effectifs de l'activité déployée par l'autorité de taxation.

Enfin, les dépenses liées aux subventions sont dans la tendance haussière observée depuis plusieurs années. La priorité a une nouvelle fois été mise sur le soutien à la petite enfance qui s'adapte la majeure partie des charges supplémentaires prévues pour ce chapitre. Il s'agit essentiellement de garantir l'ouverture de nouvelles crèches en 2007 et d'accorder des hausses de rémunérations par le biais des mécanismes salariaux au personnel.

Les pertes sur débiteurs sont en diminution par rapport au budget adopté en 2006. L'écart est dû principalement à la baisse de 1,5 million des prévisions de perte sur les débiteurs fiscaux, alors que le budget prévu pour la taxe professionnelle a été pour sa part porté à 1,0 million (+0,7 million) afin de l'adapter à la réalité constatée ces dernières années. L'écart très important affiché par comparaison aux comptes 2005 est lié aux provisions qui ont été constituées lors du bouclage de ces comptes, notamment pour faire face à l'augmentation annoncée du volume des créances fiscales (reliquat).

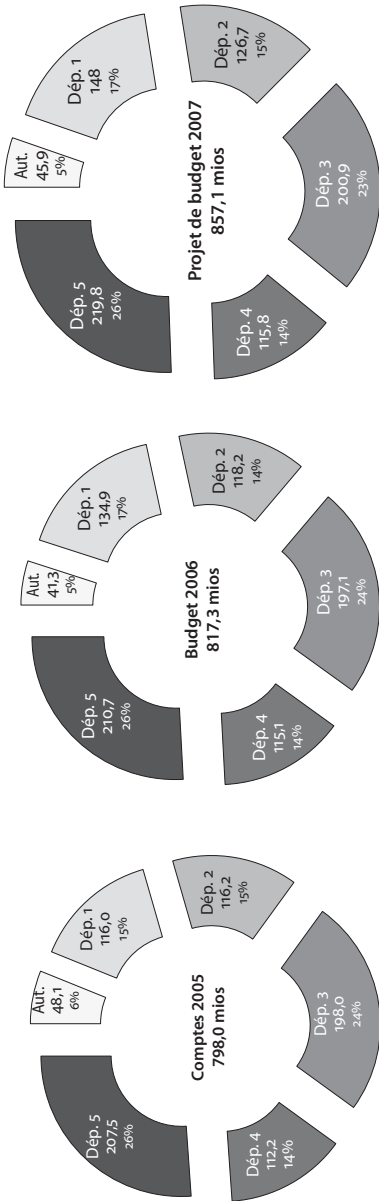
La traditionnelle stabilité enregistrée sur le chapitre 34 a été mise à mal dans le cadre de ce projet de budget. La hausse de plus de 7 millions s'explique par la modification du taux de la participation des communes à la compensation aux communes frontalières (PL 9679).

Analyses des charges et revenus par département

Comparaison entre les comptes 2005, le budget 2006 et le projet de budget 2007

Les graphiques ci-après illustrent les poids respectifs des différents départements et permettent la comparaison entre les comptes 2005, le budget 2006 et le projet de budget 2007. Les données représentées sont les charges de fonctionnement directes, c'est-à-dire sans les charges financières d'intérêts, d'amortissements et de pertes sur débiteurs (chapitres 32 et 33), sans les imputations internes (chapitre 39), ni le gel lié aux postes vacants, centralisé depuis le budget 2005.

L'importance relative de chaque département, en termes financiers, est relativement stable au fil des ans. Les deux principaux départements en termes de charges restent le Département des affaires sociales, écoles et environnement, ainsi que celui des affaires culturelles. A eux deux, ils concentrent près de la moitié des charges directes de la Ville de Genève. A noter cependant, en terme absolu, la croissance de 59,1 millions entre les comptes 2005 et le projet de budget 2007.



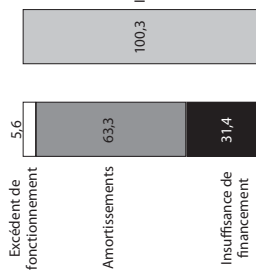
Structure de financement

Graphiquement, les structures de financement pour les comptes 2005, le budget 2006 et le projet de budget 2007, sont présentées ci-dessous :

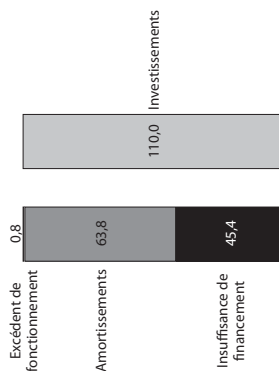
L'autofinancement pour le projet de budget 2007 se monte à 47,6 millions de francs, contre 68,9 millions de francs aux comptes 2005. Seuls 48% des investissements prévus sont couverts, ce qui induit un endettement théorique supplémentaire de 52,4 millions de francs, soit le montant de l'insuffisance de financement.

Cette situation d'insuffisance de financement chronique nécessite que des choix soient opérés entre les divers investissements prévus ou que des prestations émergeant au budget de fonctionnement soient abandonnées de manière à dégager un excédent substantiel de revenus. La situation découlant de ce projet de budget ne permet assurément pas à la Ville de poursuivre son objectif de réduction de la dette.

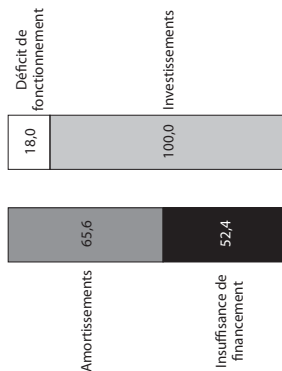
Comptes 2005
(en millions de francs)



Budget 2006
(en millions de francs)



Projet de budget 2007
(en millions de francs)



En neutralisant les effets budgétaires directs induits par le vote du Grand Conseil du PL 9679 (17,3 millions de francs sans les charges d'intérêt induites par l'endettement supplémentaire), les charges de fonctionnement s'inscrivent en hausse de 17,5 millions de francs par rapport au budget 2006. En comparaison avec les comptes 2005, la hausse est encore plus marquée puisque se chiffrant à 46,8 millions de francs.

Hors effets liés au transfert de charges, l'augmentation la plus marquée est le fait du Département des affaires sociales, écoles et environnement, essentiellement en raison de l'accent mis sur le secteur de la petite enfance, priorité avérée du Conseil administratif (+5,9 millions hors prestations gratuites).

Variation des charges de fonctionnement directes

Le tableau suivant présente, par département, la variation des charges de fonctionnement directes, c'est-à-dire sans les charges financières d'intérêts, d'amortissements et de pertes sur débiteurs (chapitres 32 et 33), sans les imputations internes (chapitre 39) et sans le gel lié aux postes vacants :

	PB2007/B2006		PB2007/C2005	
	(en mio de francs)		(en mio de francs)	
	Montant	%	Montant	%
Autorités	-0,4	-0,8%	+2,8	+5,8%
Finances et administration générale	+13,0	+9,7%	+31,9	+27,5%
Aménagement, constructions et voirie	+8,6	+7,3%	+10,5	+9,1%
Affaires culturelles	+3,8	+1,9%	+2,9	+1,5%
Sports et sécurité	+0,7	+0,6%	+3,6	+3,2%
Affaires sociales, écoles et environnement	+9,1	+4,3%	+12,3	+5,9%
Totaux	+34,8	+4,0%	+64,1	+8,0%

Variation par rapport au budget 2006 des charges de fonctionnement des services compétents (en millions de francs)

	Autorités		Finances et administration générale		Aménagement, constructions et voirie		Affaires culturelles		Sports et sécurité		Affaires sociales, écoles et environnement		Total	
	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006	PB2007	Bz006
Service des assurances	0,0	+0,0	2,5	+0,1	0,2	+0,0	1,0	-0,0	0,5	-0,0	1,1	+0,0	5,4	+0,1
Service des achats	0,3	+0,1	1,1	+0,1	0,5	-0,0	1,3	-0,0	0,7	-0,0	1,2	+0,1	5,0	+0,2
Direction des systèmes d'information	0,5	-0,2	3,8	+1,2	0,9	-0,1	2,8	-0,5	1,3	-0,3	1,2	-0,1	10,6	+0,1
Service des bâtiments	0,1	-0,3	13,5	-6,6	8,7	+8,2	3,0	-0,6	1,3	-0,5	1,9	-0,3	28,4	-0,0
Service de l'énergie	0,1	-0,0	5,2	-0,0	3,6	-0,4	3,4	+0,2	4,6	+0,6	6,5	+1,0	23,3	+1,4
Service des ressources humaines	32,2	+5,6	32,8	+0,4	74,1	+0,5	101,6	+1,3	87,1	+0,3	68,0	+1,3	395,9	+9,4
Total	33,3	+5,2	58,9	-4,9	88,0	+8,2	113,1	+0,3	95,5	+0,2	79,9	+2,1	468,6	+11,1

Explication des principales variations relatives à l'évolution des charges des services compétents

Ressources Humaines

Diminution du gel des postes vacants de 5 millions (sous Autorités).

Impact de 0,4 million pour 3 postes supplémentaires décidés par le Conseil administratif sur 2006.

4,4 millions de mécanismes salariaux ordinaires en tenant compte d'une inflation de 1%.

Assurances

Augmentation de 55'000.- des primes d'assurances incendie.

Achats

Réajustement/extension des frais de nettoyage des locaux sur demande des services dont le coût est de 125'000.-.

Direction des systèmes d'information

Augmentation de 60'000.- pour l'application informatique Infostar de l'état civil.

Modifications d'imputations budgétaires afin de mettre en adéquation les charges réelles et les natures comptables. Ce changement a induit une baisse des coûts répartis sur les services au niveau budgétaire, la charge réelle sera imputée sur le centre de coût approprié.

Bâtiments

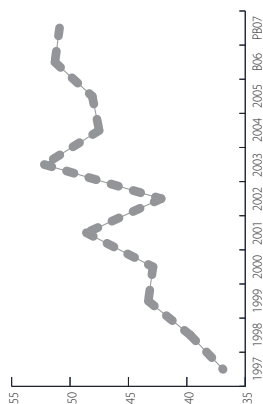
La planification des travaux d'entretien est en cours d'élaboration. Aussi, la répartition des charges d'entretien des immeubles sur les centres de coûts n'est pas finalisée à ce stade du processus budgétaire.

Énergie

Hausse des coûts du mazout de 1,6 million; baisse des coûts d'électricité de 0,7 million.

Autorités (en *millions de francs*)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
50,9	51,3	48,1	-0,4	+2,8
				+5,8%



La masse salariale reste stable par rapport au budget 2006 malgré l'application des mécanismes salariaux ordinaires. Les autres charges de personnel sont en baisse en raison de la mesure prise par le Conseil administratif de supprimer la prime octroyée au personnel lors du départ à la retraite (2% du salaire annuel). Ce montant est budgété au Service des ressources humaines en totalité, soit 165'000.-. La progression du chapitre 30 est de 1,6 million, par rapport aux comptes 2005, en raison des mécanismes statutaires de rémunération du personnel.

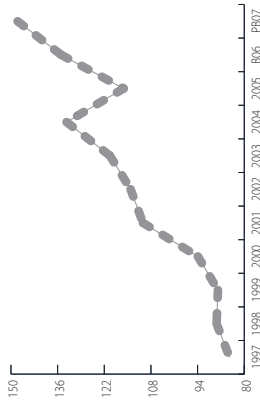
Les charges de «Biens, services et marchandises» diminuent de 0,4 million, dont 0,2 million provient d'une nouvelle imputation de la Direction des systèmes d'information sur les honoraires de tiers. Par ailleurs, la répartition des frais d'entretien des bâtiments n'est que partielle à ce stade du processus budgétaire : l'affectation des charges sur les centres de coûts adéquats sera finalisée ultérieurement. L'accroissement par rapport à 2005 est conséquent et se chiffre à 1,2 million, constaté pour l'essentiel sur les prestations de tiers.

Les subventions accordées ont été revues à la baisse par rapport au budget 2006, notamment par la réduction de celles dévolues aux Villes unies contre la pauvreté (-480'000.-) et à la CGN (-140'000.-). De fait, cette différence est mise en évidence également dans l'écart aux comptes 2005.

En regard des comptes 2005, 0,7 million vient accroître les charges des Autorités sur le chapitre 35, écart qui existait déjà avec le budget 2006. Il s'agit du dédommagement dû aux cantons pour l'emploi de chômeurs dans l'Administration municipale.

Finances et administration générale (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
148,0	134,9	116,2	+13,0	+31,9
			+9,7%	+27,5%



Les charges de personnel sont en augmentation de 0,4 million de francs par rapport au budget précédent. Elles résultent essentiellement de l'application des mécanismes salariaux ordinaires.

Le niveau du chapitre 31 est en forte diminution par rapport au budget 2006 (-5,5 millions). Les rubriques gérées par le service compétent des bâtiments présentent un écart de 6,6 millions. Cette différence s'explique par la répartition partielle des frais d'entretien des bâtiments à ce stade du processus budgétaire. L'affectation des charges sur les centres de coûts adéquats sera finalisée ultérieurement. Toutefois, il convient de relever l'augmentation des honoraires de tiers, des achats et des frais d'entretien de la Direction des systèmes d'information pour 1,2 million due à des changements d'imputation.

En raison du transfert de charges imposé par l'État aux communes pour le financement du Fonds d'équipement communal, les charges du Département des finances s'accroissent de 16,3 millions en sus de leur évolution normale de ces dernières années.

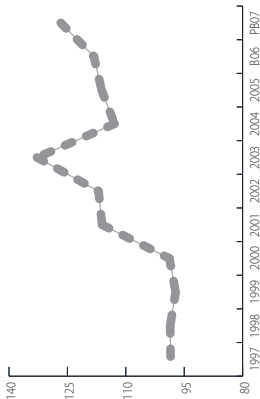
Le chapitre 34, qui prend en compte la compensation financière versée aux communes frontalières, augmente de 7,2 millions, la répercussion du transfert de charges étant de 6,7 millions.

De même, s'agissant des frais de perception des centimes additionnels encaissés par l'État, ils s'inscrivent en hausse par rapport au budget 2006 pour un montant de 10,3 millions. La hausse du pourcentage de 3% à 4,5% calculé sur les revenus fiscaux induit une charge supplémentaire estimée à 9,6 millions.

Enfin, hors prestations en nature (+0,6 million), les charges du chapitre 36 (Subventions à des tiers) se maintiennent au niveau du budget 2006.

Aménagement, constructions et voirie (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
126,7	118,2	116,2	+8,6	+10,5
			+7,3%	+9,1%



Comme pour les autres départements, les charges de personnel sont en légère augmentation de 0,5 million de francs, conséquence de l'application des mécanismes salariaux ordinaires. En comparaison des comptes 2005, l'écart est de 1,8 million, et provient essentiellement de la même source. Toutefois, il est aussi dû à un effort en faveur de « Genève ville propre » au budget 2006 qui a conduit à une augmentation des charges en personnel temporaire.

Les charges de « Biens, services et marchandises » présentent un écart de 7,9 millions à la hausse par rapport au budget 2006 en raison de la répartition partielle des frais d'entretien du service compétent à ce stade du processus budgétaire.

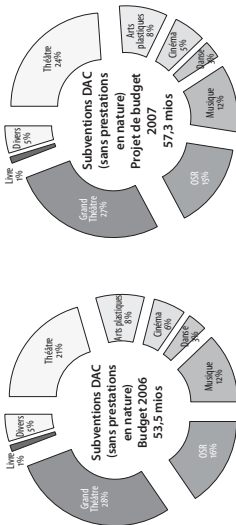
Il convient de relever l'économie générée par la décision du Conseil administratif de rendre la semaine de la mobilité biennale, évaluée à 0,4 million pour l'exercice 2007.

Enfin, les subventions (chapitre 36) se maintiennent au niveau budgété en 2006.

S'agissant des subventions, une augmentation de 3,8 millions est prévue par rapport au budget 2006. Elle résulte pour l'essentiel (2,6 millions) de l'ajustement de la subvention accordée à la FAD afin de mettre en corrélation le versement de la subvention et la période à laquelle elle se réfère. Cette hausse est purement technique et corrige la diminution effectuée au budget 2006, elle ne prêterait pas l'activité de la Fondation. À noter également les autres principales augmentations de subventions : l'indexation de la subvention d'exploitation du Grand-Théâtre (170'000.-), la dotation supplémentaire à BAC+ (350'000.-) afin d'ajuster le montant à une année complète d'exploitation (subvention partielle en 2006) et la hausse des allocations accordées aux personnes physiques dans le cadre des activités gérées par le SAAC (340'000.-).

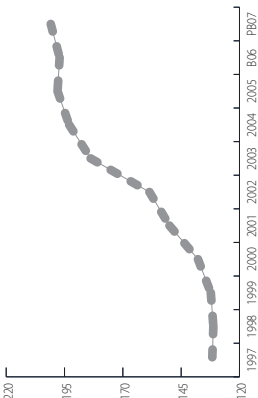
De même que pour la rubrique 31, des manifestations rendues biennales génèrent des économies permettant de compenser les nouvelles charges. Il s'agit de la Nuit de la Science et de l'exposition d'art contemporain qui libèrent un disponible (540 000.-) permettant de financer en 2007 les Prix quadriennaux et la Fureur de lire.

Le poids relatif des domaines d'activité du Département des affaires culturelles s'agissant des subventions allouées, hors subventions en nature, reste relativement stable entre 2006 et 2007. Tout au plus, peut-on relever un accroissement au niveau des théâtres en général au détriment du Grand-Théâtre, du cinéma et de l'OSR.



Affaires culturelles (en mios de francs)

P82-007	B2006	C2005	Écart P807-B06	Écart P807-C05
2009	1971	198,0	+3,8	+1,5%



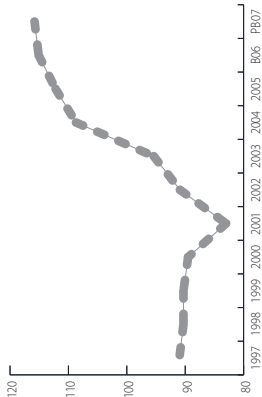
Les charges de personnel sont en hausse de 1,3 million de francs, hausse due principalement à l'application des mécanismes salariaux ordinaires.

Les « Biens, services et marchandises » enregistrent une baisse conséquente au budget 2006, soit 1,3 million. Cette forte diminution s'explique d'une part, par la répartition partielle des frais d'entretien des bâtiments, mais également par la réflexion menée au sein du Département des affaires culturelles de financer les dépenses nouvelles par des économies au sein du département.

Ainsi, sur les charges de la compétence du département, une réduction de 385'000.- est dégaagée sur le chapitre 31 pour permettre le financement de subventions (chapitre 36). Les honoraires de tiers, répercutés par la Direction des systèmes d'information, sont également en baisse de 0,5 million par rapport au budget 2006, dus à des changements d'imputation.

Sports et sécurité (en millions de francs)

PB2007	BU2006	CR2005	Écart PB07-BU06	Écart PB07-CR05
115,8	115,1	112,2	+0,7	+3,6
			+0,6%	+3,2%



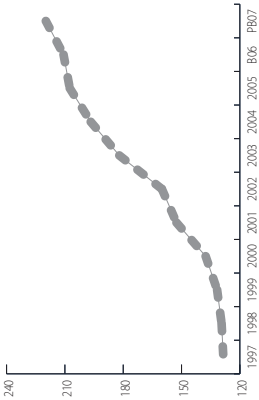
Les charges de personnel sont en très légère hausse de 0,2 million par rapport au budget 2006 en raison des mécanismes salariaux. En comparaison avec les comptes 2005, la croissance du chapitre 30 se monte à 4,9 millions, essentiellement en faveur du Service des agents de ville et du domaine public et du Service d'incendie et secours (SIS).

Les charges de «Biens, services et marchandises» présentent, comme dans les autres départements, un écart favorable dû à la répartition partielle des frais d'entretien des bâtiments. L'affectation des charges sur les centres de coûts adéquats sera finalisée dans un second temps. Par ailleurs, le département a réalisé une économie de près de 0,4 million sur la rubrique 31 notamment dans le Service des Sports et au SIS.

Les charges liées aux subventions augmentent de 0,8 million environ, principalement en raison de la prise en compte dans le budget des gratuités, surtout celles accordées dans le cadre de l'utilisation du domaine public (par exemple lors des Fêtes de Genève).

Affaires sociales, écoles et environnement (en millions de francs)

PB2007	BU2006	CR2005	Écart PB07-BU06	Écart PB07-CR05
219,8	210,7	207,5	+9,1	+12,3
			+4,3%	+5,9%



En raison principalement des mécanismes salariaux statutaires, une hausse de 1,2 million est prévue dans le Département des affaires sociales, écoles et environnement par rapport au budget 2006 et de 1,4 million par rapport aux comptes 2005.

Les charges de « Biens, services et marchandises » connaissent une hausse de 0,7 million due pour l'essentiel à l'augmentation des coûts d'énergie, notamment au Service des écoles et de la petite enfance.

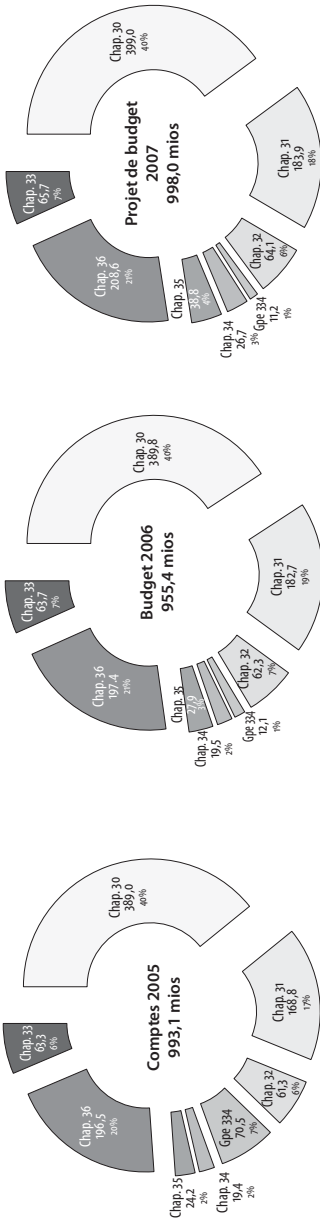
Pour le chapitre 35, une hausse de 580'000.- est à relever. Elle représente l'accroissement de la part de la Ville au financement du GIAP.

Les subventions accordées par le département sont en augmentation de 5,4 millions en comparaison avec le budget 2006, 8,7 millions par rapport à 2005. Conformément au programme de législation du Conseil administratif, c'est le secteur de la petite enfance qui bénéficie en premier lieu de ce budget supplémentaire (+5,9 millions, dont 1,7 million pour les mécanismes salariaux des employés). Par ailleurs, le Service social enregistre une diminution de 0,3 million sur les allocations et prestations accordées à des personnes physiques.

S'agissant des subventions liées à des prestations en nature, elles s'accroissent de 1,2 million par rapport au budget 2006.

Analyse des charges par nature (chapitre)

Représentation schématique des charges de fonctionnement de la Ville de Genève, sans les imputations internes, de 2005 à 2007 :



Evolution de la structure des charges au budget de fonctionnement, sans les imputations internes, de 2005 à 2007 (en mios de francs) :

	PB 2007	B2006	C2005	Écart PB07- B06	Écart PB07- C05
Charges de fonctionnement	932,4	891,6	929,8	+40,8	+4,6%
Amortissements	65,6	63,8	63,3	+1,9	+2,9%
Charges totales nettes	998,0	955,4	993,1	+42,6	+4,9%

Les charges de fonctionnement sont en progression de 42,6 millions par rapport au budget 2006 et de 4,9 millions par rapport aux comptes 2005.

L'évolution importante par rapport au budget précédent provient pour 17,5 millions du transfert de charges imposé par l'Etat. Le solde de 25,1 millions est principalement dû à la hausse des charges de personnel de 2,4% (+9,2 millions) et à l'augmentation des subventions de 12,1 millions, dont 5,4 millions concernent la petite enfance, 3,7 millions des subventions liées à des prestations en nature et 2,6 millions la FAD (régularisation).

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes (en millions de francs) :

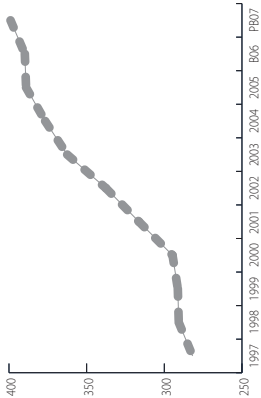
	B2006	C2005
Traitement du personnel	+91	+13,9
Assurances sociales	-01	+1,2
Caisse de pension et de prévoyance	+01	-1,7
Assurances maladie et accidents	+04	-2,1
Prestations en nature	-01	-0,1
Prestations aux pensionnés	+01	-1,4
Autres charges de personnel	-0,2	-0,1

Le groupe « Traitement du personnel » poursuit sa progression annuelle ininterrompue, dans le respect des mécanismes salariaux automatiques. Outre les mécanismes ordinaires, il a été tenu compte d'une indexation des salaires des employés de la Ville de 1%. Concurrent également à cette hausse la prise en compte de 2,5 postes supplémentaires et la régularisation d'un demi poste sur la base de décisions du Conseil administratif sur 2006. Ils figurent dans les annexes du projet de budget.

Au chapitre des économies budgétaires, le Conseil administratif a décidé de maintenir la suppression de la participation de la Ville de Genève aux cotisations d'assurance maladie des employés de la Ville et pensionnés selon les mêmes termes que pour l'exercice 2006, seul le personnel dont le salaire annuel est inférieur à 78'874.- obtient une participation de 600 francs sur l'ensemble de l'année. La création de nouveaux postes n'a pas été autorisée et le gel des postes vacants a été abaissé à 5 millions.

Enfin, le Conseil administratif a supprimé la prime octroyée au personnel lors du départ à la retraite, soit 2% du salaire annuel. Cette décision engendre une économie de 165'000.-.

Chapitre 30 : Charges de personnel (en millions de francs)				
PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
399,0	389,8	389,0	+9,2	+10,0
			+2,4%	+2,6%



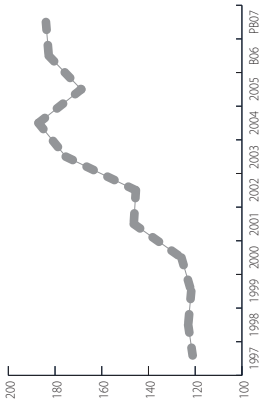
Écarts au budget et aux comptes du chapitre 31 par groupes principaux (en millions de francs) :

	B2006	C2005
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-0,9	-0,4
Mobilier, machines, véhicules, matériel	-0,5	-0,3
Eau, énergie, combustibles	+1,4	+0,8
Achats de fournitures et autres marchandises	-0,5	-0,2
Entretien des immeubles par des tiers	-0,2	+9,9
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+1,0	+1,7
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	+0,6	+1,5
Dédommagements	-0,1	+0,2
Honoraires et prestations de services	+0,4	+1,7
Frais Divers	-0,0	+0,2

A noter une augmentation du budget destiné à l'énergie (1,4 million) due notamment à la hausse importante des coûts du mazout. Ce coût supplémentaire est partiellement compensé par la baisse réalisée sur les fournitures de bureau et imprimés.

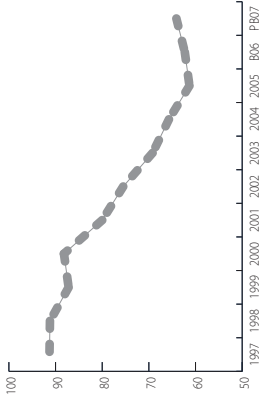
Chapitre 31: Biens, services et marchandises (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
183,9	182,7	168,8	+12	+15,1
			+0,7%	+9,0%



Chapitre 32 : Intérêts passifs (en mios de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
64,1	62,3	61,3	+1,8	+2,7
			+2,9%	+4,5%

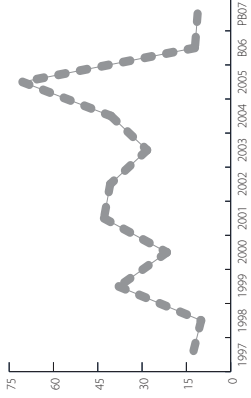


La hausse des charges d'intérêts est plus importante en raison de l'augmentation de l'endettement rendu nécessaire par l'insuffisance de financement, l'augmentation du reliquat et le transfert de charges de l'État aux communes en 2006 et 2007.

Il est à relever qu'une gestion active a toutefois permis de profiter de la conjoncture favorable au niveau des taux d'intérêts pour réduire le service de la dette, quand bien même l'insuffisance de financement de ces derniers exercices a induit une reprise de l'endettement.

Groupe 334 : Pertes sur débiteurs (en mios de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
11,2	12,1	70,5	-0,8	-59,3
			-6,9%	-84,1%



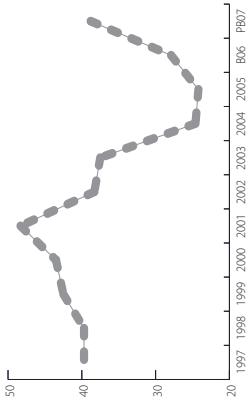
La baisse sur ce groupe provient d'une prévision de pertes sur débiteurs, (liées au centime additionnel), inférieure de 1,5 million à celle budgétée en 2006.

À l'inverse, la taxe professionnelle communale a augmenté de 0,7 million sa prévision de pertes sur débiteurs afin de l'ajuster à la réalité économique.

L'écart conséquent aux comptes 2005 est dû à l'enregistrement de provisions pour 61,2 millions sur l'exercice 2005, notamment en relation avec le reliquat des centimes additionnels. En effet, ces provisions ne font l'objet d'aucune budgétisation.

Chapitre 35 : Dédommagements à des collectivités publiques (en millions de francs)

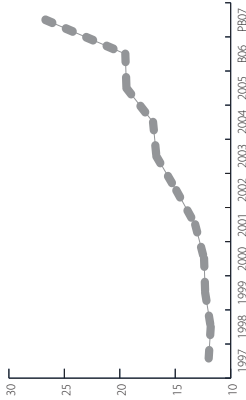
PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
38,8	27,9	24,2	+10,9	+14,6
			+39,1%	+60,2%



La forte augmentation budgétée résulte du transfert de charges imposé par l'État aux communes. Les frais de perception, calculés sur les revenus fiscaux, seront perçus à hauteur de 4,5% en 2006 et 2007, contre 3% auparavant. Cette hausse de taux induit une charge supplémentaire de 9,6 millions en sus de son évolution normale qui est fonction de l'augmentation des recettes fiscales.

Chapitre 34 : Contribution à d'autres collectivités (en millions de francs)

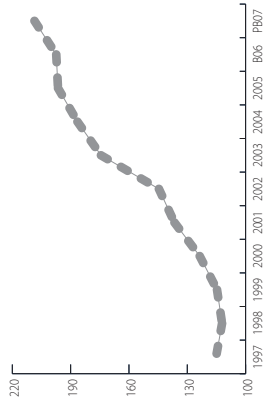
PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
26,7	19,5	19,4	+7,2	+7,3
			+36,9%	+37,8%



Le chapitre 34, qui prend en compte la compensation financière versée aux communes frontalières, s'inscrit en forte augmentation par rapport au budget 2006. Cet écart est dû pour 6,7 millions à la décision de l'État d'accroître d'un tiers la part des communes dans cette compensation dans le cadre de la modification du financement du Fonds d'équipement communal (PL 9679). Cette décision explique également l'écart aux comptes 2005.

Chapitre 36 : Transferts à des tiers : subventions et allocations (en mios de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart B06-C05
208,6	197,4	196,5	+11,2	+12,1
-32,9	-30,0	-32,7		
			-subventions en nature	
175,7	167,4	163,9	+8,4	+11,9
				+7,2%



Cette année encore, le niveau des subventions allouées par la Ville est en hausse. Celle-ci se révèle toutefois plus marquée que lors de l'exercice précédent. Abstraction faite des subventions liées à des prestations en nature, la progression est de 8,4 millions par rapport au budget 2006, et de 11,9 millions par rapport aux comptes 2005.

Cette augmentation en regard de 2006 s'explique principalement par la hausse des subventions aux institutions de la petite enfance de 5,4 millions de francs. Celle-ci est justifiée par l'évolution des mécanismes salariaux des employés de ce secteur et par la création de nouvelles places de crèche.

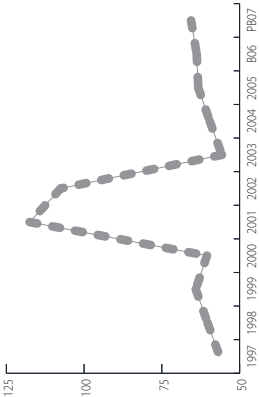
L'ajustement de la subvention accordée à la FAD afin de mettre en corrélation le versement de la subvention et la période à laquelle elle se réfère génère une charge supplémentaire de 2,6 millions.

Généralement, au niveau des subventions, des efforts ont été consentis en faveur d'institutions à vocation culturelle, sportive et sociale. Un détail des subventions est indiqué dans les annexes du projet de budget 2007 (pages jaunes).

Les amortissements s'inscrivent à la hausse, par rapport à leur niveau de 2006, de 1,9 million. Le montant des amortissements minimaux est fixé par les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application. Hors amortissements extraordinaires, leur niveau se situe dès lors toujours dans une fourchette large de 60 à 70 millions de francs.

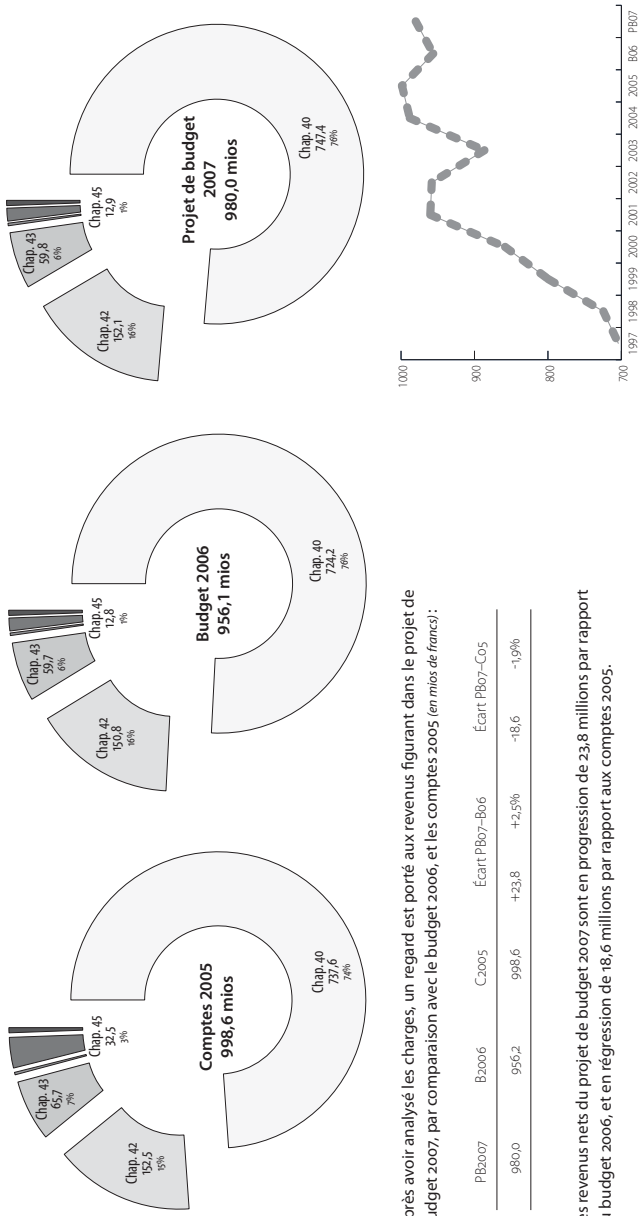
Chapitre 33 : Amortissements (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
65,6	63,8	63,3	+1,9	+2,3
			+2,9%	+3,7%



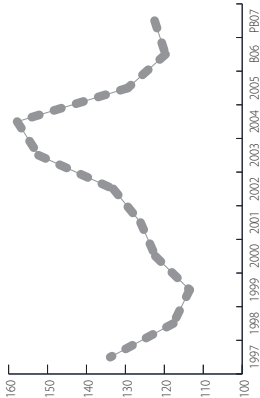
Analyse des revenus par nature (chapitre)

Représentation schématique des revenus de la Ville de Genève, sans les imputations internes, de 2005 à 2007 :



Chapitre 42 : Revenus des biens (en mios de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
152,1	150,8	152,5	+1,3	-0,4
-30,4	-28,1	-29,9	-	-
			- revenus de subventions en nature	
121,7	122,7	122,6	-1,0	-0,9
				-0,7%

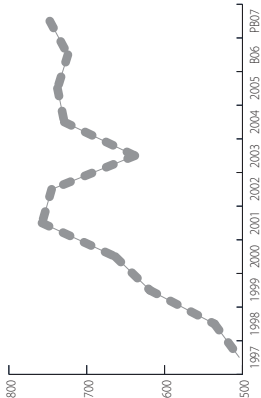


L'écart principal de ce chapitre par rapport à 2006 provient de la baisse du coût de l'électricité qui engendre une diminution de la redevance SIG d'utilisation du domaine public. En effet, cette redevance est calculée, de par la loi, en fonction de la facturation de l'électricité. Ce manque à gagner est compensé partiellement pour 1 million par la prévision à la hausse des bénéfices attendus de la gestion hôtelière de la Ville.

Les revenus de subventions en nature sont en augmentation de 2,3 millions et concernent pour l'essentiel les loyers et rentes de la Gérance immobilière (1,2 million) ainsi que les taxes perçues par le domaine public sur les manifestations (0,9 million).

Chapitre 40 : Impôts (en mios de francs)

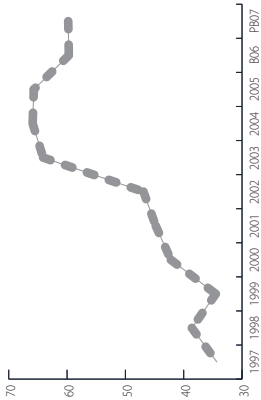
PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
747,4	724,2	737,6	+23,2	+9,8
			+3,2%	+1,3%



Voir l'analyse détaillée au chapitre *Présentation financière*.

Chapitre 43 : Revenus divers (en millions de francs)

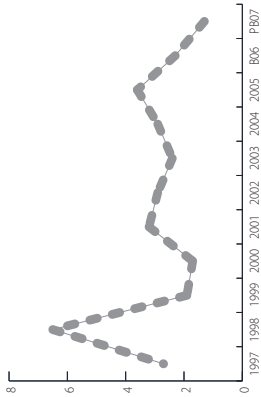
PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
59,8	59,7	65,7	+0,1	-5,9
-2,5	-1,9	-2,7	-	-
- revenus de subventions en nature				
57,3	57,8	63,0	-0,5	-5,7
			-0,8%	-9,0%



Une légère diminution est prévue pour 2007 sur le revenu des amendes d'ordre (-0,5 million) qui est estimé à 17,8 millions. De même, les revenus liés aux ventes de fournitures foncières sont revus à la baisse pour 0,6 million. Ces diminutions sont partiellement compensées par diverses augmentations dans d'autres domaines. Ainsi, les prestations du personnel en faveur des investissements sont en croissance de 0,3 million, tout comme les revenus découlant des interventions du SIS qui se chiffrent à 0,4 million de plus. Par rapport aux comptes 2005, l'écart s'explique principalement par la réduction des amendes d'ordres d'environ 2,2 millions et d'1,7 million de remboursements d'assurance supérieurs au budget pour les pertes de salaire sur la maladie, l'accident et la maternité.

Chapitre 44 : Parts et contributions (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
1,3	2,3	3,6	-1,0	-2,3
			-44,0%	-64,8%

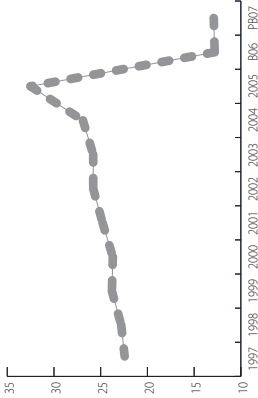


Une des mesures prises par l'État pour financer le Fonds d'équipement communal est la suppression de la part rétrocédée à la Ville du produit des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers. La suppression de ce produit budgété à 1 million jusqu'à 2006 transparaît dans ce chapitre. Cette décision explique l'écart aux comptes 2005.

Pour le solde, le projet de budget 2007 est dans la ligne de celui voté en 2006.

Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
12,9	12,8	32,5	+0,1%	-19,7
				-60,5%

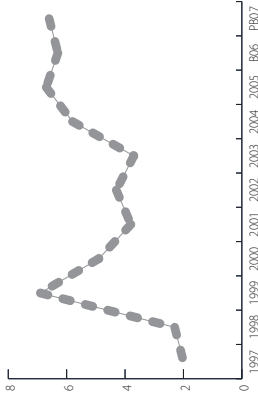


Ce chapitre comprend essentiellement la participation des communes genevoises aux frais de fonctionnement du SIS de 9,8 millions et la subvention relative aux bibliobus budgétée à 0,8 million.

La diminution importante constatée aux comptes 2005 résulte de l'absence de budgétisation, pour le projet de budget 2007, de la subvention sollicitée par la Ville auprès de l'Etat pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal, subvention prévue par la loi sur les routes. La somme imputée aux comptes 2005 (et provisionnée pour la même somme) était de 20,5 millions. Des négociations sont toujours en cours.

Chapitre 46 : Subventions acquises (en millions de francs)

PB2007	B2006	C2005	Écart PB07-B06	Écart PB07-C05
6,6	6,3	6,7	+0,2	-0,1
			+3,7%	-1,8%



La hausse prévisible de 0,3 million est due à la participation du Fonds d'équipement communal à la création de places de crèche en Ville de Genève.

En revanche, dans le même domaine, la subvention cantonale a été revue à la baisse pour 0,8 million mais avec la perspective d'être partiellement compensée par la hausse de 0,4 million de la subvention de la Confédération.

Enfin, la subvention du Sport-Toto reste inchangée à 0,4 million.

**DÉLÉGATIONS DU
CONSEIL ADMINISTRATIF**

Délégation à l'Agenda 21

La Délégation à l'Agenda 21 procédera à l'évaluation des réalisations en matière d'Agenda 21 de la Ville de Genève pour la législature 2003-2007 et définira les axes sur lesquels il conviendra de travailler pour la législature suivante. Elle veillera notamment à ce que des actions concrètes soient développées dans le domaine du développement durable.

En 2007, la Délégation à l'Agenda 21, discutera et validera notamment :

Information/communication

- la dernière série de brochures thématiques sur le développement durable « Agir pour la Ville ensemble »,
- le concept pour des « journées du développement durable » 2008 qui prendront le relais de la fête telle qu'elle existe actuellement.

Système de gestion environnementale

- une directive environnementale et un programme environnemental relatifs aux « ateliers et garages »,
- le concept pour un catalogue des biens et marchandises durables en ligne.

Plan directeur communal

- les contenus élaborés entre 2006 et 2007 entre les différents départements concernés,
- la diffusion d'une première série d'information vers le public,
- la diffusion d'information et de propositions vers le CM.

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

La Délégation à la coopération devra gérer, en 2007, un budget s'élevant à CHF 2'970'000.-.

Le budget se décompose comme suit:

CHF 250'000.- pour l'aide humanitaire.

Ce budget, destiné à l'aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles, famine ou conflits armés, est principalement accordé à la Croix-Rouge suisse.

CHF 1'500'000.- accordés à la Fédération genevoise de coopération.

La Ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération (FGC) ont signé un accord cadre pour quatre ans portant sur la période 2003-2007. Cet accord a permis d'harmoniser la procédure au niveau des bailleurs de fonds les plus importants de la FGC, tels que la Confédération et le Canton de Genève. Cet accord arrivant à échéance fin 2007, il y aura lieu, dans le courant du 2^{ème} semestre, de décider son renouvellement ainsi que les conditions qui y sont assorties.

CHF 1'220'000.- pour des projets de coopération décentralisée et d'aide directe.

Pendant cette législature, la délégation a veillé à s'investir le plus possible dans des projets de ville à ville, ainsi que dans des projets où les compétences municipales peuvent être mises au profit de villes du sud. Ainsi, par le biais des accords de coopération que la Ville de Genève a signés, de nombreux projets vont se poursuivre en 2007 et les années suivantes. Il s'agit notamment du projet d'ethnobotanique et de formation environnementale du Conservatoire et Jardin botaniques en Amérique du sud et en Afrique, de la formation de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompriers et de l'équipement de casernes en Guinée par le Service d'incendie et de secours et de l'ouverture de nouveaux restaurants-écoles en Amérique du sud, destinés à former des jeunes filles et jeunes gens de milieux défavorisés.

Délégation « Fêtes et quartiers »

L'enjeu principal qui a présidé à la constitution de la Délégation Fêtes et quartiers en 2003 réside dans le fait que la culture, en tant qu'instrument de communication privilégié, est un facteur essentiel du « Mieux vivre ensemble ».

En effet, tout ce qui concourt à améliorer la qualité de vie dans la cité et ses quartiers et à mieux vivre ensemble relève d'un projet politique qui considère que la vie culturelle locale constitue un moyen pour créer du lien social, pour renforcer les bases de la solidarité, pour vaincre le sentiment d'anonymat et d'isolement, pour favoriser l'intégration et désamorcer les conflits sociaux.

Cela s'exprime concrètement par la promotion de fêtes et autres manifestations de plein air de proximité qui permettent la réappropriation de l'espace public — notamment la rue — et qui favorisent l'expression libre de la citoyenne et du citoyen souvent encouragés à participer comme actrice ou acteur de la fête et non uniquement comme consommatrice ou consommateur.

Hormis la Ville est à vous (9-10 éditions annuelles) qui se trouve au centre de ce dispositif, d'autres manifestations sont impliquées par ce projet qui conjugue culture, intégration, qualité de vie, quartiers et mobilité; ce sont la Fête des voisins, la Fête du développement durable, l'opération Chaises longues, la Fête de la Musique, les Yeux de la ville, les Musiques en Été, la Semaine européenne de la mobilité, les Yeux de la nuit.

Les services « producteurs » de ces manifestations (Service social, Agenda 21, Délégation à la Jeunesse, Artistes et acteurs culturels. Aménagement urbain et éclairage public, Délégation à la jeunesse et Mobilité) œuvrent en étroite collaboration avec leurs partenaires des quartiers (associations, commerces, etc.), sans que le propos n'aurait pas de sens.

Au sein de l'Administration municipale et dans ce contexte favorable à l'émergence de nouvelles collaborations inter-services, il est fortement souhaité que les manifestations concernées soient valorisées, notamment grâce à la complémentarité des nombreux métiers en présence dans l'Administration municipale.

Les objectifs sont les suivants :

- proposer une information régulière à destination des quartiers,
- harmoniser les actions qui s'y déroulent,
- augmenter le nombre de partenaires,
- mieux communiquer les objectifs politiques et les intentions de la Ville de Genève,
- doter les manifestations concernées d'une communication unifiée (affiche et dépliant communs, utilisation du seul logo de la Ville de Genève, etc.),
- poursuivre le travail de transversalité entre départements,
- susciter un sentiment de cause commune entre services,
- mieux coordonner la planification des manifestations, notamment grâce à la publication d'un calendrier tenu constamment à jour des événements de la Ville de Genève,
- promouvoir une gestion inter-départementale du matériel de fêtes,
- à terme, simplifier les procédures d'autorisation.

Délégation au mobilier urbain

Créée en 2001, la Délégation a charge d'examiner les projets relatifs à l'aménagement urbain, à l'occupation des espaces publics et des espaces verts, et plus spécifiquement à la création ou à la gestion d'éléments de mobilier urbain.

En 2006, cette activité a pris un essor important, suivant les lignes directrices du concept global du mobilier urbain de la Ville de Genève établi pour assurer la cohérence, l'unité et l'harmonie des développements dans ce domaine. Il s'agit aussi de valoriser les aménagements urbains dans lesquels les pièces de mobilier sont installées et, à plus large échelle, d'améliorer l'image de la Ville de Genève et le confort des usagers et usagers.

En 2007, la Délégation poursuivra :

- le déploiement des nouvelles lignes unifiées d'éléments urbains récemment créées, cohérentes et homogènes, comme les nouveaux bancs, bacs d'orangerie, abribus, supports signalétiques pour les zones 30 km/h ou les arrêts des lignes de transports publics,
- le développement d'équipements spécifiques à certains secteurs, pour mieux les valoriser. Sont notamment concernés le site de la Rade ainsi que les nouvelles lignes de tramways,
- le développement d'équipements améliorant l'usage du domaine public et favorisant l'accès aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées,
- le développement d'équipements liés à la mobilité douce et à la promotion du vélo en particulier, comme les abris vélos par exemple,
- la modernisation et le remplacement d'équipements anciens, hétéroclites, désuets ou endommagés, par de nouvelles lignes créées pour les spécificités de la Ville de Genève, à l'image des nouvelles corbeilles à déchets ou des nouvelles caissettes à journaux. Ces développements permettront une rationalisation des nouveaux équipements et la suppression d'éléments jugés caduques.

D'autre part, la Délégation travaillera à l'optimisation de la gestion du mobilier urbain en Ville de Genève, notamment de la coordination de sa fabrication, de son entretien, de sa pérennisation.

Elle traitera également de la gestion du domaine public et de l'affichage public, développera des documents stratégiques et veillera à leur application, à l'image du nouveau règlement sur les terrasses d'établissements publics ou à la nouvelle attribution de la concession sur l'affichage.

Enfin, elle entend poursuivre son action de soutien à des manifestations culturelles ou humanitaires par le développement et la mise à disposition d'équipements d'exposition temporaire en plein air, à l'image des expositions organisées sur le quai Wilson.

**OBJECTIFS 2007
PAR MISSIONS
ET PRESTATIONS**

AUTORITÉS

La Direction générale poursuivra en 2007 son action visant à renforcer les processus transversaux ainsi que la coordination entre les départements et les services de l'Administration municipale.

Les objectifs plus marquants de la Direction générale sont les suivants :

- Réflexion sur la structure des départements et des services de l'Administration municipale, afin de proposer au Conseil administratif une réorganisation par étapes de l'administration.
- Poursuite de la réflexion sur une occupation optimale des locaux par les services de l'Administration municipale dans le but de développer des synergies entre les services et d'optimiser les coûts.
- Renforcement de la coordination entre la Direction générale et le département du magistrat en charge de la mairie.
- Poursuite des recherches de synergies entre la Ville et le Canton dans les différents domaines de compétence de la Direction Générale.

Administration centrale

- Optimisation de l'organisation mise en place depuis deux ans dans le but d'améliorer l'organisation technique ainsi que le suivi des séances du Conseil administratif.
- Amélioration de la diffusion des décisions du Conseil administratif.
- Poursuite de la mise en place d'un échéancier consolidé.

- Mise en place de divers systèmes informatiques visant à optimiser la gestion du service ainsi que le suivi des séances du Conseil administratif.
- Mise en place de nouveaux sites Internet / Intranet.

Service juridique

- Poursuite de la mise en place du Service juridique.
- Définition des attributions du Service juridique par rapport aux autres ressources juridiques de l'Administration municipale.

Ressources humaines

- Mise en place des nouvelles dispositions statutaires.
- Poursuite du processus visant à diminuer l'absentéisme.
- Renforcement de la communication du Service des ressources humaines.

Relations extérieures

- Consolidation des relations avec les différents acteurs de la Genève Internationale.

Direction générale Service de la Direction générale

Objectif 2007		9000 Gestion du service
La Direction générale poursuivra son action visant à renforcer les processus transversaux ainsi que la coordination entre les départements et les services de l'Administration municipale.		9100 Poursuite des recherches de synergies entre la Ville et le Canton de Genève dans les différents domaines de compétence de la Direction générale.
1000 Assistance et conseil au Conseil administratif		VARIATION DE PERSONNEL
1100 Optimiser l'organisation mise en place depuis deux ans dans le but d'améliorer l'organisation technique ainsi que le suivi des séances du CA.		-
2000 Direction de l'Administration municipale		VARIATION DE LOCAUX
2100 Réflexion sur la structure des départements et des services de l'Administration municipale afin de proposer au CA une réorganisation par étape de l'administration. Poursuite de la réflexion sur une occupation plus optimale des locaux par les services de l'Administration municipale dans le but de développer des synergies entre les services, d'optimiser les coûts et de dégager une meilleure rentabilité.		-
2200 Amélioration de la diffusion des décisions du CA.		AGENDA 21
2300 Poursuite de la mise en place d'un échéancier consolidé.		-
2300 Renforcer la coordination entre la Direction générale et le Département du Magistrat en charge de la mallo.		
3000 Direction des services de la direction générale		
3100 Poursuite de la mise en place du Service juridique. Définition des attributions du service par rapport aux autres ressources juridiques de l'Administration municipale.		
3200 Mise en place de divers systèmes informatiques visant à optimiser la gestion de la Direction générale ainsi que le suivi des séances du CA.		
Mise en place de nouveaux sites internet / Intranet.		
3300 Mise en place des nouvelles disposition statutaires.		
Poursuite du processus visant à diminuer l'absentéisme.		
Renforcement de la communication du Service des ressources humaines.		
3400 Consolidation des relations avec les différents acteurs de la Genève internationale.		

Direction générale Administration centrale

Objectif 2007

L'Administration centrale (ACE) se concentrera sur sa mission d'assistance et de conseil aux Autorités tout en poursuivant les actions transversales pour l'Administration municipale.

1000 Assistance et conseil aux autorités

- 1100 Établir, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI), le cahier des charges relatif à la nouvelle version de la base de données « Candidé » pour la préparation et le suivi des séances du CA.
- 1150 Réaliser, en collaboration avec la DSI, l'importation « en masse » des anciens extraits des décisions du CA dans la base de données Candidé-Extraits.
- 1150.01 Réaliser, avec l'application IDEA, une étude en vue de la description des dossiers du CA antérieurs à 1987.
- 1200 Développer et mettre en production, en collaboration avec la DSI, une base de données partagée permettant de gérer les délégations du CA.
- 1200.01 Développer, en collaboration avec la DSI, une base de données permettant de gérer les différents aspects logistiques des locaux de vote et des votations.
- 1250 Rédiger et faire valider un Règlement municipal concernant la conservation par les services municipaux des archives intermédiaires sur une longue durée et des archives historiques.
- 1350 Développer, en collaboration avec la DSI, une base de données partagée permettant de gérer les caudaux protocolaires du CA.
- 1350.01 Développer, en collaboration avec la DSI, la base de données « Véhicules du CA » afin d'obtenir, notamment, des données statistiques (déplacements, consommation, etc.).

- 1500 Finaliser, en collaboration avec la DSI, le nouveau module de gestion des jetons de présence des membres du CM, en vue d'une mise en exploitation avec la nouvelle législature.
- 1500.01 Rédiger un nouveau guide à l'usage des membres du CM.
- 1750 Finaliser, en collaboration avec la DSI, le nouveau site Internet du CM en vue d'une mise en exploitation avec la nouvelle législature.
- 1750.01 Finaliser et mettre en ligne, en collaboration avec la DSI, une nouvelle version du site Internet officiel.
- 1750.02 Développer le service de presse, grâce aux ressources supplémentaires prévues, notamment en mettant en place une revue de presse quotidienne sur le réseau à l'intention des magistrats, de la Direction générale et des directrices et des directeurs de département.
- 1750.03 Mettre à niveau les compétences et les ressources disponibles à l'Arcade d'information municipale en fonction des prestations offertes et, le cas échéant, des nouveaux accords avec Genève-Tourisme.
- 1750.04 Publier la dernière série de brochures thématiques sur le développement durable « Agir pour la Ville ensemble ».
- 1750.05 Définir un concept de « Journées du développement durable » qui prendront pour 2008 le relais de la fête telle qu'elle existe actuellement.

2000 Actions transversales pour l'Administration municipale

- 2100 Élaborer un programme environnemental et rédiger une directive environnementale « ateliers et garages » dans le cadre du système de gestion environnementale.
- 2100.01 Élaborer un catalogue des biens et marchandises durables et le mettre à disposition sur le réseau, en collaboration avec la DSI et le Service des achats, dans le cadre du système de gestion environnementale.
- 2300 Rédiger et mettre en place un nouveau plan d'urgence en cas de catastrophe pour les locaux des archives de la Ville de Genève au Palais Eynard.
- 2500 Promouvoir le nouveau site Intranet de l'Administration municipale.

VARIATION DE PERSONNEL
-
VARIATION DE LOCAUX
-
AGENDA 21
-

9000 Gestion du service	
9100	Étudier la possibilité de remplacer les abonnements papier aux différents quotidiens romands par des abonnements électroniques pour l'Administration centrale, la Direction générale et le Service juridique.

Direction générale Service juridique

Objectif 2007

Poursuite de la mise en place du Service juridique.

1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière juridique

1400 Conception et mise à disposition de l'ensemble des Juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit.

1400.01 Conception et mise à jour de la base de données Hyperlex afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes.

1500 Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

Direction générale Relations extérieures

910

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) Budget 2007

Objectif 2007	Le Service des relations extérieures (SRE) poursuivra son soutien au CA visant à renforcer les liens entre la Ville de Genève et les municipalités de l'agglomération franco-valdo-genevoise.	
1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière de relations extérieures		
1100	Poursuivre la remise au CA d'analyses et d'informations nécessaires à sa prise de décision en matière de relations extérieures.	
1300	Développement de la base de données électroniques en matière de relations extérieures.	
2000 Mise en œuvre de la politique du Conseil administratif en matière de relations extérieures		
2100	Introduction d'outils de pilotage des projets décidés par le CA.	
2200	Le SRE développera les consultations avec les différents acteurs et actrices de la Genève internationale en vue de renforcer l'efficacité des actions entreprises.	
2400	Renouveler les pages relations extérieures du site Internet de la Ville de Genève.	
3000 Organisation des réceptions et cérémonies organisées par la Ville de Genève		
3400	Mise sur pied et développement d'une base de données des réceptions récurrentes co-financées par la Ville de Genève, le Canton et la Confédération.	

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Le SRE a besoin d'au moins deux places de travail supplémentaires: une pour la collaboratrice scientifique engagée suite à la restitution du demi-poste occupé auparavant par «Ville unies contre la pauvreté» et une pour du personnel temporaire engagé au gré des manifestations qui doivent être organisées pour le CA.

AGENDA 21

Direction générale Ressources humaines

Objectif 2007

La mission du Service des ressources humaines est définie à l'article 101 du statut du personnel de l'Administration municipale et consiste en l'étude, le contrôle et l'exécution des décisions du Conseil administratif.

Il s'occupe également de :

- coordonner, par des propositions, les mesures relatives au personnel,
- veiller à l'application du statut du personnel,
- centraliser tous les renseignements relatifs au personnel.

Le Service des ressources humaines développe et met en œuvre des compétences et des outils pour favoriser l'adéquation entre les départements/services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour que les uns et les autres puissent fournir des prestations de qualité.

Ces compétences et ces outils doivent permettre aux entités de gérer leurs activités et d'anticiper les problématiques dans les domaines :

- du traitement et de l'analyse des données administratives et financières,
- du conseil en organisation et des évaluations de fonctions,
- de la formation et du développement continu des compétences,
- d'assistance en matière de santé et de sécurité au travail,
- d'expertises juridiques en droit du travail et de protection de la personne.

En 2007, le Service des ressources humaines est appelé à développer ses missions et ses prestations dans le cadre des objectifs politiques retenus par le Conseil administratif. Les axes porteront notamment sur :

- la prévention et la diminution de l'absentéisme,
- la mise en place d'une stratégie de communication (rapport d'activité, bilan social annuel, site intranet, etc.).

1000 Ressources humaines

1100.01 Développer une offre de formation ciblée, renouvelée et simplifiée pour répondre aux besoins exprimés par les personnes concernées et les services (formation pour les nouvelles et nouveaux cadres, formation spécifique pour les femmes, etc.).

1100.02 Mettre en place un outil d'évaluation permettant l'analyse du degré de satisfaction des formations proposées et suivies par les collaboratrices et collaborateurs. Ces évaluations doivent permettre de proposer une offre de formation ciblée et renouvelée répondant aux besoins des participant-e-s.

1100.03 Promouvoir l'engagement des apprenti-e-s par une campagne d'information et de sensibilisation ciblée dans les services avec l'appui d'Inter-face Entreprises, structure de prospection de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

1200 Mettre en œuvre au sein de l'Administration municipale le nouveau règlement traitant des indemnités et des remboursements de frais (Motions 254 : Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base).

1300 Dans le cadre de l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions, mise en place des propositions d'amélioration formulées par la société mandataire et des différents travaux préparatoires de la Commission plénière.

1400 Renforcer les possibilités de mobilité interne par la mise en place d'outils favorisant l'analyse des compétences (gestion des carrières, transferts internes, aide au recrutement, etc.).

1500 Dans le domaine de la médecine du travail, améliorer les délais lors de l'analyse des postes de travail par la mise en place d'un partenariat avec un spécialiste reconnu selon la directive CFST N° 6508 intitulée « Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail ».

1600.01 Diminuer l'absentéisme par la sensibilisation, la clarification des rôles (médecin du travail, Service des ressources humaines, chefs et chefs de service et personnel) et la détection précoce.

1600.02 Sensibiliser les responsables hiérarchiques et/ou des groupes socioprofessionnels définis sur des thématiques spécifiques liées à la santé et la sécurité au travail (deux fois l'an).

VARIATION DE PERSONNEL

Le Service des ressources humaines prévoit l'engagement d'un-e apprenti-e de commerce à la rentrée 2007. Cet engagement est possible suite au démantèlement du service prévu au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville (septembre 2006).

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

La Ville de Genève s'est engagée dans une politique en faveur du développement durable. La fonction des ressources humaines s'inspire de cette politique pour encourager les investissements dans le capital humain et valoriser les collaborateurs et les collaboratrices et les responsables des départements et des services de l'Administration municipale. Ces actions concernent notamment :

- le recrutement,
- l'encadrement,
- l'intégration et le développement des individus,
- l'égalité de traitement,
- l'assistance aux personnes fragilisées,
- la réadaptation précoce.

1600.03 Mise en place d'outils d'information et de communication permettant le suivi et l'analyse des absences non-planifiées par les directions de département et de service (Indicateurs clé).

1600.04 Mise en œuvre de solutions devant permettre une amélioration de la qualité de vie au travail par une diminution significative des nuisances liées aux postes de travail (bruit, odeurs, poussières, etc.).

1700 Diminuer la fréquence des accidents professionnels par la mise sur pied d'actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel et des correspondant-e-s de sécurité.

1800 Mise en place d'une stratégie de communication permettant d'assurer une information de qualité et de proximité avec les responsables hiérarchiques ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, notamment par la création d'un site intranet ainsi que la rédaction et la publication d'articles d'information liés aux ressources humaines.

2000 Action chômage

2100 Développer, en collaboration avec le Service des mesures cantonales, des nouveaux programmes d'occupation cantonaux (ateliers de chômeurs et chômeuses) afin de diversifier les types de réinsertions socio-professionnelles.

3000 Gestion du personnel

3100.01 Réorganiser le secteur s'occupant des demandes relatives aux affaires du personnel de manière à permettre une rationalisation des tâches effectuées et une réduction des délais de traitement.

3100.02 Mise en application des nouvelles dispositions statutaires.

Contrôle financier

Objectif 2007

Le découpage de son activité en missions et prestations permet au Contrôle financier d'affecter les ressources nécessaires à la réalisation de ses tâches. La fixation des objectifs détaillés ci-après, a pour but de mesurer d'une part, l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des prestations (contenu et lisibilité des rapports) et d'autre part, d'évaluer l'efficacité du traitement en ce qui concerne la qualité et les délais de réalisation des travaux. Le Contrôle financier participe indirectement à l'intégration de la philosophie dite du « développement durable » en Ville de Genève, notamment par ses études et ses recommandations destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne dans le déroulement des activités des services de l'Administration.

1000 Audit interne

1100 à 1200

- Respect du plan de contrôle 2007 établi par la direction en ce qui concerne :
- l'exécution des travaux d'audit,
 - la qualité du rapport d'audit (fond et forme),
 - les délais d'exécution des travaux,
 - le délai de remise du rapport d'audit.

2000 Révision externe

2100 à 2200

- Respect du plan de contrôle 2007 établi par la direction en ce qui concerne :
- l'exécution des travaux de révision,
 - la qualité du rapport de révision (fond et forme),
 - les délais d'exécution des travaux,
 - le délai de remise du rapport de révision.

3000 Missions particulières

3100 à 3300

- Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction :
- satisfaction du demandeur quant à la pertinence des prestations fournies,
 - délai de début d'intervention,
 - délai de remise du rapport spécial au demandeur.

3400

- Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction :
- satisfaction des demandeurs quant au contenu et au déroulement du cours,
 - délai de début d'intervention.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

**FINANCES ET
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Maîtrise des dépenses

Les objectifs du département sont des visions d'austérité car celui-ci n'entend pas développer encore de nouvelles prestations et que c'est faire preuve de raison que de se donner pour mission de consolider un édifice qui a grandi trop vite ces cinq dernières années.

L'objectif principal en 2007, qui correspond à l'objectif de législation du CA, consiste à augmenter la marge d'autofinancement sur les investissements annuels, gage de stabilisation de notre dette.

La réflexion devrait porter essentiellement sur deux points principaux :

- le montant de nos investissements (actuellement 110 millions),
- la maîtrise du budget de fonctionnement.

Pour mémoire, la Ville de Genève enregistre annuellement un déficit de financement de quelque 40 millions.

Le CA propose donc une vision tendant à l'autofinancement notamment par une diminution des investissements à 100 millions ; il va sans dire que ce montant devra être revu si la situation économique devait s'améliorer.

Pour atteindre un équilibre budgétaire à court terme, le gel du nombre de postes est incontournable.

Dans cette optique, une externalisation de certaines tâches, au niveau de la voirie, de la gestion immobilière, des impressions ou autres domaines sans aspect intimement lié à la fonction publique, pourrait être une piste à étudier.

C'est dans cette même logique que doit se traiter la réponse à donner à l'État dans le cadre des transferts de charges et de compétences qu'il entend faire supporter aux communes.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces discussions, le développement de nouvelles places de crèches sera quelque peu ralenti, l'augmentation de l'offre devant passer par un assouplissement des normes d'encadrement et de construction.

Enfin, en relation avec les remarques relatives aux investissements, il est imaginable que certains actifs de la Ville de Genève soient vendus pour, suivant les cas :

- diminuer la dette,
- limiter les coûts d'entretien,
- recentrer les possessions foncières sur des lieux ou des domaines d'activité essentiels.

La vente de certains actifs immobiliers pourrait ainsi être envisagée, par exemple une parcelle de terrain à Arzier (valeur estimée environ 4 millions).

Direction et secrétariat du département

916

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
Budget 2007

OBJECTIF 2007

Sensibiliser les autorités aux conséquences financières découlant de choix stratégiques de développement de prestations supplémentaires de la Ville de Genève.

Anticiper la modification de répartition des charges entre canton et communes. Maintenir la confiance des investisseurs sur les marchés financiers afin d'assurer des coûts de financement faibles.

Garantir une formation financière aux autorités politiques élues et une information claire à la population.

1000 Direction et coordination

1100 Préparer l'arrivée d'une nouvelle ou d'un nouveau Magistrat responsable du département; proposer une formation budgétaire et financière aux nouvelles élues et aux nouveaux élus municipaux; assurer le suivi et des délais de réponse rapides aux questions des autorités politiques.

1200 Garantir la disponibilité des membres de la direction pour l'ensemble des services du département; répondre rapidement à leurs sollicitations; assurer le relais avec la ou le Magistrat; développer un système de contrôle interne.

1300 Inciter les participant-e-s aux organismes interdépartementaux (Comité de direction, comité d'attribution immobilière etc.) à travailler de concert, comme un organe moteur de réforme de l'Administration; privilégier des contacts bilatéraux entre départements sur les sujets d'intérêt limité à certains domaines spécifiques.

2000 Gestion financière

2100 Mettre en œuvre la stratégie financière déterminée par le CA en conservant l'objectif de désendettement. Intensifier les contacts avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) pour mieux appréhender la gestion des centimes additionnels communaux par l'Etat. Développer un instrument de gestion de la dette performant.

2200 Participer au développement du Plan Financier d'Investissement (PFI) et à la mise en place du plan financier annuel. Rédiger les préavis financiers dotés aux autorités politiques s'agissant des projets d'investissement. Participer à l'évolution de la base de connaissances REPAIR.

2300 Rédiger une documentation type pour les emprunts de la Ville de Genève. Maintenir la notation de la Ville de Genève sur les marchés financiers.

2400 Limiter l'utilisation de la ligne de crédit de la Ville de Genève en assurant une gestion pointue des échéances de paiement des fournisseurs.

2500 Former les nouvelles élues et nouveaux élus municipaux à la lecture des principaux rapports financiers publiés par la Ville de Genève. Synthétiser sous forme de tableau ou graphique certaines données.

2600 Identifier et préparer les modifications de composition des assurée-s de la Caisse d'Assurance du Personnel (CAP) en fonction des scénarios d'entrée ou sortie de groupes professionnels. Garantir une gestion dynamique de la fortune.

3000 Relations externes

3100 Intensifier la communication émanant du Département des finances. Assurer une vulgarisation des communiqués liés aux questions financières.

3200 Défendre les intérêts de la Ville de Genève au sein des organismes dont elle est actionnaire ou partenaire et pour lesquels le Département des finances a été chargé de sa représentation.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Caisse municipale

OBJECTIF 2007

Atteindre une gestion optimale des espèces.
Poursuivre l'amélioration des directives aux services pour le passage des écritures dans SAP.
Poursuivre la formation du personnel de remplacement du caissier titulaire.

1000 Gérer les liquidités (espèces) de la Ville de Genève

1100 Limiter le nombre d'apports de liquidités par les transporteurs de fonds.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

OBJECTIF 2007

Comme annoncé par la Direction du département auquel notre service est rattaché, les objectifs pour le projet de budget 2007 sont des visions d'austérité. Dès lors, l'objectif prioritaire du Service des assurances sera de maintenir une stabilité des primes de l'ensemble des contrats.

Rappelons toutefois que le coût des assurances payées par la Ville de Genève est lié à l'évolution d'éléments internes tels que constructions et rénovations de bâtiments ou encore l'évolution de la masse salariale.

Le gel du nombre de postes décidé par le CA contribuera certainement à ralentir la hausse des primes payées mais ne l'annulera pas, en raison notamment du maintien de la majorité des mécanismes salariaux.

1000 Gérer le portefeuille des assurances

1100 Maintenir les taux de prime appliqués pour les différents contrats d'assurance.

1200 Stabiliser le montant des primes relatives aux prestations 1210 (RC exploitation) et 1220 (RC véhicules à moteur).

1300 Stabiliser les taux de prime des contrats d'assurance accidents professionnels et non-professionnels du personnel de la Ville de Genève.

2000 Conseils en assurance

2100 Assurer la formation personnalisée et suivie des collaboratrices et collaborateurs des services partenaires afin de garantir le respect et le bon suivi des procédures administratives, notamment en cas de sinistre et exiger des responsables de ces mêmes collaboratrices et collaborateurs une plus grande implication dans la transmission du savoir-faire lié à ces procédures internes.

2200 Poursuivre en étroite collaboration avec l'entité Santé et Sécurité au travail du Service des ressources humaines, l'action visant à stabiliser, voire à réduire, le nombre de sinistres liés à l'activité professionnelle (accidents sur la place de travail, accidents en matière de circulation routière, risques liés à la mise en place d'une manifestation, etc.).

2300 Garantir la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs du service afin de prodiguer des conseils professionnels en matière d'assurance aux administré-e-s qui sollicitent le Service.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

Comptabilité générale et budget

OBJECTIF 2007

Les objectifs de l'année 2007 sont basés sur deux axes principaux :

- apporter des améliorations au logiciel SAP en vue de faciliter et de sécuriser les tâches du service,
- continuer la formation ciblée des services de l'Administration.

1000 Élaboration, publication et suivi du budget

- 1100 Améliorer, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI), les processus d'interfaces entre modules afin d'assurer l'intégrité des données et de faciliter leur contrôle.
- 1200 Augmenter la sécurité dans la saisie des données par les services en introduisant des règles de gestion.
- 1300 Poursuivre l'amélioration des publications relatives au projet de budget, au budget et aux comptes.

2000 Tenue, clôture et publication des comptes

- 2100 Obtenir des services un meilleur traitement des factures fournisseurs afin de bénéficier des escomptes proposés, et le remplacement des personnes chargées de cette tâche en cas d'absence.
- 2200 Affiner la gestion des paiements aux fournisseurs afin de minimiser les situations de trésorerie négatives en respectant les échéances.
- 2300 Coordonner en collaboration avec le contrôle de gestion, le traitement des virements correctifs d'écritures (analytiques et comptables).
- 2400 Procéder au bouclage des crédits d'investissement terminés.
- 2500 Sensibiliser les services sur l'importance du respect des délais pour la remise des documents et informations lors de la clôture annuelle.
- 2600 Définir les normes de sécurité minimale et analyser, en collaboration avec le Centre de compétence SAP, s'il est possible d'améliorer les niveaux de sécurité dans les différents modules.

3000 Formation, assistance, instructions

- 3100 Continuer la formation ciblée sur SAP par service, selon les besoins effectifs.
- 3200 Compléter la formation ciblée sur SAP par un cours de comptabilité en fonction des besoins et des faiblesses constatées dans chaque service.
 - Introduire une partie « processus budgétaire » afin d'améliorer la compréhension de cette phase du cycle financier dans les services.
 - Émettre périodiquement les instructions nécessaires à tous les services.
 - Participer à la mise à jour et au maintien de la base de connaissances REPAIR, pour la partie métier.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

OBJECTIF 2007

Comme par le passé la Gérance immobilière municipale (GIM) poursuivra ses activités à forte connotation sociale notamment en développant la connaissance individualisée de ses locataires et demandeurs.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève, la GIM devra mettre en œuvre toutes les mesures qui en découlent.

Le projet de partage des données d'informations entre les Services de l'énergie et des bâtiments permettra en 2007 une meilleure maîtrise des processus tant au niveau financier que technique.

1000 Gestion et entretien des immeubles

- 1100.10 Fractionnement du budget global attribué à l'entretien des immeubles dans les comptes de gestion par bâtiment.
- 1100.20 Encourager les locataires à payer leur loyer par le système LSV.
- 1100.30 Revoir, en collaboration avec les services techniques, la répartition des commandes et du contrôle des factures relatives aux immeubles locatifs.
- 1200.10 Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève, négocier avec les locataires les nouveaux baux à loyer, en fonction des échéances.
- 1200.20 Développer les zones d'information (tableaux d'affichage) dans les immeubles.
- 1200.30 Promouvoir une politique dynamique et raisonnée d'entretien du patrimoine financier de la Ville de Genève.
- 1300.10 Dispenser une formation aux conciergeries professionnelles afin de pouvoir développer les contacts de proximité de qualité avec les locataires et poursuivre la formation sur le plan technique.
- 1300.20 Systématiser la délégation des états des lieux et les remises des clés aux conciergeries professionnelles.

- 1300.30 Mise en place de nouvelles procédures assurant une coordination optimale entre la GIM et les Services de l'énergie et des bâtiments (cf. objectif 1003.0).
- 1400.10 Maîtriser les coûts d'exploitation par une politique d'entretien propre à chaque situation définie en collaboration avec le Service des bâtiments.
- 1400.15 Sensibiliser les locataires sur les risques découlant de dépôts sauvages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments et agir promptement contre tout affichage non autorisé.
- 1400.20 Vérifier la fiabilité des analyses de rendement des immeubles et proposer des solutions permettant l'amélioration des rendements.
- 1400.30 Achèvement la migration des baux à ferme non agricole vers des baux paritaires ou commerciaux.
- 1400.35 Intensifier les relations transversales avec le Service social de la Ville de Genève afin d'éviter certaines procédures judiciaires.
- 1400.40 Anticiper la prise de contact pré judiciaire avec les locataires en retard de paiement.
- 1400.45 Adapter les prestations en fonction de la nature des manifestations.
- 1400.50 Adapter le montant des acomptes en fonction des nécessités et de l'évolution du prix des énergies.
- 1400.55 Promouvoir des plans financiers de rénovation supportables économiquement.
- 1500.10 Finaliser la mise en place de la gestion des locaux occupés par l'Administration municipale en centralisant la documentation relative aux locations auprès des tiers.

2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève

- 2100.10 Rechercher toute possibilité de rationaliser la gestion des demandes de logements avec des organismes publics.
- 2100.20 Elaboration d'un canevas des entretiens et formation de nouveaux col-laborateurs et collaboratrices à cette tâche.
- 2100.30 Développer un tableau de suivi des attributions de logement.
- 2200.10 Mesurer périodiquement l'aide personnalisée octroyée par immeuble et en vérifier l'adéquation avec les dispositions réglementaires.
- 2300.10 Mesurer le coût annuel par immeuble de l'aide sociale indirecte.
- 2300.20 Assurer la mise à jour des loyers telle que validée par les instances com-pétentes du propriétaire.
- 2300.30 Appliquer les gratuités et rabais selon les dispositions réglementaires.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

Taxe professionnelle

OBJECTIF 2007

Veiller au suivi constant de la tenue du rôle des contribuables; appliquer rigoureusement et uniformément les principes de taxation définis tant par la loi que par la jurisprudence; entretenir de bons rapports avec les contribuables et leurs mandataires; défendre la pérennité de la taxe professionnelle.

1000 Appliquer les dispositions légales relatives à la taxe professionnelle communale (Articles 301 à 318 C LCP)

1100 Procéder aux recensements particuliers de certains groupes professionnels et renforcer le contrôle systématique sur le terrain.

1200 Parfaire le contrôle qualitatif de l'ensemble des tâches dévolues à la Section taxation.

1300 Élaborer les procédures liées au traitement des actes de défaut de biens et initier leur recouvrement.

1400 Diminuer le nombre de réclamations justifiées par le biais d'une intensification des contrôles de la Section taxation.

1500 Poursuivre la révision des coefficients des différents groupes professionnels et formuler des propositions de restructuration des catégories professionnelles au regard de l'évolution de l'économie locale.

1600 Développer le contact avec l'ensemble des communes genevoises afin d'assurer une application uniforme de la loi.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Administration générale

Direction de l'administration générale

OBJECTIF 2007

La Direction de l'administration générale (DAG) supervise les activités du Contrôle de gestion, du Service des achats et de la Direction des systèmes d'information (DSI). Elle contribue à la coordination inter-départementale et apporte son soutien au Conseiller administratif chargé du Département municipal des finances et de l'administration générale.

Elle participe aux auditions des commissions spécialisées du CM et suit les objets la concernant.

Au niveau des relations externes, la DAG représente la Ville de Genève dans divers organismes.

Pour l'année 2007, l'objectif majeur consistera à revoir l'organisation de l'administration générale, en fonction de l'évolution des besoins et en prenant en compte le départ à la retraite du chef du Service des achats à la fin de l'année. En matière de contrôle de gestion, l'objectif majeur consistera à contribuer à l'amélioration de la connaissance des coûts de l'activité municipale en renforçant la cohérence et la transversalité des pratiques de gestion. Dans cette perspective, et pour répondre au besoin croissant en matière d'information de gestion, un accent sera porté sur le renforcement des outils d'analyse permettant notamment le suivi financier des grandes manifestations transversales organisées par la Ville de Genève.

1000 Direction et coordination

1100 à 1400

Pour soutenir une action coordonnée des départements et des services :

- effectuer des analyses et assurer des prestations de conseil en matière de marchés publics de fournitures et services.

2000 Contrôle de gestion

2100 à 2200

Pour renforcer la transversalité inter-départementale, ainsi que pour garantir la qualité de l'information de gestion et les délais de production de celle-ci :

- renforcer le rôle de coordination du Contrôle de gestion par l'animation de séances périodiques et par un support continu aux services, notamment par des actions de formation.

2300 à 2600

Pour améliorer la connaissance du coût des activités de l'Administration municipale :

- poursuivre le déploiement d'outils de gestion (comptabilité analytique par prestations, suivi des grandes manifestations, tableaux de bords et états analytiques),
- étendre le champ d'analyse sur la base d'études ponctuelles (en fonction des ressources disponibles).

2700

Pour garantir la qualité des données de gestion issues du progiciel SAP :

- participer activement aux boucllements périodiques du Service la comptabilité générale,
- fournir aux services l'appui nécessaire pour une utilisation optimale du module analytique de SAP.

3000 Relations externes

3100 à 3200

Pour coordonner l'utilisation des infrastructures de télécommunication existantes et soutenir leur développement sur le territoire genevois :

- représenter la Ville de Genève au sein du Comité de coordination des infrastructures de télécommunication (SIDIT) réunissant l'Etat de Genève, l'Association des communes genevoises et les Services Industriels de Genève.

Pour coordonner le développement du système d'information du territoire de la Ville (SITV) :

- représenter la Ville de Genève au Comité directeur du système d'information du territoire genevois (SITG).

Pour contribuer à une veille technologique permanente :

- représenter la Ville de Genève au partenariat de l'Observatoire technologique de l'Etat de Genève.

9000 Gestion du service

9100

Pour favoriser la synergie entre les entités rattachées à l'Administration générale :

- reconstruire l'organisation d'actions de formation réunissant les responsables hiérarchiques.

VARIATION DE PERSONNEL

Régularisation du transfert de deux postes, soit :

- 1) + 100% de poste d'adjoint-e de direction du Service des achats, transformé en un poste de juriste (marchés publics) et transféré à la DAG.
- 2) - 100% de poste de contrôleur ou contrôleur de gestion de la DAG, transformé en un poste de conceptrice ou concepteur de systèmes de communication et transféré à la DSI.

Pour leur dernière année d'apprentissage, la DAG assurera l'encadrement des deux apprenties employées de commerce. Elle prévoit également d'accueillir des stagiaires en contrôle des gestion.

VARIATION DE LOCAUX

Recherche de solutions permettant un regroupement des entités rattachées à l'administration générale.

AGENDA 21

Pour limiter les impacts négatifs sur l'écosystème :

- coordonner les actions transversales des services de la DAG en matière de développement durable.

Division de l'administration générale

Achats et impression

OBJECTIF 2007

Le Service des achats prospecte et étudie les marchés. En fonction des dispositions légales et lorsque cela est opportun, il lance des appels d'offres. Il fournit à l'ensemble des services des prestations de fournitures ou services, afin de faciliter leur fonctionnement. Il conclut des contrats ou effectue des achats dans l'intérêt socio-économique de l'Administration municipale. Dans son domaine de compétence, il conseille et assiste les services dans les différents actes d'achat. Il les informe des diverses sources d'approvisionnement possibles et des conditions financières négociées avec les fournisseurs. Il édite et publie des informations, en offset ou en numérique, soit par ses propres moyens, soit en les sous-traitant auprès de tiers. Il réalise des impressions numériques en masse de documents administratifs, des travaux de reprographie et de mise sous pli automatique pour le compte des services. Pour l'année 2007, l'objectif majeur consistera à analyser l'opportunité d'étendre l'externalisation de travaux d'impression.

1000 Gestion achats, contrats et approvisionnement

1100 à 1600

- Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable :
 - acquérir des véhicules et engins spécifiques en appliquant les conclusions de l'étude de l'Université de Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (respect de la Déclaration de Florence),
 - finaliser la gestion des stocks en s'appuyant sur la solution offerte avec le progiciel SAP.
- Pour obtenir le meilleur rapport coût/qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable :
 - terminer l'adjudication des lots relatifs aux contrats de nettoyage des bâtiments dans le cadre des marchés publics,
 - à la suite d'un appel d'offres en marchés publics, mettre en œuvre les nouveaux appareils multifonctions de reproduction.

2000 Polygraphie et logistique

2100 à 2300

- Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable :
 - analyser l'opportunité d'étendre l'externalisation de travaux d'impression,
 - éliminer l'utilisation de produits polluants dans le processus de création de documents en offset,
 - mettre en œuvre un contrôle de qualité couvrant toutes les étapes du processus d'impression, de l'élaboration de la requête à la livraison du produit fini.

3000 Information et communication

- 3100 Pour répondre aux exigences légales et obtenir le meilleur rapport coût/qualité selon les critères fixés :
- participer à la formation et à l'information des services de l'Administration municipale, en matière d'achats et de marchés publics relatifs aux fournitures et services.

9000 Gestion du service

- 9100 Pour optimiser le fonctionnement du Service des achats et ses prestations :
- promouvoir la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs en planifiant au minimum un cours annuel pour chacun-e.

VARIATION DE PERSONNEL

Régularisation du transfert de deux postes, soit :

- 1) - 100% de poste d'adjoint-e de direction du Service des achats, transformé en un poste de juriste (marchés publics) et transféré à la Direction de l'Administration générale (DAG),
- 2) + 50% de poste de secrétaire de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) transféré au Service des achats.

Le Service des achats prévoit d'assurer la formation d'une apprentie employée de commerce ou d'un apprenti employé de commerce.

VARIATION DE LOCAUX

Restitution d'un local sis au 3ème étage du chemin Château-Blach 19 (72 m2), ainsi que d'un dépôt à la rue des Minoteries (205 m²), au profit d'un nouveau local au rez-de-chaussée du chemin Château-Blach 19 (154 m²).

AGENDA 21

Pour limiter les impacts négatifs sur l'écosystème :

- éliminer l'utilisation de produits polluants dans le processus de création de documents en offset,
- prendre en compte l'évolution du marché et adapter la politique d'achats du mobilier et des consommables, en intégrant des critères écologiques, ergonomiques et de durabilité,
- appliquer les conclusions de l'étude de l'Université de Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (respect de la Déclaration de Florence) relatives à l'introduction de véhicules propres,
- poursuivre l'utilisation du papier recyclé, ainsi que le recyclage systématique des cartouches de toner équipant les imprimantes et appareils de reproduction.

Division de l'administration générale

Direction des systèmes d'information

OBJECTIF 2007

La Direction des systèmes d'information (DSI) élabore et la met en œuvre, la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs.

La DSI conseille les services de l'Administration municipale dans les domaines de la logistique et des soumissions publiques en matière de fournitures et de services.

Par une veille organisationnelle et technologique permanente, elle anticipe l'avenir.

Pour l'année 2007, le défi majeur consistera à faire face à la demande sans cesse croissante des autorités politiques et de l'Administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication, ceci sans ressources supplémentaires.

1000 Direction et administration

- 1100 Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève:
- proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication.
 - Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication:
 - proposer aux autorités une stratégie de déploiement de logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration municipale.
 - Pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'exécution budgétaire: en collaboration avec la Direction des finances et le Service de la comptabilité générale, supprimer, au sein de SAP, le cloisonnement comptable entre les services (accès en lecture à l'ensemble des pièces).

2000 Exploitation

2100 à 2300

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève:

- participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations:
- déployer au sein de l'Administration municipale les infrastructures informatiques et de télécommunication prévus sur les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

3000 Microinformatique

3100 à 3200

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève:

- participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
- Pour doter les Conseillers et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat:
- renouveler les équipements microinformatiques mis à disposition.
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations:
- déployer au sein de l'Administration municipale les équipements microinformatiques prévus sur les PIQ.

4000 Développement

- 4100
- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :
 - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
 - Pour doter les Conseillères et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat :
 - refondre le système d'information mis à disposition (IntraGM).
 - Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations :
 - déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les PIQ.

VARIATION DE PERSONNEL

Régularisation du transfert de deux postes, soit :

- 1) - 50% de poste de secrétaire de la DSI transféré au Service des achats,
- 2) + 100% de poste de contrôleur ou contrôleur de gestion de la Direction de l'administration générale (DAG), transformé en un poste de conceptrice ou concepteur de systèmes de communication et transféré à la DSI.

En raison des contraintes budgétaires, la DSI est toujours dans l'attente de l'obtention de deux postes pour les affecter à la sécurité de l'information et de la communication à l'échelle de l'Administration municipale.

La DSI prévoit d'assurer la formation d'une apprentie informaticienne ou d'un apprenti informaticien, ainsi que de stagiaires en informatique.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème :

- reconduire la récupération des équipements informatiques obsolètes et rechercher des solutions de réutilisation, notamment par la dotation de matériel à des institutions humanitaires ou œuvrant dans le domaine de l'aide sociale,
- continuer le déploiement de la gestion électronique de documents (GED), du courrier électronique et des outils de pilotage informatiques,
- poursuivre l'optimisation de l'utilisation des imprimantes (diminution du ratio : nombre d'imprimantes / nombre de stations de travail).

**AMÉNAGEMENT,
CONSTRUCTIONS ET
VOIRIE**

Qualité de vie et nouveaux logements

La qualité de vie dans les quartiers passe par un changement des mentalités et des comportements. En particulier, la modulation du trafic des véhicules motorisés individuels, le recours accru de chacune et de chacun à la marche à pied, au vélo et aux transports publics sont indispensables à assurer sur les espaces publics des rapports sereins et humains en réduisant le stress, le bruit et la pollution de l'air.

La crise du logement, de manière aiguë, est maintenant de retour depuis quatre ans en tout cas. Certes, le périmètre de la Ville de Genève est déjà très construit et la densité des bâtiments, des habitants et des places de travail y est nettement plus élevée que dans les autres villes de Suisse. Toutefois, dans certains secteurs (zones de développement) et sur certaines parcelles, des possibilités de construction de logements existent et doivent être exploitées en donnant la priorité à la construction de logements sociaux. La Ville de Genève doit donc intensifier ses efforts afin de faciliter la création de nouveaux logements en collaboration avec le canton.

En particulier, la politique d'acquisition foncière (dans des secteurs prioritaires) doit être poursuivie avec détermination. Les projets de construction de logements sociaux sur des parcelles en mains de la Ville doivent être élaborés avec diligence, mais avec un grand souci de qualité, en étant conscient qu'une longue période est inévitable entre la décision de construire et la réalisation des bâtiments.

En collaboration avec les services de l'État, le département souhaite améliorer la qualité de l'air. Différentes actions doivent être mises en œuvre visant à l'assainissement de l'air et à la diminution des énergies non renouvelables dans les bâtiments et en matière de mobilité. Il s'agit de développer des projets d'assainissement localisés dans les quartiers où les valeurs limites d'immissions fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air ne sont pas respectées.

En collaboration avec les services de l'État, le département souhaite notamment jeter les bases d'une politique permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, qui attirent de manière tout à fait excessive en ville le trafic automobile pendulaire.

La sécurité des personnes, la préservation de leur santé et de leur intégrité physique doivent rester des objectifs essentiels dans tous les domaines d'activité du département. En particulier, dans une situation budgétaire qui impose des choix, les rénovations de bâtiments locaux doivent en priorité porter sur les problèmes de salubrité et de sécurité (notamment en relation avec les risques d'incendie). Tant sur le domaine public que dans les bâtiments, une priorité doit être donnée à des mesures de protection des personnes les plus exposées aux risques : les enfants, les personnes âgées et les invalides.

S'il est vrai que des progrès très importants ont été accomplis en matière de propriété des espaces publics, les efforts ne doivent pas se relâcher. Une approche qualitative de cette question en relation avec les lieux, les périodes et les événements, qui suscite des excès de déchets sur les voies publiques, est déjà initiée et peut être encore améliorée. Par exemple, une attention prioritaire doit être donnée au nettoyage des interfaces des transports publics et des stations de trams ou des bus particulièrement fréquentés.

Direction et secrétariat du département

Objectif 2007

La Direction entend poursuivre et finaliser le processus d'évolution de l'organisation du Département selon les trois axes qui ont été déterminés (réorganisation structurelle, administrative et fonctionnelle), dans la perspective de répondre au mieux aux options politiques et aux objectifs opérationnels définis par le Conseiller administratif délégué.

1000 Direction et coordination

- 1100 Renforcer les activités de soutien et de conseils au Magistrat, notamment pour la mise en place d'un mode de communication et d'information plus performant et plus direct.
- 1200 Poursuivre la mise en place et la coordination de la nouvelle organisation du département, dans une vision stratégique et prospective, en collaboration avec l'administrateur du département.
- 1300 Intensifier la collaboration inter-départementale, notamment en ce qui concerne la définition et la planification des investissements en relation avec la nouvelle application de gestion du Programme financier des investissements (PFI), ainsi que dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

2000 Aménagement, constructions et voirie

- 2100 Veiller au respect et au développement, par les services, des objectifs généraux définis pour 2007, à savoir:
 - poursuivre une politique d'acquisition foncière ciblée et en relation prioritaire avec la construction de logements sociaux, dans des secteurs disposant de perspectives de développement,
 - renforcer la collaboration avec l'Etat de Genève en relation avec les projets nécessitant une mise en œuvre coordonnée, notamment dans le but d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux objectifs définis par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB),
 - engager les services à prendre des mesures concrètes afin de veiller à la sécurité des personnes, à la préservation de leur santé et de leur intégrité physique, tant sur le domaine public que dans les bâtiments,
 - veiller à la poursuite des actions engagées en matière de propreté de l'espace public,
 - encourager la poursuite et l'amélioration des stratégies d'entretien et de renouvellement du patrimoine construit et du domaine public de la Ville de Genève.
- 2200 Renforcer et mettre à disposition de l'ensemble des services du département les activités d'assistance et de conseils développés sous la responsabilité de la Direction du département.
- 2300 Poursuivre le développement et l'intégration d'une dimension analytique au sein des services et au niveau de la Direction du département, dans le but d'obtenir une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement.
- 2400 Poursuivre et finaliser, en collaboration avec l'administrateur, la mise en œuvre des procédures unifiées en matière de marchés publics et d'attribution de mandats.
- 2500 Poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de diminuer l'absentéisme et d'en maîtriser les différents paramètres.

3000 Relations externes

- 3100 Améliorer et rendre plus efficaces les relations et la coordination avec les partenaires institutionnels dans le cadre de l'élaboration et du suivi des grands projets.
- 3200 Poursuivre et intensifier le développement de campagnes de communication et d'information publiques afin de soutenir l'action du département et des différents services.
- 3300 Poursuivre et intensifier les relations avec les groupes de représentation et associations professionnelles en lien avec les différentes activités du département.
Appuyer les services dans leurs démarches participatives et de concertations avec les associations d'habitantes.
- 3400 Représenter le Département et la Ville de Genève dans le cadre de manifestations officielles en relation avec les missions du département.

VARIATION DE PERSONNEL

Transfert de deux postes : l'un au Service voirie - ville propre, l'autre au Service des bâtiments.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

Conservation du patrimoine architectural

Objectif 2007

Répondre d'une manière efficace à la demande croissante de documents et conseils. Poursuivre la mise à jour des instruments de connaissance, notamment l'index bibliographique. Assurer le suivi des projets et chantiers sur les immeubles protégés. Développer la transmission des connaissances en formant des stagiaires et en sensibilisant les collaborateurs et les collaborateurs des services agissant sur les bâtiments de la Ville de Genève.

1000 Conseil

1100 Fournir les bases documentaires et les études historiques aux services chargés de la maîtrise d'ouvrage.

Assurer les prestations de conseil dans le cadre des chantiers.

1200 Préparer les arguments pour les préavis relatifs aux questions de protection du patrimoine.

1300 À la demande fournir les conseils utiles dans le cas des prestations servies à des tiers par la Ville de Genève.

2000 Recherche

2100 Produire et commander les études historiques, en les publiant sous une forme permettant un accès aisé.

2200 Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en adaptant sa forme.

2300 Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux projets ou chantiers en cours.

2400 Poursuivre la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève, en version informatisée.

3000 Relations extérieures

3100 Représenter la Ville de Genève auprès de la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS), d'une part, au sein de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.

3200 Organiser les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2007.

Fournir les éléments nécessaires aux actions de communication menées par le département.

9000 Gestion du service

9100 Poursuivre l'effort entrepris en vue d'assurer une meilleure gestion des archives du service et développer la formation du personnel.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

La nature des missions du service s'inscrit de fait en cohérence avec les principes énoncés par l'Agenda 21.

Information et communication

Objectif 2007

Au niveau de l'information et de la communication, l'accent portera sur la promotion et la coordination des différentes actions menées par le département.

1000 Information, communication et documentation

1100 Promouvoir, auprès de la population, les projets du département par le biais de différents supports d'information et communication, tels que le périodique d'information, le site Internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.

1100.02 Participer activement aux projets d'aménagement de la Ville de Genève en terme d'information et de communication auprès des acteurs de la population concernés.

1200.01 Coordonner, de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

1200.02 Gérer et promouvoir les supports de la Ville de Genève et du département (« Vivre à Genève », périodique d'information, site Internet, etc.). Faire évoluer le site Internet du Département, en collaboration avec les différents services.

1300 Coordonner et promouvoir des moyens de communication en vue d'une information de proximité (arcade d'information au Pont de la Machine, bâtiment d'exposition au 12 quai du Rhône, panneaux d'affichage dans les quartiers, autres lieux).

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

Domaine de l'organisation urbaine **Opérations foncières**

Objectif 2007	Conformément aux objectifs du CA, le service va poursuivre la politique d'acquisition foncière mise en place en vue de répondre à l'intérêt général en matière de mise à disposition de logements à caractères sociaux et d'aménagements favorisant la mobilité douce.	VARIATION DE PERSONNEL
1000 Opérations foncières	1100.01 Poursuivre la politique d'acquisition et de mise à disposition de terrains en vue de permettre la concrétisation de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics. 1100.02 Participer activement aux projets stratégiques d'aménagement de la Ville de Genève dans le domaine foncier (Périmètres d'aménagement coordonné (PAC) des Eaux-Vives, parcelle du Foyer de Sécheron, parcelle ex 31G - rue du Stand, boulevard St Georges). 1100.03 Garantir la création de cheminements piétonniers dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire et/ou par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés. 1100.04 Gérer le crédit d'investissement de CHF 2,5 mils destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève (arrêté N° 448) et en assurer sa promotion.	VARIATION DE LOCAUX
		AGENDA 21

Domaine de l'organisation urbaine Urbanisme

Objectif 2007

Orienter les trois missions du service en lien avec les projets prioritaires, tels que le Plan directeur communal, le plan du quartier des Eaux-vives (CEVA).

1000 Evaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population

- 1100.01 Actualiser MémoCité et rénover son site Internet.
- 1100.02 Réorienter le développement de la base de données « UrbaSit » en fonction des nouvelles demandes de la Direction (synthèse des préavis, meilleure transversalité).
- 1100.03 Établir un tableau de bord sur la production réelle des logements sur le territoire communal (poursuite d'un objectif annoncé en 2006) et compléter ce tableau par des indicateurs évolutifs de densité.
- 1100.04 Digitaliser et modéliser les plans localisés de quartier en force sur le territoire de la Ville de Genève (STG).

2000 Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable

- 2100.01 Préciser les conditions d'utilisation des cours pour le préavis communal sur les requêtes en autorisation de construire et évaluer les adaptations légales à envisager.
- 2200.01 Développer les contenus et l'organisation du plan directeur communal en faisant émerger d'une part, une première série d'informations vers le public, et d'autre part, une première liste d'information proposition vers le CM.
- 2200.02 Élaborer une stratégie de mise en œuvre d'une reconversion potentielle de certaines zones industrielles de la Ville de Genève (Acacias, Rosemont) et évaluer les adaptations légales à envisager.
- 2200.03 Assurer l'encadrement technique en vue d'une validation politique du plan directeur de quartier « Gare des Eaux-vives » (CEVA) et de la préparation des projets de plans d'affectation.
- 2200.04 Intégrer les objectifs d'aménagement dans la démarche du plan lumineux, de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

- 2300.01 Assurer la mise au point du futur projet de plan localisé de quartier « Allières ».
- 2300.02 Activer les bases d'une modification du plan localisé de quartier en vigueur « anciens terrains des Services Industriels de Genève » en lien avec les travaux de dépollution.
- 2300.03 Assurer à la mise au point du futur projet de plan localisé de quartier « Rieu-Malagnou » et la mise en œuvre d'une opération de logements sociaux (HBM).

3000 Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire

- 3300.01 Finaliser le concept de publication pour le recueil des promenades (parution prévue en 2008).
- 3300.02 Contribuer au lancement de la collection des petits plans piétons (poursuite d'un objectif annoncé en 2006).

9000 Gestion du service

- 9100.01 Élaborer une base de données en réseau répertoriant les présentations « Powerpoint » réalisées par le service.

VARIATION DE PERSONNEL

Stabilisation des 14,7 postes répartis entre 20 collaborateurs et collaboratrices.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Contribution active dans le cadre des projets d'aménagement et plus particulièrement du plan directeur communal.

Domaine de l'organisation urbaine Mobilité

Objectif 2007

Poursuivre le développement de mesures visant à améliorer la sécurité des mobilités douces en mettant l'accent plus particulièrement sur les personnes les plus exposées aux risques (les enfants, les personnes âgées et les invalides). Poursuivre la mise au point de programmes d'assainissement du bruit routier en coordination avec des projets localisés visant à respecter les valeurs fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAr). Finaliser le volet « transports » du plan directeur communal. Mener une réflexion sur les outils permettant de mieux gérer le stationnement sur les parcelles privées afin de limiter le trafic pendulaire. Améliorer l'information au public des projets menés par le Service de la mobilité.

1000 Orientations,

- 1100 Améliorer l'évaluation des activités du service.
- 1200 Développer des projets d'aménagement conformes à la hiérarchie du réseau routier et du plan directeur des transports publics 07-10.
- 1300 Poursuivre l'étude de programmes d'assainissement selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Poursuivre le développement de projets d'assainissements localisés avec l'Etat de Genève pour répondre aux exigences fixées par l'OPAr. Poursuivre la réflexion sur le fonctionnement du réseau routier en adéquation avec les obligations légales liées à la mise en œuvre de ces programmes environnementaux.
- 1400 Mettre au point le volet « transports » du plan directeur communal. En fonction de la demande, développer de nouveaux plans sectoriels dans les quartiers, afin d'améliorer la sécurité des personnes les plus exposées. Développer des outils permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, afin de limiter l'usage pendulaire et améliorer leur disponibilité pour les habitants-e-s.

2000 Coordination et conseil

- 2100 Mise à jour des bases de données relatives à la mobilité douce, aux personnes à mobilité réduite, relevés de vitesses, de stationnement, etc.
- 2200 Poursuivre une bonne coordination des procédures techniques et administratives avec les services municipaux et de l'Etat de Genève afin d'assurer une mise en œuvre dans les délais des projets menés ou suivis par le service. Mise à l'enquête des projets d'arrêtés de circulation préparés par l'Office cantonal de la mobilité.
- 2300 Poursuivre le travail d'expertise mené dans le cadre des projets de modification du trafic et d'amélioration des déplacements des mobilités douces, de façon à apporter des réponses adaptées à la problématique tenant compte de l'environnement dans lequel elles seront appliquées. Poursuivre le conseil à la présidence, aux autres services et départements pour tout ce qui concerne les questions de mobilité. Représenter la Ville de Genève dans les instances cantonales, régionales, nationales et internationales traitant de la mobilité.
- 2400 Renforcer le processus d'information relatif aux différents projets d'aménagement menés en concertation dans les quartiers afin d'en améliorer la compréhension par les habitant-e-s.

3000 Organisation des modes de déplacements

- 3100 Le service poursuivra le développement du réseau cyclable, la modification du trafic et les mesures de sécurité en faveur des personnes les plus exposées aux risques, en répondant prioritairement aux demandes qui sont issues de groupes de concertation dans les quartiers. Le service poursuivra son appui aux Transports publics genevois (TPG) pour adapter l'infrastructure routière à l'amélioration de la progression des lignes de transport public et au développement du réseau.

4000 Appui à l'aménagement des espaces publics

4100 Poursuivre l'assistance aux services opérationnels chargés d'établir des projets d'aménagement de l'espace public en mettant l'accent tant sur la sécurité que sur la qualité de l'air (OPAIR) et la réduction du bruit (OPB).

5000 Promotion de l'écomobilité

5100 Organisation de la « Semaine de la mobilité » et sa coordination au niveau cantonal. Organisation des « Samedis du vélo » et publication de nouveaux « Vélos tours » pour promouvoir l'utilisation de ce moyen de transport en ville. Campagnes de sensibilisation lors de manifestations diverses (Journées du développement durable. La ville est à vous, fêtes de quartier, forums et conférences, etc.). Développement de nouvelles campagnes prophylactiques en faveur de l'écomobilité, en partenariat avec les instances cantonales et régionales.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Le service, par sa mission principale de promotion de l'écomobilité, est au cœur des thèmes forts du développement durable. Au travers des aménagements réalisés, ainsi que des actions de sensibilisation, le service cherche à modifier les comportements modaux en faveur d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement. L'amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyennes et citoyens est au centre de ses objectifs.

Domaine des constructions Architecture

Objectif 2007

Poursuivre en collaboration avec les services du domaine des constructions (Service de l'énergie et des bâtiments) l'analyse et la définition des priorités du patrimoine dont il a la charge.

1000 Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève

1010 Pour toute opération de construction, élaboration d'un programme détaillé avec les utilisateurs et utilisateurs, contrôle de faisabilité architecturale, évaluation qualitative et écologique, analyse économique et comparative, choix et réajustement pour validation et démarrage de l'opération. Coordination avec les autres services concernés.

1050 Établissement en concertation avec les services du domaine des constructions (Services de l'énergie et des bâtiments) du diagnostic de l'état du patrimoine immobilier aboutissant à une liste des opérations prioritaires et à une stratégie planifiée des interventions de rénovation et d'entretien.
Mise à jour permanente du Programme Financier des Investissements (PFI) en fonction de la stratégie développée pour les rénovations et les constructions neuves.

Boucler des opérations de construction terminées.
Mise en adéquation du nombre d'opérations de construction avec les ressources humaines à disposition.

Pour chaque opération de rénovation, élaboration d'une synthèse, réunissant les données de la conservation du patrimoine et des politiques énergétiques, pondérée avec les mesures d'économie préconisées.

Intégration dans tous les programmes de construction des mesures visant à faire des économies d'énergie en intégrant le mieux possible les critères de développement durable, gestion de l'eau, choix des matériaux, etc.

Participation à la planification des rénovations et constructions scolaires avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service d'urbanisme.

1080 Participation à la mise en place de la base de données sur les coûts de construction pour les rénovations et les constructions neuves. Analyse critique de ces bases et adaptation aux besoins du service. Application de ces données et mise en place de mesures correctives pour les opérations de construction avec les tiers mandataires.
Mise en place de tableaux de bord financiers relatifs au suivi des opérations de construction.

1120 Intégration des habitant-e-s et des associations de quartier à l'élaboration des programmes et participation de ces derniers et dernières dans les jurys de concours.
Séances d'information à la population sur les projets en cours, organisation de journées « portes ouvertes » à la fin des opérations de construction.

Mise en place et conduite d'un projet de rénovation à la rue de l'Industrie pour du logement associatif en intégrant les habitant-e-s à travers un processus participatif.

Participation avec La Cigüe, les associations de quartier et le Musée Voltaire, à un projet de rénovation commun pour le Clos Voltaire à la rue de Lyon, pour du logement étudiant et des locaux polyvalents.

2000 Établir les préavis architecturaux

2010 Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, visite sur place, expertise de l'objet soumis, rédaction et validation des préavis, concertation et synthèse avec les autres services concernés.

VARIATION DE PERSONNEL

Effectif identique à 2006. Deux départs à la retraite prévus courant 2007.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Domaine des constructions Bâtiments

Objectif 2007

Le Service des bâtiments consolidera la mise en place d'outils de prévision et de planification des travaux d'entretien au moyen d'applications informatiques spécifiques et de moyens de diagnostic. L'objectif majeur reste une bonne planification des travaux prévisibles en coordination et à satisfaction des demandeurs et demandeurs.

1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier

1100 Consolidation de la stratégie du travail d'entretien en pleine coordination avec les services demandeurs, en fonction de critères de priorité, de coûts et de ressources humaines.

Amélioration des conditions de collaboration avec la Gérance immobilière municipale (GIM) dont les collaboratrices et collaborateurs assurent les premiers contacts avec les locataires. La répartition idéale des compétences permettrait de dégager le temps nécessaire à la mise en place de stratégie, planification, estimation des coûts, suivi de chantier. Maîtrise des choix des travaux, des coûts, ainsi que des délais.

1200 Participer et appuyer les demandes des divers utilisateurs et utilisatrices internes de la Ville de Genève dans les domaines de la conception et de la mise au point des cahiers des charges.

Vérification de la faisabilité technique et financière, en fonction de l'avant-projet approuvé par le service bénéficiaire, afin d'assurer un cheminement décisionnel cohérent jusqu'à la réception des locaux par le service utilisateur.

Suivi et planification des travaux d'entretien à l'aide de tableaux de bords mis en œuvre en 2006.

1300 Suivi en ligne des informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation mis à disposition.

Préparation au stade informatisé, en temps réel, de ces informations, afin que toutes les personnes intéressées et habilitées puissent à tout moment consulter une fiche de diagnostic sommaire d'un immeuble. Répondre aux attentes et besoins du Comité d'attribution immobilière (COATRIM) en optimisant le fonctionnement du bureau d'études.

1400

1900 Gestion et application du concept de sécurité sur la base des normes cantonales et fédérales en vigueur, ainsi que celles des assurances en fonction d'une échelle de risques analysés.

Contrôle de la réalisation des nouvelles installations, gérer et contrôler les contrats des sociétés privées pour la maintenance des installations techniques de sécurité ou pour la surveillance humaine.

Mise en œuvre, par étape, des plans d'évacuation dans les locaux de la Ville de Genève.

9000 Gestion du service

9100 Renforcement de la synergie entre le Service d'architecture et le Service de l'énergie et mise en commun des connaissances et compétences respectives.

VARIATION DE PERSONNEL

Transfert d'un poste de la Direction du département.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Poursuivre l'application test de la liste des critères retenus pour les projets de construction et de rénovation.

Domaine des constructions Énergie

Objectif 2007

Les objectifs principaux pour l'année 2007 sont :

- Orientation de la politique énergétique municipale vers une diminution de sa dépendance aux énergies non renouvelables pour ses besoins en chauffage.
- Participation au sein du domaine des constructions (Services de l'énergie, des bâtiments et de l'architecture) à la mise en place d'une stratégie d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti.
- Adoption et mise en œuvre d'une stratégie visant à sécuriser les immeubles équipés d'installations de chauffage présentant des risques incendie
- Poursuite de l'évolution engagée en matière d'organisation interne du service, en relation avec l'évolution de l'organisation engagée au sein du département, et plus particulièrement du domaine des constructions. Cette démarche doit aboutir à la clarification des compétences, des modes de collaboration et de coordination avec le Service des bâtiments, en particulier pour ce qui concerne les installations sanitaires, électriques et de sécurité.

1000 Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

- 1100
- Finalisation du processus de réorganisation de la section exploitation, en cohérence avec celle, consolidée, de la direction technique du service; adoption des cahiers des charges définis et stabilisés suite aux derniers départs à la retraite dans la section exploitation.
- 1200
- Développer les capacités d'intervention du personnel d'exploitation afin d'améliorer la répartition de la charge de travail sur l'année.
- Mise en œuvre de la stratégie d'entretien pour l'ensemble des installations de ventilation.
- 1300
- Mise en place d'une stratégie de remplacement du matériel de régulation visant à augmenter le taux de renouvellement.

- 1400
- Élaboration d'une planification sur plusieurs années des renouvellements des chaufferies prenant en considération les enjeux énergétiques et environnementaux (liés en particulier à la qualité de l'air et au cadastre des émissions polluantes).
 - Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAIR) des chaufferies du patrimoine bâti de la Ville de Genève.

2000 Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables

- 2100
- Développement de solutions d'énergies renouvelables pour nos besoins en chauffage en substitution d'énergies fossiles,
 - Développement des concepts énergétiques de site ou de quartier. Cas de Sécheron, des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et des Verriets,
 - Continuer d'augmenter le taux des projets de construction/rénovation à haute performance énergétique, par exemple de type Minergie.
- 2200
- Poursuite des programmes d'actions en matière de gestion durable de l'eau,
 - Mise en œuvre d'actions visant à diminuer les consommations d'électricité municipale,
 - Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti, programme photovoltaïque et fonds associé.
- 2300
- Recherche et mise en œuvre de solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables: bois-énergie avec systèmes de filtration des fumées, géothermie/pompes à chaleur.

2400	Collaboration avec le Service cantonal de l'énergie dans le cadre de la mise en place des objectifs de politiques énergétiques cantonales. Participation active à la mise en place de plans localisés d'assainissement de la qualité de l'air en collaboration avec le Service cantonal de la protection de l'air et les services de l'Etat de Genève concernés par cette problématique. Augmentation des échanges d'information et d'expérience en Suisse Romande.	VARIATION DE PERSONNEL Le Service de l'énergie comprend 29 postes, pas de variation pour 2007.
2500	Poursuite de la valorisation des activités du Service de l'énergie par le biais de publications et du site Internet. Développement de projets à caractère didactique et pédagogique, visant à sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'énergie, à la préservation des ressources naturelles et au développement des énergies renouvelables.	VARIATION DE LOCAUX -
9000	Gestion du service Elaboration en collaboration avec la DSI d'un système d'information intégré, et mise en exploitation d'un outil métier de gestion des coûts et des consommations d'énergie. Gestion du financement de projets par des fonds externes aux budgets Ville de Genève, avec notamment la mise en place d'un système de procédures visant à optimiser les différentes phases de demandes de subvention et d'attribution de fonds (demande, suivi, facturation, encaissement, etc.).	AGENDA 21 -

Espaces publics et voirie

Logistique et technique

Objectif 2007

Poursuite de la restructuration interne du service, notamment par la mise en place d'un outil informatique pour le matériel de fêtes. Assurer des prestations de qualité aussi bien pour les missions internes à l'Administration municipale que celles proposées en externe.

1000 Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'administration, hors SIS

1100.01 Généraliser les interventions préventives sur les véhicules afin d'éviter des immobilisations de longue durée, en revisant systématiquement les pièces d'usure. Adapter sur les véhicules et engins les dernières technologies proposées par les constructeurs, notamment pour les normes antipollution des moteurs. Mettre un accent particulier sur l'encadrement du personnel de l'atelier de mécanique, tout en leur assurant une formation continue aussi bien en interne que par des cours proposés par nos fournisseurs.

1100.02 Mettre en place un planning prévisionnel d'entretien informatisé en fonction des missions de chaque service bénéficiaire des prestations de l'unité de gestion des véhicules. Les véhicules et engins seront immobilisés en fonction de leur utilisation saisonnière. Les arrêts dus à la présentation des véhicules au Service des automobiles et de la navigation (SAN) seront également planifiés et systématisés selon les mêmes critères évoqués ci-dessus.

1100.03 Acquérir de nouveaux véhicules et engins répondant aux meilleures normes environnementales et correspondant à nos missions et prestations, ceci grâce à la mise en place de l'outil informatique d'aide à la décision VEPROMIGT, qui est d'ores et déjà opérationnel et actualisé en permanence.

1100.04 Généraliser la formation à la conduite douce de tous les utilisateurs et utilisatrices de véhicules Ville de Genève.

2000 Soutien logistique aux services de la voirie

2100 Maintenir les prestations actuelles. Analyser le marché en matière d'équipement du personnel afin d'assurer la sécurité au travail de nos collaboratrices et collaborateurs.

2200 Poursuivre l'entretien et la maintenance du matériel utilisé par les Services voirie - ville propre et génie civil. Participer à la campagne de sensibilisation du public dans le but d'accroître la visibilité des activités de Voirie - Ville propre, notamment par l'intégration de la nouvelle ligne graphique sur les engins et véhicules utilisés par ce service.

3000 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Genève

3100.01 Durant l'hiver continuer la fabrication, par nos équipes, de bancs et de tables en remplacement du matériel obsolète.

3100.02 Entreprendre une étude relative aux méthodes de transport et de stockage du matériel de fêtes en vue d'une rationalisation des activités.

3100.03 Accentuer les services de conseils aux organisateurs de manifestations qui ont recours au matériel de fêtes.

3200.01 Définir le coût des prestations d'entretien et de maintenance fournies par catégorie d'éléments (tribuns, fontaines, réparation du matériel, etc.).

3200.02 Mise en place d'une systématique de maintenance et de contrôle des aribus et des WC publics.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Domaine des espaces publics Aménagement urbain

Objectif 2007

L'aménagement de zones à priorité piétonne et des cheminements sera poursuivi. Les mesures d'accompagnement aux infrastructures ferroviaires (tramway, chemin de fer) doivent maintenant être intensifiées afin de respecter les échéances imposées. La réflexion pour un mobilier urbain et une mise en lumière de qualité sera mise en application. La pérennisation des réalisations effectuées nécessite l'amélioration des procédés de maintenance.

1000 Aménagement des espaces publics

1100 En priorité, réalisation des aménagements inclus dans le programme de législation du CA (plaine de l'Alpinalais, quais de la Rade, place de Longemalle).

1200 Participer aux projets complémentaires du réseau de transport collectif : branche de tramway « Onex-Berneux » et traversée du Rhône, plateau de Champel (CEVA), branche de tramway « Grand-Saconnex », par des mesures d'accompagnement.

1300 Mise au point progressive d'un mode de travail commun, allant du projet à la réalisation, intégrant les divers courants artistiques, dans les domaines de l'aménagement, du mobilier et de la mise en lumière.

2000 Éclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève

2100 Maintenance de la base de données et coordination avec son évolution au sein des Services industriels de Genève (SIG).

Utilisation des analyses de l'état des installations pour l'organisation des travaux de remplacement.

2200 Capitalisation des effets de planification en termes de réponses aux questions de l'action sur l'environnement posées par l'Agenda 21.

Application des analyses effectuées dans le cadre de la planification à des cas concrets, afin de les soumettre au Fonds énergie des collectivités publiques et de leur faire la somme au sein de l'Agenda 21.

2300 Concrétisation du « plan lumière ».

Etablissement des projets nécessaires par la restructuration des voiries et des transports collectifs.

Etablissement des projets de mise en lumière de lieux urbains de valeur et en application du « plan lumière ».

2400 Assurer l'offre de qualité d'une prestation obligatoire, attendue par les citoyens, par un travail de qualité du prestataire (SIG).

2500 Amélioration de la mise en lumière des bâtiments, monuments, fontaines, suivant les principes du « plan lumière ».

2600 Innovation dans la communication et la mise en lumière par une prestation éphémère, focalisée sur un thème et un lieu, fédérant les prestations des entités municipales, cantonales et privées.

3000 Design et mobilier urbain

3100 Intensification du programme de mobilier urbain propre à la Ville de Genève, intégrant des principes de véricité des matériaux d'usage adaptés aux divers utilisateurs et utilisatrices (personnes à mobilité réduite, mal et non voyantes), d'insertion aux lieux urbains, de développement durable, de rationalité et de maintenance par les services techniques.

3200 Coordination entre conception, réalisation et maintenance lors de l'établissement des projets de mobilier urbain. Rassemblement des missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance.

3300 Intensification de l'offre d'une unité d'approche dans les domaines territoriaux (plan d'affichage, concept lumière, mobilier urbain), du mobilier urbain (style) et de la communication (signalétique, sites Internet, affichage).

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Par sa relation avec l'espace commun, les populations de Genève et d'ailleurs, les missions de l'aménagement urbain sont en permanence en lien avec cet outil d'approche et appliquées dans les procédures (concertations, essais grandeur nature) et les éléments urbains (bois, métal, appareils d'éclairage, corbeilles à déchets, signalétique piétonne) notamment.

Domaine des espaces publics Génie civil

Objectif 2007

Outre la maintenance courante de l'espace public et du réseau d'assainissement, les objectifs principaux restent la participation aux groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets importants d'aménagement de l'espace public, ainsi que les études techniques permettant la réalisation des travaux.

1000 Études

1100.01 Poursuivre les prospections de l'état de dégradation de l'espace public et assurer les études de remises en état, en coordination avec les groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets d'aménagements nouveaux.

1100.02 Veiller au respect des normes d'accessibilité et de déplacement des personnes à mobilité réduite.

1200 Élaboration de projet d'ouvrages d'art nécessitant un renforcement. Procéder au contrôle périodique des ouvrages.

1300 Effectuer, à raison de 60%, l'établissement du plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales et communales; ledit plan devant être terminé pour fin 2008.

1400 Planifier les interventions d'entretien du marquage routier.

1500 Planifier les interventions en requérant les avis de la Conservation du patrimoine architectural.

1600 Planifier les études visant à l'installation de recyclage et création de nouveaux points d'eau.

2000 Réalisations

2100.01 Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de nouvelles constructions. Assurer systématiquement le contrôle de bienfaisance des travaux exécutés sur le domaine public par des tiers.

2100.02 Poursuivre et intensifier l'accessibilité du domaine public aux personnes à mobilité réduite.

2200 Poursuivre les interventions de remise en état et éventuellement de renforcement ou de limitation de charges des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles charges admises.

2300 Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.

2400 Poursuivre la mise en œuvre de zones 30 km/h, 2ème étape (marquages et aménagements).

2500 Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de rénovation des monuments.

2600 Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.

2700 Procéder aux remplacements et réflexions des barrières en recourant à des moyens internes et externes.

3000 Système d'information du territoire

3100 Poursuivre l'information aux professionnelles et professionnels de la construction intervenant sur l'espace public.

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2006, ce service comprend 87 postes de travail. Aucun changement n'est prévu en 2007.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Le service veille à l'application des principes de l'Agenda 21 lors de l'exécution de travaux.

Domaine de la voirie Voirie-Ville propre

Objectif 2007

L'objectif 2007 en matière de propreté urbaine sera, globalement, d'assurer les missions visant à la propreté du territoire communal sans accroissement de moyens et d'heures supplémentaires. Dès lors, comme l'an précédent, le Service voirie-ville propre s'engage en priorité sur l'ensemble des points sensibles, tels que, par exemple, les quais, les rues Basses, la Vieille-Ville, le périmètre de la gare Comavin, etc.

Quelques actions communes avec d'autres services de l'Administration municipale (le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service agents de sécurité municipaux et le Service des écoles et institutions pour l'enfance) dans les divers domaines de la propreté ou de la collecte des déchets seront poursuivies ou reconduites. D'autres, nouvelles, seront étudiées.

Voirie-Ville propre entend régler la problématique du tri sélectif des déchets dans le cadre des marchands du marché aux puces. Il engagera de nouvelles actions de sensibilisation avec les agents et les agents de sécurité municipaux et informera régulièrement le CA du suivi de l'évolution constatée.

La présence du service sera accrue notamment par la sensibilisation des commerçant-e-s et concierges, actrices et acteurs importants dans le cadre de la propreté des quartiers, en synergie avec les agents et agents de sécurité municipaux.

Dans le courant 2006, un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets devrait être adopté. Toute la problématique des incivilités relatives à la collecte des diverses fractions de déchets y est traitée. Cet outil doit permettre d'affiner la prévention et, dans une certaine mesure, d'activer des actions de repression pour les plus récalcitrants.

Sera aussi traitée, en priorité, toute la problématique de la sortie « prématurée » des résidents dévolus au diverses fractions de déchets, ainsi que celle des objets encombrants.

Dès lors, en matière de salubrité publique, certaines améliorations devraient être perceptibles.

Voirie-Ville propre continuera de promouvoir le tri sélectif des déchets auprès des ménages, ainsi que sur les lieux festifs lors de manifestations.

1000 Collecte des déchets

1100	Réduire la masse des déchets destinés à l'incinération.
1200	Poursuivre les efforts du tri sélectif des déchets dans la perspective d'atteindre et de dépasser 30% de la masse totale des déchets collectés. Poursuivre et terminer l'implantation d'environ 75 sites enroulés, destinés à la récupération du verre usagé et doter ces espaces de réceptiers en surface pour les collectes de l'aluminium, du fer blanc et des piles.
1300	Accroître la récupération sélective des déchets dans la perspective d'atteindre 60% de la masse totale des déchets collectés sur les lieux festifs.
1400	Poursuivre le tri des matières constitutives issues des objets encombrants dans la perspective d'atteindre 70% de tri sélectif de la masse totale de cette fraction collectée.
1500	Poursuivre l'information prodiguée aux habitant-e-s afin de promouvoir les diverses actions visant à sensibiliser le plus grand nombre aux différents tris des déchets valorisables. Mettre en évidence toutes les actions effectuées par le Service voirie-ville propre, afin de les rendre visibles au public.

2000 Nettoyement du domaine public																					
2100	Poursuivre les actions de nettoyage des zones sensibles en fonction des fluctuations saisonnières.																				
2200	Poursuivre la synergie entre Voirie - Ville propre, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service des agents de ville et du domaine public, afin de synchroniser les actions communes de nettoyage et de contrôle pour les rendre plus qualitatives.																				
2300	Poursuivre les actions communes avec l'unité de tri sélectif dans les manifestations et mettre en place une antenne saisonnière visant à intervenir rapidement sur les lieux festifs, en cas de nettoyage à effectuer en urgence sur les sites sensibles.																				
2400	Organisation des interventions. Interventions en plusieurs phases, en fonction des conditions météorologiques. Poursuivre les actions communes engagées avec les agents et agents de sécurité municipaux.																				

VARIATION DE PERSONNEL

Un poste supplémentaire transféré de la Direction du département.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

AFFAIRES CULTURELLES

Le domaine art et culture

Genève est multiculturelle. Mais cette diversité reconnue par tous est doublée d'une autre diversité la variété des expressions passées et actuelles au sein de la culture locale, suisse et européenne.

La création et les échanges culturels, depuis de nombreuses années, ne se limitent plus aux seuls arts « classiques ». De nouveaux moyens d'expression et de nouveaux acteurs culturels ont pris place dans la vie culturelle, conséquence d'évolutions sociales, d'une part, technologiques, d'autre part.

Mieux que d'autres, notre ville a su percevoir l'intérêt socio-culturel de ces acteurs et elle a su leur entrouvrir la porte. Regroupés généralement en associations, accueillis parfois dans des locaux et bâtiments mis à disposition, ces acteurs culturels ont, à leur manière, « mis en mouvement » Genève. Ils ont démontré qu'à l'intérieur même d'« une culture », et au sein de ses nombreux secteurs musicaux, théâtraux, cinématographiques, chorégraphiques, etc. les différences sont aussi présentes.

Au fil des ans, et avec l'appui des collectivités publiques, certains d'entre eux ont trouvé leur place. Mais plusieurs restent dangereusement fragiles, d'une fragilité qui n'est pas celle de toute démarche artistique mais qui ressort de conditions économiques et matérielles qui mettent en jeu leur survie même. Genève aurait beaucoup à perdre de leur éventuelle disparition.

En 2007, c'est le travail de ces associations, et celui des artistes qui œuvrent à travers ou indépendamment d'elles, qui sera la priorité du département. Il est donc prévu notamment de soutenir des structures comme l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, le festival Jazz en été, PTR, contrechamps, le théâtre du Loup, l'Usine théâtre et l'association Kultura qui regroupe plusieurs dizaines d'associations suisses et de communautés étrangères œuvrant sur la rencontre interculturelle.

BAC +

D'autre part, depuis juin 2006 le projet BAC + 3 a été concrétisé dans sa première forme transitoire. Les locaux libérés par le Musée Jean Tua ont permis de lancer le processus de regroupement des cinq principales institutions actrices de l'art contemporain. En 2007, le programme culturel dans ces espaces se poursuivra en parallèle à l'élaboration du projet d'aménagement définitif de ces espaces et de la rénovation de l'enveloppe thermique qui est inscrite au PFI et qui avait été refusée par le Conseil municipal en 1991 au moment de l'installation du Centre d'art contemporain et du Mamco.

Le domaine des musées

Re.nou.l.v.o.

En 2007, le département souhaite poursuivre la réflexion initiée en 2005 pour proposer des pistes de développement touchant l'ensemble des musées municipaux. Certaines propositions validées en 2005 seront développées en 2007, comme c'est le cas du Forum des sciences, dont la première édition aura lieu fin 2006.

D'autres projets poursuivront des phases d'étude plus détaillées: le projet pour le Musée de l'horlogerie et de l'émallerie et le projet de centre d'interprétation de la vie urbaine à la Maison Tavel.

Une amélioration de la présentation des collections des arts appliqués du MAH sera proposée dans l'attente d'une rénovation du bâtiment. Le travail en synergie entre le pôle BAC + 3 et les MAH se poursuivra par des collaborations plus soutenues selon des modalités qui seront définies en 2007.

Gestion

En 2007, le DAC souhaite poursuivre sa démarche de transparence de l'utilisation des fonds publics. Il va notamment appliquer à l'ensemble des manifestations du DAC la méthode de calcul des coûts complets développée en 2005 pour la Fête de la Musique. Les résultats de ces études seront systématiquement mis à disposition du Conseil municipal, puis de l'ensemble des citoyens par le biais du site Internet du DAC (sur la page « Argent public », qui présente également le budget voté, les subventions versées et les conventions de subventionnement signées).

Agenda 21

Après la réorganisation de la situation liée à l'Agenda 21 au sein de la direction du DAC en 2005, la démarche du DAC en 2007 consistera à :

- Sensibiliser les subventionnés du DAC : rencontre spécifique Agenda 21 avec chaque subventionné du DAC (suite démarche commencée en 2006, objectifs : sensibilisation, aide).
- Mettre en œuvre d'une partie du programme « économies d'énergie dans les bâtiments du DAC » avec le Service de l'énergie. Ce programme comporte quatre axes de travail :
 - les rénovations complètes des édifices inscrites au PFI (mise à niveaux des installations techniques qui vont permettre des économies d'énergie),

Enfin, le scannage des métiers muséaux nous amènera à des restructurations et à des modifications organisationnelles discutées et entérinées par les directions des institutions. De plus, une fois le contrôle de gestion mis en place au Musée d'art et d'histoire, une réflexion sur l'allègement du programme des expositions et le recentrage sur les autres missions des musées sera menée.

D'autres secteurs des musées seront encore scannés, comme par exemple l'architecture et décoration ou la conservation préventive.

Projets transversaux

Sous l'impulsion du Muséum d'histoire naturelle, initiateur du projet, les institutions muséales du DAC proposeront tout au long de l'année des activités et expositions autour de la thématique commune des catastrophes. Le Forum des sciences assurera la mission de centralisation de l'information des activités de médiation, permettant une meilleure visibilité de la programmation des musées.

Au Musée d'ethnographie, le projet d'agrandissement du bâtiment sera relancé en concertation avec l'État, l'Association des communes genevoises et des partenaires privés.

Le domaine des bibliothèques

Une étude sur la gestion du patrimoine « imprimé » de la BPU permettra de redéfinir le positionnement de cette institution. Cela occasionnera à moyen terme des changements structurels en son sein.

Les BMU auront pour objectif principal en 2007 de proposer un service et une offre de qualité pour fidéliser leur public actuel et attirer de nouveaux publics, notamment en professionnalisant l'accueil des publics, favorisant les collaborations et partenariats pour plus de contacts et de proximité avec la population.

Réhabilitation et mise à niveau de lieux culturels emblématiques

- les rénovations partielles des bâtiments, également inscrites au PFI,
- les améliorations techniques qui peuvent être financées sur le budget d'entretien ou à l'aide de crédits de politique énergétique ou de subventions (installations électriques de la BPU, réflexion d'ensemble sur le site des CJB (centrale photovoltaïque, chauffage au bois, etc.), consommation d'eau au Grand Théâtre),
- la sensibilisation des utilisateurs: au Grand Théâtre en 2007, travail en collaboration avec le Service de l'énergie.
- Suite de la reconfiguration des parkings des édifices du DAC situés dans des parcs publics: à la BPU, lancement des démarches pour reconfigurer le parking — contigu à celui de l'Université — dans le parc des Bastions (places utilitaires et personnes handicapées); au MHN, sous réserve du crédit qui doit être déposé par le département 2, réalisation de la reconfiguration du parking (réponse à la motion M-158).
- Appui pour la réalisation des projets spécifiques Agenda 21 des services du DAC en concertation avec les Services de l'énergie et des bâtiments.

- Conservatoire et jardin botaniques: suivi du concours pour la construction de BOTV qui devrait être lancé fin 2006 — suivi de l'élaboration du projet de rénovation de La Console.
- Nouvelle Comédie: suivi du concours pour la construction de ce théâtre phare à la gare des Eaux-Vives.
- Musée d'art et d'histoire: suivi du projet de rénovation et d'agrandissement et suivi des relations avec le secteur privé dans la perspective de la réalisation de la partie agrandissement du projet Jean Nouvel.
- Musée d'ethnographie: suivi du projet d'agrandissement.
- Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie: suivi de l'élaboration du projet définitif de mise aux normes de sécurité et d'agrandissement.
- Alhambra, Halles de l'île, BAC + 3, promenade du Pin 5, Muséum d'histoire naturelle, BPU, Musée Rath: suivi des projets en cours d'élaboration ou des chantiers qui devraient débiter.

Objectif 2007

La Direction entend appliquer progressivement à l'ensemble du département les outils (gestion humaine et financière, communication) élaborés et testés en 2005 et 2006.

1000 Assistance et conseil à la présidence du département

1100 Introduire un délai maximum de trois mois pour les réponses aux motions, interpellations et questions du CM, ainsi que pour les demandes émanant du CA.

1300 Appliquer le modèle de gestion analytique à l'ensemble du Domaine art et culture, sur la base des expériences du Service administratif et technique (SAT) et du Service de la promotion culturelle (SPC).

1400.01 Négocier des conventions de subventionnement avec la Fondation pour l'écrit du Salon international du livre et de la presse, le Théâtre de l'Usine, la Compagnie Gilles Jobin et l'Association pour la danse contemporaine (ADC).

1400.02 Évaluer, en vue de leur renouvellement, les conventions de subventionnement arrivant à échéance fin 2007 (La Bâtie, Ann Stram Gram, Archipel et les Ateliers d'éthnomusicologie).

1500.01 En collaboration avec le Service des ressources humaines, appliquer dans un ou deux services pilotes la méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme.

1500.02 Établir un premier bilan des entretiens individuels d'appréciation (EIA).
1600.01 Suivre la planification des nouveaux investissements et des travaux d'entretien selon les votes du CM, comme par exemple l'organisation du concours d'architecture pour la Nouvelle Comédie, le résultat du concours pour la construction de Bot V et le lancement du concours pour la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie.

1600.02 Poursuivre les efforts pour obtenir la mise à niveau et l'entretien des équipements culturels, comme par exemple la mise à niveau des installations électriques de la Bibliothèque publique et universitaire, le suivi de la réalisation des travaux visant à améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, le suivi du projet des Halles-de-l'Île, le bilan de la recherche de financement pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire et l'élaboration du projet final du Musée de l'hollogerie.

1700 Poursuivre la coordination des manifestations liées à la mobilité et à la vie de quartier, en collaboration avec les départements 2 et 5, pour développer les synergies (en lien avec les objectifs de la délégation : « Fêtes et quartiers »).

2000 Direction et coordination

2100.01 Poursuivre l'étude sur les métiers muséaux et continuer la restructuration du domaine des musées.

2100.02 Poursuivre l'amélioration de la transversalité et de la transparence des services.

2200.01 Demander l'introduction du contrôle de gestion dans le dernier service du département n'ayant pas encore appliqué cette réforme (les Bibliothèques et discothèques municipales).

2200.02 Tester l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au Musée d'histoire naturelle.

2300.01 Appliquer le modèle de suivi financier développé pour la Fête de la musique à l'ensemble des manifestations du département.

2300.02 Organiser une manifestation transversale sur la totalité du département.

2300.03 Organiser la remise des prix quadriennaux, en collaboration avec le SPC.

2400 Créer un site Intranet commun aux institutions du département.

3000 Relations extérieures

- 3100.01 Développer les pages du site Internet consacrées à la transparence du département.
- 3100.02 Uniformiser les sites Internet de tous les services du département.
- 3300.01 Enrichir la Conférence culturelle genevoise, en développant sur d'autres communes des actions en cours, comme par exemple le Chèque culture.
- 3300.02 Impliquer la Conférence culturelle genevoise dans la réalisation de trois infrastructures d'agglomération: la Maison de la danse, la Nouvelle Comédie et le Nouveau Musée d'ethnographie.
- 3300.03 Participer au volet culture du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- 3300.04 Organiser à Genève une des deux réunions annuelles de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSO).

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

1. Rencontre spécifique Agenda 21 avec chaque subventionné du DAC (suite de la démarche commencée en 2006; objectifs: sensibilisation, aide).
2. Mise en œuvre du programme «économies d'énergie dans les bâtiments du DAC» commun avec le Service de l'énergie et un service ou un subventionné du DAC (après le bâtiment de l'Usine en 2006, le Grand Théâtre en 2007).
3. Démarches pour reconfigurer le parking de la BPU — contigu à celui de l'Université — dans le parc des Bastions (places utilitaires et personnes handicapées).
4. Appui pour la réalisation des projets spécifiques Agenda 21 des services du DAC, en concertation avec les Services de l'énergie et des bâtiments (CIB: centrale photovoltaïque, chaudière à bois, détecteurs de présence partout où cela est possible, etc.).

Domaine art et culture Service administratif et technique

Objectif 2007

La très grande diversité des missions du Service administratif et technique (SAT) est un facteur centrifuge. Les nombreuses fonctions (30) et corps de métiers (plus d'une cinquantaine), ainsi que l'éparpillement géographique de nos 17 lieux de travail scindent l'unité du service. L'année 2007 sera consacrée au renforcement de la cohésion interne du SAT notamment par le développement de collaborations transversales entre les équipes. Parallèlement, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des prestations du SAT avec comme corollaire la maîtrise de l'augmentation quantitative de ses activités.

1000 Logistique

- 1100 Optimiser le nombre d'imprimantes du Domaine art et culture selon la décision du CM.
- 1200.01 Finaliser et mettre en application les règles de pointage manuel des heures effectuées.
- 1200.02 Poursuivre la révision des conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers.
- 1300 Elaborer en interne des budgets répartis par salles de spectacle et lieux culturels, et formation interne des utilisatrices et utilisateurs clés.
- 1400.01 Accentuer l'implication du service dans le suivi des aménagements à développer dans les bâtiments appartenant à la Ville de Genève, qui ne sont pas gérés directement par le SAT, mais qui sont occupés par des organismes subventionnés par le DAC.
- 1400.02 Finaliser les inventaires du matériel appartenant à la Ville de Genève qui se trouve dans les locaux occupés par des organismes subventionnés par le DAC.

2000 Scènes culturelles

- 2100 Réorganiser le nettoyage des salles de spectacle.
- 2200 Améliorer la méthode de recrutement du personnel de salle.
- 2300 Poursuivre les exercices d'évacuation dans nos salles de spectacle.
- 2400 Ouvrir un point de vente sur la rive droite.

3000 Ateliers de décors

- 3100 Acheter l'isolation thermique de l'atelier de peinture sur décors et réaliser 40% d'économie sur sa consommation d'énergie.

9000 Gestion du service

- 9100 Décentraliser la gestion des salles, notamment par la responsabilisation des régisseuses et régisseurs principaux.
- 9200 Poursuivre la formation continue des collaboratrices et collaborateurs techniques.
- 9300 Planifier les vacances à l'échelle du service.
- 9400 Améliorer les structures de remplacement en cas d'absence non planifiée.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Réaliser 40% d'économie d'énergie à l'atelier de peinture de décors.

Domaine art et culture Promotion culturelle

Objectif 2007

Conformément aux objectifs du Département des affaires culturelles (DAC), le Service de la promotion culturelle entend maintenir la qualité de ses prestations :

- poursuivre ses missions d'information auprès des publics en renforçant la communication institutionnelle
- développer les mesures prises afin de faciliter l'accès des publics aux manifestations culturelles, en particulier le Chequier culture.

1000 Missions de promotion

- 1100.01 Développer de nouveaux services en ligne sur le site Internet du DAC (mise à disposition de fichiers audio et vidéo).
- 1100.02 Promouvoir l'année à thème du DAC « Catastrophes ».
- 1100.03 Participer, dans le cadre de Renouveau, à la problématique de la communication des institutions muséales.
- 1200.01 Fête de la musique: améliorer le site Internet (navigation et programmation).
- 1200.02 Fête de la musique: collaborer à la préparation de l'édition 2007 et assurer sa promotion.
- 1200.03 Prix quadriennaux: collaborer à la préparation, éditer la brochure, assurer la promotion, concevoir l'exposition au Grand Théâtre et organiser la cérémonie de remise des prix.
- 1300 Organiser le concours pour la nouvelle ligne graphique des Musiques en été.
- 1400.01 Communiquer sur la réouverture du Victoria Hall.
- 1400.02 Rééditer la brochure de présentation de la « Maison des arts du Grütli ».
- 1500 Rééditer la brochure « Musées et centres d'art ».

2000 Missions en faveur du public

- 2100 Financer un cycle supplémentaire de cinéma des aîné-e-s.
- 2200.01 Étendre le Chequier culture (partenaires et bénéficiaires).
- 2200.02 Rééditer la brochure « Entrée libre ».
- 2400 Participer au groupe de travail « Étude sur les pratiques culturelles dans la région lémanique ».

9000 Gestion du service

- 9100 Participer à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.
- 9200 Accueillir et former deux stagiaires.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Poursuivre les efforts entrepris dans le domaine du développement durable.

Objectif 2007

Le Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC) fournit des prestations à la présidence du département pour l'application de sa politique culturelle dans toutes ses relations directes avec les artistes et avec les associations, institutions et fondations actives à Genève. Il intervient dans les secteurs de l'art musical, des arts de la scène, de la littérature et de l'art contemporain. De plus, il participe activement à la conception et à la réalisation de plusieurs manifestations. Enfin, il assure un suivi de l'activité artistique. Dans cette perspective, il observe l'évolution des demandes des artistes et des publics et propose des mesures budgétaires, des attributions de locaux, des rénovations de bâtiments, etc.

1000 Mise en place de la politique culturelle

- 1100.01 Participer à la mise en place d'une coordination des manifestations Ville de Genève.
- 1100.02 Suivre et éventuellement participer au volet culturel du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- 1100.03 Étudier les possibilités de collaborations avec les grandes communes genevoises.
- 1100.04 Participer à la mise en œuvre des collaborations transfrontalières et les étendre à la communauté de communes d'Amney.
- 1100.05 Établir une passerelle d'échange d'informations, voire de partenariat, avec l'antenne romande de Pro Helvetia.
- 1100.06 Suivre le développement du Bureau culturel de Genève.
- 1100.07 Mettre en place un Observatoire de la danse.
- 1200.01 Suivre les dossiers BAC+3 et Alhambra dans leurs aspects « travaux » et « gestions ».
- 1200.02 Participer aux groupes de travail de la Maison de la danse, du Bureau culturel, de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'aux groupes d'experts du Comité régional franco-genevois (CRFG).

2000 Application de la politique culturelle

- 2100.01 Revaloriser les moyens financiers de plusieurs associations culturelles qui participent activement à la vie culturelle genevoise.

- 2100.02 Rechercher des possibilités de locaux de travail pour les artistes.
- 2100.03 Préparer de nouvelles conventions de subventionnement (Fondation pour l'écrit; Théâtre de l'Usine; Compagnie Gilles Jobin; Association pour la danse contemporaine).
- 2100.04 Assurer le suivi des conventions de soutien conjoint réalisées avec Pro Helvetia.
- 2100.05 Appliquer les propositions de la Commission consultative du livre.
- 2100.06 Suivre la manifestation « La belle voisine ».
- 2100.07 Suivre le cycle de lectures « transcantonal » Vaud-Genève.
- 2100.08 Mettre au concours la bourse-atelier pour une résidence d'artiste à Béarnés (Inde), en collaboration avec la Conférence des Villes suisses en matière culturelle (CVSC).
- 2100.09 Suivre le développement de la nouvelle politique de subventionnement du cinéma de l'Office fédéral de la culture.
- 2400.01 Établir le bilan de l'état général de conservation des œuvres du Fmac dans l'espace public et prendre des décisions de conservation ou de retrait des œuvres selon les résultats.
- 2500.01 Enrichir le site web présentant la collection du Fmac.
- 2500.02 Participer aux Journées Européennes du Patrimoine (visites guidées des œuvres de la collection Fmac dans l'espace public).

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Domaine des musées

Conservatoire et jardin botaniques

Objectif 2007

Les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) sont un institut dont la mission est la conservation à long terme des savoirs et des collections relatifs au végétal.

1000 Exploration

- 1100 Effectuer de nouvelles récoltes sur le terrain, dans le cadre des projets de recherche en Europe, en Afrique et en Amérique du sud.
- 1200 Poursuivre le travail d'expertise et de suivi de la flore menacée dans la région effectuée par le secteur Conservation.

2000 Conservation

- 2100.01 Procéder à la désinfection des herbiers, qui a lieu tous les deux ans.
- 2100.02 Classer de nouvelles collections dans l'herbier (Gamisans, Spichiger, Huber-Morath).
- 2100.03 A la bibliothèque, augmenter le nombre de travaux de reliure des périodiques récents, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de fascicules reçus.
- 2200.01 Mettre en production le nouveau catalogue du jardin, qui permettra la gestion informatisée des collections vivantes, du catalogue de graines et des projets liés à la conservation ex et in situ.
- 2200.02 Débuter le scanage des types sud-américains et des collections historiques de l'herbier (légalement, grâce à des fonds extérieurs: GBIF, Melion Foundation).
- 2200.03 Mettre à disposition du public et des scientifiques, sur Internet, une première série d'échantillons d'herbier scannés (Types africains et herbier De Candolle).
- 2200.04 Mettre en production le système dit des « prêts virtuels », qui consiste à mettre les images des échantillons à disposition des chercheurs et chercheurs au lieu d'envoyer les échantillons par la poste.
- 2300 Mettre en valeur les collections par l'intermédiaire d'experts extérieurs au service (visiteuses et visiteurs scientifiques et prêts de matériel à l'extérieur).

3000 Recherche

- 3100.01 Poursuivre les travaux de systématique (Droseraceae, Palmae, Aquifoliaceae, lichens, Asteraceae).
- 3100.02 Publier le volume « Compléments Prodrome Flore Corse: Orobanchaceae ».
- 3100.03 Débuter le projet Flore des lichens de Suisse.
- 3100.04 Poursuivre les travaux du laboratoire de culture in vitro, notamment la multiplication de fougères pour les serres d'exposition et les travaux sur les orchidées terrestres.
- 3100.05 Terminer le projet du laboratoire de biologie moléculaire sur les refuges quaternaires (Gossypia et Astronium) et publier les résultats sur la phylogéographie du panicot des Alpes (espèce menacée).

4000 Communication

- 4100.01 Procéder à la 2ème phase de la refonte de l'accueil des publics (signalétique et interprétation sectorielle).
- 4100.02 Mettre en valeur la place de jeux (personnages, masques, etc.).
- 4100.03 Entretenir et développer les collections vivantes.
- 4100.04 Présenter des associations végétales dans les massifs.
- 4100.05 Planter un potager Pro Specie Rara.
- 4200.01 Participer à l'exposition transversale du département sur les catastrophes et mettre sur pied l'exposition REAGIR, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- 4200.02 Participer aux Journées du développement durable (avec l'exposition REAGIR).
- 4200.03 Participer à la Fureur de lire (avec l'exposition REAGIR).
- 4300.01 Organiser les « Variations botaniques » (visites guidées thématiques et hebdomadaires).

VARIATION DE PERSONNEL

- 4300.02 Organiser des ateliers (Ateliers verts) et des stages (en été) pour le public péri-scolaire.
- 4300.03 Conduire des projets pédagogiques scolaires et des formations continues pour les enseignants-e-s (en relation avec le groupe Ecoles-Musées).

5000 Protection

- 5100.01 Mettre en place une gestion différenciée du jardin.
- 5100.02 Dans le cadre de la coopération au développement, former des médiateurs environnementaux au Sud (Afrique de l'Ouest et Amérique du Sud).
- 5100.03 Mettre à disposition via Intranet et Internet les informations liées aux arbres isolés du canton et relevées dans le cadre du projet SIPV (Système d'Informations du Patrimoine Vert, couche verte du SI-Nature), en collaboration avec la Direction des systèmes d'informations (DSI) et le Service des espaces vert et environnement (SEVE).
- 5200 Poursuivre les travaux de conservation des espèces menacées au niveau régional (Typha minima, Littorella uniflora, etc.), notamment en collaboration avec le Domaine nature et paysage (DNP) de l'Etat de Genève

VARIATION DE LOCAUX

L'organisation du concours d'architecture en 2006 pour la construction de Bot. V devait conduire au dépôt d'un crédit d'investissement en 2007. Par ailleurs, le dépôt d'un crédit d'investissement pour la rénovation de La Console dépendra de l'urgence avec laquelle les travaux devront être effectués (étanchéité du toit, système électrique).

AGENDA 21

1. Facette régionale et de proximité:
Le projet « Patrimoine Vert » est un système d'information à référence spatiale de la biodiversité de la région genevoise servant: 1) d'instrument d'intégration des connaissances fondamentales portant sur les milieux, les espèces et les individus; 2) d'observatoire de l'évolution de la biodiversité; 3) d'outil d'aide à la décision en matière de gestion et de conservation du patrimoine naturel. Outre la collaboration effective avec le SEVE et la DSI, ce projet pourrait servir de référence à une gestion de la biodiversité au niveau régional dans le cadre d'un élargissement de cette collaboration à l'Etat de Genève, et en particulier au Domaine Nature et Paysage (DNP).
2. Facette Genève internationale:
Le programme cadre des CIB pour un développement durable au Sud se poursuit. Toujours basé sur l'expertise floristique, l'ethnobotanique et l'éducation environnementale, il recense ses activités africaines sur le Centre d'éducation environnementale de Dakar (Parc de Hann) et pour l'Amérique du Sud sur le projet Ethnobotanica Paraguaya avec des satellites en Bolivie (La Paz) et au Brésil (Patos Joao Pessoa-Parabá). Une attention particulière est apportée au nouveau projet de Technicum de campagne paraguayen (Campotech-Université paysanne), car il est porteur de bonnes perspectives de collaboration Sud – Sud. Les CIB collaborent également avec les municipalités suivantes: Asuncion (Paraguay), La Paz (Bolivie), Patos (Brésil), Dakar – Hann (Sénégal) et Ouagadougou (Burkina Faso).

Domaine des musées Musées d'art et d'histoire

Objectif 2007

Le projet de budget 2007 des Musées d'art et d'histoire (MAH) est fondé sur celui des exercices précédents.
Au Musée d'art et d'histoire, à Charles Galland, seront présentées trois nouvelles expositions temporaires, dont une organisée par le Musée de l'horlogerie et de l'émallerie; deux expositions sont annoncées au Musée Rath. Les filiales des Musées d'art et d'histoire proposeront dix expositions ou présentations temporaires d'ampleurs diverses. Les campagnes de restauration et de conservation des collections, les recherches et études en vue de leur publication seront poursuivies, conformément aux missions fondamentales des Musées d'art et d'histoire.

2000 Conservation

- 2100.01 Département des beaux-arts, collections d'art ancien: concevoir et réaliser un programme de restauration d'œuvres significatives des écoles flamandes et hollandaises, dans la perspective d'une exposition et de la publication du catalogue raisonné de ce fonds.
- 2100.02 Cabinet des dessins: campagne annuelle de restauration des collections; poursuivre la restauration et le montage des dessins italiens, et des dessins de Barthélémy Wern.
- 2100.03 Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique: réaliser l'inventaire général, planifier et mettre en œuvre les opérations de préservation, de conditionnement, d'archivage et d'étude des fonds Edouard Naville offerts par Mme Louise Martin.
- 2100.04 Cabinet des estampes: restauration du fonds néo-classique.
- 2100.05 BAA: planifier l'aménagement et transformer un local existant, déjà en possession de la BAA, en un dépôt de livres.
- 2100.06 BAA: factueliser le document cadre de la conservation tout en poursuivant les contrôles des réserves et en développant les instruments de conservation préventive avec le laboratoire des MAH.
- 2200.01 Département d'archéologie - collection d'archéologie classique: améliorer le classement des terres cuites de la collection (env. 3 000 pièces).

2200.02 CIG: procéder à l'inventaire, au conditionnement et à l'étude d'archives de photographes conservées dans les fonds du CIG, en vue d'une exposition à la Maison Tavel (automne 2007)

2200.03 Cabinet des estampes: procéder à l'inventaire des fonds Cérizault et de la gravure néo-classique.

3000 Recherche

- 3100.01 Département des beaux-arts, collections d'art ancien: en collaboration avec l'Unité d'histoire de l'art de l'Université de Genève, poursuivre le travail de recherche dans la perspective de la publication du catalogue raisonné de la collection de peintures de peintures des écoles flamandes et hollandaises des XVIIe et XVIIIe siècle.
- 3100.02 Cabinet des dessins: poursuivre les recherches sur les dessins italiens et russes en vue de publications futures.
- 3100.03 Département d'archéologie, collection d'archéologie classique: planifier et réaliser des recherches en vue de la préparation du 1er tome du catalogue raisonné des terres cuites, et du 1er tome du catalogue raisonné des lampes.
- 3100.04 Laboratoire: en collaboration avec le Département des arts appliqués, procéder à l'étude scientifique de l'argenterie byzantine des collections.
- 3100.05 Cabinet de numismatique: réaliser des recherches en vue de la publication des sceaux de la collection Zakos, et des «1001 deniers de la République romaine».
- 3100.06 Musée de l'horlogerie et de l'émallerie: réaliser des travaux de recherches sur la fabrique genevoise; dépouillement des archives de l'Etat, de la Ville de Genève, et de l'Ecole d'horlogerie en vue d'une exposition prévue en 2008 et d'une nouvelle présentation dans le cadre du réaménagement du musée.
- 3200.01 Publier divers catalogues accompagnant les expositions temporaires; 8 publications sont prévues, dont 2 catalogues de collection (Musée de l'horlogerie et de l'émallerie, Cabinet des estampes).
- 3200.02 Cabinet des dessins: achever la préparation de la publication des dessins nordiques des collections.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) Budget 2007

- 4300.01 Musée Ariana : développer et réaliser les premiers tests pour la mise en œuvre d'audio-guides.
- 4300.02 Musées d'art et d'histoire : mettre en ligne le matériel pédagogique d'aide à la visite relatif à l'Escalade.
- 4300.03 Musées d'art et d'histoire : mettre en place une formation, pour les formateurs et formateurs, intitulée « Archéologie au musée ».
- 4300.04 Musée de l'horlogerie et de l'émallerie : élaborer un programme d'activités autour de l'atelier de restauration.

9000 Gestion du service

- 9100.01 Musée de l'horlogerie et de l'émallerie : poursuivre la phase d'étude en vue du réaménagement du musée.
- 9100.02 Musées d'art et d'histoire : poursuivre la phase d'étude en vue du réaménagement du musée. Recherche de fonds par le biais de la fondation qui devrait être créée à cet effet en 2006.
- 9100.03 Maison Tavel : poursuivre la phase d'étude sur le projet de centre d'interprétation de la vie urbaine à la Maison Tavel.
- 9100.04 Poursuivre la réflexion sur l'allègement du programme des expositions.
- 9100.05 BAA et CDE : poursuivre avec le Service des bâtiments le projet de rénovation intérieure du bâtiment du Pin 5 et des espaces publics et internes de la BAA et du CDE (appel d'offres lancé par le Service des bâtiments fin 2005).

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

- 3200.03 Département des arts appliqués - Armures et armes anciennes : achever le manuscrit du catalogue raisonné des collections « Armes à feu, 1700-1835 » en vue de sa publication.
- 3200.04 Département d'archéologie, collection d'archéologie classique : lancer les recherches et la rédaction en vue de la publication du catalogue raisonné de la collection de vaisselle en bronze.
- 3200.05 Département d'archéologie, collection d'archéologie classique : planifier la publication de la collection de Candolle.
- 3200.06 Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique : poursuivre la rédaction d'une brochure sur la collection égyptienne pharaonique.

4000 Communication et diffusion

- 4100.01 Département des beaux-arts et Cabinet des dessins : poursuivre le recroquis des collections, en fonction de la réalisation du programme de restauration.
- 4100.02 Département des arts appliqués : améliorer la présentation des collections d'arts appliqués dans l'attente d'une rénovation du bâtiment (élaboration d'un concept).
- 4100.03 Département d'archéologie, collection d'archéologie préhistorique et régionale : poursuivre la conception des nouvelles salles d'archéologie régionale.
- 4100.04 Département d'archéologie, collection d'archéologie classique : harmoniser la présentation des collections dans la salle grecque.
- 4100.05 Maison Tavel : après la dépose, en 2006, des têtes sculptées de la façade pour des raisons de conservation, présenter celles-ci à l'intérieur du musée.
- 4200.01 Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH : trois d'importances différentes au MAH (Charles-Galland), deux au Musée Rath, trois au Cabinet des estampes, trois à la Maison Tavel (dont une exposition-dossier), trois au Musée Ariana (dont deux présentations en salle contemporaine), et une présentation à la BAA. Au total 15 manifestations seront proposées en 2007 (19 en 2006).

Domaine des musées

Musée d'ethnographie

Objectif 2007

Le Musée d'ethnographie (MEG) est entré dans une nouvelle dynamique amenant, plus de visibilité, vers un public plus conséquent et plus étendu. Par une muséologie plus ambitieuse et un regard nouveau, le MEG prétend contribuer au développement de l'ethnologie du XXIème siècle. À travers des expositions de référence et de synthèse, complétées par des expositions coup de poing concernant l'actualité, le MEG va convaincre les autorités, les partenaires et le public de la Cité de la nécessité de son extension à Genève. Carl-Vogt ouvrira une grande exposition sur le Vaudois en partenariat international. À Conches, dans le cadre d'un projet impliquant plusieurs institutions culturelles, sera présentée une exposition traitant du thème des catastrophes.

1000 Conservation patrimoniale

1100.01 Rangement des collections non 3D (gravures, photos, films, cartes, ...) dans le cadre de la fin du démenagement des réserves du MEG aux ports francs.

1100.02 Entretien régulier des locaux en vue de maintenir un environnement sanitaire propice à la conservation préventive avec un minimum d'interventions chimiques.

1100.03 Surveillance régulière de l'état sanitaire des collections, entretien et remplacement des moyens de traitement préventif pour prévenir tout problème, optimisation des traitements en conséquence.

1200.01 Approfondissement et complément des informations saisies dans l'inventaire informatique des collections, notamment dans le cadre des campagnes de recherches en vue des futures expositions et éditions de catalogues.

1200.02 Selon les moyens disponibles, poursuite de l'inventaire des collections d'anthropologie visuelle (photos, films, ...) en vue de la création de la médiathèque du MEG pour une mise à disposition plus large aux chercheurs et chercheurs et au public en général.

1200.03 Dans le cadre de la mise en ligne de l'inventaire des collections sur Internet, mise en place d'un soutien administratif pour la gestion des prêts.

1300.01 Accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des fonds selon les opportunités et conformément à la politique définie pour l'accroissement des collections du MEG.

1300.02 Achats d'objets pour l'enrichissement des fonds selon les opportunités, conformément à la politique d'acquisition définie pour l'accroissement des collections du MEG.

1400.01 Développement, notamment du secteur des périodiques.

1400.02 Enregistrement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques scientifiques.

1400.03 Service de prêts interne, public et interbibliothèques.

2000 Recherche scientifique

2100 Travaux de recherche en vue de documenter les expositions, événements et productions de publications conformément au programme (cf. point 3100.01 et suivants).

2200.01 Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions.

2200.02 Organisation et participation à divers congrès, colloques et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du MEG. Rédaction et publication des rapports de synthèse y relatifs.

2200.03 Publication de deux nouveaux numéros dans la collection Tabou en relation éventuellement avec le programme des expositions (thèmes prévus: les catastrophes; cultures et cultures; le vaudois).

2300.01 Collaborations avec les Universités de Genève et de Lausanne. Accompagnement d'étudiant-e-s, diplômé-e-s et stagiaires pour leur formation.

2300.02 Accueil et accompagnement de stagiaires professionnels.

3000 Diffusion culturelle

- 3100.01 Carl-Vogt, réalisation et inauguration du programme d'expositions (arrêté au 12/05/2006) :
 - 1^{er} trimestre: exposition photos du fonds du MEG pour une mise en perspective de l'histoire du MEG et des collectionneurs de la Cité de Genève
 - 2^e trimestre: exposition sur le valdous, présentation d'objets de la collection Lehmann et du MEG.
- 3100.02 Conches, réalisation et inauguration du programme d'expositions (arrêté au 12/05/2006) :
 - 2^e trimestre: exposition sur les catastrophes en collaboration avec d'autres institutions de la Ville de Genève.
- 3200.01 Événements ponctuels (expositions, débats, colloques, films): les thèmes seront choisis en relation directe avec l'actualité du moment. À titre d'exemple, le MEG tentera d'organiser deux événements.
- 3300.01 Conception du programme d'accueil de classes et d'animations pédagogiques dans le cadre des expositions de synthèse et autres événements ponctuels.
- 3300.02 Organisation de visites guidées, d'ateliers et d'accueil pour des groupes de visiteurs et visiteuses dans le cadre du programme d'expositions.
- 3300.03 Mise en place de programmes divers d'animations, concerts, conférences, films et stages en parallèle au programme de l'année.
- 3300.04 Organisation du Forum d'anthropologie visuelle du MEG dans le cadre des événements mis en place sur le thème des catastrophes.
- 3300.05 Production de documents d'information et de publications de vulgarisation scientifique en relation au programme d'expositions et d'événements. Sont notamment prévus: trois numéros de l'otem et de MEG-Info calendrier des activités publiques.
- 3400.01 Travail continu avec l'équipe d'accueil des visiteurs et visiteuses et de surveillance sur la qualité des prestations, notamment par un programme de formation permanente pour ce personnel.
- 3500.01 Mise en application d'un plan de promotion et communication en appui aux activités du MEG.

3500.02 Activités de communication en faveur du projet d'extension du MEG à Carl-Vogt, en accord et avec l'appui des autorités ad hoc.

9000 Gestion du service

- 9100.01 Ajustement de l'organigramme aux objectifs.
- 9100.02 Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'encadrement et formations spécifiques en fonction des métiers.
- 9100.03 Organisation d'un exercice pour le personnel sur la manipulation des extincteurs.
- 9100.04 Organisation d'un exercice d'évacuation des bâtiments.

VARIATION DE PERSONNEL

Les besoins sont nombreux pour répondre aux défis actuels, mais ne disposant pas de nouveaux postes, le MEG va examiner les ajustements les plus judicieux à opérer pour adapter sa structure.

VARIATION DE LOCAUX

Le MEG travaillera au développement de son projet d'agrandissement à Carl-Vogt.

AGENDA 21

Le MEG considère les cultures sur un pied d'égalité et établit des liens sociaux pacifiques, respectueux et démocratiques entre porteurs de cultures différentes. L'exposition intitulée « Nous autres », ouverte depuis novembre 2005, démontre que les cultures, qui sont des constructions humaines, et les humains qui les incarnent, ont été de tout temps malmenés par les détenteurs des pouvoirs. Ceux-ci ont défini la civilisation contre la barbare, les hommes cultivés contre les hommes sauvages et primitifs, la culture du nord contre celle du sud, en enfermant les autres dans des définitions insoutenables. Pour répondre à la demande insistante des visiteurs et visiteuses, l'exposition connaîtra donc une prolongation en 2007. Quant à l'exposition traitant du thème des catastrophes, elle placera l'être humain face à son environnement naturel et culturel en posant des questions sur son système de représentations et sur les stratégies développées pour se protéger.

Domaine des musées Muséum d'histoire naturelle

Objectif 2007

Le muséum — entités Muséum d'histoire naturelle (MHN) et Muséum d'histoire des sciences (MHS) — est actif dans trois domaines (missions) :

- la conservation des collections (Conservation)
- l'étude de la biodiversité et de l'histoire des sciences (Recherche)
- la transmission des connaissances (Vulgarisation, communication) et, dans un quatrième domaine plus transversal, la protection des animaux et des milieux (géotopes, biotopes).

1000 Conservation

1100.01 Protéger les collections conservées à sec (insectes, mammifères, oiseaux) des parasites.

1100.02 Favoriser la conservation des collections de tissus et de spécimens par la conservation à basse température (moins 80° C), ainsi qu'en alcool isopropylique.

1200.01 Poursuivre l'identification des collections par des chercheurs et chercheurs confirmés, internes et externes, au MHN.

1200.02 Poursuivre l'infomatisation des collections zoologiques, géologiques et des instruments scientifiques.

1300 Augmenter et compléter les collections de spécimens, de tissus et d'instruments scientifiques.

1400.01 Actualiser et alimenter la documentation pour les scientifiques et le public.

1400.02 Gérer la bibliothèque « Nos Oiseaux ».

2000 Recherche

2100 Au MHN, poursuivre les projets de recherche et publier les résultats en mettant en valeur la richesse des collections. D'autre part, il sera établi un bilan des activités de recherche au MHS afin de définir des perspectives sur les prochaines années.

2200.01 Promouvoir la présence de l'entité muséum au sein de la communauté scientifique internationale: participation à huit congrès.

2200.02 Publier la Revue suisse de zoologie (vol. 114), la Revue de paléobiologie (vol. 26) et Le Rhinodrope.

2200.03 Organiser un colloque d'archéozoologie au MHN.

2300.01 Garantir le bon déroulement des travaux de diplôme et de thèse réalisés au sein du MHN.

2300.02 Participer à la formation universitaire (cours de zoologie et stages en géologie).

3000 Communication

3100 Terminer l'actualisation des vitrines de la faune régionale; nouvelle conception de vitrines sur l'histoire de l'Homme, sur les invertébrés; nouvelle conception de l'exposition sur la Terre dans le système solaire; rénovation complète de l'exposition sur la géologie de la Suisse (y.c. les reliefs de la Suisse), sous réserve de financement suffisant.

Poursuite de la modernisation des expositions du MHS.

3200.01 Réalisation et présentation d'une grande exposition sur le thème des catastrophes au MHN, en lien avec les autres musées municipaux.

Dans le même contexte, réalisation, présentation de deux ou trois petites expositions sur le même thème des catastrophes au MHS.

3200.02 Présentation de quatre expositions au MHN sur le thème des catastrophes, avec du matériel fourni par le SAPP.

3200.03 Organiser le festival du film documentaire au MHN.

3300.01 Soutenir et développer les activités pédagogiques.

3300.02 Organiser des animations et des événements ponctuels de sensibilisation: les « Animations du mercredi », présentées par les scientifiques du muséum, le « Film du samedi », le « Film du dimanche », « Traces des dinosaures d'Emosson », « Migration des oiseaux au col du Jaman », la « Nuit des chauves-souris ».

3300.03 Éditer des brochures ou ouvrages didactiques: le « Carnet du muséum » (quatre numéros) et d'autres brochures selon les besoins.

VARIATION DE PERSONNEL**VARIATION DE LOCAUX**

Réalisation de la solution retenue pour la réouverture de l'exposition de gemmes
Pamela Sherek (MHN).

AGENDA 21

De nombreuses activités du musée répondent aux recommandations de l'Agenda 21.

Parmi les plus importantes :

- fiche 15: Conserver la diversité biologique;
- fiche 35: La science au service du développement durable;
- fiche 36: Education, sensibilisation du public et formation; élaboration d'inventaires faunistiques, publications d'ouvrages de synthèse, expositions temporaires (Projet Catastrophes);
- selon la « Déclaration environnementale relative aux activités administratives de la Ville de Genève»: économies d'énergie et récupération de matériaux réalisés.

3300.04 Encourager les activités du Centre de coordination ouest (CCO) pour l'étude et la protection des chauves-souris.

3400.01 Promouvoir le musée en informant efficacement le public de ses manifestations et activités (six campagnes d'affichage par an, présence régulière dans les médias, site Internet, etc.).

3400.02 Assurer un accueil optimal, ainsi que la sécurité et la surveillance dans les galeries; organisation d'exercices d'évacuation, cours de premiers secours, formation continue sur l'accueil et la surveillance du public.

3400.03 Rentabiliser les infrastructures: ventes de publications scientifiques, de brochures de sensibilisation, recettes de visites commentées et de conférences, expertises réalisées pour des tiers, locations de salles, etc., ainsi que les prestations offertes à d'autres services ou organismes.

Domaine des bibliothèques Bibliothèques et discothèques municipales

Objectif 2007

La principale préoccupation des collaboratrices et collaborateurs des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) est de fidéliser les publics actuels et susciter la curiosité de nouveaux publics pour les collections et les manifestations culturelles. Les BMU s'attacheront à proposer un service et une offre de qualité. Toutes les activités qui seront proposées tendent vers cet objectif prioritaire. Stabiliser la nouvelle version de la base de données et du nouveau système de prêt afin d'accueillir les usagères et les usagers dans de bonnes conditions. Poursuivre la réflexion sur l'accueil des publics avec la mise en place de la charte d'accueil afin d'être bien à l'écoute des besoins des usagères et des usagers. Favoriser le partenariat et développer les bibliothèques hors murs afin d'entrer le plus largement possible en contact avec la population pour offrir un service de proximité. Poursuivre les travaux sur la gestion des collections par objectifs et par analyse des contenus. Poursuivre les études et réflexions sur la « bibliothèque à l'heure du virtuel », bibliothèque comme lieu qui permet d'observer et gérer la cohabitation des deux mondes de l'imprimé et du numérique.

1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées

1100 Stabiliser le nouveau système de gestion documentaire tant pour le logiciel de base de données que pour le système de prêt afin d'assurer un service aux publics de qualité. Assurer la formation du personnel et du public à l'utilisation de la nouvelle base de données et du système de prêt.

1100 à 1200 Collaborer avec le Service de l'urbanisme pour une meilleure connaissance des publics qui habitent les différents quartiers de la Ville de Genève afin de bien cibler les besoins des usagères et des usagers, offrir une collection de documents adéquate et un service de proximité de qualité.

Mettre en place une enquête de satisfaction auprès des usagères et des usagers.

1100 à 1300 Poursuivre les rencontres « Pages de plaisir partagées » en collaboration avec l'Ecole des parents dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. Accueillir des enfants dès leur plus jeune âge accompagnés de leurs parents. Faire découvrir et démystifier le livre et la lecture. Sensibiliser les parents au choix de livres et à la lecture à haute voix. Présenter des bibliographies sélectives.

1100 à 1300.01 Poursuivre le partenariat avec la Délégation à la petite enfance dans le cadre de l'accueil des enfants qui fréquentent les crèches de la Ville de Genève. Développer le contact avec les parents afin de les sensibiliser à l'importance du livre et de la lecture pour le développement de l'enfant. Collaborer à l'organisation de la semaine du « livre et la petite enfance » et participer activement aux manifestations. Faire le bilan de l'opération des « paniers livres » après deux ans. Présenter les activités des BMU aux collaboratrices et collaborateurs de la Délégation à la petite enfance.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) Budget 2007

- 1100 à 1300.02 Mettre en place des bornes d'information destinées à l'accueil des publics. Meilleure orientation, valorisation des ressources numériques et des manifestations culturelles.
- 1100.01 Appliquer sur tout le réseau les règles de comportement définies dans les documents «Directives de comportement des collaboratrices et collaborateurs au service de l'accueil des publics» et «Accueil de l'usager et de l'usager lors de sa première visite». Ces directives ont pour but de professionnaliser l'accueil des publics sur tout le réseau afin de maintenir et fidéliser les publics qui fréquentent les BMU.
- 1100.02 Publier et faire appliquer la «Charte d'accueil» des publics élaborée en 2006 par le groupe accueil des publics. Poursuivre la formation du personnel à l'accueil des publics et à la gestion des situations difficiles ou conflictuelles.
- 1100.03 Refondre le site Internet des BMU (en adéquation avec le travail réalisé avec les musées) et donner une meilleure visibilité aux prestations offertes à la population.
- 1100.04 Collaborer avec le Bureau de l'intégration des étrangers, poursuivre les partenariats avec les communautés étrangères et les associations afin de favoriser le dialogue interculturel et faire mieux connaître les prestations des BMU aux étrangères et étrangers installés à Genève.
- 1100.05 Acquérir du matériel supplémentaire afin d'étendre les points d'accès publics aux ressources numériques pour lesquelles il existe une très forte demande. Développer l'offre numérique.
- 1100.06 Offrir un accès protégé à Internet pour les jeunes. Développer la web-thèque par la sélection de sites spécifiquement destinés aux jeunes.
- 1200 Développer la collection audiovisuelle sur le réseau en particulier pour les publics d'adolescents et d'adultes. Développer le secteur musical dans les espaces jeunesse. Développer le domaine textes lus, ainsi que le domaine apprentissage des langues.
- 1200 à 1100 Etudier et développer les contenus en ligne. Établir un premier bilan des possibilités offertes par la musique en ligne. Définir les nouvelles orientations des bibliothèques à l'heure du virtuel. Étudier les possibilités et les opportunités du prêt en ligne de livres, livres lus de musique et de vidéo. Former les collaborateurs et collaboratrices à ces nouvelles technologies. Tenir compte du cadre juridique en vigueur.
- 1200 à 1300 Mise en place du projet «actualité en bibliothèque» en collaboration avec la Bibliothèque municipale de Lyon et la HEG/rd de Genève. Ce projet introduit une nouvelle approche de la mise en valeur des collections et des animations culturelles.
- 1200 à 1300.01 Éditer de nouvelles bibliographies thématiques afin de stimuler la curiosité des usagers et des usagers pour leur permettre de mieux se familiariser avec les collections des BMU. Organiser des formations internes et des conférences publiques en lien avec les domaines présentés dans les bibliographies.
- 1200.01 Appliquer la «Charte des collections» pour le secteur imprimés/espace des adultes, qui fixe une gestion par objectifs et par domaines. Lancer l'étude de la collection pour deux nouveaux domaines de la connaissance. Consacrer 10% au moins du budget des acquisitions au maintien de la qualité des documents et à l'équilibre général de la collection sur tout le réseau et pour tous les secteurs. Passer progressivement à une gestion des collections par objectifs et par contenus dans tous les secteurs des BMU.
- 1200.02 Poursuivre l'informatisation de la collection des discothèques afin de permettre aux usagers et aux usagers d'accéder aisément à la base de données depuis n'importe quel poste des BMU et de préparer le prêt informatisé.

- 1200.03 Mettre un accent tout particulier sur la documentation qui facilite les formations de base et les formations continues. Être en prise plus directe sur les besoins des citoyennes et des citoyens. Acquérir des documents ciblés dans le domaine de l'apprentissage des langues et les savoirs de base. Assurer la formation du personnel à la médiation de ce type de documents. Étudier l'opportunité de partenariats notamment avec l'association « Lire et écrire » afin de préparer une documentation accessible aux apprenantes et aux apprenants.
- 1200.04 Étudier l'offre en documents audiovisuels issus de la production éditoriale locale en partenariat avec les productrices et producteurs locaux.
- 1300 Participer à l'organisation de la Fureur de l'île.
- 1300 à 1100 Offrir des visites guidées pour des groupes spécifiques en dehors des heures d'ouverture des service de prêts. Plus particulièrement: accueil de personnes âgées en collaboration avec l'AVIVO, accueil de faibles lettrices et lecteurs avec l'association « Lire et écrire », accueil de classes du Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA), accueil de jeunes handicapé-e-s du Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseale (CER).
- 1300 à 1200 Mettre en valeur des auteur-e-s romands ainsi que l'édition romande. Participer à la réalisation du prix « Lettres frontalière ». Mettre en valeur les prix remis en Suisse. Collaborer avec les librairies traditionnelles genevoises. Collaborer avec le Conseil du Léman et la Commission consultative pour une mise en valeur du livre (à Genève).
- 1300.01 Réaliser la deuxième édition du prix « P'tits mômes » et faire le bilan après deux années. Ce prix imaginé et proposé par du personnel des BMU vise à mettre les enfants très tôt en contact avec le livre et la lecture. Afin de toucher un maximum d'enfants, les BMU collaborent aussi avec les crèches de la Ville de Genève.
- Participer au prix « Chronos » qui favorise les relations intergénérationnelles.
- Participer au « Printemps des poètes » et à d'autres manifestations, telles que la Fête de la musique.
- Acheter des documents spécifiques pour toutes les manifestations.
- 1300.03 Participer aux diverses manifestations mises en place par la Ville de Genève. La Ville est à vous, la fête du développement durable, les chaînes longues dans les parcs en été. Chaque manifestation permet de se présenter à la population et de mieux se faire connaître. Les livres estampillés « livres nomades » sont mis en circulation à ces occasions.
- 1300.04 Mettre en place plusieurs expositions dont « Les mondes de fées » et un centre d'intérêt sur les contes. Toutes les expositions sont accompagnées de bibliographies et de conférences.
- Préparer la grande exposition sur les auteur-e-s, illustratrices et illustrateurs d'Afrique en 2008.
- 1300.05 Poursuivre la programmation mensuelle du Salon musical. Étudier la collection en relation avec les thèmes des conférences. Editer des bibliographies thématiques.
- 1400 Accueillir des groupes en particulier pour des visites de classes et de crèches. Maintenir les visites de classes à leur niveau actuel afin de sensibiliser un maximum d'enfants à la fréquentation des bibliothèques. Développer les visites de crèches afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge au livre et à la lecture.
- Mettre en place les différents programmes didactiques d'accueil.
- 1400.01 Former les usagères et les usagers à l'utilisation de nos outils de recherche d'informations.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Poursuivre l'opération « Livres nomades — le lis-je passe », qui redistribue aux lecteurs et lecteurs une partie des dons qui sont faits aux BMU. Après lecture la lectrice ou le lecteur passe le livre à une nouvelle lectrice ou un nouveau lecteur.
Poursuivre l'opération des « Nostalgiques » qui met à disposition sur le réseau des BMU des documents audiovisuels désélectionnés des services spécifiques afin de faire de la place pour les nouveaux.
Porter une attention particulière à l'utilisation des énergies.
Trier des déchets et plus particulièrement le papier.

2000 Formation, recherche et mandats

- 2100 Assurer la participation de la direction et de plusieurs collaboratrices et collaborateurs à la formation dans le cadre des cours HES, CESID, CLIP, BBS, et formations post-grade.
2300 Rédiger des articles et proposer des conférences dans les domaines de compétence des BMU.

9000 Gestion du service

- 9100 Mettre en place un nouvel outil de gestion de l'information courante et administrative et des directives internes au sein des BMU.
9100.01 Assurer la sécurité des personnes et des biens. Combattre les incivilités. Collaborer avec les services municipaux chargés de la sécurité ainsi qu'avec le Service social et avec l'aide de compétences extérieures. Redéfinir la notion d'espace public et créer un lien social.
9100.02 Assurer en collaboration avec le Service des bâtiments une meilleure visibilité extérieure des bâtiments des BMU.
9100.03 Organiser pour le personnel des formations internes très ciblées sur les nouvelles technologies, la gestion des collections et l'accueil des publics. Ces cours seront préparés et donnés par les adjointes et adjoints scientifiques et les coordinatrices et coordinateurs de manifestations culturelles.
9100.04 Adapter les moyens informatiques standards à l'effectif actuel des collaboratrices et des collaborateurs. Assurer sans à coup toutes les activités bibliothéconomiques. Élaborer les documents nécessaires à la valorisation de la collection. Assurer la gestion administrative interne.

Domaine des bibliothèques Bibliothèque publique et universitaire

Objectif 2007

La place prise par le numérique dans le domaine de l'information est toujours plus marquée. Si la diffusion de l'information scientifique par ce moyen est aujourd'hui incontournable, la gestion du patrimoine des bibliothèques passe désormais aussi par cette technologie. La Bibliothèque publique et universitaire (BPU) élabore plusieurs plans d'actions dans ce domaine, notamment le projet « Genevsi@ » qui vise à numériser un ensemble significatif de documents genevois (imprimés, manuscrits, iconographie, etc.). D'autres projets sont élaborés en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse (e-Helvetica) ou avec des maisons d'éditions privées (numérisation du « Journal de Genève »). Mais la préservation du patrimoine matériel reste une des missions essentielles de la BPU : elle poursuivra en 2007 l'examen des conditions de sécurité et de préservation de ses collections (locaux, hygrométrie, température, poussière, etc.) en vue de les rendre conformes aux conditions sévères de la conservation à long terme. Les opérations de restauration de pièces individuelles seront poursuivies. Les services au public seront améliorés en tenant compte notamment des différentes enquêtes de satisfaction qui sont régulièrement menées. Enfin, l'année 2007 prendra en compte les retombées de l'exposition des trésors de la Bibliothèque qui se sera tenue au Musée Rath de novembre 2006 à mars 2007 en proposant notamment des animations culturelles (conférences sur les affiches, sur l'histoire de la reliure, sur les métiers de la bibliothèque, etc.) et en poursuivant la mise en valeur du patrimoine genevois.

1000 Constitution et traitement des collections

- 1100.01 Mettre en œuvre l'utilisation de réservoirs de notices bibliographiques pour les commandes (Logiciel EasyPump; cf. aussi Conservation / catalogage).
- 1100.02 Traiter de manière automatique les rappels des commandes.
- 1100.03 Formaliser la politique d'acquisition.

- 1100.04 Réorganiser le service du dépôt légal et des Genevensia en vue du renforcement de son rôle dans la veille bibliographique et dans les commandes de Genevensia non genevois.
- 1200.01 Mettre en œuvre l'utilisation de réservoirs de notices bibliographiques pour le catalogage (Logiciel EasyPump; cf. aussi Constitution des collections).
- 1200.02 Mise sur pied de la nouvelle étape de rétroconversion.
- 1200.03 Catalogage, numérisation et reconditionnement d'une partie des collections du Département iconographique.
- 1200.04 Procéder à la rétroconversion des ouvrages de critique voltairienne à l'Institut et Musée Voltaire.

2000 Conservation des collections

- 2100.01 Établir un plan de nettoyage des magasins et de dépoussiérage des ouvrages.
- 2100.02 Reprendre l'étude sur des magasins extérieurs.
- 2200.01 Déployer le programme de préservation et de conservation (Projet PAC).
- 2200.02 Bilan de l'expertise des locaux par un consultant extérieur.
- 2200.03 Élaboration d'un plan catastrophe (Incendie, dégâts d'eau, etc.).
- 2200.04 Numériser les anciens catalogues sur fiches (CIPAC).
- 2200.05 Définir un plan de développement de la bibliothèque numérique « Genevensi@ ».
- 2200.06 Établir une typologie des ouvrages anciens en vue de leur préservation et de leur restauration éventuelle.

VARIATION DE PERSONNEL**VARIATION DE LOCAUX**

La rénovation de l'espace Ami Lullin reste la priorité de la BPU dans ce domaine.

AGENDA 21

La mission même de la BPU vise à la préservation de la mémoire de Genève. Elle a également pour objectif de rendre accessible à tous les Genevois et Genevoises le savoir, la culture et le patrimoine par le prêt de livres, leur consultation et les expositions. Dans son activité quotidienne, les efforts se poursuivent pour le tri des déchets, notamment en ce qui concerne le papier et le carton.

3000 Services au public

- 3100 Informatiser les opérations de consultation des ouvrages en salle de lecture.
- 3200 Refléchir à un guichet électronique de renseignement.
- 3300 Établir un nouveau règlement du service de reprographie.
- 3400 Renforcer la formation des lecteurs à l'utilisation de la BPU.

4000 Mise en valeur

- 4100.01 Publier l'édition 2003-2004 de la Bibliographie genevoise.
- 4100.02 Valoriser un fonds de partitions anciennes à la Bibliothèque musicale (Projet Remy Campos).
- 4200.01 Exploiter les acquis de l'exposition du Musée Rath en coordonnant un programme de mise en valeur des collections patrimoniales de la BPU.
- 4200.02 Suivre la rénovation de l'espace Ami Lullin, programmer sa réouverture ou prendre de nouvelles dispositions en cas de refus.
- 4200.03 Mettre sur pied un festival de l'affiche à Genève.
- 4200.04 Concevoir et réaliser l'exposition L'Égypte des Lumières (mars-septembre 2007) à l'Institut et Musée Voltaire.
- 4300 Créer un site Web pour la Bibliothèque musicale en cohérence avec la mise à niveau du site Internet de tous les services du Département des affaires culturelles.

SPORTS ET SÉCURITÉ

Meilleure transversalité

Le climat d'austérité budgétaire conduit à poursuivre l'examen des prestations offertes par les services du département et plus particulièrement à réfléchir sur les revenus qui y sont liés. À ce titre, plusieurs pistes sont à l'étude, telles que la révision de tarifs de mise à disposition du domaine public ou la réduction des cas de gratuité accordée. La direction poursuivra ses efforts pour assurer une meilleure transversalité entre les services, particulièrement dans les dossiers importants tels que par exemple celui de l'Eurofoot 2008.

La Direction du département entend développer des prestations de nature juridique en faveur des services du département, notamment en ce qui concerne la procédure des marchés publics, et veiller à harmoniser les actions de communication et de promotion des activités. Les demandes et dossiers relatifs aux crédits d'entretien et de construction vont être coordonnés au niveau de la direction pour assurer une meilleure répartition des ressources financières allouées par les services compétents en fonction des besoins. Enfin, une attention particulière sera apportée à la mise en place du processus d'entretiens périodiques du personnel dans tous les services du département.

Le Service des sports a le projet d'organiser une deuxième édition de la Fête du sport sur le modèle de celle qui eut lieu en septembre 2005. Il entend également mettre en œuvre une stratégie de partenariat pour la réalisation des grandes manifestations, l'apport de soutiens du secteur privé dans ce domaine devenant plus que jamais indispensable. En matière de rénovation des équipements sportifs, la réalisation des travaux à la patinoire des Vernets reste un objectif prioritaire. Enfin, pour répondre aux objectifs de communication et de promotion de la direction du département, le service va développer son centre de compétences multimédia.

Service d'incendie et de secours. L'année 2007 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'ensemble de la nouvelle tarification des prestations. Au vu de l'évolution croissante des interventions, il apparaît nécessaire d'entamer la négociation de la participation financière des communes aux frais du Service d'incendie et de secours. D'importants dossiers seront poursuivis avec assiduité, principalement ceux du CEVA et de la construction d'une caserne sur la rive droite. Enfin, le service garde comme priorité permanente le renouvellement des matériels et équipements liés à l'intervention.

Le Service d'assistance et de protection de la population veillera à la poursuite des prestations en matière de formation pour le personnel de l'administration ainsi qu'à la valorisation du centre de Richelieu en tant que centre de formation ouvert à des tiers. Dans le domaine de l'hébergement des sans-abri, la collaboration sera poursuivie avec le Service social. Le service sera enfin sollicité au travers de l'ORCOC pour faire face à l'évolution probable de la problématique de la grippe aviaire.

Le Service des agents de ville et du domaine public achèvera la mise en place d'outils statistiques permettant de mieux suivre l'évolution des revenus des amendes et poursuivra les développements informatiques dans le domaine de la géomatique. Le rendement des amendes sera amélioré si l'État donne suite aux discussions en cours visant à octroyer à la Ville la compétence de convertir les amendes d'ordre. Dans ce même registre, le service a pour objectif de trouver une solution au problème du non paiement des amendes d'ordre par les frontaliers. Au titre du domaine public, parmi les échéances à retenir, il faut mentionner la négociation de la convention avec la SGA et la perspective de diminution de la redevance des SIG. Enfin, le service entend renforcer les contrôles systématiques des terrasses et empiètements.

Direction et secrétariat du département

OBJECTIF 2007

La Direction du département entend poursuivre ses efforts en matière de transversalité entre les services et allouer les ressources nécessaires dans les limites du budget afin d'atteindre les objectifs. Elle veillera également à préparer et mettre en œuvre les options politiques du Magistrat et s'assurer de l'application de ses décisions.

1000 Direction et coordination

- 1100 Soutenir et conseiller le Magistrat notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.
- 1200.01 Coordonner au niveau de la direction du département les demandes et dossiers relatifs aux crédits d'entretien et de construction pour assurer une meilleure répartition des ressources financières allouées par les services compétents en fonction des besoins.
- 1200.02 Développer en faveur des services du département les prestations de nature juridique relatives à la procédure des marchés publics.
- 1200.03 Renforcer le processus d'entretiens périodiques du personnel dans tous les services du département.
- 1200.04 Assurer une meilleure transversalité entre les services, particulièrement concernant les dossiers importants.

2000 Sports et sécurité

- 2200 Poursuivre la politique d'écoule des associations et clubs sportifs et tendre à mieux adapter le subventionnement.

3000 Relations externes

- 3100 Harmoniser les actions de communication et de promotion des activités.
- 3200 Participer activement aux séances de divers organismes et comités en qualité de représentant de la Ville de Genève et du département.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

La Direction du département veillera à améliorer la visibilité des actions entreprises dans les services et à poursuivre la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006 (après-midi) Budget 2007

OBJECTIF 2007

Le Service des sports a le projet d'organiser une deuxième édition de la Fête du sport sur le modèle de celle qui a eu lieu en septembre 2005. Il entend également mettre en œuvre une stratégie de partenariat pour la réalisation des grandes manifestations sportives. En matière de rénovation des équipements sportifs, la réalisation des travaux de la patinoire des Vernets reste un objectif prioritaire.

1000 Exploitation d'installations sportives

- 1100 Gérer de manière optimale les multiples demandes des clubs et des usagers et usagers relatives à l'utilisation et l'exploitation des installations sportives.
- 1200.01 Garantir un entretien optimal des installations sportives existantes, de manière à offrir aux usagers et usagers des infrastructures de qualité.
- 1200.02 Procéder au changement du système des entrées et des parkings par le remplacement complet des automatés de la billetterie du centre sportif des Vernets et de la piscine de Varembo.
- 1300 Assurer la mise en exploitation d'une deuxième patinoire de quartier sur la rive gauche.

2000 Organisation de prestations sportives offertes au public

- 2100.01 Créer une école de sport annuelle, entièrement gérée par le service des sports.
- 2100.02 Développer les sports urbains en mettant à disposition des jeunes des infrastructures attractives et sécurisées.
- 2200.01 Développer l'insigne sportif genevois en tenant compte des résultats des sondages effectués auprès des participant-e-s, ces dernières années.
- 2200.02 Organiser des cours de sport destinés au « tout public ».
- 2300 Diversifier l'offre du programme loisirs et sports en proposant de nouveaux séjours et de nouvelles activités sportives et en augmentant le nombre de stages existants.

3000 Organisation de manifestations (soutien aux clubs)

- 3100 Encourager l'organisation de grandes manifestations sportives en garantissant un appui logistique professionnel.
- 3200 Développer une stratégie de partenariat avec des tiers du secteur privé afin de garantir l'équilibre financier des manifestations organisées par le service.

4000 Soutien et encouragement au Sport

- 4100.01 Offrir un accueil irréprochable et de qualité. Développer l'écoute et la communication en participant plus activement à la vie des clubs et associations.
- 4100.02 Procéder à une enquête de satisfaction auprès des usagers et usagers afin de mieux cibler nos actions en fonction des attentes réelles.

9000 Gestion du service

- 9100.01 Développer la polyvalence et la complémentarité du personnel du service, notamment au sein de la section des piscines (gardiens de bains).
- 9100.02 Entendre à l'ensemble du personnel le système d'évaluation actuellement appliqué pour les entretiens statutaires.

VARIATION DE PERSONNEL

Compte tenu du « personal stop », aucun poste supplémentaire ne sera demandé dans le cadre du budget 2007. Si des modifications pouvaient intervenir, elles se feraient par le biais de coulisements de postes au sein du département.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Les critères écologiques sont pris en considération dans tous les projets concernant les équipements sportifs. Les prestations offertes au public visent également à respecter les objectifs standard d'Agenda 21.

OBJECTIF 2007

La statistique des interventions relative à l'exercice 2005 met en évidence, une nouvelle fois, une augmentation des engagements par rapport à l'exercice précédent.

Ce ne sont pas moins de 10 848 interventions qui ont été assumées par le personnel du Service incendie et secours (SIS), soit une augmentation d'environ 1%. Cette augmentation modeste est essentiellement due à la consolidation de la charge liée à l'activité de sauvetage et au fait que le service a fait face à moins d'opérations de masse (intempéries, pannes généralisées, etc.).

Si l'effectif du personnel d'intervention professionnel (sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers) est satisfaisant et permet de faire face aux engagements, en revanche, le personnel ambulancier (sapeurs-sauveteurs et sapeurs-sauveteuses) n'a de loin, pas encore atteint la définition qui a été faite dans le nouveau statut du SIS, entrée en vigueur en 2006, à savoir 24 collaboratrices et collaborateurs. Le blocage des postes dans ce domaine est donc préjudiciable pour le service.

Les objectifs généraux définis sont donc les suivants:

- Garantir le renouvellement de divers matériels d'intervention et des équipements de protection personnelle obsolètes ou usagés.
- Renforcer les moyens d'intervention relatifs aux événements biologiques.
- Couvrir les frais relatifs aux événements préparatoires de l'Eurofoot 2008.
- Assurer, aux autorités municipales et à la population genevoise, une présentation quadriennale de qualité.
- Rééquilibrer le budget du service afin de le mettre en adéquation avec le plan comptable.

1000 Interventions

1100 Renouveler, sur un programme de trois ans, l'ensemble des vestes et pantalons de protection feu des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers professionnels.

Les vestes et pantalons actuels arrivent en fin de vie (la durée de vie moyenne étant de huit ans pour les vestes et cinq ans pour les pantalons). De plus, les développements technologiques liés aux tissus de protection permettront d'augmenter le facteur de protection individuelle et de confort.

1200 Renouveler 15% du parc des coussins de levage, la durée de vie moyenne d'un tel équipement étant de six ans, afin de garantir l'échange progressif de ces derniers.

1400.01 Renouveler 10% de la dotation en barrages anti-pollution, la durée de vie moyenne de ces équipements étant de dix ans, afin de garantir un échange progressif de ces derniers.

1400.02 Doter le service des premiers moyens de lutte et de protection personnelle contre les effets des produits d'origine biologique. Les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation et les moyens de lutte et de protection du service sont quasi inexistant.

2000 Prestations pour des tiers

2300 Assurer l'entièreté des travaux préparatoires y compris les matchs tests, imposés et contrôlés par les organisateurs, dans la phase préparatoire de l'Eurofoot 2008.

2400 Organiser et assurer la présentation quadriennale du bataillon des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers de la Ville de Genève aux autorités municipales et à la population genevoise. Le concept étant à l'image de l'édition précédente de 2003.

9000 Gestion du service

- 9100.01 Améliorer les recettes du service par une application scrupuleuse du tarif défini par la Ville de Genève, avec une adaptation des tarifs et un meilleur controlling interne des procédures de facturation. L'entité financière est maintenant dotée correctement en personnel, la gestion de la facturation a été renforcée et optimisée.
- 9100.02 Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne 2 permanente.
- 9100.03 Transférer les contrats de maintenance informatique de la centrale d'alarmes du service dans les lignes budgétaires de la DSI.
- 9100.04 Rééquilibrer le budget du service afin de le mettre en adéquation avec le plan comptable. Lors des derniers contrôles financiers, nombre de remarques ont été faites sur l'imputation inappropriée de certains frais sur des centres de coûts. Lors de la préparation budgétaire, le service a assuré plusieurs adaptations afin de plaquer avec le plan comptable. Ces retouches sont, en fait, des transferts de charges, et ne génèrent aucune augmentation budgétaire.

VARIATION DE PERSONNEL

Les contraintes budgétaires ne nous permettent pas de faire la demande de postes de travail supplémentaires. Il est cependant à relever que l'entité sanitaire, créée dans le cadre du nouveau statut du SIS, est insuffisamment dotée en personnel et que des solutions devront être trouvées pour couvrir les besoins réels en effectif.

VARIATION DE LOCAUX

Les adaptations complémentaires relatives à la reprise des locaux de l'ancien garage municipal seront poursuivies. Le service rapatriera l'entité du réseau hydraulique en caserne principale.

AGENDA 21

- Poursuivre et renforcer les mesures de tri et de récupération des déchets pouvant être recyclés.
- Assurer toutes les interventions ayant un caractère environnemental.
- Poursuivre l'introduction de carburants écologiques, chaque fois que les contraintes techniques et d'exploitation le permettront.

Service d'assistance et protection de la population

OBJECTIF 2007

Le Service d'assistance et protection de la population (SAPP) a pour tâche permanente l'assistance et la protection de la population de la Ville de Genève dans des situations d'urgence.

Il remplit des missions fixées par la législation sur la protection de la population et la protection civile.

Le service est aussi actif dans la vie de tous les jours.

Il collabore notamment à la protection du patrimoine et assure le logement dans l'urgence, des personnes victimes d'un sinistre.

En 2007, les objectifs prioritaires du service sont :

- la formation des équipes de sécurité des bâtiments,
- la prévention des accidents non professionnels par des cours destinés aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration,
- la coopération avec le Service social pour l'accueil des sans-abri durant la saison hivernale,
- la coopération avec le Service des ressources humaines pour les enquêtes en cas d'accident,
- la planification, au sein de l'organe communal de coordination, des mesures pour faire face à un éventuel cas de pandémie (dossier de la grippe aviaire).

1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence

1100 Pour remplir les missions de la protection civile communale et cantonale et mettre sur pied une organisation efficace :

- organiser des cours de répétition annuels obligatoires,
- augmenter les effectifs des cadres par la recherche de volontaires et équilibrer les effectifs par des cours de recyclage dans les fonctions où il manque du personnel,
- poursuivre la réalisation des plans de la nouvelle organisation de protection civile,
- rechercher des volontaires pour les cours d'utilité publique,
- favoriser le partenariat intercommunal par des cours entre communes voisines.

1200 Pour maintenir un système efficace de mise à l'abri et d'alarme de la population :

- assurer l'entretien technique des installations pour garantir le bon fonctionnement de la structure de protection, en utilisant les contributions forfaitaires de la Confédération,
- contrôler les abris privés,
- créer, par quartier, des parcours pour les véhicules munis de sirènes pour assurer, le cas échéant, l'alarme de la population.

1300 Pour garantir l'efficacité de l'Office Communal de l'Approvisionnement Économique (OCOAE) et mieux le faire connaître :

- assurer la formation des cadres et du personnel à une situation de rationnement de carburant,
- former les cadres à l'utilisation des moyens informatiques mis à disposition de l'OCOAE,
- maintenir l'état de préparation des cadres quant à la conduite du personnel et à la gestion d'un centre de distribution,
- participer à diverses manifestations pour faire connaître les missions de l'OCOAE.

1400 Pour développer la protection du patrimoine en cas de sinistre :

- réaliser des plans d'évacuation des biens culturels dans les sites désignés par le Département des affaires culturelles (DAC),
- créer une base de données incluant les dossiers de sécurité par site (plans, photos, fiches d'intervention, etc.).

2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection

2100 Pour répondre à l'obligation légale d'organiser des cours annuels de répétition et garantir une organisation apte à intervenir en cas de catastrophe:

- parfaire l'état de préparation des miliciens et miliciens de la protection civile lors des cours de répétition annuels obligatoires,
- assurer le perfectionnement des miliciens et miliciens, membres des formations rapidement engageables et des astreints chargés de l'accueil des sans-abri,
- poursuivre les cours organisés avec le Service social pour les Journées Solidarité,
- par délégation du canton, organiser des cours de formation transitoire pour pallier le manque d'effectifs dans certaines fonctions.

2200.01 Pour valoriser le centre de Richelen en tant que centre de formation ouvert à des tiers:

- promouvoir la sécurité sur la place de travail ou à domicile par des cours de prévention « tout public » ou destinés à des entreprises, des groupements, des associations et des administrations,
- établir une convention avec l'Association Genevoise des Organisations de Protection Civile (AGORC) pour l'utilisation de Richelen pour les cours de répétition des autres communes genevoises.

2200.02 Pour développer l'utilisation du centre de formation de Richelen en tant que centre de formation pour adultes et garantir la qualité des cours dispensés:

- obtenir la certification Eduqua du centre, en collaboration avec le Service des ressources humaines (SRH).

2300.01 Pour remplir la mission de contrôle et de formation des équipes de sécurité des bâtiments de la Ville de Genève:

- veiller de manière permanente à la création d'équipes de sécurité par tous les services de l'administration et intensifier leur formation par des cours d'évacuation.

2300.02 Pour développer les compétences des services municipaux en matière de gestion des situations d'urgence:

- continuer à dispenser des cours spécifiques destinés aux responsables de l'organe communal de coordination.

2300.03 Pour contribuer à la formation continue du personnel de l'administration et diminuer l'absentéisme par des mesures de prévention:

- assurer, en partenariat avec le SIR, des cours de premiers secours, de lutte contre le feu, de sensibilisation à l'évacuation et de prévention contre les accidents.

3000 Coopération internationale

3100 Pour contribuer aux efforts de solidarité de la Ville de Genève:

- poursuivre l'action, initiée en 2005, pour le développement de la protection civile d'Abomey (Bénin). Cette opération est financée par l'association des Villes Unies contre la Pauvreté (VUP).

3200 Pour développer une protection civile acteur et facteur du développement durable:

- dispenser des cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC),
- assurer la formation aux premiers soins des délégués du Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

4000 Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration

- 4100.01 Pour garantir une assistance à la population et développer des partenariats au profit de la collectivité :
- assister et reloger les personnes sinistrées, en collaboration avec le Service incendie et secours (SIS), l'Hospice Général et l'Unité Mobile d'Urgence Sociale (UMUS),
 - offrir un soutien aux services d'intervention en cas de sinistre important,
 - perfectionner le personnel du SAPP asrtem au service de piquet et améliorer son matériel d'intervention,
 - maintenir et renforcer la collaboration avec le Service social pour l'accueil et l'encadrement des sans-abri,
 - participer à la fête du développement durable et à diverses manifestations sportives ou culturelles (Fête de l'Espoir et SlowUp),
 - assurer diverses prestations au profit d'œuvres caritatives (Téléthon, Collis du Cœur, etc.),
 - poursuivre la promotion du Guide Orange au profit du SIS.
- 4100.02 Pour collaborer aux mesures de la Ville de Genève pour la protection de la santé et de la sécurité du personnel :
- participer aux analyses des cas d'accidents en partenariat avec le SRH,
- 4100.03 Pour contribuer à l'organisation de l'organe de coordination communal (OrCoC) :
- collaborer à la gestion du dossier de la grippe aviaire (planification des mesures en cas de pandémie),
 - réaliser une base de données des moyens d'intervention des services.
- 4200 Pour optimiser l'utilisation du parc de véhicules du service :
- assurer la mise à disposition de bus aux services de l'administration pouvant bénéficier de prêts internes de véhicules,
 - participer au sein de la COGEVE au choix de véhicules propres correspondant aux normes de la Déclaration de Florence,
 - aménager progressivement les véhicules pour le transport de personnes à mobilité réduite.

- 4300.01 Pour contribuer aux efforts de la Ville de Genève dans la lutte contre la précarité :
- tenir prête une construction pour l'accueil éventuel de réfugié-e-s ou de personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM),
 - mettre à disposition et exploiter une grande construction pour l'accueil accru des sans-abri.
- 4300.02 Pour utiliser de manière optimale les moyens du service :
- promouvoir la mise à disposition du matériel de protection civile,
 - mettre à disposition de l'armée une construction pour la mission de surveillance des ambassades,
 - améliorer la signalisation et l'éclairage de sécurité des constructions mises à la disposition de tierces personnes.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

De par la variété de ses prestations, le SAPP participe de manière active à la plupart des 12 champs d'action définis par l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

On peut citer notamment les domaines suivants :

- cohésion sociale: collaboration avec le Service social pour l'accueil des sans-abri ou l'animation des quartiers (Journées Solidarité),
- coopération : cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères,
- promotion de la santé et de la sécurité: sensibilisation de la population à la prévention des accidents ménagers,
- culture : collaboration avec le DAC et le SIS pour la protection des biens culturels en cas de sinistre.

Un objectif permanent est la gestion attentive des déchets générés par les activités du service, notamment l'élimination du matériel supplémentaire de la protection civile dans le respect des normes de protection de l'environnement.

OBJECTIF 2007

Le Service des agents de ville et du domaine public (ADP) entend poursuivre ses actions visant à améliorer les contacts avec la population, notamment par la politique d'écoute et l'attribution de nouvelles missions aux agents municipaux.

La gestion de l'utilisation accrue du domaine public sera renforcée par l'application du nouveau Règlement municipal sur les terrasses et un contrôle systématique des procédés de réclamation.

1000 Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public

1100.01 Veiller à l'application du Règlement municipal sur les caissettes à journaux (uniformisation des caissettes, étude des emplacements, contrôle des quotas, etc.).

1100.02 Eu égard au nouveau Règlement municipal sur les terrasses, avoir procédé, pour le 30 septembre 2007, au contrôle des terrasses d'été sur le terrain et avoir fait rectifier toute situation non conforme.

1100.03 Finaliser l'implantation des édifices de la Rade (contrat, convention, lieu d'implantation, etc.).

1100.04 Mettre en place un système interne de contrôle de la conformité des permissions « manifestations » octroyées et le rendre opérationnel sur le terrain.

1200.01 Participer à l'élaboration de la convention d'affichage (ex. Société générale d'affichage).

Traiter toute la problématique de l'affichage global en Ville de Genève: implantation, autorisation, facturation.

2000 Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics

2100.01 Intensifier la présence des lotiers et lotiers dans les espaces verts sensibles (pourtour de la Rade, parcs squattés et/ou très fréquentés).

Instaurer un programme mensuel d'actions.

2100.02 Par poste de quartier, établir un planning mensuel d'actions par collaborateurs et collaborateurs (chef et chef de poste compris) en vue: - d'informer la hiérarchie sur les problèmes rencontrés (salubrité, propreté).

- d'intervenir par des mesures préventives, voire répressives (à indiquer nominativement).

2200.01 Au cours du premier semestre, mener des actions préventives auprès des cyclistes en collaboration avec les milieux concernés, notamment l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC).

2200.02 De mars à fin octobre, surveiller l'utilisation des pistes cyclables, réprimander et amender les deux roues à moteur qui n'ont pas le droit de les emprunter; établir un programme mensuel d'actions, ainsi qu'un rapport d'activités.

9000 Gestion du service

- 9100.01 Acquies un système de géoréférence mobile pour le contrôle du domaine public (tablette graphique) permettant:
- le contrôle des empiétements autorisés ou non,
 - les relevés périodiques des mûres, chantiers,
 - le contrôle de la conformité des autorisations délivrées (manifestations, terrasses, etc.).
- 9100.02 Effectuer la migration du logiciel du traitement des infractions (Epsipol vers Epsipol New).
- 9100.03 Elaborer un Règlement municipal relatif aux caissettes à journaux.
- 9100.04 Constituer une cellule de gestionnaires traitant de l'affichage en général: commercial, culturel officiel «alternatif» (affichage libre).

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

Le corps des agent-e-s municipaux (AM) sera relogé au 9, rue du Grand-Prie (immeuble des Schroumpfs) en cas d'accord sur le crédit portant sur la transformation et le réaménagement des locaux précédemment occupés par la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

AGENDA 21

Au cours de toutes les activités des agent-e-s, nous privilégions l'utilisation des bicyclettes ou des transports publics genevois plutôt que les véhicules de service.

**AFFAIRES SOCIALES,
ÉCOLES ET
ENVIRONNEMENT**

Qualité de vie : qualité de ville

Les travaux d'organisation et de coordination du Forum « Qualité de vie » : enjeux globaux, solutions locales » dans lequel les cinq départements municipaux ont associé leurs compétences ont mis en évidence le dispositif de proximité au service de la qualité de vie des habitants de la cité. Les efforts consentis pour augmenter l'efficacité et la visibilité de l'action publique à l'occasion de cet événement ne doivent pas rester sans suite. Au contraire, le Conseil administratif entend stimuler le développement d'approches interdisciplinaires pour aborder les défis d'une ville moderne, multiculturelle, pôle urbain d'une région en construction. Ces défis sont liés à la nécessité de retisser des liens entre les habitants, entre les générations et entre les différentes communautés qui forment le terreau de la mosaïque genevoise.

En 2007, cette politique va se concrétiser par l'ouverture d'un guichet dans un quartier populaire, rue de Lyon 99 ; il permettra ainsi aux usagers et usagers d'avoir un accès privilégié avec différents services publics et privés offrant des prestations de proximité.

Loin de toute démagogie sécuritaire, le département entend consolider sa politique de prévention sur le terrain en soutenant des projets simples ; ceux-ci sont le fruit d'une synergie entre les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs, les collaboratrices et collaborateurs des Unités d'action communautaire, les partenaires associatifs habituels et les maisons de quartier.

C'est dans ce contexte que la Ville veut se donner les moyens de combattre le sentiment d'insécurité diffus et lutter contre toute forme d'incivilité.

Une frange toujours plus importante de Genevoises et Genevois, mais aussi de personnes étrangères attirées chez nous par l'illusion de nos conditions matérielles extérieures, vivent sans ressources dans la ville. Pour elles, le Service social doit développer son soutien et proposer des solutions d'hébergement d'urgence.

Ce rôle fédérateur des actions publiques et privées dans la lutte contre l'exclusion va se doubler d'une nouvelle coordination des activités en faveur des personnes âgées. La Ville ouvrira une nouvelle structure, la Maison des aîné-e-s, qui n'est pas destinée aux victimes de la grande marginalité, mais aux personnes âgées souffrant d'un mal plus sournois, celui de l'isolement et de la solitude. La Maison des aîné-e-s proposera un espace d'accueil, d'écoute et de conseil. Elle doit permettre à la collectivité de mieux valoriser le rôle des personnes âgées dans la ville, tout en améliorant de manière sensible leur insertion et leur qualité de vie.

Pour diversifier encore plus son offre de prestations de proximité en faveur des familles (places d'accueil en crèche, bibliothèques, restaurants scolaires, etc.), le département entend mettre en œuvre de nouveaux projets transversaux d'aide à la parentalité en s'appuyant, notamment, sur les ressources et l'expérience de la Délégation à la petite enfance et du Service social, mais aussi des autres secteurs concernés.

En outre, 2007 est une année charnière pour l'extension du service public dans le domaine de la petite enfance. Ce développement doit être envisagé en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires qu'impose la création de nouvelles places d'accueil, sans oublier la difficulté toujours plus grande du recrutement d'un personnel qualifié. Toutefois, l'ouverture de nouvelles institutions reste un objectif majeur du Conseil administratif dans la perspective qu'une place en crèche devienne un droit pour chaque enfant (horizon 2012 – 2015).

La communauté éducative genevoise ne saurait évoluer dans un cadre de vie favorable sans l'engagement du Service des écoles à entretenir les bâtiments scolaires et les places de jeux. Cet engagement a été mis à mal ces dernières années par des coupes budgétaires et doit donc être renforcé sans retard. Dans des bâtiments bien entretenus, les enfants – et les adultes autour d'eux – peuvent développer des projets (via les budgets participatifs) qui témoignent de leur volonté de faire grandir une école citoyenne.

La qualité de vie en ville, c'est aussi un cadre naturel exceptionnel. Le Service des espaces verts et de l'environnement entend donc conjuguer ses efforts pour offrir aux habitants les grands parcs, mais aussi des petits espaces verts de détente, dans les quartiers, tout en développant une politique d'entretien compatible avec les principes du développement durable. A cet égard, un projet de transfert des activités horticoles des centres de Beaulieu et de la Grange dans des serres louées en périphérie de l'agglomération va permettre de rendre à l'usage collectif d'importantes surfaces vertes, au cœur de la ville. Des animations toujours plus nombreuses sont organisées dans les parcs pour sensibiliser leurs différents usagers à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain.

Des engagements en faveur d'une politique de proximité qui se met en œuvre, sur le terrain, via des actions concrètes, doivent permettre d'améliorer encore la vie des gens, leur insertion dans un cadre social favorable comme leur engagement pour une ville ouverte.

Direction et secrétariat du département

OBJECTIF 2007

La Direction veille à la préparation et à la mise en œuvre des options stratégiques du Magistrat, du CA et du CM, et s'assure de l'application des décisions prises.

1000 Direction et coordination

- 1100 Fournir le soutien et les conseils nécessaires au Magistrat, notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.
- 1200 Assurer la Direction départementale, la coordination des projets majeurs du département ensemble avec les services et la gestion courante du service de la Direction.
- 1300 Assurer la coordination inter-départementale sur les dossiers transversaux, notamment les processus budgétaires, la gestion du patrimoine, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et les projets interdépartementaux; assurer la coordination du groupe spécial ORCOC «grippe aviaire» sur mandat du CA.

2000 Développement des liens sociaux et cohésion sociale

- 2100 Participer à la définition de la politique sociale; évaluer de manière continue les prestations offertes à la population afin de les adapter aux besoins.
- 2200 Planifier les activités et actions du département, notamment les projets transversaux et le développement des synergies entre services
- 2300 Assurer la gestion et l'analyse financière de chaque organisme subventionné et mettre en œuvre la nouvelle répartition des subventions avec l'État de Genève.
- 2400 Coordonner la conception et le soutien à l'organisation de manifestations, comme la Fête des voisins ou Art'air, et assurer le suivi du Forum «Villes et qualité de vie».
- 2500 Développer de nouvelles actions de sensibilisation dans le domaine de l'Agenda 21.
Favoriser la définition et la visibilité du pilier «cohésion sociale» du développement durable.
Coordonner la présence des services du département présents à la Fête du développement durable.

- 2600 Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération et à l'aide humanitaire et l'examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le CA.

3000 Relations publiques

- 3100 Entretien des relations et la collaboration avec des institutions publiques ou privées pour le suivi des projets existants et la mise en route de nouveaux projets.
- 3200 Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe
- 3300 Assurer une information de proximité des collaborateurs, des collaboratrices et des partenaires du département par la publication de lettres d'information des services et de plaquettes ad hoc par quartiers (secteurs CASS).
Elaborer de nouvelles lettres d'information : 5 pour la Délégation à la jeunesse et le Service social de la Ville de Genève.
- 3400 Assurer la représentation de la Ville de Genève et du département au sein de divers organismes et comités.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Le déménagement initialement prévu en 2006 aura peut-être lieu en 2007, ce qui libèrera les locaux de l'Athénée 7.

AGENDA 21

Les efforts de sensibilisation des services à la promotion de l'Agenda 21 déjà entamés par le biais du groupe relais nouvellement créé au sein du département seront renforcés, notamment pour mieux expliciter le volet social du développement durable.

Objectif 2007

Maintenir un effort soutenu pour développer une politique ambitieuse de la petite enfance, à la mesure des besoins et des réalités sociales et familiales, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Concrètement:

- 1) Assurer la poursuite du développement quantitatif et qualitatif de l'offre de places pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de prendre en compte les demandes croissantes des familles.
- 2) Adapter, pour une gestion optimale, l'organisation actuelle du domaine de la petite enfance à la future extension du service public, en poursuivant la sectorisation et en accompagnant les débats qui auront lieu au sein du CM et dans les milieux concernés.

1000 Création et développement de structures d'accueil petite enfance

1100 Récolte d'indicateurs sociodémographiques permettant:

- 1) de mesurer les besoins de la population en matière de garde de jeunes enfants en fonction des quartiers,
- 2) de définir les objectifs à atteindre en matière de développement des structures d'accueil,
- 3) de planifier la réalisation de nouveaux espaces de vie petite enfance.

1200 Création d'environ 100 nouvelles places d'accueil et consolidation des 100 places mises en exploitation ouvertes à l'automne 2006.

Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux besoins de la réorganisation structurelle des institutions de la petite enfance, de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Etat de Genève.

2000 Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance

2100 Accompagnement du processus institutionnel pour initier et mettre en œuvre l'extension du service public.

Soutien aux associations des institutions de la petite enfance dans leur rôle d'employeur du personnel.

Accompagnement des associations dans le cadre de la mutation du secteur.

2200 Poursuite de la mise en place progressive, avec la participation des services concernés, de tous les paramètres financiers et administratifs en vue de l'extension du service public.

2300 Evaluation de l'utilisation par les institutions de la petite enfance du « Guide Qualité ».

Renforcement de la politique d'éveil culturel à la petite enfance. Etablissement de documents de références, sous différentes formes, à l'intention des professionnel et professionnelles et des usagers et usagères de la petite enfance.

Organisation d'un colloque annuel sur un thème en lien avec la petite enfance.

2400 Elaboration de nouveaux outils informatiques pour la facturation des pensions et les statistiques du domaine.

Réalisation de travaux et acquisitions d'équipements pour l'exploitation de nouveaux lieux d'accueil petite enfance.

Entretien et mise à niveau du matériel déjà en place.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Concevoir une politique du tri sélectif de l'ensemble des déchets et du matériel dans toutes les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève; préciser la dimension participative pour les parents, notamment par les comités, dans le cadre du processus d'extension du service public.

Écoles et institutions pour l'enfance

Objectif 2007

Les contraintes financières qui pèsent sur la Ville de Genève imposent des choix très sélectifs, voire une révision à la baisse, dans la mise en œuvre des prestations à assurer par le service, ceci particulièrement dans les domaines suivants :

- Travaux et nettoyages dans les bâtiments scolaires,
- prestations des bibliothèques,
- mise en conformité et entretien des places de jeux,
- fêtes des écoles,
- soutien aux associations

En procédant à une réaffectation de ses moyens, le service s'efforce de garantir ce qu'il a défini comme prioritaire, à savoir : la sécurité des enfants, la salubrité du cadre de vie scolaire, la qualité de l'accueil parascolaire et de l'alimentation dans les restaurants scolaires. Ce contexte difficile exige de renforcer la communication avec les usagers et les usagers, raison pour laquelle le service entend maintenir les budgets participatifs dans les écoles en tant qu'instrument de concertation et de dialogue.

1000 Mettre à disposition du Département de l'instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé

1100.10 Dans le cadre du groupe de travail ad hoc chargé de la planification scolaire, le service sera attentif à recueillir et à transmettre toutes les informations utiles pour prévoir les infrastructures scolaires nécessaires à moyen et long terme, ceci en fonction de l'évolution des effectifs pour chacun des 10 secteurs de planification. Le modèle prévisionnel appliqué s'appuie sur des données statistiques et de démographie. Il dépend des hypothèses arrêtées par le groupe de travail sur les différents facteurs d'évolution pris en compte. Les prévisions peuvent être considérées comme crédibles sur un terme de 4 ans.

1100.30 Soucieux d'adapter les programmes de construction et d'équipements scolaires aux besoins de l'enseignement, sans créer de nouvelles charges pour la Ville de Genève, le service préparera les objectifs à définir dans le cadre du groupe de travail du Département de l'instruction publique qui devrait être mis sur pied à la rentrée 2007 pour réviser le Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire.

1200.10 Compte tenu de l'état des bâtiments scolaires, le service demandera, par le biais de propositions de crédits d'investissement, les moyens d'entreprendre des travaux d'entretien lourds que les budgets de fonctionnement ne permettent pas de réaliser : réflexion de toitures, blocs sanitaires, sols de salles de gymnastique, luminaires. En collaboration avec le service d'architecture, le service préparera le programme de l'étude à lancer pour la rénovation de l'école de St-Jean.

1200.20 Les vives réactions des enseignant-e-s, des parents et des habitant-e-s de la plupart des quartiers montrent que la diminution, en 2006, d'un tiers des moyens affectés au nettoyage des préaux ne constitue pas une mesure adéquate. Cette expérience a cependant permis de mieux cibler les périodes durant lesquelles les fréquences de nettoyage pouvaient être réduites et d'adapter le dispositif en conséquence. Néanmoins, il est indispensable que cette ligne du budget 2007 soit augmentée pour rétablir une situation correcte.

En ce qui concerne le nettoyage des bâtiments, l'insuffisance des effectifs continue à être comblée avec des emplois temporaires et des mandats à des entreprises de nettoyage.

En concertation avec le personnel de conciergerie, le service entreprendra une réorganisation des stocks de matériel et de produits, afin de favoriser le regroupement des commandes. De plus, un inventaire des produits sera établi en vue d'éliminer ceux d'entre eux qui présentent un haut degré de toxicité et une incompatibilité avec les principes de l'agenda 21.

2200.10 Sur la base de l'évolution des effectifs inscrits dans les restaurants scolaires et aux activités parascolaires, le service s'efforcera d'optimiser l'occupation des locaux scolaires et, là où cela s'avère indispensable, de rechercher des locaux à proximité des écoles pour assurer l'accueil des enfants.

Par ailleurs, le service accentuera ses recherches et ses initiatives en vue d'équiper les locaux parascolaires de manière spécifique afin de favoriser le bien-être de l'enfant dans un cadre différent du cadre scolaire. Le service relève qu'avec une participation de plus de 5 millions, la Ville de Genève arrive au terme de la progressivité de sa contribution au financement du Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP). À partir de 2008, l'évolution de cette contribution dépendra uniquement des variations d'effectifs (population et enfants inscrits).

2200.20 Considérant que 56 restaurants scolaires du canton de Genève (sur 137) ont obtenu le label « Fourchette verte junior », alors que la proportion est de 9 sur 39 en Ville de Genève, le service entend inciter les associations à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir le label et de leur fournir l'appui nécessaire à cette fin.

Les initiatives des associations de parents d'élèves qui s'inscrivent dans un objectif d'aide à la parentalité seront encouragées et soutenues.

2200.40 Dans le cadre de la recherche de nouvelles recettes, le service augmentera progressivement les tarifs de mise à disposition de locaux à usage exclusif d'une société (conventions), ceci également en vue de remédier à la sous-occupation de certains locaux.

2200.60 Conséquent des tensions qu'amène la diminution des prestations dans certains domaines, le service souhaite renforcer sa communication avec les associations par une présence accrue sur le terrain.

1200.30 Compte tenu de la sélection que le service a dû effectuer dans les projets à inscrire au PFI, il n'a pas été possible de prévoir un budget d'investissement pour le remplacement par étape du mobilier scolaire. Néanmoins, le service continuera à s'inscrire de l'évolution du marché et des besoins de l'enseignement. Il abordera cette question dans le cadre du groupe de travail chargé de revoir les prescriptions cantonales en matière de locaux et d'équipements scolaires.

1200.40 Le service poursuivra les projets issus des budgets participatifs octroyés aux écoles de Montchoisy, Peschier, Trembley, Zurich, Chateaubriand. Il appuiera le démarrage d'un projet à l'EEP St-Gervais et offrira à deux écoles supplémentaires la possibilité d'entrer dans cette démarche.

2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires

2100.10 En collaboration avec le Service de la mobilité, le service recherchera des mesures d'incitation destinées à favoriser le déplacement à pied des enfants qui se rendent à l'école. Si nécessaire, il participera également à la mise en place d'aménagements complémentaires pour renforcer la sécurité des écoliers et des écolières, en particulier dans les zones de rencontre.

2100.20 L'action du service sera particulièrement orientée sur le développement du volet qualitatif des places de jeux. Les éléments les plus utilisés par les diverses classes d'âge seront sélectionnés, ceci en vue d'une diminution du nombre de jeux à mettre en conformité et à entretenir. En effet, compte tenu de l'impossibilité d'augmenter les budgets d'entretien, il convient que les obligations du service en la matière puissent être assumées avec les moyens dont il dispose. Actuellement, la valeur du parc des jeux est estimée à 18 millions, alors que le budget annuel de fonctionnement est proportionné pour un parc d'une valeur de 11 millions.

2100.30 Le service entend opérer un choix sélectif des prestations à maintenir dans le cadre des fêtes des écoles enfantines et primaires, de façon à préserver ce qui constitue l'essentiel de ce grand rassemblement de fin d'année scolaire, à savoir la fête des enfants.

9000 Gestion du service

9100.10 Une demande de crédit complémentaire ayant dû être présentée au CM, par le Service des bâtiments, pour mener à bien les travaux d'aménagement des locaux de la rue de Servette no 100, le service se trouve contraint de reporter son démenagement en 2007. La direction mettra tout en œuvre pour réussir ce changement.

VARIATION DE PERSONNEL

Le service prévoit l'engagement d'un-e apprenti-e « nettoyeur ou nettoyeuse en bâtiment » à la rentrée scolaire 2007.

VARIATION DE LOCAUX

Prévu en 2006, le démenagement du personnel administratif et technique du service au 100, rue de la Servette devrait intervenir en 2007, sous réserve de l'octroi par le CM des moyens complémentaires nécessaires pour l'aménagement des locaux.

AGENDA 21

A travers ses actions, le service applique les principes de l'Agenda 21 dans différents domaines.

- la cohésion sociale avec l'extension des prestations des ludothèques réalisée en 2005 et 2006,
- la santé publique avec le fort soutien apporté au développement du label « Fourchette verte junior » dans les restaurants scolaires et l'expérience des repas biologiques,
- l'environnement en agissant sur le choix des matériaux constructifs et des produits d'entretien et en organisant des formations sur ce thème pour les responsables de bâtiment scolaire,
- la participation des usagers et des usagères aux décisions qui les concernent avec les « budgets participatifs ».

Objectif 2007

Le SEVE étant dorénavant compétent pour la conception et l'aménagement des parcs et espaces verts, il renforcera son dispositif dans ce domaine afin de remplir cette mission. Par ailleurs, le SEVE va poursuivre sa mission historique d'entretien et de valorisation des grands parcs qui font la réputation de la Ville de Genève. En vue de maintenir et d'améliorer la qualité de vie en ville, notre service va concentrer ses efforts sur la réhabilitation et la création de petits espaces verts de proximité.

La mission du SEVE est de mettre l'accent sur la préservation de la nature en milieu urbain. Dans cet objectif, nous allons poursuivre la modification de nos méthodes de travail et l'acquisition de matériel spécifique débuté en 2006.

Bien que des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de la propriété des espaces verts, le SEVE va consolider sa collaboration avec le Service de la voirie afin d'employer les ressources disponibles de manière optimale, notamment pour faire face à l'usage accru des grands parcs en période estivale.

En matière de rationalisation des activités, le regroupement des établissements horticoles de Beaulieu et La Grange va passer dans sa phase de concrétisation par la location de serres à Iroinex. Le transfert des activités horticoles du SEVE en périphérie de l'agglomération va permettre de rendre à l'usage collectif d'importantes surfaces vertes au cœur de la ville et encourager la réalisation de nouveaux projets.

Dans le cadre de la politique de proximité de notre service, le pôle animation va organiser de nombreuses actions dans les parcs en vue de sensibiliser leurs usagers et usagères à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain.

1000 Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décorations florales

1100.01 Poursuite de la mise en valeur de nos grands espaces verts par l'innovation paysagère des massifs floraux et la rénovation des massifs d'arbustes.

1100.02 Finalisation de la revalorisation des parcs Gourgas et Acacias.

1100.03 Renforcement de la politique de proximité du SEVE par la réhabilitation et la rénovation de nombreux micro-espaces urbains.

1100.04 Finalisation de l'inventaire exhaustif des objets (espaces verts) gérés et entretenus par le SEVE par l'intermédiaire d'un système informatique géoréférencé «SIG».

1100.05 Maintien de nos efforts dans le cadre de la propriété des espaces verts en étroite collaboration avec le Service de la voirie. Diminution des interventions de nettoyage par des tiers grâce à l'optimisation des ressources internes disponibles.

1100.06 La formation continue des collaborateurs et collaboratrices est une priorité, plusieurs formations seront organisées courant 2007 : sécurité, gestion différenciée, lecture paysagère, arrosage etc.

1100.07 Le remplacement des bancs publics, selon le nouveau concept de mobilier urbain unifié pour la Ville de Genève, va se poursuivre.

1100.08 Nouvelle structure horticole, serres louées à la périphérie de la Ville de Genève, totalement opérationnelle.

Restructuration de l'établissement horticole unique et redistribution dans les parcs des postes devenus disponibles.

1100.09 Début de la rénovation du parc animalier du Bois-de-la-Bâtie (crédit d'investissement) qui va se poursuivre sur quatre ans, sous réserve du vote du crédit par le CM.

1100.10 Poursuite de la révision et du contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers ; mise en place de nouvelles conventions.

1100.11 Poursuite de l'élaboration de cahier des charges type en vue des mises en concurrence.

2000 Environnement

2100.01 Poursuite de la politique favorisant la biodiversité urbaine et la renaturation; grâce à la nouvelle structure horticole, application élargie de la lutte biologique dans la culture horticole.

Suite à l'acquisition d'une dizaine de chariots de désherbage à gaz, le SEVE n'utilise plus d'herbicide chimique. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan d'entretien différencié des espaces verts urbains mis en place en 2005.

La politique de récupération et valorisation des déchets verts reste l'une de nos priorités. Une surface de 21'000 m² de prairie fleurie sera mise en place.

2100.02 En partenariat avec les CJB, poursuite du projet « patrimoine vert: inventaire des arbres genevois ».

2200.01 Le SEVE poursuit ses efforts afin que les véhicules qui s'y prêtent soient alimentés en carburant biologique.

3000 Vulgarisation, représentation vers l'extérieur

3200.01 La Ville de Genève sera représentée, par l'intermédiaire du SEVE, dans les expositions qui prendront place tant en Suisse qu'à l'étranger.

3300.02 Le pôle animation va multiplier ses actions dans les parcs afin de sensibiliser leurs usagers et usagères à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain.

9000 Gestion du service

9100.01 L'objectif principal pour l'amélioration et la rationalisation du service est le regroupement des établissements horticoles; le regroupement des équipes par pôle d'intervention et si possible une gestion du temps via TimeTools.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Regroupement des établissements horticoles (location d'un établissement en périphérie de la ville). Aménagement de nouveaux locaux dans le cadre de la politique de construction et de rénovation de la ville (La Grange et Sécheron).

AGENDA 21

Dans le cadre de l'Agenda 21 et suite à la formation interne du personnel, le SEVE va mettre en place une politique de « gestion différenciée », c'est-à-dire une gestion des entretiens en fonction des lieux, des usages et des contraintes écologiques. Cette gestion s'inscrit d'une réflexion sur les méthodes et les matériels utilisés afin de préserver l'environnement et d'économiser les énergies (cf. aussi objectifs 1100.03, 2100.01, 2200.01 et 3200.02).

Objectif 2007

Durant l'année 2007, le service devra faire face à la réalisation d'une nouvelle prestation fédérale : l'enregistrement du partenariat entre personnes du même sexe.

Le service devra également continuer à saisir les données des feuillets de famille (papier) dans l'application informatique fédérale INFOSTAR, en tenant compte des délais fixés par l'autorité fédérale.

Compte tenu du retard apporté dans la mise en place de la formation par le canton, certains collaborateurs et collaboratrices devront suivre des cours durant l'année 2007.

La Direction du service souhaite pouvoir mener une étude sur la célébration des mariages dans des sites attractifs pour les citoyens et les citoyennes.

1000 Gestion des événements d'état civil

1100 à 1700

L'organisation de la formation étant de la compétence du canton et ayant pris du retard, certains collaborateurs et collaboratrices devront suivre des cours durant l'année 2007.

1400

Le service devra assumer une nouvelle prestation (enregistrement du partenariat entre personnes du même sexe) tout en ne possédant aucune indication sur la quantité des demandes.

1600

Un effort soutenu devra être fourni pour transférer les données contenues sur les feuillets de famille (papier) dans l'application informatique fédérale INFOSTAR afin de respecter les délais fixés par l'Office fédéral de l'état civil.

2000 Pièces d'identité

2100 à 2200

Il n'y aura pas de changement majeur pour le secteur des pièces d'identité, qui doit surtout s'adapter en permanence à des flux très variables dans les commandes. Le nouveau passeport biométrique entraînera pas de modification particulière des processus pour l'état civil municipal.

9000 Gestion du service

9100 Confer aux objectifs du service.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Améliorer l'aménagement des places de travail, par la mise en place de paravents transparents amovibles, afin de permettre aux collaborateurs et collaboratrices une plus grande concentration.

AGENDA 21

Améliorer l'accueil des familles à l'état civil et à l'arcade des pièces d'identité, en installant des coins lecture destinés aux jeunes enfants.

Pompes funèbres et cimetières

Objectif 2007

Le service continue à s'engager, avec un personnel insuffisant, pour assurer une permanence 24 h, sur 24h, et des obsèques dignes, inhumations et incinérations aux personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger.

1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles

1100 Une étude est actuellement en cours par la Direction des systèmes d'information pour l'éventuelle migration sur SAP de la gestion organisationnelle et comptable des obsèques.

2000 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire

2100 à 2400 L'installation pour la filtration des fumées des fours crématoires est en cours de réalisation, conformément aux directives de l'Ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR).
D'importantes modifications doivent être entreprises par le service des bâtiments dans le concept énergétique au sein des bâtiments.

3000 Gestion des cimetières

3100 à 3300 L'installation de bornes de distribution d'eau, plus économes que les actuels bassins, est actuellement à l'étude par le Service de l'énergie.
Une demande de crédit pour l'acquisition d'un orgue pour la Chapelle de l'Ange de la Consolation et pour la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais a été déposée auprès du CM.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Poursuite de la modernisation des équipements afin de réduire les émissions nocives, en particulier la pose de filtres sur les cheminées des fours crématoires.

Objectif 2007

Face à l'augmentation du nombre de personnes en situation de grande précarité, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) poursuivra le développement de ses actions en faveur de cette population, en particulier s'agissant de l'accès aux prestations de base (nourriture, logement, santé). Parallèlement, le SSVG réorientera ses prestations financières pour éviter que les populations les plus fragilisées, notamment les familles, ne se retrouvent en situation de grande précarité.

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser leur accès aux nombreuses prestations et actions mises en place à leur attention, le SSVG poursuivra son effort d'information.

Enfin, après trois ans d'expérience communautaire, le SSVG établira un bilan de son action et définira les domaines de développement prioritaires.

1000 Aide aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales

- 1100 Identifier les publics en situation de précarité économique afin d'améliorer la pertinence des aides financières de la Ville de Genève
- 1200 Mettre en production les modules de la nouvelle application informatique de gestion des aides financières (cuisines scolaires et remise de cotisation AVS).
- 1300 Mettre en œuvre la première étape de la collaboration (Ville - État) en matière de subventions.
- 1400 Évaluer et éventuellement réorienter l'action du SSVG menée avec le Service des ressources humaines dans le domaine du chômage.

2000 Lutte contre l'exclusion sociale

- 2100 Favoriser avec le canton les synergies au sein du Forum contre l'exclusion. Renforcer la prise en charge de problématiques communes aux membres de la coordination des lieux d'accueil d'urgence, en intégrant l'ensemble des partenaires concernés.

- 2200 Améliorer la cohésion au sein du secteur exclusion (les deux clubs sociaux, l'abri de la protection civile et l'unité logement temporaire). Renforcer le suivi social des personnes en situation précaire et améliorer la connaissance des besoins de cette population. Mettre sur pied un espace de rencontre parents-enfants et développer des projets d'aide à la parentalité.

3000 Maintien à domicile de personnes à autonomie réduite

- 3100 Poursuivre la réorientation des immeubles avec infirmerie (AI).

4000 Lutte contre l'isolement des aîné-e-s

- 4100 Consolider les projets développés à la Maison des aîné-e-s (information, conseil, formation, actions pour les aîné-e-s à mobilité réduite, initiation aux nouvelles technologies).
- 4200 Améliorer la connaissance des besoins et des attentes des aîné-e-s et développer des événements à leur attention.
- 4300 Renforcer la collaboration et les projets communs avec les associations concernées.
- 4600 Développer les offres culturelles et de loisirs pour les aîné-e-s.

5000 Aide sociale polyvalente dans le cadre du dispositif CASS et de manière centralisée

- 5100 Renforcer le développement de l'action communautaire en effectuant un bilan des trois premières années de fonctionnement.
Accentuer la visibilité des Unités d'action communautaire en améliorant la communication des projets.
Orienter les actions communautaires vers des axes prioritaires: en terme de thématique (le voisinage, l'aide à la parentalité, l'intégration des différentes cultures) et en terme de public privilégié (les personnes âgées, les familles, les personnes étrangères).
- 5200 Suivre l'évolution du dispositif CASS et prendre en compte ses conséquences dans le respect des obligations légales.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Répondre aux besoins du dispositif CASS.
Prévoir une alternative pour la Direction du service, suite au changement d'affectation du 100 Servette, initialement prévu pour le SSVG.

AGENDA 21

Participer à la réalisation de projets transversaux dans l'Administration communale et/ou avec d'autres partenaires pour mettre en avant le pilier «cohésion sociale» du développement durable et contribuer à préciser la nature de ce «pilier social», notamment dans le cadre de l'action communautaire, mais aussi pour favoriser la notion de «réinsertion durable».

Délégation à la jeunesse

Objectif 2007

La Délégation à la jeunesse (DEJ) a pour mission prioritaire de privilégier l'échange avec les jeunes et autour de jeunes, d'éviter leur marginalisation, de leur permettre d'occuper dans la vie de la cité une place citoyenne et de développer des projets avec eux, en collaboration avec les diverses associations et institutions concernées.

Au vu de la forte préoccupation que génère l'augmentation du chômage chez les jeunes et d'une tendance à la précarisation sur le marché du travail, la DEJ doit jouer un rôle spécifique dans ce domaine, en complémentarité avec les organismes cantonaux et associatifs existants. Ce rôle passe notamment par la génération d'opportunités de « jobs » temporaires, si possible qualifiants, en partenariat avec d'autres institutions.

1000 Actions pour, par, avec les jeunes

1100 Poursuivre et développer le travail de terrain et de réseau des travailleurs et travailleurs sociaux de la délégation, afin de bénéficier d'une bonne capacité d'identification des besoins et de leur évolution

1100.01 Créer une structure d'observation avec tous les partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de malaise des jeunes, afin de mieux pouvoir répondre aux attentes des jeunes et de tous les citoyens et citoyennes.

1100.02 Renforcer l'intégration de filles dans nos projets sportifs, rendre certains projets autonomes avec une implication accrue de partenaires et/ou des jeunes dans une optique d'autogestion, et assurer la formation des « grands frères ».

1100.03 Faire de l'immeuble « Lyon 99 » un véritable projet pour une maison citoyenne, en collaboration avec les différents services de proximité de la ville et du canton, les associations et les habitant-e-s du quartier. Stimuler la vie de quartier dans et autour de ce nouvel outil.

1100.04 Intégrer et former des jeunes à l'action « chaises longues dans les parcs », élargir l'offre afin de créer plus de « petits boulots » pour les jeunes et en même temps, créer plus de lien social par une animation intelligente de nos parcs. Continuer la collaboration avec d'autres services municipaux pour diversifier cette animation.

1100.05 Sous réserve de la validation par le CM d'une proposition qui sera déposée dans ce sens, organiser divers « chantiers jeunes » afin d'augmenter les possibilités de « jobs » pour jeunes, si possible qualifiants, en vue de leur donner une expérience sur le marché du travail.

1200 Après la signature des conventions liant les maisons de quartier à la Ville de Genève, renforcer la collaboration des services de proximité et concrétiser les actions avec les travailleuses et travailleurs sociaux de la DEJ et des Unités d'action communautaire (UAC).

Aider les comités de bénévoles à mieux assumer leur rôle, renforcer et optimiser la collaboration avec la FASE.

1200.01 Renforcer les prestations pour les centres aérés, notamment pour les petits de 4 à 6 ans et les grands de 11 à 14 ans; chercher de nouveaux terrains.

1200.02 Intégration du « Chalet » comme 15ème Maison de quartier, et recherche de solutions pour son relogement en vue de la rénovation de la Maison Saint-Exupéry.

1300 Renforcer le partenariat avec les associations et stimuler des collaborations lors de manifestations et actions de la DEJ ou d'autres services de la Ville de Genève.

1400 Établir des critères d'attribution propres aux missions de la DEJ pour l'octroi de subventions ponctuelles; encourager la notion de contre-prestations en échange de ces subventions.

1500 Concrétiser le transfert définitif de la résidence pour jeunes « Le Voltaire » au Service des bâtiments; contribuer à la recherche de nouveaux locaux pour l'hébergement des jeunes.

- 3200 Organiser un Forum sur des questions de jeunesse.
3300 Renforcer la collaboration avec la FASE en participant à ses nouvelles instances.

9000 Gestion du service

- 9100 Renforcer le travail en équipe, instaurer une politique de supervision pour les travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs, favoriser la participation des collaborateurs et collaboratrices.

VARIATION DE PERSONNEL

Un à deux postes pour l'ouverture de l'immeuble 99 rue de Lyon, à trouver dans le cadre d'une redistribution interne au sein du département

VARIATION DE LOCAUX

Après avoir transité par l'occupation de la Villa Moynier, la DEJ espère pouvoir intégrer courant 2007 les locaux du 7ème étage à la rue de la Servette n° 100.

AGENDA 21

La DEJ œuvre sur les trois axes du développement durable: sur le plan social, elle tente par toutes ses actions de renforcer la cohésion sociale et la démocratie locale, sur le plan économique, elle instaure des échanges de prestations avec les jeunes et les différentes associations qu'elle côtoie, et sur le plan écologique, elle encourage le tri des déchets, ainsi qu'une réflexion globale autour d'un comportement citoyen dans le domaine écologique.

- 1600 Mettre aux normes le « skate-parc » de Plainpalais et offrir, en collaboration avec les associations concernées, un meilleur accueil.
1600.01 Placer et animer définitivement l'Agoraparc acquis en 2001 pour la Cité des métiers.

- 1600.02 Placer et animer le banc de skate, et participer à la réflexion pour un mobilier urbain adapté à tous.
Etudier la mise au point d'une proposition au CM pour financer l'installation d'équipements de sports urbains à différents endroits sur le territoire municipal.

- 1600.03 Créer un « bowl » de skate en ville et ouvrir un skate-parc couvert.

- 1700 Créer un nouveau concept de locaux de répétition à l'école des Eaux-Vives; développer l'accompagnement et l'animation des locaux existants.

2000 Manifestations, animations et fêtes

- 2100 Continuer la rénovation des promotions citoyennes en donnant un nouveau souffle, en collaboration avec les communes et l'Etat de Genève.

- 2200 Participer, avec les jeunes et les associations partenaires, à l'organisation de fêtes et d'événements.

- 2200.01 Collaborer avec d'autres services de la Ville de Genève à des événements tels que la Fête des Voisins, Art'Air, la Fête de la Musique, etc.

- 2300 Organiser et participer à diverses actions et animations autour des sports urbains.

- 2300.01 Prévoir, après la pause forcée en 2006 en raison de la surcharge de travail pesant sur le service, l'organisation d'une édition « Asphaltissimo » à la place du Rhône.

3000 Relations publiques

- 3100 Continuer le travail de réseau dans de nombreux groupes de travail.
Défendre le « réflexe jeune ».
Poser le débat de la préoccupation de la réinsertion et du chômage des jeunes.

Présentation générale

Projet de budget 2007

Budget 2006

Comptes 2005

Compte administratif

Comptes 2005		Budget 2006		Projet de budget 2007	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
929830'460.04	998'712'501.22	891'632'958	956'169'573	914'902'955	981'009'521
63297'951.53		63'771'197		17'497'167	-1'000'000
993'128'411.57	998'712'501.22	955'404'155	956'169'573	65'628'053	
73571'303.85	73571'303.85	73'406'216	73'406'216	998'028'175	980'009'521
1'066'699'715.42	1'072'283'805.07	1'028'810'371	1'029'575'789	71'519'850	71'519'850
5'584'089.65 *		765'418 *		1'069'548'025	1'051'529'371
1'072'283'805.07	1'072'283'805.07	1'029'575'789	1'029'575'789		18'018'654
				1'069'548'025	1'069'548'025
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
921'08852.47	3'258'847.32	85'000'000		80'000'000	0
3'409'063.64		25'000'000		20'000'000	0
14'903'723.18	92'886.30		110'000'000	100'000'000	100'000'000
100'251'778.39		110'000'000	110'000'000		
107'012'575.65	107'012'575.65				

Financement des investissements

Comptes 2005		Budget 2006		Projet de budget 2007	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
85'440'941.51		85'000'000		80'000'000	
1'4810'836.88		25'000'000		20'000'000	
62'288'022.89		62'644'564			64'817'525
1'029'928.64		1'126'633			810'528
5'584'089.65 *		765'418 *			-18'018'654
68'882'041.18		64'536'615			47'609'399
31'369'737.21		45'463'385			52'390'601
100'251'778.39	100'251'778.39	110'000'000	110'000'000	100'000'000	100'000'000

Variation de fortune

Comptes 2005		Budget 2006		Projet de budget 2007	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
231'729'18.62		22'355'436			15'182'475
13'780'908.24		23'873'367			19'189'472
31'369'737.21		45'463'385		52'390'601	
5'584'089.65 *		765'418			18'018'654
36'953'826.86	36'953'826.86	46'228'803	46'228'803	52'390'601	52'390'601

En tenant compte des résultats des budgets 2006 et 2007, la fortune au 31 décembre 2007 est estimée à CHF 356'279'236

Projets d'arrêtés

Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

	CHF	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à.....	1'069'548'025	
sous déduction des imputations internes de	71'519'850	
soit un total des charges nettes de	998'028'175	
et les revenus à		
sous déduction des imputations internes de	1'051'529'371	
soit un total des revenus nets de	71'519'850	
	980'009'521	

L'excédent de charges présumé s'élève à CHF 18'018'654.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	80'000'000
recettes.....	0
investissements nets	80'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	20'000'000
recettes.....	0
investissements nets	20'000'000
c) total	
dépenses	100'000'000
recettes.....	0
investissements nets	100'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets		80'000'000
amortissements ordinaires	64817'525	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	18'018'654	
autofinancement		46'798'871
Insuffisance de financement		33'201'129
b) patrimoine financier		
investissements nets		20'000'000
amortissements (autofinancement)		810'528
Insuffisance de financement		19'189'472
c) total		
investissements nets		100'000'000
amortissements ordinaires	65'628'053	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	18'018'654	
autofinancement		47'609'399
Insuffisance de financement		52'390'601

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 18'018'654 correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérégation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2007, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2007.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2007 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à CHF 52'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2007, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.



**25^{ème} BUDGET FINANCIER
QUADRIENNAL
DE LA VILLE DE GENÈVE**

**COUVRANT
LES ANNÉES 2007 À 2010**

I. PREAMBULE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter

le 25^{ème} budget financier quadriennal (BFQ) de la Ville de Genève

couvrant les années 2007 à 2010

S'agissant du programme financier d'investissements (PFI) de la Ville de Genève, celui-ci concerne désormais une période de douze ans. Le second PFI couvrira ainsi les années 2007 à 2018 et est déposé en même temps que le projet de budget 2007 et le BFQ 2007-2010 devant le Conseil municipal.

A. Budget de fonctionnement

1. Objectifs du Conseil administratif

Etant donné le transfert de charges de l'Etat vers les communes ainsi que l'évolution mesurée des rentrées fiscales, le Conseil administratif s'est fixé pour objectifs le maintien des prestations actuellement offertes à la population genevoise et la poursuite du développement engagé dans le domaine de la petite enfance.

2. Hypothèses d'élaboration du budget de fonctionnement

Un examen approfondi de la situation économique et financière cantonale et fédérale a permis d'élaborer des prévisions de revenus et de charges futurs pour le budget de fonctionnement 2007 et

le 25^{ème} BFQ 2007–2010. Ces études sont fondées sur les données fournies par divers instituts spécialisés, à savoir le KOF¹, le CREA², le BAK³, l'UBS, le Crédit Suisse, la Banque Cantonale de Genève et Pictet & Cie, confirmées par les travaux du groupe de perspectives économiques, ont permis de procéder aux estimations budgétaires 2007-2010 sur la base des trois paramètres fondamentaux suivants :

- évolution des impôts
Personnes physiques de 2,4% en 2006, puis 2,2% en 2007, 2008 et 2009.
Personnes morales de 1,2% en 2006 et 2007, puis 2,7% en 2008 et 2009.
- taux d'inflation
de 1,0 % pour l'entier de la période.
- taux d'intérêts des emprunts
de 2,2 % à 4,0 %.
- Transfert de charges du Canton
Pour 2006 et 2007 seulement

La variation de l'un ou l'autre de ces taux influencera inévitablement les budgets futurs.

D'éventuels transferts de compétence du Canton vers les communes pourront également entraîner des charges supplémentaires, non prises en compte dans ce document.

Les tableaux N^{os} 2 et 3 présentent les budgets prévisionnels des années 2007 à 2010 calculés conformément aux objectifs politiques du Conseil administratif et aux hypothèses économiques décrites ci-dessus.

¹ Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH), centre de recherches conjoncturelles.

² Institut « Créa » de macroéconomie appliquée, Université de Lausanne.

³ BAK Recherches économiques Bâle S.A.

3. Résultats prévisionnels des budgets 2007-2010 (tableau N° 1)

Pour les années 2007 à 2010, les résultats prévisionnels sont les suivants :

<u>Année</u>		<u>Résultat</u>		<u>% des charges</u> <u>(sans les</u> <u>amortissements)</u>
2007	excédent de charges	18,0	mios de francs	- 1,9%
2008	excédent de charges	3,3	mios de francs	- 0,3%
2009	excédent de revenus	0,2	mio de francs	n.s.
2010	excédent de revenus	4,4	mios de francs	+ 0,5%

B. Autofinancement et endettement (tableaux N°s 4 et 5)

Les tableaux 4 et 5 de ce rapport présentent, d'une part, le plan de trésorerie prévisionnel 2007-2010 et, d'autre part, le financement présumé des investissements.

Pour les quatre prochaines années, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 62 %, malgré la réduction du volume des investissements annuels de 110 à 100 millions de francs.

Si les prévisions se réalisent, il sera malheureusement nécessaire d'augmenter l'endettement de 150 millions, celui-ci s'élèverait à 2,025 milliards de francs fin 2010.

II. CONCLUSIONS

En ne tenant pas compte d'un transfert de charges du Canton aux communes au-delà de l'exercice 2007, le 25^{ème} budget financier quadriennal couvrant les années 2007 à 2010 démontre un équilibre financier précaire au niveau du budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Dans cette configuration, il n'est d'ores et déjà pas possible de stabiliser la dette.

Si des charges supplémentaires devaient être assumées par la Ville de Genève en lieu et place du Canton, l'équilibre financier ne pourrait plus être maintenu et des déficits du budget de fonctionnement, plus ou moins significatifs en fonction du montant de charges transféré, seraient inévitables. Dans cette hypothèse, de nouvelles dispositions politiques et financières devraient être prises.

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 1

Résultats globaux					
(en millions de francs)					
Comptes 2005	Budget 2006 révisé	PB 2007	B.F.Q. 2008	B.F.Q. 2009	B.F.Q. 2010
Revenus	998.6	963.7	980.0	998.6	1'037.9
Charges	997.4	977.7	998.0	1'001.9	1'033.5
Excédents de revenus	+ 1.2	- 14.0	- 18.0	- 3.3	+ 4.4
Déficit de financement	- 39.2	- 60.0	- 52.4	- 36.3	- 28.6
Dette prévisionnelle	1685	1763	1927	1963	2025

25^{ème} Budget Financier Quadriennal
2007-2010

Tableau 2

Revenus budgétaires par groupes spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES		BUDGET VOTE		BUDGET 2006		PB		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation	
		Fr.	%	Fr.	%	rectifié	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts	737.6	74%	724.2	76%	732.7	76%	747.4	76%	762.7	76%	779.8	77%	797.2	77%	59.6	8%
42	Revenus des biens	152.5	15%	150.8	16%	150.8	16%	152.1	16%	153.6	15%	155.2	15%	156.7	15%	4.2	3%
43	Revenus divers (*)	65.7	7%	59.7	6%	59.7	6%	59.8	6%	60.4	6%	61.0	6%	61.6	6%	-4.1	-7%
44	Parts à des recettes	3.6	0%	2.3	0%	1.3	0%	1.3	0%	2.3	0%	2.3	0%	2.3	0%	-1.3	-96%
45	Dédom collect. publ.	32.5	3%	12.8	1%	12.8	1%	12.9	1%	13.0	1%	13.2	1%	13.3	1%	-19.2	-150%
46	Subventions et alloc.	6.7	1%	6.4	1%	6.4	1%	6.5	1%	6.6	1%	6.6	1%	6.7	1%	-0.0	0%
47	Subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
TOTAL REVENUS		998.6	100%	956.2	100%	963.7	100%	980.0	100%	998.6	100%	1'018.0	100%	1'037.9	100%	39.3	-408%
Impôts personnes physiques		498.8		478.3		489.9		503.5		514.4		525.6		537.1			
Impôts personnes morales		123.9		134.1		131.1		134.1		137.7		141.4		145.3			
Péréquation personnes morales		9.6		9.5		9.5		9.5		9.5		9.5		9.5			
Impôts sur les chiens		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2			
Taxe professionnelle		105.1		102.1		102.0		100.1		100.8		103.0		105.2			
		737.6		724.2		732.7		747.4		762.7		779.8		797.2			



25^{ème} Budget Financier Quadriennal 2007-2010

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tableau 3

Charges budgétaires par groupes spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Designation des natures	COMPTES 2005		BUDGET 2006		BUDGET 2006 rectifié		PB 2007		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation C10/C05	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	389.0	39%	389.8	41%	393.0	40%	399.0	40%	407.1	41%	415.3	41%	423.7	41%	34.7	9%
31	Biens, services et marchandises	173.1	17%	182.7	19%	184.0	19%	184.0	18%	185.8	19%	187.7	18%	189.6	18%	16.5	9%
32	Intérêts passifs	61.3	6%	62.2	7%	61.0	6%	64.1	6%	68.8	7%	71.3	7%	73.5	7%	12.2	20%
33	Pertes sur débiteurs	70.5	7%	12.1	1%	15.0	2%	11.2	1%	13.0	1%	13.3	1%	13.5	1%	-57.0	-380%
34	Contributions à d'autres collectivités	19.4	2%	19.5	2%	26.0	3%	26.7	3%	20.5	2%	21.1	2%	21.7	2%	2.3	9%
35	Dédommagements à des collectivités publiques	24.2	2%	27.9	3%	37.5	4%	38.8	4%	29.0	3%	29.3	3%	29.6	3%	5.4	14%
36	Subventions et allocations	196.5	20%	197.4	21%	197.4	20%	208.6	21%	210.7	21%	212.8	21%	214.9	21%	18.4	9%
37	Subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		0.0	
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.1		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		-0.1	
Charges de fonctionnement		934.1	94%	891.6	93%	913.9	93%	932.4	93%	934.9	93%	950.8	93%	966.5	94%	32.4	4%
33	Amortissements	63.3	6%	63.8	7%	63.8	7%	65.6	7%	67.0	7%	67.0	7%	67.0	6%	3.7	6%
339	Amortissements complémentaires																
TOTAL CHARGES		997.4	100%	955.4	100%	977.7	100%	998.0	100%	1'001.9	100%	1'017.8	100%	1'035.5	100%	36.1	4%

25^{ème} Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 4

Plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	Total 2006-2010
A. Encaissements						
1a. Amortissements réglementaires	64	66	67	67	67	267
1b. Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
2. Excédent de fonctionnement	14	18	3	0	4	17
3. Autofinancement net	50	48	64	67	71	250
4. Utilisation trésorerie existante	12	0	0	0	0	0
5. Emprunts à émettre	243	584	236	33	109	962
Total encaissements	305	632	300	100	180	1'212
B. Décaissements						
6. Remboursement dettes consolidées	195	420	200	-	80	700
6a. Remboursement Etat		112				
Total des remboursements	195	532	200	-	80	812
7. Investissements (crédits votés ou déposés)	25	20	20	20	20	80
8. Investissements (projets)	85	80	80	80	80	320
Total des investissements	110	100	100	100	100	400
Total des décaissements	305	632	300	100	180	1'212
Excédent - Déficit de financement	- 60	- 52	- 36	- 33	- 29	- 150
Dettes prévisionnelles au 31.12	1'763	1'927	1'963	1'996	2'025	

25^{ème} Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 5

Financement des investissements

(en millions de francs)

	Montant	%
1. Investissements		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	20
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	320	80
	400	100
2. Autofinancement et excédent de trésorerie	250	62
3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement	- 150	38
4. Total financement	400	100

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme d'habitude, je vais vous délivrer un message au nom du Conseil administratif, sur le rapport à l'appui du projet de budget. Je vous le dis d'emblée, je suis déçu et fâché, et le Conseil administratif avec moi, de constater que la volonté populaire exprimée en avril 2005, en refusant un premier transfert de charges de l'Etat aux communes, a été bafouée sans vergogne par les autorités cantonales. Fâché également que les normes contraignantes en matière d'équilibre budgétaire, qui sont le lot, comme vous le savez, de l'ensemble des communes, sur la base d'une loi cantonale, ne donnent pas lieu à une application au niveau de l'Etat, permettant une fuite en avant dont la Ville subit à présent les conséquences. Fâché et déçu, encore une fois, puisque les déclarations du Conseil d'Etat, dont je m'étais fait l'écho dans ce même contexte l'an passé, qui prônaient dialogue et négociations pour réaliser un transfert de charges mais aussi de compétences, je le souligne, en direction des communes, se révèlent sans fondement.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, je n'accepte toujours pas cette politique du fait accompli dont l'Etat – Conseil d'Etat et Grand Conseil pour une fois unis, mais, je dois le dire, sans les libéraux et l'Union démocratique du centre – s'est fait le chantre cette année. Il est en effet inacceptable d'adresser une facture de 35 millions sur deux ans à la Ville de Genève, dont 18,5 millions concernent le budget qui nous occupe aujourd'hui, sans discussion ni octroi de domaines de gestion accrus.

Je n'apprendrai rien à la plupart d'entre vous en vous donnant le résultat concret de cette politique cantonale, les médias s'en sont fait les messagers il y a une dizaine de jours: Mesdames et Messieurs, nous avons un budget équilibré et maîtrisé, présentant un excédent de revenu de 0,5 million de francs, et voilà que la Ville est plongée dans les chiffres rouges à hauteur de 18 millions! J'espère simplement que cette mesure n'aura effectivement qu'un caractère temporaire de deux ans, 2006 et 2007, et que le retour à l'équilibre prévu dans le budget financier quadriennal dès 2009 pourra avoir lieu.

Malheureusement, sans jouer les Cassandra aujourd'hui, il me semble que le pire est à venir. Il y aura bientôt, vous le savez, un transfert de charges de la Confédération sur les communes, et nous avons compris que l'Etat de Genève a des visées pour transférer une partie de ses charges sur les communes. C'est là de la musique d'avenir, à l'horizon 2008.

Dans les grandes lignes, les chiffres de ce projet de budget sont en phase avec les options stratégiques du Conseil administratif. Tel est notamment le cas du chapitre 36 qui progresse de plus de 11 millions. Près de la moitié de cette somme est destinée à la petite enfance pour l'application des mécanismes salariaux et l'ouverture de nouvelles institutions. L'autre moitié correspond à l'adaptation

technique de la subvention à la Fondation d'art dramatique – 2,6 millions – à des subventions en nature – valorisation de locaux et autres gratuits – et, pour une petite partie, au soutien au projet BAC, Bâtiment d'art contemporain.

Les mécanismes salariaux ordinaires sont également maintenus pour la fonction publique de la Ville de Genève, ainsi que l'indexation au coût de la vie et une participation au paiement des primes d'assurance maladie de 50 francs par mois pour les salaires en dessous de 79 000 francs par an.

Le chapitre 35, quant à lui, traduit partiellement dans les chiffres le transfert dont je parlais en préambule, avec près de 40% d'augmentation par rapport au budget précédent.

Au niveau des revenus, la Ville est plus que jamais dépendante de la fiscalité pour financer les multiples prestations qu'elle se fait le devoir d'assumer. Les revenus du centime additionnel sont en effet les seuls à amener quelques ressources supplémentaires dans le budget, lesquelles permettent de couvrir les coûts excédentaires déjà relevés. On peut s'attendre d'ailleurs, pour 2006, voire 2007, à un petit bonus en la matière, surtout en ce qui concerne les personnes morales. La situation future de la Ville passera inmanquablement par l'obligation de faire des choix qui pourraient se résumer ainsi: pour faire du neuf, il faudra supprimer de l'ancien!

A noter que les revenus de la taxe professionnelle font l'objet de prévisions en légère diminution pour 2007, conséquence principalement due à la modification du rôle des contribuables présents sur le territoire de la Ville – je ne reviens pas sur le déplacement d'un important institut bancaire. Cet impôt reste néanmoins plus que jamais indispensable à l'équilibre financier de notre collectivité et s'en priver, je le répète ici, correspondrait à une augmentation de 7,5 centimes additionnels.

Enfin, je regrette à nouveau, comme lors des précédents exercices, le déficit important du compte de financement, qui atteint 52 millions en chiffres ronds. La dette continuera par conséquent à se creuser, en l'absence de volonté de la réduire, c'est-à-dire de prévoir budgétairement des excédents de revenus de plusieurs dizaines de millions de francs. L'un des trois piliers du développement durable – je me plais toujours à vous le rappeler – se situe également dans ce domaine, c'est-à-dire dans l'équilibre financier et la diminution de l'endettement.

Un premier pas a cependant déjà été accompli en 2005, en décidant de limiter les investissements annuels à 100 millions de francs au lieu de 110 millions. Ce montant semble par ailleurs correspondre à la capacité d'absorption des services municipaux en termes de charge de travail.

Un second pas très encourageant est à relever avec la présence, pour la première fois, dans la mallette qui vous a été remise, du plan financier d'investis-

sement. Ce document est appelé à devenir une référence incontournable pour les décideurs politiques de la Ville et un instrument de pilotage et de suivi pour l'administration. J'espère bien sûr que vous en ferez un excellent usage.

Mes collègues du Conseil administratif et moi-même nous ferons un plaisir de commenter ces chiffres plus en détail à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, où vous ne manquerez pas de renvoyer ce projet de budget. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). C'est sans grand enthousiasme que le groupe SolidaritéS et Indépendants a pris connaissance de ce projet de budget 2007.

Sans grand enthousiasme car nous n'avons pas très bien pris notre créance vis-à-vis de l'Etat, le fameux reliquat – ce trop-plein versé par le Canton sur la base d'estimations fausses et que nous devons rembourser – à hauteur de 112 millions!

Le montant est tel que les mots nous manquent pour dire tout ce que nous pensons des effets induits par le système postnumerando, fondé en grande partie sur des estimations qui pourraient conduire l'Etat à nous envoyer régulièrement un BVR de 50 millions par année!

Est-ce à dire qu'il faut dorénavant provisionner une telle somme dans notre budget annuel? Tout nous donne, hélas, le droit de le penser...

Soyons néanmoins optimistes puisqu'il paraît qu'un contraire peu probable pourrait se produire. Nous le serions un peu plus si 420 millions d'emprunts n'arrivaient pas à échéance, obligeant la Ville de Genève à s'endetter, ce qui va entraîner une insuffisance de financement de l'ordre de 52 millions, sans parler du transfert de charges de l'Etat sur les communes, et sur la Ville de Genève pour un montant de 18,5 millions.

Alors que dire, à gauche de la gauche, d'un budget où toutes les subventions sont gelées quand elles ne diminuent pas fortement, je pense notamment à la baisse de notre contribution à la Compagnie générale de navigation sur le Léman parmi d'autres; un budget où le blocage du personnel est reconduit, où l'on n'accorde rien de plus au niveau salarial et même un peu moins, en se contentant d'offrir, pour rester social, une participation aux primes d'assurance maladie pour les salaires inférieurs à 78 874 francs?

Je parlais du moins et, à ce sujet, nous n'apprécions pas beaucoup que le Conseil administratif ait supprimé la prime octroyée lors du départ du person-

nel à la retraite. Une économie de bouts de chandelle: 165 000 francs... pitoyable! Belle manière de récompenser des personnes qui ont tout donné pendant des années à la Ville de Genève!

Parlant de retraite, nous constatons cependant que le plend ne réapparaît pas, alors qu'il devait s'agir d'une suspension provisoire... C'est bien dommage car il ne coûte pas cher, permet le renouvellement du personnel et produit un effet certain sur l'emploi. Nous rappelons d'ailleurs à ce sujet que nous avons déposé une motion qui demande le rétablissement du plend, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous prenons acte toutefois de la progression de la part du budget affectée à la petite enfance – plus 5,4 millions – bien que nous ne soyons pas très enchantés de ce qui se passe en ce moment au sujet du statut du personnel des crèches, encore soumis à une convention collective, où le Conseil administratif applique la règle de deux poids, deux mesures. Un seul statut certes, oui, mais pas pour le personnel de la petite enfance bientôt municipalisée, sauf en ce qui concerne, bien sûr, la suppression des 50 francs pour l'assurance maladie!

Alors, nous le disons clairement: pas de municipalisation au rabais pour la petite enfance!

Alors... alors, il y aurait tant de choses à dire encore. Vous l'avez compris, ce budget n'enthousiasme guère la gauche de la gauche qui, à deux doigts de refuser l'entrée en matière, l'examinera de très, très près en commission avant d'arrêter sa position définitive.

M. Alexis Barbey (L). Les premiers mots que je voudrais prononcer sont des mots de remerciements à l'égard des services financiers, qui ont été très généreux cette année, en tout cas en termes de documentation. En effet, nous avons reçu une enveloppe plus fournie que jamais, comprenant budget, objectifs, budget par missions et prestations, plan financier d'investissement, cd-rom, et quelques autres commentaires sur le projet de budget 2007. Cela a sans doute demandé beaucoup de travail, mais ces documents nous permettront de prendre des décisions en connaissance de cause. J'aimerais donc remercier les personnes qui s'en sont occupées.

Maintenant, en ce qui concerne le contenu, si je devais qualifier ce budget 2007 en un mot, je dirais qu'il est le budget de la facilité. A ce propos, j'ai trois constats à faire. L'un concerne la méthode, l'autre le budget de fonctionnement, le troisième la dette.

Au sujet de la méthode, M. le conseiller administratif Muller l'a bien dit: l'Etat a transféré 18 millions à la Ville et le Conseil administratif a inscrit 18 mil-

lions de dette supplémentaires! Comme méthode de gestion de la part du Conseil administratif, cela nous paraît un peu court!

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, les pistes qui sont proposées nous paraissent un peu maigres. On nous dit qu'on gèle les effectifs de la fonction publique, ce qui nous paraît une mesure de bon sens, mais les coûts liés au personnel augmentent pourtant de plus de 10 millions. Or c'est aussi en termes de coûts que nous aurions voulu voir un gel d'une année à l'autre. Toujours en matière de fonctionnement, on nous explique qu'une bonne partie de l'augmentation des charges provient du projet de municipalisation de la petite enfance. Ce projet mérite quelques discussions, parce qu'il ne crée pas une seule place de crèche supplémentaire, mais transfère beaucoup de charges à la Ville.

Enfin, au sujet du niveau de la dette, on atteint vraiment des sommets dans tous les sens! Le Conseil administratif nous a répété à de nombreuses reprises qu'il avait, en quatre ans, fait baisser la dette de 200 millions de francs. Malheureusement, on a maintenant rattrapé les niveaux d'il y a quatre ans. La dette atteint presque 2 milliards de francs, soit un niveau historique, et avec le transfert de charges cantonal, mais également avec le reliquat que mentionnait notre collègue Zaugg tout à l'heure, elle atteint des sommets qu'il est difficile d'ignorer.

Alors, ce budget de la facilité, notre Conseil municipal va devoir le transformer en budget du travail, en examinant de nouvelles pistes qui nous permettront de limiter les dégâts. Il s'agit d'un objectif peu enthousiasmant en soi, mais quand on arrive à des montants pareils on ne peut parler d'autre chose. Une des pistes que je vous propose de creuser, Mesdames et Messieurs, au lieu de creuser la dette, c'est de renouveler la concertation avec l'Etat de Genève. La démarche de cette année, qui est une démarche autocratique de la part du Canton, n'est pas acceptable pour nous, mais elle reste pour l'instant sans conséquences pour le Canton: elle n'a de conséquence que dans le budget de la Ville.

D'autre part, il faudra encore une fois remettre l'ouvrage sur le métier et mieux choisir les investissements que peut se permettre notre Ville, en raisonnant en fonction des moyens à disposition, et pas seulement en fonction d'objectifs politiques.

Enfin, nous n'échapperons pas à une réflexion sur la fonction publique: il s'agira de continuer à examiner des transferts de personnes plutôt que des créations de postes.

Voilà, c'est sur ce long et, je l'espère, intéressant travail que je voudrais conclure. La situation a atteint des sommets de gravité, et il s'agira d'y remédier.

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviendrai assez brièvement, en donnant quelques points de repère permettant d'apprécier si ce budget est a priori un budget dont on peut se réjouir. D'autres ont déjà dit qu'il n'était, selon eux, pas assez généreux: nous, nous considérons qu'il n'est pas assez rigoureux, en fonction des points de repère suivants.

Prenons l'évolution du budget en fonction de l'évolution de la population. L'action de la Ville vise avant tout à ce que la population de la commune se porte bien et vive dans des conditions agréables. Or cette population, Mesdames et Messieurs, de fin 2004 à fin 2005, moment où l'on a commencé à élaborer le budget 2007, a progressé de 0,6%. Dans un sens, c'est bien; dans un autre, d'aucuns pourraient dire que la population ne peut pas augmenter beaucoup plus puisqu'il n'y a pas de logements... Toujours est-il que, pour le budget, l'influence de l'augmentation de la population est quasi nulle.

Maintenant, qu'en est-il de l'évolution des prix, de l'inflation qui nous tombe parfois dessus? C'est un vieux combat et il se trouve que, pour l'année 2005, l'augmentation des prix a été de l'ordre de 1,1%. Jusque-là, on peut donc dire que la Ville n'a pas eu à faire face ou à anticiper une augmentation des prix non maîtrisée. Certes, l'augmentation du pétrole aura probablement des conséquences, mais pas au point de corriger fortement le pourcentage de 1,1%.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, je dois dire que j'ai été étonné qu'elles n'augmentent que de 0,3%. Si la population augmente de moins de 1%, si le coût de la vie augmente de 1% et si les dépenses – indépendamment du fameux reliquat fiscal de 112 millions – n'augmentent que de 0,3%, je devrais donc dire, très honnêtement, que le Conseil administratif a bien fait son travail. Or je ne vais pas le dire. Pourquoi? Parce que j'en reviens, comme d'autres, à la dette!

En effet, il se trouve que, indépendamment des fameux 112 millions, celle-ci va augmenter de 52 millions, soit de 2,3%. Autrement dit, alors même que la population et les prix sont restés relativement stables, et sachant en outre qu'il faut s'attendre à une diminution des recettes pour les raisons déjà évoquées, la dette va pourtant augmenter sensiblement. Mesdames et Messieurs, l'important, ce n'est pas la dette en elle-même, mais c'est ce qu'elle signifie: les intérêts, tels qu'ils ont été calculés avec minutie par les services financiers de M. Muller, se monteront en 2007 à plus de 62 millions, montant qui correspond au quart du budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement!

Voilà ce qu'il faut voir, Mesdames et Messieurs. La dette empêche la Ville de faire encore plus œuvre utile pour la population. Quand l'intervenant de l'Alliance de gauche dit que le budget n'est pas assez généreux, je réponds que, pour être plus généreux envers la population, le Conseil administratif doit avoir des moyens financiers. Pour cela, il faut diminuer la dette qui, on le sait, ne pro-

fite à personne, ni à vous, ni à nous, sauf aux banques! Tant mieux si les banques se portent bien, mais elles n'ont pas besoin de nos intérêts. Heureusement, aujourd'hui, elles peuvent prospérer grâce à l'économie internationale, nationale ou genevoise. C'est donc un devoir pour le Conseil administratif, qui sauf erreur reste à majorité de gauche, d'éviter de gaspiller l'argent public, précisément pour pouvoir servir les plus démunis, pour les aider de manière plus heureuse que ce n'est le cas aujourd'hui.

Et je complète: beaucoup – les journalistes, la population – considèrent que le Conseil d'Etat actuel est de centre gauche, avec deux socialistes et deux Verts, accompagnés de deux bienveillants collègues radical et démocrate-chrétien, et avec, certes, une résistance à la dépense de la part du Parti libéral. Or que propose ce Conseil d'Etat? Nous allons le savoir dans le détail prochainement. Mais il a déjà annoncé que son objectif était de diminuer le personnel de 5%, en veillant à maintenir les prestations. 5%, Mesdames et Messieurs! En Ville de Genève, les charges de personnel n'augmentent pas de beaucoup – 0,3% – mais quelle est la majorité au Conseil administratif par rapport à l'Etat de Genève? On retrouve un socialiste, un Vert et un libéral: Monsieur le président, ne pensez-vous pas que ces trois magistrats pourraient faire en sorte de suivre le Conseil d'Etat, puisqu'ils sont dans la même ligne, ou en tout cas unis dans la volonté d'économiser, économiser pour mieux servir? Si le Conseil administratif de la Ville ne donne pas des signes en matière d'économies, l'Etat se dira que la Ville a les moyens et qu'il peut lui transférer des charges, car c'est vrai, nous avons les moyens. L'Etat procédera à des transferts de charges et nous serons face à des augmentations de dépenses inévitables, par rapport auxquelles nous ne pourrions rien faire.

Il est important que nous examinions ce budget – et nous allons le faire, car nous allons le renvoyer en commission – en suivant quelques-unes des pistes que plusieurs partis ici ont déjà proposées au sein de notre Conseil municipal, qui les a toutes approuvées. Je ne parlerai pas des pistes suggérées par les autres partis, par souci de brièveté, mais je rappellerai celle que les démocrates-chrétiens ont proposée, avant même le Conseil d'Etat, à savoir une gestion centralisée des postes, c'est-à-dire que tout poste vacant soit géré par le Conseil administratif, qui décidera de le remplacer ou de ne pas le remplacer, ou de l'utiliser autrement.

Monsieur le président, vous êtes très lié à l'honorable magistrat chargé des finances cantonales, M. Hiler. Le département de M. Hiler compte moins de 800 postes, et 5% de réduction représenterait moins de 40 postes. Eh bien, il a donné la consigne à son département d'économiser 40 postes, pour donner l'exemple, et il a raison; il est logique, cohérent, bravo!

La deuxième piste dont nous parlerons bientôt est connue et efficace, c'est le budget base zéro. Il s'agit de mettre sur la table toutes les activités de la Ville et de se poser les questions suivantes: qu'est-ce qui est encore nécessaire aujourd'hui, que faut-il maintenir, que peut-on faire autrement, comment s'y prendrait-on

aujourd'hui si on devait mettre en place telle ou telle activité déjà budgétée? En se remettant ainsi en question, je vous parie, Monsieur le président, que le Conseil administratif peut facilement économiser au moins 50 millions sur le budget!

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ce projet de budget 2007 est un projet d'austérité, mais la Ville de Genève n'a pas l'entière maîtrise de son budget, qui est basé sur une estimation des recettes fiscales très approximative et très fluctuante, fournie par l'Etat. Il était équilibré, encore que c'est beaucoup dire, puisque l'autofinancement n'atteint que 48%. Ce n'était donc déjà pas bien brillant. Mais l'Etat, sans tenir compte de la volonté populaire exprimée il y a peu, a transféré un peu plus de 18 millions de charges supplémentaires à la Ville de Genève, sur le dos de ses contribuables! Ce projet de budget est donc dans les chiffres rouges, l'Etat ayant accordé une dérogation pour que la Ville puisse présenter un budget déficitaire. Par ailleurs, notre ministre des finances nous a fait remarquer que la masse salariale avait été ramenée à 40% du total des charges. Mais par quelles acrobaties et sur le dos de qui?

Malgré ces incertitudes, le groupe du Parti du travail, comme ses collègues de l'Alliance de gauche, renverra le projet de budget 2007 en commission des finances et dans les commissions spécialisées, où il sera examiné avec attention.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous aurons l'occasion de parler de ce projet de budget ces prochains mois, pendant des heures et des heures, dans les commissions spécialisées. Nous n'allons donc pas nous y attarder longtemps ce soir. En ce qui nous concerne, nous sommes très inquiets de voir l'Etat procéder à un transfert de charges contre la volonté populaire, ce que nous trouvons vraiment déplorable, voire inadmissible. Maintenant, quand nous voyons le problème du reliquat fiscal et la manière de gérer les impôts, nous avons aussi une inquiétude quant au budget de notre Ville, en constatant que le Conseil administratif non seulement ne tient pas compte de la réalité – d'ailleurs, il ne peut pas en tenir compte – mais ignore totalement le principe de précaution. S'il continue comme cela, d'ici dix à quinze ans, les générations futures seront foutues dans notre ville et dans notre canton! Nous resterons donc très attentifs à nos dépenses. S'il faut se serrer la ceinture, oui, nous nous serrons la ceinture, et nous le dirons à notre population! En effet, cela ne peut plus durer, mais nous en reparlerons lors des prochaines séances.

M. Pierre Maudet (R). Avant d'en reparler lors des prochaines séances, je voudrais livrer la position du groupe radical qui, naturellement, comme la plu-

part des groupes dans cette enceinte et malgré les nombreuses réserves verbales, entrera en matière sur ce budget. Je tiendrai quelques propos liminaires sur l'impression que nous laisse ce projet de budget 2007. Je reviendrai tout d'abord sur une déclaration du magistrat Vert lors de la présentation de ce projet de budget aux conseillers municipaux de la commission des finances: le magistrat a déclaré que c'était un budget «rouge» – je ne suis pas daltonien et j'ai bien noté ce qu'il a dit – un budget «rouge pédagogique»! Car c'est dans la pédagogie des déficits que l'on va enfin voir jaillir la lumière, que l'on va enfin savoir ce qui cloche. Et ce qui cloche, c'est évidemment du côté de l'Etat, ce n'est pas en Ville! C'est à l'Etat que cela ne joue pas, c'est l'Etat le grand coupable de ce premier budget déficitaire depuis dix ans!

Ce n'est évidemment pas notre vision des choses, nous radicaux. Comme le magistrat en charge des affaires culturelles auteur de ces déclarations, nous pensons que c'est effectivement un budget pédagogique, mais avec dix ans de retard, puisque le principe de précaution évoqué par mon préopinant à l'instant aurait dû être appliqué il y a dix ans. Nous disons en effet depuis dix ans que, la marge d'autofinancement étant si réduite, il faudrait songer à réduire les investissements. Nous avons alimenté cette réflexion lors de la présentation du premier plan financier d'investissement, mais nous n'avons pas été suivis. Ce soir, nous apprenons que le Conseil administratif a décidé, heureusement, de réduire le volume d'investissements de 110 millions de francs à 100 millions. Pour notre part, nous propositions 80 millions pour cette législature, en vertu du principe de précaution, mais nous n'avons pas été suivis...

Alors, évidemment, ce n'est pas le budget idéal, Mesdames, Messieurs. Le budget idéal, ç'aurait été plus de revenus et moins de charges. Ici, c'est précisément l'inverse: moins de revenus – en tout cas par rapport aux comptes – et plus de charges. Nous ne pouvons notamment pas passer sous silence la progression énorme des charges de personnel, une fois de plus, progression à froid, puisque, malgré le *personal stop*, les dépenses augmentent de 10 millions, simplement par les effets propres de la masse salariale, qui avoisine les 40% du budget total, soit 400 millions à peu près sur le milliard que nous dépensons chaque année.

Après avoir entendu le Conseil administratif nous présenter ce projet de budget, nous avons un goût un peu amer, un goût d'inachevé, qui nous amène à nous interroger sur ce que peut faire le Conseil administratif. Nous nous sommes réellement interrogés au sein du groupe radical: finalement, le Conseil administratif est-il seulement une victime? Il subit un transfert de charges de la part du Canton, il subit une construction du budget qui n'est pas vraiment la sienne, où tous les départements amènent les uns après les autres, par empilement, des chiffres qui correspondent à ceux de l'année précédente... Est-ce là la bonne manière de travailler? Le Conseil administratif se donne-t-il les moyens de construire vraiment son budget? A l'évidence non, comme le montre notamment le montant

de la dette. Le Conseil administratif fait la démonstration qu'il ne veut pas tenir ses promesses de législature sur ce point précis, puisque la dette, à l'issue de l'année 2007, devrait avoisiner les 2 milliards. Elle a donc repris l'ascenseur en une législature.

Alors, que veut, que peut le Conseil administratif? Nous nous interrogeons vraiment et nous pensons, pour notre part, que le Conseil administratif, ou tout le moins une majorité de ses membres, n'a toujours pas compris qu'il s'agit aujourd'hui de réfléchir à des budgets de moyens – regarder d'abord ce que l'on a dans le porte-monnaie – avant de procéder à des budgets de besoins – c'est-à-dire faire la liste des besoins, toujours insatiables, surtout en année électorale, les multiplier – voir les subventions qui augmentent – et ensuite seulement se demander combien on a dans le porte-monnaie. Ce n'est pas une manière de faire, ce n'est en tout cas pas la nôtre, et nous aurons à cœur en commission d'interroger le Conseil administratif sur ce budget rouge, qui illustre, pour nous, une fin de règne rouge!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Les socialistes renverront bien évidemment ce projet de budget à la commission des finances et dans les commissions spécialisées pour étude. Ils le renverront avec un mot d'ordre, celui d'étudier ce budget en ayant à l'esprit la nécessité de mettre en avant les politiques répondant aux besoins et aux attentes de nos concitoyens. En effet, nous, socialistes, nous étudions à chaque fois le budget avec un prisme particulier au travers duquel nous examinons les politiques développées par la Ville. Ces politiques, selon notre vision, doivent promouvoir une ville ouverte, solidaire avec les personnes les plus démunies, les plus vulnérables, mais également avec les familles. Je citerai à cet égard la politique du Conseil administratif et plus particulièrement de notre magistrat Manuel Tornare visant à promouvoir les crèches en Ville de Genève. Les crèches correspondent à une attente, à un besoin, et sont d'un coût considérable, comme on le voit année après année: 56 millions au budget 2007 pour promouvoir et mettre en place une politique de la petite enfance qui soit digne du XXI^e siècle et des familles genevoises.

Nous examinerons également ce budget en ayant à l'esprit notre volonté de faire en sorte que les habitantes et les habitants, celles et ceux qui utilisent et qui vivent la ville, la vivent bien, la vivent le mieux possible. Pour cela, il faut mettre en œuvre les politiques et les mesures très concrètes qui améliorent la qualité de vie de tout un chacun et qui montrent aux gens que vivre ensemble peut être une expérience intéressante, si on s'en donne les moyens, si on prend le temps de la réflexion. Aujourd'hui, s'il est un besoin, c'est certainement celui de retrouver ce «vivre ensemble», de faire en sorte que les Genevoises et les Genevois aient du plaisir à vivre la ville.

Maintenant, là où le bât blesse dans ce budget – je vois M. Muller qui commence à sourire... – là où le bât blesse, c'est sur le report de charges de 18 millions de la part du Canton envers la Ville de Genève, report qui a eu lieu envers l'ensemble des communes. En effet – faut-il le rappeler? – le Grand Conseil, à majorité de droite, a voté en juin 2006 le double projet de loi PL 9679 visant à répartir autrement les deniers publics et, notamment, à faire participer les communes à l'assainissement des finances cantonales par le biais du fonds d'équipement communal, mais aussi en modifiant – le magistrat Muller l'a dit – d'autres règlements et dispositions. Mesdames et Messieurs, le bât blesse, parce que, nonobstant toute la bonne volonté du monde, le budget de la Ville ne peut pas être équilibré aujourd'hui et laisse apparaître un déficit de 18 millions. Nous, socialistes, pensons que c'est là un point important sur lequel il convient de s'attarder, un point qui dépasse les clivages gauche-droite, n'en déplaise à MM. Pattaroni et Maudet! Ceux-ci se sont évertués à nous faire la démonstration de l'incompétence ou de la futilité du Conseil administratif de gauche, et de nous rappeler que le Conseil d'Etat est aussi à majorité de centre gauche au niveau cantonal. Mais, Monsieur Pattaroni, vous savez mieux que moi – vous transmettez, Monsieur le président – que les projets de lois sont votés par le parlement, qui est à droite!

Cela dit, indépendamment du fait que l'on soit à gauche ou à droite, la grande difficulté que révèle notamment ce report de charges, c'est le fait que les communes ont très peu de compétences et qu'elles ne sont pas un interlocuteur et un partenaire crédible pour l'Etat. On retrouve cette difficulté quel que soit le Conseil administratif, qu'on pense à la Ville ou aux 44 autres communes, et quel que soit le Conseil d'Etat, qu'il soit à gauche, comme c'est le cas aujourd'hui, ou à droite, comme cela a été le cas précédemment. On retrouve toujours la même difficulté à discuter avec le Canton.

Bien sûr, en Ville, nous pouvons faire notre autocritique. Nous pouvons, nous Conseil municipal, dire à ceux qui nous gouvernent en Ville – aujourd'hui, une majorité de gauche avec un digne représentant libéral – de s'atteler à la tâche et d'essayer de discuter avec leurs confrères du Canton. Mais comme le montre aujourd'hui, et M. Rudaz y faisait référence avec sagesse il y a quelques instants, le reliquat fiscal de 112 millions, l'administration fiscale cantonale – dirigée aujourd'hui, certes, par un Vert, M. Hiler, mais hier par une libérale, M^{me} Brunschwig Graf – n'a ni les instruments ni la capacité de savoir quelles seront exactement les recettes fiscales! Alors, c'est beaucoup trop facile, c'est beaucoup trop simple, c'est caricatural, c'est vraiment prendre les Genevoises et les Genevois pour des abrutis que de leur dire que le Conseil administratif de gauche n'est pas capable de concocter un budget qui soit à la hauteur des ambitions et des moyens de la Ville, parce qu'il serait mauvais...

Non, ce n'est pas aussi simple! Serions-nous les meilleurs du monde qu'il nous serait impossible de prévoir l'ardoise. Cette année, elle est de 112 millions,

mais quid de la suivante, celle que l'administration fiscale cantonale pourrait nous réclamer dans quelques mois, quid des années à venir? Nous n'avons aucun instrument pour la définir. En tant que municipalité, nous ne pouvons donc que constater que ce report de charges est inique, et qu'il n'a été discuté ni avec la Ville ni avec les autres communes. Les 45 communes du canton de Genève ne sont pas toutes à gauche, mais elles ont toutes un avis convergent: cette loi acceptée en juin dernier par le Grand Conseil défavorise l'ensemble des communes. Et l'avis du Conseil d'Etat, selon lequel les communes peuvent bien payer, y compris la Ville parce qu'elle est riche, on le retrouve dans l'excellent rapport de majorité du radical Pierre Kunz. Monsieur le président, je vous donnerai cet exemplaire que vous pourrez transmettre au président du Parti radical qui siège à vos côtés, si par hasard il ne l'avait pas lu. M. Pierre Kunz, donc, retrace les propos de MM. Hiler et M. Cramer, comme ceux de M^{me} Brunschwig Graf, qui disent texto que les communes ont beaucoup d'argent et peu de charges et qu'elles doivent participer à l'effort financier. Qu'elles le fassent pendant deux ans et que cela coûte 18 millions à la Ville, ce n'est pas grave à leurs yeux!

Voilà la réalité. La réalité, c'est cette distorsion, ce rapport de forces, ce peu de compétences communales que nous avons. Voilà pourquoi nous devrions être unis, dans ce Conseil et entre les 45 communes genevoises, unis pour dire basta au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, indépendamment de la coloration politique qu'ils peuvent avoir! Basta, cela ne va plus, nous voulons discuter! La Ville a un budget d'un milliard, elle représente la moitié des habitants du canton, et l'Etat ne peut pas s'amuser à ces reports de charges, sous prétexte que la mariée est belle, et bien dotée! D'après l'Etat, la Ville – cette Ville qu'à de nombreuses reprises il a voulu épouser – n'a qu'à l'aider à résorber, notamment, le trou de la Banque cantonale de Genève, suite à sa gestion calamiteuse. Qu'elle paie, 18 millions la première année et 17 autres millions l'année suivante! Tant pis, qu'elle se débrouille!

Cela ne va pas et nous aurons l'occasion de le répéter en commission des finances, comme dans notre discours sur le budget en décembre. Nous le dirons aussi durant la campagne électorale, à laquelle faisait allusion le vice-président de notre Conseil. Monsieur Muller, je sais que votre tâche est ingrate, car souvent, sur vos bancs, tous n'apprécient pas le travail fait. Mais nous, au sein de l'Alternative, reconnaissons que vous avez malheureusement bien peu de moyens pour faire un travail au plus près de votre conscience. Nous vous remercions donc de présenter un budget qui montre où sont les responsabilités. Car c'est bien l'Etat et les députés, qui votent les lois au Grand Conseil aujourd'hui à majorité bourgeoise, qui nous obligent, nous concitoyennes et concitoyens de la Ville, à payer l'ardoise de 18 millions. Nous renverrons ce budget à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts accueille ce projet de budget, qui porte le fardeau du transfert de charges opéré par le Canton sur notre municipalité. Cette année, le Canton nous place, à vrai dire, dans une situation délicate, pour ne pas dire très difficile. Bref, ce budget est très lourd de ce fardeau, et force est de constater que notre travail d'étude portera sur le déséquilibre, et non sur l'équilibre. Car le Conseil administratif a dû prendre en compte cette situation et nous allons devoir travailler, à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, sur un projet de budget d'ores et déjà déficitaire. En tant que membres de la majorité, certes, nous avons la responsabilité du projet de budget; nous voterons donc l'entrée en matière ce soir et assumerons nos responsabilités tout au long de l'étude en commission, pour faire en sorte que, dans la mesure du possible, nous puissions le voter au mois de décembre prochain.

A ce stade, les Verts se contenteront de ce projet de budget, car il ne remet pas fondamentalement en cause les choix politiques de l'Alternative, contrairement à ce que j'ai pu entendre jusqu'ici, et nous l'examinerons dans cet esprit dans les différentes commissions. Je ferai toutefois quelques commentaires. Je relèverai la diminution des charges de fonctionnement, ce qui met en évidence le fait que notre Conseil administratif a tout de même une certaine maîtrise des coûts, puisque les charges se situent au niveau des comptes de 2005. Le Conseil administratif a donc fait des efforts et des arbitrages, qui ont certes dû être douloureux.

Je constate aussi que ce projet de budget aurait été équilibré – et même excédentaire, M. Muller l'a relevé tout à l'heure – sans les effets du fameux projet de loi dont M^{me} Salerno vient de parler, ce fameux projet de loi cantonal qui aboutit à un transfert de quelque 18 millions sur notre commune. Sans ce transfert de charges, le projet de budget aurait été équilibré. Le fait est que ces 18 millions de charges supplémentaires auraient pu signifier des diminutions de prestations. Or les prestations sont justement ce que le Conseil administratif a su préserver dans ce projet de budget 2007, dont notamment trois types de prestations essentielles: les prestations sociales et les prestations à la population, qui sont maintenues, les mécanismes salariaux, qui sont également maintenus, et la priorité claire accordée à la petite enfance, conformément à l'objectif de législation consistant à garantir les places en crèche. Les Verts ont toujours soutenu ce choix prioritaire du Conseil administratif, c'est toujours notre objectif de législature.

Les Verts saluent également, pour des raisons économiques cette fois, la reconduction du gel des effectifs, qui n'est pas à comprendre comme un gel du recrutement, puisque les remplacements sont continus, en raison des départs à la retraite, des congés maternité, des congés maladie... Nous saluons donc le fait que le *personal stop* soit maintenu dans le projet de budget 2007.

Les investissements passent de 110 à 100 millions de francs. Il est vrai que le taux d'autofinancement est très faible, à 48%, et que cela augmente la

dette. Mais si les investissements avaient été maintenus à 110 millions, cela aurait été bien pire. Bien sûr, la dette va augmenter de 52 millions et cet état de fait nous inquiète. Mais le seul moyen de diminuer la dette, c'est l'autofinancement.

Certains ont évoqué la difficulté pour le Conseil administratif, lors de l'élaboration des différents projets de budget, de devoir se baser sur des estimations. La préopinante socialiste a longuement développé ce point. Nous déplorons, nous les Verts, tout autant que d'autres cet état de fait, qui nous interpelle quant au fonctionnement qui nous est imposé par le Canton, un fonctionnement difficilement gérable pour notre commune. Toujours est-il que, cette année, nous devons en passer par là.

A ce stade, le groupe des Verts estime que ce projet de budget correspond tout de même aux priorités de l'Alternative dans les prestations qu'il offre à la population de notre commune, dans les réponses à ses besoins. Nous relevons enfin que le Conseil administratif a poursuivi ses objectifs politiques sans augmenter le centime additionnel. Nous reverrons donc ce projet de budget pour étude à la commission des finances et dans les commissions spécialisées.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je reviendrai sur la chronologie, car certains ont oublié, me semble-t-il – à l'exception de M^{me} Salerno, qui l'a dit – à quel moment, précisément, le projet de loi PL-9679 a été voté. Il a été voté à la fin juin 2006, alors que notre travail de préparation budgétaire était terminé. Nous avons reçu ce projet de loi comme un coup de massue sur la tête. Nous savions qu'il allait venir d'ailleurs, et nous avons essayé, durant une partie du mois de juillet, de trouver des solutions, solutions que nous n'avons pas trouvées parce qu'il y avait déjà suffisamment d'arbitrages à faire au sein du Conseil administratif.

M. Pattaroni a parlé du budget base zéro. C'est une très bonne idée, je le dis depuis longtemps, mais elle est malheureusement un peu utopique. En effet, aucune collectivité publique n'a réussi à faire cet exercice en Suisse, à ma connaissance, et en tout cas pas à l'Etat.

Maintenant, je dois quand même rappeler que le projet de loi 9679 a été voté par une large majorité qui, excusez-moi de vous le dire, Madame Salerno, n'était pas de droite! Je regrette d'ailleurs que les partis ici présents n'aient pas pris les contacts nécessaires avec leurs députés, respectivement leurs conseillers d'Etat, pour expliquer que ledit projet de loi était inique vis-à-vis de la Ville de Genève. Je vous donne la liste des groupes parlementaires au Grand Conseil qui ont voté ce projet: il s'agit du Parti radical, du Parti démocrate-chrétien, des Verts, du Parti socialiste – je ne parle pas du Mouvement citoyens genevois, qui n'est pas repré-

senté ici. Deux partis ont voté contre, à savoir l'Union démocratique du centre et le Parti libéral. Si l'on fait le calcul de la répartition des forces au sein du Grand Conseil, on constate qu'il ne s'agit pas d'un projet de la droite: sans l'Union démocratique du centre et sans le Parti libéral, même si le reste de la droite avait voté contre ce projet de manière compacte, il n'aurait pas passé. Il a passé grâce à une bonne partie de la gauche. Je le regrette car, encore une fois, l'Etat aurait pu s'abstenir d'un pareil coup de Jarnac, même si ce n'est pas la première fois qu'il nous fait ce genre de coup!

En ce qui concerne le reliquat fiscal, il est vrai qu'il y a eu un cafouillage notoire à l'Etat. C'est d'ailleurs nous qui l'avons relevé, ce sont mes services qui ont trouvé la faille et qui, dans un souci d'honnêteté et de clarté, en ont informé l'administration fiscale cantonale. Ces 112 millions grèveront lourdement l'endettement, puisqu'il nous faudra emprunter pour rembourser l'Etat, compte tenu de la situation de la trésorerie de la Ville. Comme je l'ai expliqué à répétitions, par deux fois à la commission des finances et lors de la présentation du projet de budget à l'interne, cette écriture se situera, non pas dans le compte de fonctionnement – cela n'aura donc aucune incidence dans le compte de fonctionnement – mais au niveau du bilan. Ceux qui connaissent la comptabilité comprendront aisément la différence.

Les déficiences informatiques de l'administration fiscale cantonale ne datent pas des deux, trois ou quatre dernières années. Elles sont bien plus anciennes et bien des ministres aux finances ne se sont malheureusement pas assez souciés de cette problématique. Le ministre actuel – je le dis volontiers – a pris le taureau par les cornes et essaie de corriger les choses, et je suis persuadé qu'il le fera avec un certain talent.

Mesdames et Messieurs, la construction d'un budget est l'aboutissement d'une subtile chimie entre les différentes tendances, entre les différents partis, entre les différents magistrats qui sont ici représentés, en tout cas pour trois d'entre eux. Je vous pose donc la question, Monsieur Pattaroni: honnêtement, pensez-vous vraiment que les choses auraient été différentes durant toutes ces années si votre parti avait été représenté au Conseil administratif? Pensez-vous qu'avec les radicaux c'eût été différent? Pour ma part, je dis non, parce que je vois, depuis de nombreuses années, passer les demandes, qui sont par ailleurs parfaitement légitimes, qui font partie de vos programmes politiques, mais qui vont toujours dans le sens d'une augmentation des prestations, et jamais dans celui d'une diminution, voire du remplacement d'une prestation par une autre. Jamais! Alors, je vous dis très clairement que votre présence au Conseil administratif n'aurait pas changé grand-chose.

Sans revenir sur toutes les déclarations des uns et des autres, je voudrais m'adresser à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Il est vrai que

nous avons supprimé la petite enveloppe aux retraités, Monsieur Zaugg, mais ce geste paternaliste qui consistait à donner une enveloppe quand la Ville prenait congé d'un employé, ne croyez-vous pas qu'il était un peu moyenâgeux? Pour ma part, je suis plutôt satisfait de cette suppression; c'est une économie minime de 170 000 francs, vous l'avez dit, au profit d'autres avantages bien plus grands que nous avons accordés à la fonction publique.

A cet égard, je rappelle que, depuis quelques années, nous avons instauré le gel du personnel, ce qu'on appelle communément le *personal stop*. Cette mesure est utile et nous sommes obligés de l'appliquer, parce que les mécanismes salariaux représentent un danger pour nos finances et notre endettement, sachant que les salaires augmentent chaque année au-delà de l'inflation. Ainsi, le pouvoir d'achat des employés de la Ville de Genève augmente naturellement grâce à ces mécanismes salariaux. Or cela me fait souci pour la suite et pour ceux qui siègeront ici à notre place – puisque les trois magistrats présents ce soir ne se représentent pas. En effet, il y a deux ans, le rendement du centime additionnel avait atteint un sommet – au-delà de 14 millions – et nous sommes à peu près dans cette moyenne-là aujourd'hui. C'est dire que jamais les revenus n'ont été aussi élevés dans notre Ville! Il faudra donc bien se poser la question de savoir quelles prestations nous allons devoir supprimer, si nous voulons en ajouter d'autres. C'est vraiment un problème politique que l'exécutif qui sera élu l'année prochaine devra régler avec le Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, je persiste à dire que l'attitude de l'Etat dans cette affaire a été, non pas autocratique, Monsieur Barbey, mais léonine! L'absence de discussion que nous avons constatée est quand même symptomatique d'un malaise entre les deux collectivités publiques. Nous en faisons les frais depuis de nombreuses années. Je rappellerai que la démarche de prendre langue avec l'Etat a toujours été faite unilatéralement par la Ville de Genève, pour essayer de trouver des accommodements, des solutions aux problèmes financiers, notamment en ce qui concerne les doubles, voire triples subventionnements. Je parle ici des subventions de l'Association des communes genevoises, de la Ville et du Canton. Mais jamais nous n'avons réussi à vraiment entrer en matière! Alors, vous ne pouvez pas nous jeter la pierre et dire que nous n'avons pas réussi dans notre mission: certes, nous n'avons pas réussi complètement, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé!

Voilà les quelques remarques que je voulais vous livrer. Ce projet de budget n'est peut-être pas le plus rigoureux possible, mais il a en tout cas pris une option d'honnêteté vis-à-vis de la fonction publique et, tout en étant libéral, je m'en félicite pour la fonction publique qui, globalement, travaille bien dans cette Ville.

Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés à l'unanimité.

7. Réponse du bureau du Conseil municipal à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 28 février 2000, intitulée: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec»(I-15)¹.

RÉPONSE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Secrétariat du Conseil municipal est attentif à la qualité des traiteurs et enregistre les éventuelles plaintes et observations des présidents ou des présidentes de commission, qui peuvent proposer des traiteurs dans la limite des enveloppes budgétaires prévues.

Pour la période du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006, 1584 repas ont été servis en commission pour un coût total de 51 376 francs.

Au nom du bureau du Conseil municipal

Le président:

Roberto Broggin

8. Réponse du bureau du Conseil municipal à la question écrite du 16 février 2000 de M. Roman Juon, intitulée: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal» (QE-22)².

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi TV Léman bleu peut-elle filmer les débats du Conseil municipal? Comment pourrait-on empêcher les téléspectateurs de TV Léman bleu d'enregistrer ces débats? Ne devrait-on pas changer le règlement en vue d'autoriser le public à filmer, photographier, enregistrer, etc., les débats?

RÉPONSE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau règlement du Conseil municipal autorise de fait le public à filmer, photographier et enregistrer les débats. L'article 35 du règlement précise néanmoins que l'utilisation d'appareils produisant des émissions sonores reste interdite.

Au nom du bureau du Conseil municipal

Le président:

Roberto Broggin

¹ «Mémorial 157^e année»: Développée, 3748.

² «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 3619.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 novembre 2001 de MM. Jean-Pierre Lyon et Pierre Reichenbach, intitulée: «Monument des brigadistes de la guerre d'Espagne ou parking municipal pour vélos!» (QE-62)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève a rendu hommage aux Suisses qui se sont battus pour la démocratie en érigeant un monument du souvenir à l'extrémité de la rue Dancet, conformément au vote unanime du Conseil municipal.

C'est avec regret et déception que depuis l'inauguration de ce monument nous constatons que l'esplanade sur laquelle il se trouve est utilisée quotidiennement comme parking ou garage à vélos, motos, voire comme endroit de dépôt de matériaux pour la Voirie!

Qu'entend prendre comme mesure le Conseil administratif pour préserver, avec respect, ce lieu qui rend hommage au souvenir?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le monument des brigadistes se situe à proximité du tracé du tram 15, inauguré en décembre 2004. La réalisation de ce dernier a débuté au mois de septembre 2002 et les travaux de finition se sont terminés à la fin 2005. Au vu de l'importance du chantier de réaménagement du carrefour des Vingt-Trois-Cantons, des désagréments ont effectivement été observés autour du monument des brigadistes. Ils étaient notamment causés par l'emprise d'une aire de stockage temporaire pour le chantier qui avait en effet dû être instaurée à proximité du monument et qui est aujourd'hui supprimée.

Conscient du caractère hautement symbolique du monument des brigadistes et considérant qu'il n'était que rarement identifié par le public comme un lieu de mémoire, le Conseil administratif a souhaité que le revêtement entourant la sculpture soit revu dans le cadre de l'aménagement du parcours du tram 15. Il est désormais constitué d'un dallage en pierre, ce qui favorise une perception différenciée de ce site par rapport au reste de l'espace public. De par ce traitement particulier du sol, le monument est revalorisé, dissuadant ainsi les cyclistes d'entreposer leur véhicule à cet emplacement.

Du fait du chantier, il n'a pas été possible d'observer de véritables besoins en matière de stationnement des vélos. Le Service de la mobilité restera toutefois

¹ «Mémorial 159^e année»: Annonce, 2802.

attentif à l'évolution du parcage des deux-roues dans le secteur et ne manquera pas, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter le stationnement irrégulier à proximité du monument, cela dans le respect de l'œuvre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Skype: bientôt en Ville de Genève aussi?» (QE-199)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le système de téléphonie par Internet rallie chaque jour de nouveaux adhérents, vu la gratuité qu'il permet.

La Ville compte-t-elle aussi se rallier à ce système?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La téléphonie sur Internet remodèle en profondeur le paysage des télécommunications. Un rapport de l'OCDE publié au mois d'août 2005 prédit que la moitié des communications téléphoniques transiteront par Internet d'ici à 2006. Le 15 septembre 2005, *The Economist* titre: «Comment Internet a tué le commerce de la téléphonie». Selon ce magazine, la question n'est plus de savoir si la téléphonie Internet va supplanter la téléphonie traditionnelle, mais de déterminer à quelle vitesse cette transition va s'effectuer. Cette vision est partagée par le quotidien *Le Monde*, qui estime que, d'ici à cinq ans, jusqu'à un tiers des recettes issues de la téléphonie fixe vont fondre avec l'avènement de la téléphonie sur Internet, qui casse la tarification à la durée et à la distance. En plus de son profil financier intéressant, cette technologie progresse rapidement et offre des services novateurs par rapport à la téléphonie traditionnelle.

Skype s'inscrit dans cette mouvance, mais, pour les raisons évoquées dans le rapport annexé à la présente réponse, il est avant tout destiné au grand public. Bien que disposant d'une popularité aujourd'hui sans égale, Skype n'est pas l'unique

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 3108.

alternative visant ce créneau. La résistance s'organise, en particulier autour de Microsoft, Google et Yahoo, voire de certains opérateurs (y compris en Suisse), qui proposent, par exemple, des solutions de téléphonie sur Internet autonomes, sans interconnexion avec un ordinateur.

Selon les propos mêmes de son éditeur, Skype ne constitue toutefois pas un remplacement du service téléphonique principal. En l'état, les grandes entreprises et les administrations publiques — à l'instar de la Ville de Genève — privilégient donc des technologies permettant d'obtenir un niveau de disponibilité et de qualité semblable, voire supérieur à la téléphonie traditionnelle. Ces technologies «d'entreprise» sont basées sur des protocoles de communication ouverts, offrant notamment de meilleures garanties pour une gestion maîtrisée des infrastructures et de leur sécurité, ainsi que pour l'interopérabilité du matériel entre les différents constructeurs ou opérateurs.

Depuis 1996, la Ville de Genève dispose d'un réseau téléphonique privé «traditionnel», reliant environ 4000 téléphones. Ce réseau est interconnecté avec celui d'un grand nombre de partenaires (Etat de Genève, HUG, FSASD, Universités de Genève et de Lausanne, EPFL, CHUV, Ville de Lausanne, Etat de Vaud, Nyon, etc.). A l'intérieur de ce réseau «élargi», les communications sont gratuites. De manière générale, la Ville de Genève négocie avec les opérateurs télécoms au sein d'un consortium composé d'administrations vaudoises et genevoises, représentant un chiffre d'affaires annuel, en matière de téléphonie, de plus de 30 millions de francs.

A l'instar de nombreuses entreprises et d'autres administrations publiques, la Ville de Genève examine avec intérêt les possibilités offertes par la téléphonie sur Internet. Dans le cadre d'expériences pilotes, votées par les autorités municipales pour les plans informatiques quadriennaux 1999 et 2001, 300 téléphones «Internet» sont désormais utilisés par l'administration municipale. Le bilan de ces expériences est positif, mais l'approche du Conseil administratif est graduelle et pragmatique. Elle tient notamment compte du fait que la Ville de Genève possède un réseau de téléphonie encore pleinement opérationnel. Toutefois, comme prévu dans le premier plan financier d'investissement, une mise à jour du réseau de téléphonie est prévue dans les prochaines années et fera l'objet d'une proposition de crédit au Conseil municipal. Il est alors fort probable que la téléphonie sur Internet soit la technologie retenue pour l'ensemble de l'administration municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller



VILLE DE
GENÈVE
DIRECTION DES
SYSTÈMES
D'INFORMATION

Réponse à la QE-199 : « Skype : bientôt en Ville de Genève aussi ? »

Direction des systèmes d'information, Département des finances et de l'administration générale, 16 mai 2006

Le 9 novembre 2005, M. Pierre Maudet adresse une question écrite au Conseil administratif (QE-199), intitulée « Skype : bientôt en Ville de Genève aussi ? ». Le présent rapport décrit brièvement Skype, puis expose ses avantages et ses inconvénients, avant de tirer les conclusions relatives à son déploiement dans l'administration municipale.

Skype

Skype est un système de téléphonie intégré à l'informatique et basé sur les protocoles de communication d'Internet. Il a été développé par les créateurs de KaZaA, un logiciel conçu pour échanger des fichiers sur le réseau « poste à poste » FastTrack. Depuis le 12 septembre 2005, la société Skype est entre les mains d'eBay — le leader mondial de la vente aux enchères sur Internet. Le rachat de Skype a été négocié à hauteur de 2.6 milliards de dollars, auxquels seront rajoutés, en fonction des résultats financiers, 1.5 milliards de dollars, payables en 2008 ou 2009.



Pour utiliser Skype, il faut au préalable :

- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion à Internet, par exemple via ADSL ;
- Connecter à l'ordinateur les périphériques multimédias nécessaires (par exemple, des hauts-parleurs et un microphone, ou un casque équipé d'un microphone, ou encore un téléphone compatible avec Skype) ;
- Télécharger (gratuitement) sur Internet le logiciel Skype et l'installer sur l'ordinateur ;
- Démarrer Skype et suivre la procédure d'inscription auprès de l'éditeur.

Le système de téléphonie par Internet rallie chaque jour de nouveaux adhérents, vu la gratuité qu'il permet.

La Ville compte-t-elle aussi se rallier à ce système ?

Question écrite du 9 novembre 2005 de
M. Pierre Maudet, « Skype bientôt en
Ville de Genève aussi ? »

Question: système de téléphonie par internet



L'utilisateur peut ensuite se servir de Skype :

- Pour téléphoner à un autre utilisateur de Skype ;
- Pour lancer un appel à une personne utilisant la téléphonie traditionnelle, fixe ou mobile (« SkypeOut ») ;
- Pour recevoir un appel d'une personne utilisant la téléphonie traditionnelle, fixe ou mobile (« SkypeIn »).

Les utilisateurs de Skype disposent également d'une messagerie instantanée et peuvent s'échanger des fichiers ou communiquer par vidéo, dans la mesure où ils disposent du matériel adéquat.

La face visible de Skype

Un succès planétaire

Skype s'est répandu comme une trainée de poudre. En moins de deux ans, 60 millions de personnes se sont inscrites auprès de son éditeur pour le télécharger. En permanence, plus de 3 millions de personnes utilisent simultanément Skype. Il a été traduit dans près de 30 langues.

Selon l'OCDE, 1% de la clientèle de Skype se trouve en Suisse.

Rapportée au nombre d'habitants, la Suisse est en 8^e position du nombre d'utilisateurs de Skype (avec, en 2004, plus de 15 clients pour 1'000 habitants), derrière des pays comme le Danemark ou Israël, mais devant la France, l'Allemagne et les États-Unis.

D'un point de vue technique, Skype fonctionne indifféremment sur Microsoft Windows, Linux, Apple MacOS et Microsoft PocketPC. Le logiciel Skype est simple à installer et convivial. Il actualise en permanence la liste des interlocuteurs de l'utilisateur. Afin de préserver la confidentialité des appels et des messages échangés sur Internet, Skype les crypte de bout en bout.

Réduction des coûts de communication

Outre les aspects ludiques et communautaires, la principale motivation des utilisatrices et des utilisateurs de Skype porte sur la réduction des coûts téléphoniques. Contrairement à la téléphonie traditionnelle, Internet permet de s'affranchir des distances et du temps. Par exemple, le prix pour envoyer un message électronique est le même quelles que soient l'adresse du correspondant et la longueur du texte¹. Sur le même principe, le prix d'un appel téléphonique *sur Internet* ne dépend ni du pays où se trouve le correspondant, ni de la durée de la communication.

En revanche, lorsque le correspondant n'est pas sur Internet, mais dispose d'un téléphone traditionnel, fixe ou mobile, les appels effectués avec

¹ Dans la mesure où le prix des abonnements à Internet de l'expéditeur et du destinataire ne dépendent pas du volume de données échangées, comme c'est le cas d'une large majorité des offres ADSL en Suisse.

Skype sont facturés (SkypeOut). Leur coût est généralement peu élevé, car l'appel transite d'abord sur Internet, avant de repasser sur le réseau téléphonique commuté public (PSTN), au plus près du destinataire. Ainsi, dans l'idéal, le coût d'un appel international vers un téléphone traditionnel peut se réduire au prix d'un appel local. À titre d'illustration, au mois de mai 2006, le coût d'un appel depuis Skype vers un téléphone fixe est de 3 centimes la minute, lorsque le correspondant est situé à Genève, en Suisse, dans un pays européen, aux États-Unis, en Australie, en Chine ou encore en Russie¹. Les comparaisons effectuées par l'OCDE en 2004 montrent qu'un usager de Skype peut bénéficier de sensibles réductions de tarifs par rapport aux opérateurs de téléphonie traditionnelle (33.9% en Suisse, sur la base d'un panier résidentiel). Les possibilités d'économies les plus importantes concernent les communications internationales (77.2% de réduction en Suisse, en 2004).

Pour être joint par un correspondant disposant d'un téléphone traditionnel, fixe ou mobile, l'utilisateur de Skype doit souscrire au service SkypeIn. L'attribution d'un numéro de téléphone coûte environ 45 francs par année (30 €). Le bénéficiaire peut ensuite être joint partout sur la planète, quel que soit l'ordinateur utilisé, dans la mesure où il est connecté à Internet et qu'il dispose des périphériques nécessaires (par exemple, des haut-parleurs et un micro). L'utilisateur de SkypeIn peut également demander un numéro de téléphone situé dans un pays étranger (Skype offre cette option pour une quinzaine de pays). De cette façon, un utilisateur de SkypeIn genevois, régulièrement contacté par des correspondants situés au Japon, peut obtenir un numéro de téléphone japonais. Ses correspondants pourront ainsi l'appeler, via le réseau téléphonique traditionnel, au tarif local japonais.

La face cachée de Skype

Sécurité et protection de la sphère privée

Le principal grief adressé à Skype concerne son aspect « boîte noire », car ses mécanismes techniques ne sont pas publiés. L'opacité de Skype laisse planer de nombreux doutes, en particulier sur l'existence de portes dérobées (en d'autres termes, est-ce que l'éditeur de Skype ou une personne mal intentionnée peut espionner, voire contrôler, les communications des utilisateurs)², ainsi que sur les algorithmes de cryptage retenus. Sur ce dernier point, il faut préciser que eBay, l'éditeur de Skype, est une société américaine, soumise au Patriot Act, qui exige de contrôler les communi-

¹ Avec SkypeOut, le lieu d'origine de l'appel est sans incidence sur le prix des communications; seul le lieu de destination compte.

² Extrait du Contrat de licence utilisateur final Skype: « Vous comprenez que Skype s'efforcera raisonnablement et commercialement de protéger la confidentialité et l'intégrité des ressources d'ordinateur (ou d'un autre dispositif applicable) que vous utilisez et de vos communications, mais vous reconnaissez et acceptez que Skype ne puisse offrir aucune garantie à cet égard. » (<http://www.skype.com/intl/fr/company/legal/eula/>)

Or aujourd'hui, installer Skype revient à installer un cheval de Troie incontrôlable sur le réseau [de l'entreprise]. Les inconvénients de ce logiciel se manifestent plutôt par sa capacité à s'affranchir de la sécurité: le fait qu'il traverse les pare-feu est problématique, parce qu'il permet le transfert de fichiers non analysables, et donc la propagation des virus. En outre, la méthode employée pour y parvenir, à coup de balayage des « ports » disponibles, est très consommatrice de ressources: cela peut représenter 2 Go par mois et par utilisateur, même en veille? [...] À votre insu, Skype génère du trafic, qui, multiplié par des centaines d'utilisateurs, devient très pénalisant.

Patrick Blum, DSI de l'ESSEC,
01 Informatique, 16 décembre 2005

Raisons évoquées	Descriptions
1 Non-respect des standards par le protocole de voix sur IP de Skype	Skype traverse un peu trop facilement les systèmes de sécurité des réseaux d'entreprise (les pare-feu notamment), et l'utilisateur n'a pas besoin de l'agrément du service informatique pour l'utiliser.
2 Trop grande vulnérabilité pour un usage professionnel	Problèmes d'interception des communications (attaques de l'homme du milieu par exemple); utilisation du format de codage des données transférées pour dissimuler des virus; ou failles de sécurité permettant de prendre le contrôle d'un PC à distance.
3 Intérêt limité	Certaines institutions et pays ont déjà banni l'utilisation de Skype.
4 Problèmes légaux	Skype pose un certain nombre de problèmes au regard de la loi, notamment dans les domaines où les usagers sont tenus d'enregistrer leurs communications.
5 Nécessité de réguler cette nouvelle forme de communication	Skype constitue une nouvelle forme de communication qu'il faut réguler et normaliser au sein des entreprises. Or, ces dernières ont déjà fort à faire au niveau des obligations légales de conformité et de sécurité.

Cinq bonnes raisons de bannir Skype en entreprise. (Extrait de « Skype, bonheur de l'internaute et cauchemar de l'entreprise », *01 Réseaux* n°159, mars 2006.)

cations avec l'étranger. De surcroît, dans ses Conditions générales de service, l'éditeur de Skype précise que « Skype pourra parfois, si nécessaire, communiquer vos données personnelles et données de trafic à des opérateurs, distributeurs, prestataires de services et/ou agents partenaires ».

Skype, héritier technologique de KaZaA — un logiciel largement utilisé pour l'échange illicite de fichiers protégés par un droit d'auteur ou de copie (musique, vidéos, images, etc.) —, a été conçu pour contourner les dispositifs de sécurité, tels que les murs pare-feu (en anglais, *firewalls*). Les entreprises et les administrations considèrent cette faculté comme un risque important en matière de sécurité, mais également d'efficacité de leur personnel.

Depuis fin 2005, pour des raisons de sécurité, l'utilisation de Skype est proscrite dans les universités et les laboratoires publics français, ainsi qu'à l'Université de Cambridge.

Coûts visibles et cachés

Skype s'appuie sur une architecture de réseau « poste à poste ». Ce type de réseaux fait appel à la puissance de traitement des équipements des utilisateurs. Tout nouveau poste ajouté au réseau renforce potentiellement sa puissance de traitement et sa bande passante. Pour l'éditeur de Skype, cette architecture a un intérêt économique évident : l'extension du réseau n'implique pas de nouveaux investissements de sa part, car ceux-ci sont consentis par chaque client de Skype, qui, en acceptant les conditions d'utilisation, autorise explicitement le partage de ses ressources informatiques par tous les autres usagers de Skype¹.

¹ Extrait du Contrat de licence utilisateur final Skype : « Par les présentes, vous reconnaissez que le logiciel Skype peut utiliser le processeur et la bande passante de l'ordinateur (ou un autre dispositif applicable) que vous utilisez, avec pour objectif limité de faciliter les communications entre les utilisateurs du logiciel Skype. » (<http://www.skype.com/intl/fr/company/legal/eula/>)

Skype consomme entre 16 et 32 Ko/s, voire le double lorsque l'ordinateur est utilisé comme relais¹, et ceci sans aucun contrôle de l'utilisateur. Par conséquent, une personne utilisant Skype pendant 2 heures chaque jour consommera entre 2 et 4 Go par mois. Par opposition aux utilisateurs privés, qui paient généralement leur connexion à Internet au forfait, la Ville de Genève est facturée en fonction de sa consommation². Selon les tarifs en vigueur, le coût de 4 Go est de 25 francs — c'est-à-dire, par le plus grand des hasards, le prix de la redevance Swisscom pour la téléphonie traditionnelle. Il faut souligner que ce coût n'inclut ni les frais relatifs aux communications vers les titulaires de téléphones traditionnels (SkypeOut), ni l'abonnement pour un numéro de téléphone pouvant être accédé depuis le réseau de téléphonie traditionnelle (SkypeIn), ni encore les frais d'acquisition et d'entretien des périphériques supplémentaires (par exemple, des hauts-parleurs et un microphone).

Les tarifs pratiqués par SkypeOut ne sont pas homogènes et doivent être examinés au cas par cas. À titre d'illustration, le prix d'un appel téléphonique de Skype vers un téléphone mobile suisse est relativement onéreux. Au mois de mai 2006, il se monte à 53 centimes par minute, alors que le prix d'un appel vers un téléphone mobile chinois est de 3 centimes par minute!

Qualité des services

La disponibilité et la qualité des services de téléphonie assurés par Skype, bien que bonnes dans l'ensemble, n'égale pas celles de la téléphonie traditionnelle³. Elles demeurent notamment corrélées avec la bande passante de l'accès à Internet: la disponibilité et la qualité des services diminuent lorsque le trafic sur le réseau augmente. La qualité de Skype, si elle peut convenir à un usage personnel, est un frein pour son usage en entreprise.

Skype, contrairement à d'autres solutions de téléphonie sur Internet (telle que celle utilisée par la Ville de Genève), nécessite l'utilisation d'un ordinateur. En d'autres termes, avant de pouvoir téléphoner, il faut d'abord allumer son ordinateur et le connecter à Internet. À l'avenir, Skype devrait toutefois pouvoir se passer de cette dépendance.

Les « spams » qui affectent la messagerie électronique ont leur équivalent dans le monde de Skype et, plus généralement, dans celui de la téléphonie sur Internet: c'est le « spit » (de l'anglais, *Spam over IP Telephony*), qui consiste à encombrer les boîtes vocales de messages publicitaires.

De votre point de vue de spécialiste de la sécurité, il faut bannir Skype de l'entreprise. Pourquoi?

Skype est une application tout à fait satisfaisante dans un environnement résidentiel et offrant une qualité surprenante pour des communications gratuites. Cependant, Skype n'est pas une application professionnelle, et elle peut devenir nuisible pour les entreprises.

Comment justifiez-vous cette réserve?

Le contenu des conversations acheminées par Skype sont chiffrées selon un procédé connu uniquement par son concepteur. Skype apparaît donc comme une boîte noire, et rien ne peut garantir l'étanchéité du canal de communication entre les correspondants d'une conversation. Par ailleurs, Skype est un logiciel peer-to-peer. L'infrastructure pour acheminer les appels est donc constituée dans son intégralité par les ressources machines de ses utilisateurs. Ainsi, tout poste de travail sur lequel Skype a été installé devient l'un des nœuds de transit d'un réseau virtuel. Ainsi, une partie de la CPU de la machine est détournée pour acheminer les communications d'autres correspondants.

N'existe-t-il pas aujourd'hui des outils pour sécuriser les flux Skype?

Skype déploie des techniques redoutables pour contourner les systèmes de protection réseau de l'entreprise. Les tentatives et recherches de contournement peuvent durer des heures entières. Une fois la faille identifiée, les communications sont ensuite vue comme du simple trafic web.

Entretien avec Dominique Lerayer,
directeur de CheckPhone,
Décision informatique, 23 janvier 2006

¹ Kevin Tolly, « Skype: hazardous to network health? », *Network World*, 26 septembre 2005.

² Le prix du transfert de 1 Go sur Internet est de 6.20 francs entre 8h et 20h, et gratuit sinon.

³ À titre d'illustration, en l'état, le service SkypeIn est en version de test et, selon les propos de son éditeur, « présente une certaine instabilité ».

Législation

La législation suisse en matière de télécommunications est technologiquement neutre et ne contient pas de dispositions spécifiques se référant à la téléphonie sur Internet. La régulation des services de téléphonie sur Internet s'appuie donc sur la législation existante, qui spécifie que tout fournisseur de services de télécommunications est :

- Soumis au régime de la concession et à l'obligation d'annonce (art. 4 LTC);
- Redevable des émoluments et des redevances de concession légales (art. 38ss LTC);
- Tenu de garantir l'accès à ses annuaires d'utilisateurs à tous les fournisseurs de service de télécommunications relevant du service universel (art. 21 al. 2 LTC) — dans tous les cas, il appartient aux utilisateurs de décider s'ils veulent figurer ou non dans les annuaires, voire de choisir les données qui y seront inscrites (art. 21 al. 3 LTC);
- Tenu de garder le secret des communications (art. 43 LTC);
- Tenu de respecter les prescriptions du Conseil fédéral pour faire face à des situations extraordinaires (art. 47 LTC).

Si l'utilisation de Skype doit se concrétiser dans l'administration municipale, il conviendra de vérifier préalablement que ses services sont conformes à la législation en vigueur¹.

Bilan et conclusion

La téléphonie sur Internet remodèle en profondeur le paysage des télécommunications. Un rapport de l'OCDE publié au mois d'août 2005 prédit que la moitié des communications téléphoniques transiteront par Internet d'ici 2006. Le 15 septembre 2005, *The Economist* titre : « Comment Internet a tué le commerce de la téléphonie »². Selon ce magazine, la question n'est plus de savoir si la téléphonie Internet va supplanter la téléphonie traditionnelle, mais de déterminer à quelle vitesse cette transition va s'effectuer. Cette vision est partagée par le quotidien *Le Monde*, qui estime que, d'ici cinq ans, jusqu'à un tiers des recettes issues de la téléphonie fixe vont fondre avec l'avènement de la téléphonie sur Internet, qui casse la tarification à la durée et à la distance. En plus de son profil financier intéressant, cette technologie progresse rapidement et offre des services novateurs par rapport à la téléphonie traditionnelle.

Avec le développement massif des accès ADSL et la généralisation des technologies IP, les réseaux fixes sont entrés dans une révolution qui va bouleverser le modèle économique traditionnel de la téléphonie, fondée sur la durée et la distance.

Autorité française de régulation des
télécommunications (ART),
21 janvier 2005

¹ Extrait des Conditions générales de service de Skype : « Vous reconnaissez et acceptez que Skype n'est pas tenu d'offrir des services d'urgence au titre des lois, règlements ou directives locales et/ou nationales en vigueur, quelles qu'elles soient. » (http://www.skype.com/intl/fr/company/legal/terms/tos_voip.html)

² *How the Internet killed the phone business.*

Skype s'inscrit dans cette mouvance, mais, pour les raisons évoquées dans le présent rapport, il est avant tout destiné au grand public¹. Bien que disposant d'une popularité aujourd'hui sans égale, Skype n'est pas l'unique alternative visant ce créneau. La résistance s'organise, en particulier autour de Microsoft, Google et Yahoo!, voire de certains opérateurs (y compris en Suisse), qui proposent, par exemple, des solutions de téléphonie sur Internet autonomes, sans interconnexion avec un ordinateur.

Selon les propos même de son éditeur, Skype ne constitue toutefois par un remplacement du service téléphonique principal². En l'état, les grandes entreprises et les administrations publiques — à l'instar de la Ville de Genève — privilégient donc des technologies permettant d'obtenir un niveau de disponibilité et de qualité semblables, voire supérieures à la téléphonie traditionnelle. Ces technologies « d'entreprise » sont basées sur des protocoles de communication ouverts, offrant notamment de meilleures garanties pour une gestion maîtrisée des infrastructures et de leur sécurité, ainsi que pour l'interopérabilité du matériel entre les différents constructeurs ou opérateurs.

Depuis 1996, la Ville de Genève dispose d'un réseau téléphonique privé « traditionnel », reliant environ 4'000 téléphones. Ce réseau est interconnecté avec celui d'un grand nombre de partenaires (État de Genève, HUG, FSASD, Universités de Genève et de Lausanne, EPFL, CHUV, Ville de Lausanne, État de Vaud, Nyon, etc.). À l'intérieur de ce réseau « élargi », les communications sont gratuites. De manière générale, la Ville de Genève négocie avec les opérateurs télécoms au sein d'un consortium composé d'administrations vaudoises et genevoises, représentant un chiffre d'affaire annuel, en matière de téléphonie, de plus de 30 millions de francs.

À l'instar de nombreuses entreprises et d'autres administrations publiques, la Ville de Genève examine avec intérêt les possibilités offertes par la téléphonie sur Internet. Dans le cadre d'expériences pilotes, votées par les autorités municipales dans le cadre des Plans informatiques quadriennaux 1999 et 2001, 300 téléphones « Internet » sont désormais utilisés par l'administration municipale. Le bilan de ces expériences est positif, mais l'approche du Conseil administratif est graduelle et pragmatique. Elle tient notamment compte du fait que la Ville de Genève possède un réseau de téléphonie encore pleinement opérationnel. Toutefois, comme prévu sur le Plan financier d'investissement, une mise à jour du réseau de téléphonie est prévue dans les prochaines années et fera l'objet d'une proposition de crédit au Conseil municipal. Il est alors fort probable que la téléphonie sur Internet soit la technologie retenue pour l'ensemble de l'administration municipale. ■

Le protocole Internet est reconnu comme le système de transport commun pour les réseaux du futur. L'Internet public avec ses messages électroniques et son service d'information sur la toile mondiale est devenu partie intégrale de la vie de tous les jours. Le processus de migration des services de transmission de la voix vers IP a commencé.

Office fédéral de la communication,
9 septembre 2002

¹ « Nous avons surtout une logique grand public », Jérôme Archambeaud, responsable de Skype France (in *Décision informatique* n°665, 21 novembre 2005).

² Extrait des Conditions générales de service de Skype : « Vous reconnaissez en outre que Skype ne constitue pas un remplacement de votre service téléphonique principal. »

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M^{me} Florence Kraft-Babel, intitulée: «Qui a enterré le projet de revalorisation de la chapelle du cimetière des Rois?» (QE-218)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Eu égard à la dégradation constante et progressive de la toiture de la chapelle des Rois depuis de nombreuses années, eu égard à la nécessité reconnue par la majorité du Conseil municipal de pouvoir compter sur l'utilisation des installations inférieures de la chapelle en complémentarité à celles de Saint-Georges, pourrions-nous compter sur la planification imminente des travaux dans ces lieux, tels qu'ils ont été promis dans la réponse du 2 mars 2005 par le Conseil administratif à la motion M-491?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet n'est pas du tout «enterré». Le Service des bâtiments, chargé de ce dossier, étudie en ce moment la planification de la réfection légère des façades afin d'améliorer l'image de la chapelle des Rois. Par contre, n'ayant pas constaté d'infiltration en toiture depuis trois ans, la transformation de la couverture est laissée en attente au profit d'autres dossiers prioritaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je vois que M. Tornare n'est plus dans la salle... En fait, je suis un peu surprise de sa réponse, dans laquelle il dit que le projet «n'est pas du tout enterré». Lorsqu'on consulte le plan financier d'investissement, on voit pourtant que le projet en question, objet de la motion M-491 votée par la majorité de ce plénum, figure parmi les projets non retenus. Je ne sais pas si nous butons sur des questions de vocabulaire, mais pour ma part, lorsque je lis qu'un projet n'est pas retenu, je comprends qu'il est enterré. J'espère donc que M. Tornare me donnera une explication plus précise à ce sujet prochainement.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annonce, 5764.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M^{me} Florence Kraft-Babel, intitulée: «Pourquoi Ferdinand Hodler est-il enterré au cimetière de Saint-Georges plutôt qu'au cimetière des Rois?» (QE-219)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Eu égard à la référence que représentent pour nous la personnalité et l'œuvre de Ferdinand Hodler, et considérant sa contribution évidente au rayonnement de Genève, n'y aurait-il pas lieu de le faire reposer au panthéon genevois?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'examen des registres des cimetières, des procès-verbaux du Conseil administratif de 1918 et de divers articles parus dans les journaux genevois de l'époque, fournis par le Service des archives municipales, nous apprend qu'en date du 24 juin 1918 M^{me} Berthe Hodler, épouse de M. Ferdinand Hodler, bourgeois d'honneur de Genève, a demandé une concession au cimetière de Saint-Georges, pour nonante-neuf ans.

Elle sera elle-même inhumée dans ce caveau, le 27 décembre 1957.

Cette demande n'est pas surprenante, puisque de nombreux connaisseurs de l'œuvre de Hodler ont relevé son attachement à ce quartier de Genève. Deux amis du peintre, MM. Jaques Dalcroze et Baud Bovy, ont d'ailleurs écrit des études sur l'œuvre de Ferdinand Hodler dans lesquelles ils précisent: «L'Espagne (où il effectua un voyage en 1878) le tourne vers la Suisse. Dès lors apparaissent dans son œuvre des paysages des bords de l'Arve et du Rhône, de la Jonction, du Plateau de Saint-Georges, du pied du Salève et des rives du lac de Thoune qu'il aimait à revoir...»

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5764.

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme» (P-27)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-27 au Conseil administratif avec la recommandation de prendre toutes mesures utiles préservant les biens et la propriété dans la Vieille-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les agents de sécurité municipaux (ASM) effectuent régulièrement des rondes dans le secteur de la Vieille-Ville jusqu'à 22 h durant l'horaire d'hiver et jusqu'à 24 h pendant l'horaire d'été. Etant donné les nombreuses missions qui incombent aux ASM, la fréquence de ces patrouilles ne saurait être augmentée.

Dans la mesure des compétences qui leur sont attribuées, les ASM n'hésitent pas à verbaliser certains comportements de nature à perturber la salubrité et la tranquillité publiques. S'agissant de la déprédation de biens immobiliers privés ou de mobilier urbain, les ASM ne sont pas habilités à verbaliser les contrevenants. Ils peuvent toutefois interpeller les fautifs et les remettre aux mains de la police cantonale, seule compétente en la matière. Enfin, il faut rappeler que les autorisations d'exploitation de commerces de boissons sont délivrées par l'Etat et non par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

André Hediger

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au sein du groupe démocrate-chrétien, nous sommes assez déçus de cette réponse, qui est, une fois de plus, partielle. Mesdames et Messieurs, vous aurez constaté que, lors de toutes nos interventions sur la sécurité, nous insistons sur la nécessaire coordination entre les agents de sécurité municipaux et la gendarmerie. Or cette réponse confirme, une fois de plus, le fonctionnement de nos forces de police municipale et cantonale, à savoir que chacun s'occupe de son pré carré et n'intervient plus à partir d'une certaine heure... Nous aurions aimé voir un Conseil administratif plus porté vers la coordination

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 4600.

et nous nous réjouissons d'examiner notamment la motion radicale M-625, qui va dans le sens de cette coordination entre les agents de sécurité municipaux et la police cantonale. C'est ainsi que l'on réglera les problèmes de vandalisme et de sécurité, et non pas en s'occupant uniquement de son pré carré.

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation» (P-137)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-137 au Conseil administratif avec la recommandation de suivre la proposition de l'îlotier et d'en vérifier la faisabilité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien que l'intitulé de la pétition P-137 demande la fermeture de la rue Vignier à la circulation, l'objectif recherché par l'unique signataire de la pétition est de supprimer la possibilité de stationner devant ses fenêtres, notamment des camionnettes, en raison de l'obscurcissement que cela provoque dans son appartement.

Dans le cadre de l'examen de cette pétition, votre Conseil a souhaité répondre à la demande de la pétitionnaire en suivant la proposition de l'îlotier qui préconise de supprimer la place de stationnement située devant la fenêtre du numéro 6 de la rue Vignier et de la déplacer devant le commerce du numéro 5 de la rue Vignier.

Considérant que le plan d'aménagement de la rue avait fait l'objet d'une concertation avec les riverains de la rue et notamment des commerçants particulièrement attentifs au maintien du stationnement de proximité, les services techniques ont souhaité connaître leur avis.

Après consultation de ces derniers, il s'avère qu'il n'est pas souhaitable de marquer une place de stationnement devant le commerce du numéro 5 de la rue Vignier. Cela aurait en effet pour conséquence de déplacer le problème et non de le résoudre, puisque les véhicules en stationnement masqueraient la vitrine du commerce.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 5175.

Toutefois, une solution alternative qui permet de répondre aux attentes de la pétitionnaire tout en respectant le point de vue des commerçants a pu être trouvée. Le projet consiste d'une part à transformer les deux places de stationnement voiture situées devant le numéro 6 de la rue Vignier en places deux-roues. Cela permettra à la fois d'absorber une partie du stationnement illicite de deux-roues très important dans la rue et d'éviter le stationnement de grands véhicules devant le numéro 6 de la rue Vignier, conformément à la demande de la pétitionnaire. D'autre part, il s'agira de diminuer la taille de la case de stationnement livraison sur la rue adjacente Guillaume-de-Marcossay pour marquer une place voiture. La pose de potelets le long des façades de la rue Vignier et le déplacement d'un bac d'orangerie viendront compléter le dispositif pour sécuriser le cheminement des piétons et éviter le stationnement illicite.

Le dossier a été avalisé par l'Office cantonal de la mobilité et par le Service d'incendie et de secours et est actuellement en cours de réalisation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 février 2004 de M. Jean-Marc Froidevaux, intitulée: «Borne rétractable à la rue Lissignol» (QE-127)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Une borne rétractable barre maintenant la rue Lissignol.

1. Peut-on connaître les ayants droit de cette privatisation du domaine public municipal?
2. Au moyen de quel crédit cette installation a-t-elle été financée?
3. Le Conseil administratif devait fournir un rapport d'évaluation des bornes rétractables de la rue du Lac tous les six mois, l'a-t-il fait?
4. Ce rapport n'est-il pas l'occasion d'évaluer ce projet pilote?

¹ «Mémorial 161^e année»: Annoncée, 4487.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien qu'un arrêté de circulation interdise l'accès à la rue Lissignol au trafic motorisé depuis 1993, celle-ci était toujours empruntée par un trafic illicite dix ans plus tard en raison de la complexité de l'arrêté de circulation qui rendait le contrôle difficile. C'est pourquoi le Conseil administratif, sensible à la demande des habitants, a souhaité que des mesures soient prises pour faire respecter le statut de la rue. Cette volonté de requalification déboucha en 2003 sur un chantier populaire répondant au nom de «Les jardins populaires à Théo» organisé dans le cadre des «Yeux de la ville». Cette même année, des bornes rétractables télécommandées ont été placées aux extrémités de la rue afin d'en contrôler l'accès. Cela confirme malheureusement que seul un système construit de fermeture est à même de faire appliquer l'arrêté de circulation.

La mise en place de cette installation a été financée dans le cadre du budget ordinaire du Service d'aménagement urbain.

Afin de déterminer les besoins des usagers et de dresser une liste des ayants droit, un questionnaire a été envoyé à tous les habitants du secteur. Cela a permis d'attribuer des dispositifs permettant d'abaisser les bornes rétractables à des commerçants et des artisans de la rue Lissignol afin de garantir la bonne marche de leur entreprise, à une concierge des immeubles de la Ville de Genève et à des personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue du Lac, et comme elle le fait pour tous ses projets, la Ville de Genève a effectué un suivi périodique aboutissant au bout d'une année à un bilan final. Le rapport très technique a été transmis à l'Office cantonal des transports et de la circulation devenu depuis l'Office cantonal de la mobilité, avec qui la Ville de Genève avait passé une convention permettant de réaliser cette fermeture de rue à l'essai durant une année. Celui-ci ayant été concluant, le statut de la rue a été pérennisé. Une demande de crédit accompagnée du rapport devra être déposée par le Conseil administratif en vue de finaliser l'aménagement de modération de la circulation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cette réponse, non plus, n'est guère satisfaisante. Il est probablement dans cette enceinte des survivants de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui avait examiné, à l'époque, la fermeture à l'essai de la rue du Lac. Il s'agissait à cette occasion de tester le principe des bornes rétractables, et l'administration s'était engagée à les tester, d'une part, et à

nous faire rapport, d'autre part. Selon la teneur du rapport, elle développerait plus avant le principe des bornes rétractables. En l'occurrence, on a installé des bornes rétractables à la rue Lissignol: mon Dieu, si cela peut faire plaisir à quelques-uns de ses habitants, dont le président du Conseil municipal, je ne vois pas trop à redire à l'idée que, lui aussi, ait son pré carré, ou son pré fermé...

Par contre, je ne peux pas accepter la réponse du Conseil administratif, dans la mesure où il s'était engagé à nous fournir régulièrement, tous les six mois, un rapport d'évaluation du projet. Il nous dit qu'il a produit un rapport, mais qu'il l'a transmis directement à l'Office des transports et de la circulation, aujourd'hui Office cantonal de la mobilité (OCM), sous prétexte qu'il était beaucoup trop technique et difficile pour nous! Or le Conseil municipal avait pris un engagement avec le Conseil administratif, et inversement, qui consistait à évaluer ce type d'aménagement, à savoir dans quelle mesure il répondait aux objectifs, c'est-à-dire à la régulation de tous les trafics, et pas seulement à une catégorie de trafic.

Dans cette réponse, le Conseil administratif se déjuge, il nous dit qu'il nous trompe, cela avec une certaine indifférence... Je demande donc au Conseil administratif de fournir ce rapport, peut-être sous une forme plus pédagogique que celle adressée à l'OCM, de sorte que nous soyons, nous aussi, en mesure d'évaluer si ce type d'aménagement répond aux besoins de la majorité de la population. Si, comme le suggère l'administration, tel est bien le cas, le Conseil administratif trouvera alors un Conseil municipal enthousiaste, prêt à privatiser, rue après rue, et à mettre en œuvre ces dispositifs.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme à son habitude, M. Froidevaux a l'art de tout confondre et de tout mélanger... A propos de la rue Lissignol, il a oublié de rappeler l'arrêté de l'Etat de Genève de 1993, qui n'avait jamais été mis en application. Là, nul besoin de fournir de grands rapports et de grandes explications: il suffisait simplement de mettre en application un arrêté qui dormait!

Pour la rue du Lac, nous avons organisé bon nombre de séances de concertation avec la population et les commerçants, et l'OTC, qui est l'organe compétent – car ce n'est pas M. Froidevaux qui est compétent pour les arrêtés de circulation, c'est l'OTC! – nous avait dit qu'il ferait un bilan au bout d'une année. Ce bilan s'est révélé éminemment favorable et l'OTC a par conséquent confirmé sa décision. Monsieur Froidevaux, vous avez parlé de privatisation des rues, mais c'est là un abus de langage: quand une rue est accessible à tout un chacun, c'est le contraire d'une privatisation. Les bornes rétractables permettent aux ayants droit d'y accéder avec leur véhicule et à tout un chacun d'y accéder à pied ou à vélo. C'est précisément le contraire d'une privatisation. En l'occurrence, je pense que

nous sommes d'accord: si vous dites le contraire de ce que je viens de dire, c'est bien que vous m'avez compris et que vous exercez, une fois de plus, votre sens de la contradiction qui vous caractérise! (*Applaudissements.*)

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	730
2. Communications du bureau du Conseil municipal	731
3. Prestation de serment de M. Alexandre Chevalier, remplaçant M. Patrice Reynaud, conseiller municipal démissionnaire	733
4. Questions orales	737
5. Proposition du Conseil administratif du 21 juin 2006 en vue du bou- clement du crédit de 150 000 francs (proposition PR-287, votée le 2 juin 1998) destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour la crè- che collective et la crèche familiale avec halte-garderie, qui devaient être créées sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, sur la par- celle 3591, feuille 39 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-484).	749
6.a) Présentation du 2 ^e plan financier d'investissement 2007-2018 (D-39)	750
6.b) Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485)	863
7. Réponse du bureau du Conseil municipal à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 28 février 2000, intitulée: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec»(I-15).	1028
8. Réponse du bureau du Conseil municipal à la question écrite du 15 février 2000 de M. Roman Juon, intitulée: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal» (QE-22)	1028
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 novem- bre 2001 de MM. Jean-Pierre Lyon et Pierre Reichenbach, intitulée: «Monument des brigadistes de la guerre d'Espagne ou parking muni- cipal pour vélos!» (QE-62).	1029

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Skype: bientôt en Ville de Genève aussi?» (QE-199)	1030
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M ^{me} Florence Kraft-Babel, intitulée: «Qui a enterré le projet de revalorisation de la chapelle du cimetière des Rois?» (QE-218) ..	1039
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M ^{me} Florence Kraft-Babel, intitulée: «Pourquoi Ferdinand Hodler est-il enterré au cimetière de Saint-Georges plutôt qu'au cimetière des Rois?» (QE-219)	1040
13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme» (P-27)	1041
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation» (P-137)	1042
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 février 2004 de M. Jean-Marc Froidevaux, intitulée: «Borne rétractable à la rue Lissignol» (QE-127)	1043
16. Propositions des conseillers municipaux	1046
17. Interpellations	1046
18. Questions écrites	1046

La mémorialiste:
Marguerite Conus